

# 2023

# AMENDEMENT A04



# AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

**ÉLÉMENTS FINANCIERS  
AU 30 SEPTEMBRE 2024**

AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT  
DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ



**CRÉDIT AGRICOLE  
S.A.**



Le présent amendement A04 au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 13 novembre 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

# Table des matières

Communiqué de presse .....	3
Slides des résultats T3 2024 .....	48
Solidité financière .....	90
Mise à jour des Statuts .....	102
Evolution des risques juridiques .....	123
Actualisation du pilier 3 au 30 septembre 2024 .....	129
Autres informations récentes .....	140
Indicateurs alternatifs de performance .....	142
Agenda financier .....	144
Contrôleurs légaux des comptes .....	145
Tables de concordance .....	147

# TRES BON TRIMESTRE, CONFIRMATION DE LA CIBLE DE RESULTAT POUR 2024

## DONNÉES PUBLIÉES ET SOUS-JACENTES CASA ET GCA T3-2024

	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	GROUPE CRÉDIT AGRICOLE		
	Publié	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
Revenus	<b>6 487 m€</b> +2,3% T3/T3	<b>6 484 m€</b> +7,0% T3/T3	<b>9 213 m€</b> -0,4% T3/T3	<b>9 210 m€</b> +4,1% T3/T3
Charges	<b>- 3 689 m€</b> +9,2% T3/T3	<b>- 3 654 m€</b> +8,2% T3/T3	<b>- 5 590 m€</b> +6,2% T3/T3	<b>- 5 556 m€</b> +5,5% T3/T3
Résultat Brut d'Exploitation	<b>2 799 m€</b> -5,7% T3/T3	<b>2 830 m€</b> +5,5% T3/T3	<b>3 623 m€</b> -9,1% T3/T3	<b>3 654 m€</b> +2,0% T3/T3
Coût du risque	<b>- 433 m€</b> +0,9% T3/T3	<b>-433 m€</b> +0,9% T3/T3	<b>-801 m€</b> +15,6% T3/T3	<b>-801 m€</b> +15,6% T3/T3
RNPG	<b>1 666 m€</b> -4,7% T3/T3	<b>1 686 m€</b> +10,9% T3/T3	<b>2 080 m€</b> -12,8% T3/T3	<b>2 100 m€</b> +1,5% T3/T3
COEX	<b>56,9%</b> +3,6 pp T3/T3	<b>56,4%</b> +0,6 pp T3/T3	<b>60,7%</b> +3,7 pp T3/T3	<b>60,3%</b> +0,8 pp T3/T3

**RESULTAT DES NEUF PREMIERS MOIS EN CROISSANCE, OBJECTIF DE RNPG > 6 MDS€ EN 2024 CONFIRMÉ**

## RESULTAT TRIMESTRIEL DE HAUT NIVEAU

- **Croissance de +8,2% du RNPG** hors effet de base lié aux reprises de provisions Épargne Logement au T3-23
- **Revenus de haut niveau**, en hausse marquée en vision sous-jacente
- **Coefficient d'exploitation bas**, accompagnement du développement des métiers avec une hausse des charges récurrentes de +4,1%

## ACTIVITE DYNAMIQUE DANS TOUS LES METIERS

- **Activité solide de la banque de proximité et du crédit à la consommation**, s'appuyant sur une conquête de bon niveau, une collecte bilan en hausse en France et stable en Italie, une reprise progressive de l'activité de crédit habitat et une hausse de la production de crédit aux entreprises en France, une activité de crédit à l'international toujours dynamique et une stabilité de l'activité de crédit à la consommation à un haut niveau
- **Fort dynamisme en BFI, gestion d'actifs et assurance**, se traduisant par une collecte brute élevée en assurance vie, la poursuite de la dynamique en assurance dommage et protection des personnes, un bon niveau de collecte et un niveau record d'encours en gestion d'actifs, enfin une activité toujours très dynamique en BFI et un niveau de revenus sur neuf mois record

## POURSUITE DES PROJETS STRATEGIQUES

- Partenariat avec GAC en Chine sur le leasing et en Europe sur le financement automobile
- Projet d'acquisition de Merca Leasing
- Acquisition de Nexitix Property Management

## POSITIONS DE CAPITAL ET DE LIQUIDITE TRES SOLIDES

- CET1 Crédit Agricole S.A. phasé 11,7%
- CET1 Groupe CA phasé 17,4%

**Dominique Lefebvre,**

Président de la SAS Rue La Boétie et Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

*« Le Groupe publie des résultats solides ce trimestre. Ces résultats confortent sa volonté d'être utile à tous ses clients et de jouer un rôle moteur dans le soutien actif de l'économie. »*

**Philippe Brassac,**

Directeur général de Crédit Agricole S.A.

*« Trimestre après trimestre, le Groupe publie des résultats de haut niveau confirmant la perspective d'un résultat 2024 en avance d'un an sur les Ambitions 2025 de Crédit Agricole S.A. »*

Ce communiqué de presse commente les résultats de Crédit Agricole S.A. ainsi que ceux du Groupe Crédit Agricole, qui regroupe les entités de Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales du Crédit Agricole, lesquelles détiennent 62,4% de Crédit Agricole S.A. Les éléments spécifiques qui, retraités des différents soldes intermédiaires auxquels ils se rapportent, permettent de calculer les résultats sous-jacents, sont détaillés dans les annexes de ce communiqué.

# Groupe Crédit Agricole

## Activité du Groupe

L'activité commerciale reste soutenue ce trimestre dans les métiers du Groupe, avec une conquête de bon niveau. Sur le troisième trimestre 2024, le Groupe enregistre +482 000 nouveaux clients en banque de proximité, et le fonds de commerce progresse de +104 000 clients. Plus spécifiquement sur le trimestre, le Groupe a conquis +383 000 nouveaux clients en banque de proximité France et +99 000 nouveaux clients en banque de proximité à l'international (Italie et Pologne) et le fonds de commerce croît également (respectivement +64 000 et +40 000 clients).

Au 30 septembre 2024, en banque de détail, l'encours de collecte bilan s'élève à 830 milliards d'euros, en hausse de +2,8% sur un an en France et en Italie (+3,1% pour les Caisses régionales et LCL, et -0,4% en Italie). Les encours de crédits s'élèvent à 876 milliards d'euros, +0,4% sur un an en France et en Italie (+0,2% pour les Caisses régionales et LCL, et +3,0% en Italie). La production de crédits habitat affiche une reprise progressive en France ce trimestre, avec une hausse de +20% pour les Caisses régionales et +73% pour LCL par rapport au deuxième trimestre 2024, et respectivement -11% et +17% par rapport au troisième trimestre 2023. En Italie, la production de crédit habitat affiche une baisse de -12% pour CA Italia, du fait d'un effet de base lié au succès des campagnes commerciales au troisième trimestre 2023, mais reste en hausse par rapport au deuxième trimestre 2024. Le taux d'équipement assurance dommage<sup>1</sup> est en hausse à 43,8% pour les Caisses régionales (+0,7 point de pourcentage par rapport au troisième trimestre 2023), 27,9% pour LCL (+0,3 point de pourcentage), 20,0% chez CA Italia (+1,7 point de pourcentage).

En gestion d'actifs, la collecte reste de bon niveau (+14,4 milliards d'euros hors la sortie d'un mandat assurantiel pour -11,6 milliards d'euros), notamment en actifs moyen long terme hors JV (+9 milliards d'euros) et avec une solide dynamique commerciale au sein des JV. En épargne/retraite, Crédit Agricole Assurances affiche une collecte brute de haut niveau (7,2 milliards d'euros, en hausse de +56% sur un an), le taux d'unité de compte demeure élevé sur la production (32,8%) et la collecte nette est positive (+1,6 milliards d'euros) et en croissance. En assurance dommages, le portefeuille est en croissance de +5,1% sur un an et représente 16,6 millions de contrats. Les encours sous gestion sont encore une fois au plus haut niveau et progressent par rapport à fin septembre 2023 en gestion d'actifs (2 192 milliards d'euros soit +11,1%), en assurance-vie (343,2 milliards d'euros soit +5,8%) et en gestion de fortune, qui bénéficie de l'intégration de Degroof Petercam (IWM et Banque Privée de LCL à 274 milliards d'euros soit +46,9%).

Le pôle SFS enregistre un niveau d'activité stable à un haut niveau, avec une hausse des encours de crédit à la consommation chez CAPFM (+5,2% par rapport à fin septembre 2023) tirés par les activités automobiles qui représentent 53%<sup>2</sup> des encours totaux, et par la progression de la production et des encours crédit-bail chez CAL&F (20,1 milliards d'euros soit +8,8% par rapport à fin septembre 2023).

La dynamique est forte en Grande Clientèle, avec des revenus records en banque de financement et d'investissement (meilleur cumul sur neuf mois), la banque de marché et d'investissement étant portée par les activités de marché et la banque de financement bénéficiant de la progression de la banque commerciale. CACEIS affiche également un haut niveau d'encours conservés (5 061 milliards d'euros, +12,1% par rapport à fin septembre 2023), et d'encours administrés (3 386 milliards d'euros, +4,2% par rapport à fin septembre 2023) et bénéficie du bon dynamisme commercial et d'effets marchés favorables sur le trimestre.

Chacun des métiers du Groupe affiche ainsi une activité dynamique (Cf. Infra).

<sup>1</sup> Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV

<sup>2</sup> CA Auto Bank, JV automobile et activité automobile des autres entités

## Soutien continu à la transition

Crédit Agricole Assurances détaille ses nouveaux engagements en faveur du climat et annonce un objectif de réduction de l'intensité carbone de ses portefeuilles<sup>3</sup> de -50% en 2029 (comparé à 2019).

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a décidé de participer au dispositif de soutien du financement de la transition énergétique et écologique mis en place par la CDC. Le Groupe pourra ainsi lever d'ici novembre 2025 jusqu'à 5,3 milliards d'euros de liquidité destinée exclusivement au financement de nouveaux projets contribuant à la transition énergétique et écologique.

Le Groupe continue de déployer massivement les financements et investissements en faveur de la transition. Ainsi, le Groupe Crédit Agricole a multiplié par 2 ses expositions aux financements des énergies bas carbone<sup>4</sup> entre fin 2020 et juin 2024 avec 21,9 milliards d'euros au 30 juin 2024. Par ailleurs, le financement des capacités de production d'énergie renouvelable par Crédit Agricole Assurances a augmenté de +17% par rapport à fin 2022 et représente 13,8 gigawatts au 30 juin 2024.

Enfin, le portefeuille de *green loans*<sup>5</sup> de CACIB a augmenté de +67% entre fin 2022 et septembre 2024, et représente 20,7 milliards d'euros au 30 septembre 2024.

---

<sup>3</sup> Réduction de 50% de l'empreinte carbone (équivalent tonnes CO<sub>2</sub> / M€ investi) de ses portefeuilles d'investissement coté en actions et obligations corporate et immobilier détenu en direct (objectif précédent de -25% sur l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement coté en actions et obligations corporate en 2025 vs 2019).

<sup>4</sup> Encours liés aux énergies bas carbone constitués des énergies renouvelables produites par les clients de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, incluant également les encours liés à l'énergie nucléaire pour CACIB

<sup>5</sup> Portefeuille d'actifs verts au sein de CACIB alignés aux critères d'éligibilité du Green Bond Framework Groupe de novembre 2023

# Résultats du Groupe

**Au troisième trimestre 2024, le résultat net part du Groupe publié** du Groupe Crédit Agricole ressort à **2 080 millions d'euros**, en baisse de -12,8% par rapport au troisième trimestre 2023, compte tenu d'éléments spécifiques importants au troisième trimestre 2023.

Les **éléments spécifiques** du troisième trimestre **2024** ont un **effet net négatif de -20 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe** du Groupe Crédit Agricole. Ils sont composés des éléments comptables récurrents suivants : les éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir la DVA (*Debt Valuation Adjustment*), la partie spread émetteur de la FVA et le *secured lending* pour +3 millions d'euros en résultat net part du Groupe sur la banque de marché et d'investissement, et la couverture de portefeuille de prêts en Grandes Clientèles pour -1 million d'euros en résultat net part du Groupe. A ces éléments récurrents, s'ajoutent des éléments spécifiques à ce trimestre : des coûts d'intégration ISB pour -14 millions d'euros en résultat net part du Groupe en Grandes clientèles, des coûts d'intégration Degroof Petercam pour -6 millions d'euros en résultat net part du Groupe en Gestion de l'épargne et de l'assurance, et des coûts d'acquisition de Degroof Petercam pour -2 millions d'euros en résultat net part du Groupe de la banque privée.

Les **éléments spécifiques** du troisième trimestre **2023** avaient un impact cumulé positif de +317 millions d'euros en résultat net part du Groupe et étaient composés des éléments de DVA et couverture pour +1 million d'euros en Grandes Clientèles, de reprises de provisions Epargne Logement pour +297 millions d'euros (dont +38 millions d'euros sur LCL, +171 millions d'euros sur AHM et +88 millions d'euros sur les Caisses Régionales), et d'impacts liés à la réorganisation des activités Mobilité<sup>6</sup> sur le pôle SFS pour -26 millions d'euros en mise en équivalence et +45 millions d'euros en gains et pertes sur autres actifs.

Hors les éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent<sup>7</sup>** du Groupe Crédit Agricole atteint **2 100 millions d'euros**, en hausse de +1,5% par rapport au troisième trimestre 2023.

## Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole au T3-2024 et au T3-2023

En m€	T3-24 publié	Eléments spécifiques	T3-24 sous- jacent	T3-23 publié	Eléments spécifiques	T3-23 sous-jacent	Δ T3/T3 publié	Δ T3/T3 sous- jacent
<b>Produit net bancaire</b>	<b>9 213</b>	<b>3</b>	<b>9 210</b>	<b>9 249</b>	<b>402</b>	<b>8 847</b>	<b>(0,4%)</b>	<b>+4,1%</b>
Charges d'exploitation hors FRU	(5 590)	(34)	(5 556)	(5 265)	0	(5 265)	+6,2%	+5,5%
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 623</b>	<b>(31)</b>	<b>3 654</b>	<b>3 984</b>	<b>402</b>	<b>3 582</b>	<b>(9,1%)</b>	<b>+2,0%</b>
Coût du risque de crédit	(801)	0	(801)	(693)	0	(693)	+15,6%	+15,6%
Sociétés mises en équivalence	61	-	61	37	(26)	63	+65,7%	(3,5%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(5)	(3)	(2)	69	61	9	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 877</b>	<b>(34)</b>	<b>2 912</b>	<b>3 397</b>	<b>436</b>	<b>2 961</b>	<b>(15,3%)</b>	<b>(1,6%)</b>
Impôt	(587)	8	(595)	(810)	(120)	(691)	(27,6%)	(13,8%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	2	-	2	(100,0%)	(100,0%)
<b>Résultat net</b>	<b>2 291</b>	<b>(26)</b>	<b>2 317</b>	<b>2 588</b>	<b>317</b>	<b>2 272</b>	<b>(11,5%)</b>	<b>+2,0%</b>
Intérêts minoritaires	(211)	6	(217)	(204)	-	(204)	+3,4%	+6,5%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>2 080</b>	<b>(20)</b>	<b>2 100</b>	<b>2 384</b>	<b>317</b>	<b>2 068</b>	<b>(12,8%)</b>	<b>+1,5%</b>
<b>Coefficient d'exploitation hors FRU (%)</b>	<b>60,7%</b>		<b>60,3%</b>	<b>56,9%</b>		<b>59,5%</b>	<b>+3,7 pp</b>	<b>+0,8 pp</b>

Au troisième trimestre 2024, le **produit net bancaire sous-jacent** s'élève à 9 210 millions d'euros, en hausse de +4,1% par rapport au troisième trimestre 2023, s'appuyant sur la bonne performance de la plupart des métiers. En effet, les revenus sous-jacents sont en hausse en Banque de détail en France (+1,8%), le pôle Gestion de l'épargne et assurance profite d'une activité dynamique et de l'intégration de Degroof Petercam et le pôle Grandes

<sup>6</sup> La réorganisation des activités Mobilité du Groupe CA Consumer Finance a impacté de façon exceptionnelle le T3 2023 au titre des transferts de fonds de commerce, d'indemnités reçues et versées, du traitement comptable de l'intégration à 100% de CA Auto Bank (ex-FCA Bank), de la réorganisation de l'activité de financement automobile au sein du Groupe CA Consumer Finance (en particulier la revue des solutions applicatives).

<sup>7</sup> Cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes.

clientèles s'appuie sur un haut niveau de revenus dans l'ensemble de ses métiers, en plus de l'intégration d'ISB. Par ailleurs, les revenus sont en léger recul en Banque de proximité à l'international et sur le pôle Services financiers spécialisés, pénalisés la baisse des taux d'intérêts. Les **charges d'exploitation sous-jacentes** sont en hausse de +5,5% au troisième trimestre 2024, pour s'établir à 5 556 millions d'euros, en raison d'effets périmètre, d'effets de base sur les taxes et de l'accompagnement du développement des métiers. Au global, le Groupe voit son **coeffcient d'exploitation sous-jacent** s'établir à 60,3% au troisième trimestre 2024, en hausse modérée de +0,8 point de pourcentage. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation sous-jacent** s'établit à 3 654 millions d'euros, soit une hausse de +2,0% par rapport au troisième trimestre 2023.

Le **coût du risque de crédit sous-jacent** s'élève à -801 millions d'euros, en augmentation de +15,6% par rapport au troisième trimestre 2023. Il se décompose en une dotation de -93 millions d'euros liée à des provisions de prudence sur les encours sains (niveau 1 et 2) et une dotation de -709 millions d'euros de coût du risque avéré (niveau 3), conséquence d'une hausse des défaillances dans le marché des entreprises, ainsi que du provisionnement complémentaire pour quelques dossiers de place. A noter, également, une reprise de +1 million d'euros sur les autres risques. Les niveaux de provisionnement ont été déterminés en tenant compte de plusieurs scénarios économiques pondérés, et en appliquant des ajustements forfaitaires sur des portefeuilles sensibles. Les scénarios économiques pondérés du troisième trimestre sont restés inchangés par rapport au deuxième trimestre avec un scénario favorable (PIB à +1,2% en France en 2024, +1,5% en 2025) et un scénario défavorable (PIB à -0,2% en France en 2024 et +0,5% en 2025). Le **coût du risque sur encours<sup>8</sup>** atteint **26 points de base sur quatre trimestres glissants** et 27 points de base en vision trimestrielle annualisée<sup>9</sup>.

Le **résultat avant impôt sous-jacent s'établit à 2 912 millions d'euros**, en baisse de -1,6% par rapport au troisième trimestre 2023. Il intègre la contribution des sociétés mises en équivalence pour 61 millions d'euros (en baisse de -3,5%) ainsi que le résultat net sur autres actifs qui atteint -2 millions d'euros ce trimestre. La **charge d'impôt sous-jacente est en baisse de -13,8%** sur la période avec un taux d'impôt ce trimestre à 20,9%, soit en baisse de -3,0 points de pourcentage. Le résultat net sous-jacent avant déduction des minoritaires est en hausse de +2,0% pour s'établir à 2 317 millions d'euros. Les intérêts minoritaires augmentent de +6,5%. Enfin, **le résultat net part du Groupe sous-jacent, à 2 100 millions d'euros ressort en hausse de +1,5%** par rapport au troisième trimestre 2023.

---

<sup>8</sup> Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

<sup>9</sup> Le coût du risque sur encours (en point de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre

## Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole au 9M-2024 et au 9M-2023

En m€	9M-24 publié	Eléments spécifiques	9M-24 sous-jacent	9M-23 publié	Eléments spécifiques	9M-23 sous-jacent	Δ 9M/9M publié	Δ 9M/9M sous-jacent
<b>Produit net bancaire</b>	<b>28 244</b>	<b>117</b>	<b>28 127</b>	<b>27 722</b>	<b>758</b>	<b>26 965</b>	<b>+1,9%</b>	<b>+4,3%</b>
Charges d'exploitation hors FRU	(16 866)	(84)	(16 782)	(15 782)	(18)	(15 764)	+6,9%	+6,5%
FRU	-	-	-	(620)	-	(620)	(100,0%)	(100,0%)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>11 378</b>	<b>33</b>	<b>11 345</b>	<b>11 321</b>	<b>739</b>	<b>10 581</b>	<b>+0,5%</b>	<b>+7,2%</b>
Coût du risque de crédit	(2 324)	(20)	(2 304)	(2 179)	(84)	(2 095)	+6,6%	+10,0%
Sociétés mises en équivalence	203	(0)	203	190	(39)	229	+6,7%	(11,2%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(19)	(23)	4	107	89	18	ns	(78,5%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>9 238</b>	<b>(10)</b>	<b>9 248</b>	<b>9 438</b>	<b>705</b>	<b>8 733</b>	<b>(2,1%)</b>	<b>+5,9%</b>
Impôt	(2 104)	(4)	(2 100)	(2 293)	(180)	(2 113)	(8,2%)	(0,6%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	7	-	7	(100,0%)	(100,0%)
<b>Résultat net</b>	<b>7 134</b>	<b>(14)</b>	<b>7 148</b>	<b>7 153</b>	<b>525</b>	<b>6 628</b>	<b>(0,3%)</b>	<b>+7,9%</b>
Intérêts minoritaires	(643)	17	(659)	(619)	(0)	(619)	+3,8%	+6,5%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>6 491</b>	<b>3</b>	<b>6 489</b>	<b>6 534</b>	<b>525</b>	<b>6 009</b>	<b>(0,6%)</b>	<b>+8,0%</b>
<b>Coefficient d'exploitation hors FRU (%)</b>	<b>59,7%</b>			<b>59,7%</b>	<b>56,9%</b>		<b>+2,8 pp</b>	<b>+1,2 pp</b>

**Sur les neuf premiers mois de l'année 2024**, le résultat net part du Groupe publié est de 6 491 millions d'euros, contre 6 534 millions d'euros aux neuf premiers mois de l'année 2023, stable à -0,6%.

Les éléments spécifiques des neuf premiers mois 2024 comprennent les éléments spécifiques des neuf premiers mois 2024 des Caisses régionales (+ 47 millions d'euros de reprises de provisions Epargne Logement) et les éléments spécifiques de Crédit Agricole S.A. détaillés dans la section Crédit Agricole S.A.

Hors éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent ressort à 6 489 millions d'euros**, en hausse de +8,0% par rapport aux neuf premiers mois de l'année 2023.

Le **produit net bancaire sous-jacent** s'élève à **28 127 millions d'euros**, en hausse de **+4,3%** par rapport aux neuf premiers mois 2023. Cette hausse s'explique par une hausse dans tous métiers, atteignant au global, sans le pôle AHM, +4,6% par rapport aux neuf premiers mois 2023.

Les **charges d'exploitation** sous-jacentes s'élèvent à -16 782 millions d'euros, en hausse de +6,5 % hors FRU par rapport aux neuf premiers mois 2023, notamment sous l'effet de la hausse des rémunérations dans un contexte inflationniste, de l'accompagnement du développement des métiers, des dépenses IT et d'effets périmètre détaillés dans les pôles. Le **coefficent d'exploitation sous-jacent** sur les neuf premiers mois 2024 s'établit à 59,7 % en hausse de +1,2 point de pourcentage par rapport à celui des neuf premiers mois 2023 hors FRU. Le FRU s'élevait à -620 millions d'euros en 2023.

Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent atteint ainsi 11 345 millions d'euros, en hausse de +7,2 % par rapport aux neuf premiers mois 2023.

Le **coût du risque** sous-jacent sur les neuf premiers mois 2024 est en hausse, à -2 304 millions d'euros (dont -178 millions d'euros de coût du risque sur encours sains (niveau 1 et 2), -2 148 millions d'euros de coût du risque avéré et + 22 millions d'euros de risques autres correspondant principalement à des reprises de provisions juridiques), soit une hausse de +10,0% par rapport aux neuf premiers mois 2023.

Au 30 septembre 2024, les indicateurs de risque confirment la **qualité de l'actif du groupe Crédit Agricole et du niveau de couverture de ses risques**. Le portefeuille de prêts est diversifié, plutôt orienté habitat (45% des encours bruts) et entreprises (33% des encours bruts). Le stock de provisions s'élève à 21,3 milliards d'euros à fin septembre 2024 (dont 11,7 milliards d'euros pour les Caisses régionales), dont 41% de provisions sur encours

sains (47% pour les Caisses régionales). La gestion prudente de ce stock de provisions permet au Groupe Crédit Agricole de présenter un taux de couverture global des créances douteuses élevé à 82,8% à fin septembre 2024.

Le **résultat net sur autres actifs** sous-jacent s'établit à 4 millions sur les neuf premiers mois 2024 contre 18 millions d'euros sur les neuf premiers mois 2023. Le résultat sous-jacent avant impôt, activités cédées et minoritaires ressort en hausse de +5,9%, à 9 248 millions d'euros. La charge d'impôt est de -2 100 millions d'euros, stable à -0,6%, avec un taux d'impôt effectif sous-jacent s'établissant à 23,2%, en baisse de - 1,6 point de pourcentage comparé aux neuf premiers mois 2023. Le résultat net avant minoritaires affiche ainsi une hausse de +7,9 %. Les intérêts minoritaires s'établissent à -659 millions d'euros aux neuf premiers mois 2023, soit une hausse de +6,5 %.

Le **résultat net part du Groupe sous-jacent aux neuf premiers mois de l'année 2024** s'établit ainsi à 6 489 millions d'euros en hausse de + 8,0% par rapport aux neuf premiers mois de l'année 2023.

## Caisse régionales

**La conquête brute** s'établit à +275 000 nouveaux clients sur le trimestre **et le fonds de commerce croît de +27 000** nouveaux clients sur la même période. Le taux de principalisation de dépôts à vue ainsi que la part des clients utilisant les outils digitaux continuent sa progression. **La production de crédit est en baisse** de -7% par rapport au troisième trimestre 2023, en lien avec la baisse de -11% sur le crédit habitat, ainsi que la baisse sur les marchés spécialisés. Sur le crédit habitat, la production est en reprise progressive depuis le début de l'année (+20% par rapport au deuxième trimestre 2024). Le taux moyen à la production des crédits habitat atteint 3,47%<sup>10</sup> sur la période de juillet et août 2024, en baisse de -16 points de base par rapport à celui du deuxième trimestre 2024. En revanche, le taux global du stock sur l'ensemble des crédits s'améliore progressivement (+27 points de base par rapport au troisième trimestre 2023). **Les encours de crédits** atteignent 646 milliards d'euros à fin septembre 2024, stables sur un an sur tous les marchés et en légère hausse de +0,5% sur le trimestre.

**Les encours de collecte** affichent une hausse de +3,6% sur un an pour atteindre 903 milliards d'euros à fin septembre 2024. Cette croissance est portée tant par les encours de collecte bilan, qui atteignent 601 milliards d'euros (+2,5% sur un an), que par les encours de collecte hors-bilan, qui atteignent 302 milliards d'euros (+5,9% sur un an), bénéficiant d'effets marché favorables et de la très bonne collecte en UCO (8 Mds€ en cumul sur un an). Sur le trimestre, le mix de la collecte bilan reste stable entre les dépôts à vue et les dépôts à terme qui évoluent de -0,6% et de +1% respectivement par rapport à fin juin 2024. Le **taux d'équipement sur l'assurance dommage**<sup>11</sup> s'établit à 43,8% à fin septembre 2024 et poursuit sa progression (+0,7 point par rapport à septembre 2023). Concernant les **moyens de paiement**, le nombre de cartes est en hausse de +1,7% sur un an, tout comme la part des cartes haut de gamme dans le stock qui augmente de 1,9 point de pourcentage sur un an, et représente désormais 16,0% du total des cartes.

**Au troisième trimestre 2024, le produit net bancaire consolidé des Caisse régionales y compris dividende SAS Rue La Boétie**<sup>12</sup> atteint 3 220 millions d'euros, en baisse de -2,1% par rapport au troisième trimestre 2023, impacté notamment par un effet de base lié à la reprise de provision épargne logement au troisième trimestre 2023 de +118 millions d'euros<sup>13</sup>. Hors cet élément, les revenus sont en hausse de +1,5% par rapport au troisième trimestre 2023, la baisse de la marge d'intermédiation (-11,6% hors effet de base EL<sup>13</sup>) étant compensée par la hausse des revenus de portefeuille (+41,8%) et des commissions (+4,9%), tirée par une activité dynamique en assurance-vie et sur la gestion de comptes. **Les charges d'exploitation** progressent de +3,5%, en lien avec la hausse des frais de personnel, frais immobiliers et charges informatiques. **Le résultat brut d'exploitation** ressort en baisse de -15,3% sur un an (-3,8% hors effet de base EL<sup>13</sup>). Le **coût du risque est en hausse** de +43,7% par rapport au troisième trimestre 2023 et s'élève à -369 millions d'euros, en lien principalement avec la hausse du risque avéré sur le secteur des entreprises. Le **coût du risque sur encours** demeure à un niveau maîtrisé à 22 points de base.

**Le résultat net consolidé** des Caisse régionales y compris dividende SAS Rue La Boétie<sup>12</sup> s'élève à 351 millions d'euros, en baisse de -38,0% par rapport au troisième trimestre 2023 (-26,5% hors effet de base<sup>13</sup>).

**La contribution des Caisse régionales au résultat net part du Groupe** s'élève à 371 millions d'euros au troisième trimestre 2024, en baisse de -36,9% en comparaison au troisième trimestre 2023.

**Sur les neuf premiers mois 2024, le produit net bancaire y compris dividende SAS Rue La Boétie** est en hausse (+2,2%) par rapport à la même période en 2023. Les charges d'exploitation progressent de +1,7% et le **résultat brut d'exploitation** est par conséquent en hausse de +3%. Enfin, avec un **coût du risque** en hausse de +29%, le **résultat net part du groupe des Caisse régionales y compris dividende SAS Rue La Boétie** s'élève à 3 051 millions d'euros, en hausse de +0,5% par rapport au neuf premiers mois 2023 (+1,9% hors effet de base EL).

**La contribution des Caisse régionales aux résultats du Groupe Crédit Agricole au neuf premiers mois 2024** s'élève à 1 021 millions d'euros en résultat net part du groupe publié (-28,1% par rapport à la même période en 2023), avec un produit net bancaire à 9 834 millions d'euros (-2%), les charges à -7 453 millions d'euros (+3,3%) et un coût du risque à -1 056 millions d'euros (+27%).

<sup>10</sup> Taux de crédits moyen sur les réalisations mensuelles de juillet et aout 2024

<sup>11</sup> Taux d'équipement - Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV

<sup>12</sup> Dividende SAS Rue La Boétie versé au T2 annuellement

<sup>13</sup> Effet de base EL (reprise de la provision pour épargne logement) au T3-23 +118 M€ en PNB et de +88 M€ en RNPG

# Crédit Agricole S.A.

## Résultats

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni sous la présidence de Dominique Lefebvre le 5 novembre 2024, a examiné les comptes du troisième trimestre 2024.

En m€	T3-24 publié	Eléments spécifiques	T3-24 sous-jacent	T3-23 publié	Eléments spécifiques	T3-23 sous-jacent	Δ T3/T3 publié	Δ T3/T3 sous-jacent
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 487</b>	<b>3</b>	<b>6 484</b>	<b>6 343</b>	<b>284</b>	<b>6 060</b>	<b>+2,3%</b>	<b>+7,0%</b>
Charges d'exploitation hors FRU	(3 689)	(34)	(3 654)	(3 376)	0	(3 376)	+9,2%	+8,2%
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 799</b>	<b>(31)</b>	<b>2 830</b>	<b>2 967</b>	<b>284</b>	<b>2 684</b>	<b>(5,7%)</b>	<b>+5,5%</b>
Coût du risque de crédit	(433)	0	(433)	(429)	0	(429)	+0,9%	+0,9%
Sociétés mises en équivalence	42	-	42	23	(26)	50	+81,3%	(15,3%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(4)	(3)	(1)	69	61	8	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 404</b>	<b>(34)</b>	<b>2 438</b>	<b>2 630</b>	<b>318</b>	<b>2 312</b>	<b>(8,6%)</b>	<b>+5,4%</b>
Impôt	(476)	8	(484)	(633)	(89)	(544)	(24,8%)	(11,0%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	2	-	2	ns	ns
<b>Résultat net</b>	<b>1 928</b>	<b>(26)</b>	<b>1 954</b>	<b>1 999</b>	<b>229</b>	<b>1 770</b>	<b>(3,5%)</b>	<b>+10,4%</b>
Intérêts minoritaires	(262)	6	(268)	(251)	(2)	(250)	+4,2%	+7,5%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 666</b>	<b>(20)</b>	<b>1 686</b>	<b>1 748</b>	<b>227</b>	<b>1 520</b>	<b>(4,7%)</b>	<b>+10,9%</b>
<b>Bénéfice par action (€)</b>	<b>0,50</b>	<b>(0,01)</b>	<b>0,51</b>	<b>0,53</b>	<b>0,07</b>	<b>0,46</b>	<b>(5,5%)</b>	<b>+11,4%</b>
<b>Coefficient d'exploitation hors FRU (%)</b>	<b>56,9%</b>		<b>56,4%</b>	<b>53,2%</b>		<b>55,7%</b>	<b>+3,6 pp</b>	<b>+0,6 pp</b>

**Au troisième trimestre 2024, le résultat net part du Groupe publié de Crédit Agricole S.A. ressort à 1 666 millions d'euros**, soit une baisse de -4,7% par rapport au troisième trimestre 2023, qui bénéficiait d'éléments non récurrents favorables liés aux reprises de provisions Épargne Logement (cf. ci-dessous). Ce résultat du troisième trimestre 2024 est de haut niveau, il s'appuie sur des revenus élevés ainsi que sur un coefficient d'exploitation maintenu à un niveau bas.

Les **éléments spécifiques** de ce trimestre ont un impact cumulé de -20 millions d'euros en résultat net part du Groupe, ils sont composés des éléments comptables récurrents suivants : les éléments de volatilité comptable récurrents en produit net bancaire, à savoir la DVA (*Debt Valuation Adjustment*), la partie *spread* émetteur de la FVA et le *secured lending* pour +3 millions d'euros en résultat net part du Groupe en Grandes clientèles, et la couverture de portefeuille de prêts en Grandes Clientèles pour -1 million d'euros en résultat net part du Groupe. A ces éléments récurrents, s'ajoutent des éléments spécifiques à ce trimestre : des coûts d'intégration Degroof Petercam pour - 6 millions d'euros en résultat net part du Groupe en Gestion de l'épargne et assurance, des coûts d'intégration ISB pour -14 millions d'euros en résultat net part du Groupe en Grandes clientèles, des coûts d'acquisition de Degroof Petercam pour -2 millions d'euros en résultat net part du Groupe en Gestion de l'épargne et assurance.

Les **éléments spécifiques** du troisième trimestre 2023 avaient un impact cumulé de +227 millions d'euros en résultat net part du Groupe et étaient composés d'éléments comptables récurrents pour +208 millions d'euros (principalement des reprises de provisions Epargne Logement pour +37 millions d'euros sur LCL et +171 millions d'euros sur AHM). Les éléments non récurrents étaient liés à la poursuite de la réorganisation des activités Mobilité sur le pôle SFS et ils s'élevaient à +19 millions d'euros.

Hors effet de base favorable lié aux reprises de provisions Epargne Logement, **le résultat net part du groupe** est en hausse de +8,2% sur la période.

Hors éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent**<sup>14</sup> s'établit à **1 686 millions d'euros** au troisième trimestre 2024, en hausse de +10,9% par rapport au troisième trimestre 2023.

Au troisième trimestre 2024, les **revenus sous-jacents** sont de haut niveau et atteignent 6 484 millions d'euros. Ils sont en hausse marquée (+7,0%) par rapport au troisième trimestre 2023. Cette croissance est portée par la croissance du métier Gestion de l'épargne et assurance (+12,9%) qui profite d'une activité dynamique et de l'intégration de Degroof Petercam<sup>15</sup>, le métier Grandes clientèles (+8,7%) qui s'appuie sur une bonne performance de tous les métiers avec une progression continue des revenus au troisième trimestre en banque de financement et d'investissement, en plus des évolutions favorables de la marge nette d'intérêt et des commissions au sein de CACEIS, les Services financiers spécialisés (-1,5%) qui bénéficient d'effets périmètre et volume favorables ainsi que d'une stabilisation de la marge dans le métier Financement personnel et mobilité, la Banque de proximité en France (+3,7%) qui est portée par l'amélioration de la marge nette d'intérêts et des commissions, et enfin la Banque de proximité à l'international (-1,8%) qui est essentiellement impactée par la baisse de la marge nette d'intérêt en Italie. Le pôle Activités hors métiers enregistre une hausse de ses revenus de +43 millions d'euros.

**Les charges d'exploitation sous-jacentes** s'élèvent à -3 654 millions d'euros, au troisième trimestre 2024, en hausse de +8,2% par rapport au troisième trimestre 2023 en lien avec l'accompagnement du développement des métiers. La hausse des charges de -278 millions d'euros sur un an est constituée pour l'essentiel d'un effet périmètre à hauteur de -112 millions d'euros<sup>16</sup>, de coûts d'intégration pour -29 millions d'euros<sup>17</sup> et d'un effet de base favorable lié aux taxes pour -30 millions d'euros. Les charges récurrentes sont en hausse de -141 millions d'euros, soit +4,1% (dont frais de personnel -38 millions d'euros, investissements IT -76 millions d'euros et autres charges -27 millions d'euros).

**Le coefficient d'exploitation sous-jacent** s'établit ainsi à 56,4% au troisième trimestre 2024, en hausse de +0,6 points de pourcentage par rapport au troisième trimestre 2023.

Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent du troisième trimestre 2024 s'établit à 2 830 millions d'euros, en hausse de +5,5% par rapport au troisième trimestre 2023. Retraité uniquement des reprises de provisions Epargne Logement, il est en hausse de +4,2%.

Au 30 septembre 2024, les indicateurs de risque confirment **la qualité des actifs de Crédit Agricole S.A. et du niveau de couverture de ses risques**. Le portefeuille de prêts est diversifié, plutôt orienté habitat (26% des encours bruts) et entreprises (43% des encours bruts de Crédit Agricole S.A.). Le taux de créances douteuses est stable par rapport au trimestre précédent et demeure toujours bas à 2,5%. Le taux de couverture<sup>18</sup>, élevé, à 71,4%, est en hausse de +0,1 point de pourcentage sur le trimestre. **Le stock total de provisions** s'établit à 9,6 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A., en baisse de -0,1 milliard par rapport à fin juin 2024. Sur ce stock de provisions, 34% sont liées au provisionnement des encours sains (proportion en ligne avec les trimestres précédents).

**Le coût du risque** sous-jacent est en dotation nette de -433 millions d'euros, en hausse de +0,9% par rapport au troisième trimestre 2023, et se décompose en une dotation sur encours sains (niveau 1 et 2) de -38 millions d'euros (reprise de +59 millions d'euros au troisième trimestre 2023) et un provisionnement des risques avérés (niveau 3) pour -388 millions d'euros (-487 millions d'euros au troisième trimestre 2023). A noter, également, une dotation légère de -7 millions d'euros sur d'autres éléments (provisions juridiques). Par métier, 52% de la dotation nette du trimestre provient du pôle des Services financiers spécialisés (inchangé par rapport à fin septembre 2023), 19% de LCL (16% à fin septembre 2023), 14% de la Banque de détail à l'international (28% à fin septembre 2023), 4% sur les Grandes clientèles (3% à fin septembre 2023) et 8% sur le pôle des Activités hors métiers (nul à fin septembre 2023). Sur ce dernier pôle, la hausse du coût du risque s'explique notamment par la hausse du risque sur les financements garantis par Foncaris. Les niveaux de provisionnement ont été déterminés en tenant compte de plusieurs scénarios économiques pondérés et en appliquant des ajustements forfaitaires sur des portefeuilles sensibles. Les scénarios économiques pondérés du troisième trimestre ont resté inchangés par rapport au deuxième trimestre avec un scénario favorable (PIB à +1,2% en France en 2024, +1,5% en 2025) et un scénario défavorable (PIB à -0,2% en France en 2024 et +0,5% en 2025). Au troisième trimestre 2024, le coût du risque sur encours atteint

<sup>14</sup> Sous-jacent, hors éléments spécifiques.

<sup>15</sup> Effet périmètre en revenus de Degroof Petercam : +140 millions d'euros au troisième trimestre 2024

<sup>16</sup> Effets périmètre en charge au troisième trimestre 2024 : Degroof Petercam pour -104 millions d'euros et divers autres

<sup>17</sup> Coûts associés à l'intégration d'ISB (CACEIS) : -26 millions d'euros au troisième trimestre 2024 contre -5 millions d'euros au troisième trimestre 2023 ; coûts associés à l'intégration de Degroof Petercam : -8 millions d'euros au troisième trimestre 2024

<sup>18</sup> Taux de provisionnement calculé avec au dénominateur les encours en « stage 3 », et au numérateur la somme des provisions enregistrées en « stages » 1, 2 et 3

32 points de base sur quatre trimestres glissants<sup>19</sup> et 32 points de base en vision trimestrielle annualisée<sup>20</sup> (en amélioration de 1 point de base par rapport au troisième trimestre 2023 pour les deux visions).

La contribution sous-jacente des **sociétés mises en équivalence** ressort à 42 millions d'euros au troisième trimestre 2024 en baisse de -15,3% par rapport au troisième trimestre 2023, s'appuyant notamment sur la forte croissance des sociétés mises en équivalence en gestion d'actifs et une baisse du métier du Financement personnel et mobilité.

Le **résultat sous-jacent<sup>21</sup> avant impôt**, activités cédées et minoritaires ressort ainsi en hausse de +5,4%, à 2 438 millions d'euros. Le **taux d'impôt effectif sous-jacent** s'établit à 20,2%, soit une baisse de -3,8 points de pourcentage par rapport au troisième trimestre 2023. La charge d'impôt sous-jacente est de -484 millions d'euros, en baisse de -11% en lien notamment avec l'impact d'opérations à taux réduit de cessions de participation et de revalorisation de titres en juste valeur au sein du métier Assurance, partiellement compensé par la hausse du taux d'impôt en Ukraine. Le **résultat net sous-jacent avant minoritaires** est en progression de +10,4%, et s'établit à 1 954 millions d'euros. **Les intérêts minoritaires** s'établissent à -268 millions d'euros au troisième trimestre 2024, en hausse de +7,5%.

Le **bénéfice par action sous-jacent** sur le troisième trimestre 2024 atteint **0,51 €**, il est en hausse de +11,4% par rapport au troisième trimestre 2023.

## Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. au 9M-2024 et au 9M-2023

En m€	9M-24 publié	Eléments spécifiques	9M-24 sous-jacent	9M-23 publié	Eléments spécifiques	9M-23 sous-jacent	Δ 9M/9M publié	Δ 9M/9M sous-jacent
<b>Produit net bancaire</b>	<b>20 089</b>	<b>53</b>	<b>20 036</b>	<b>19 140</b>	<b>598</b>	<b>18 542</b>	<b>+5,0%</b>	<b>+8,1%</b>
Charges d'exploitation hors FRU	(10 978)	(84)	(10 894)	(9 922)	(18)	(9 904)	+10,6%	+10,0%
FRU	-	-	-	(509)	-	(509)	(100,0%)	(100,0%)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>9 111</b>	<b>(30)</b>	<b>9 141</b>	<b>8 709</b>	<b>580</b>	<b>8 129</b>	<b>+4,6%</b>	<b>+12,5%</b>
Coût du risque de crédit	(1 256)	(20)	(1 236)	(1 338)	(84)	(1 253)	(6,1%)	(1,3%)
Sociétés mises en équivalence	132	(0)	132	136	(39)	175	(3,4%)	(24,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	5	(23)	28	102	89	13	(95,3%)	x 2,1
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>7 991</b>	<b>(73)</b>	<b>8 064</b>	<b>7 609</b>	<b>545</b>	<b>7 064</b>	<b>+5,0%</b>	<b>+14,2%</b>
Impôt	(1 790)	12	(1 803)	(1 832)	(149)	(1 682)	(2,3%)	+7,1%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	7	-	7	ns	ns
<b>Résultat net</b>	<b>6 201</b>	<b>(61)</b>	<b>6 262</b>	<b>5 785</b>	<b>396</b>	<b>5 389</b>	<b>+7,2%</b>	<b>+16,2%</b>
Intérêts minoritaires	(803)	16	(820)	(771)	(2)	(769)	+4,2%	+6,6%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>5 397</b>	<b>(45)</b>	<b>5 442</b>	<b>5 014</b>	<b>394</b>	<b>4 620</b>	<b>+7,6%</b>	<b>+17,8%</b>
<b>Bénéfice par action (€)</b>	<b>1,59</b>	<b>(0,01)</b>	<b>1,60</b>	<b>1,53</b>	<b>0,13</b>	<b>1,40</b>	<b>+3,8%</b>	<b>+14,5%</b>
<b>Coefficient d'exploitation hors FRU (%)</b>	<b>54,6%</b>		<b>54,4%</b>	<b>51,8%</b>		<b>53,4%</b>	<b>+2,8 pp</b>	<b>+1,0 pp</b>

Sur les neuf premiers mois 2024, le résultat net part du Groupe publié est de 5 397 millions d'euros, contre 5 014 millions d'euros sur les neuf premiers mois 2023, soit une hausse de +7,6%.

Les **éléments spécifiques pour les neuf premiers mois 2024** ont un effet négatif de **-45 millions d'euros** sur le résultat net part du Groupe publié et sont composés d'éléments comptables récurrents pour +39 millions d'euros et d'éléments non récurrents pour -84 millions d'euros. Les éléments récurrents correspondent principalement aux reprises et dotations aux provisions Epargne Logement à hauteur de + 1 million d'euros en net, ainsi qu'aux éléments de volatilité comptable du pôle Grandes clientèles (+33 millions d'euros sur la DVA et +5 millions d'euros sur les couvertures de portefeuilles de prêts). Les éléments non récurrents sont liés aux coûts d'intégration et d'acquisition de Degroof Petercam (-27 millions d'euros) au sein du pôle Gestion de l'épargne et assurance, aux coûts d'intégration (-37 millions d'euros) et

<sup>19</sup> Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

<sup>20</sup> Le coût du risque sur encours (en points de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre.

<sup>21</sup> Cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes.

d'acquisition (-17 millions d'euros) d'ISSB au sein du pôle Grandes clientèles et à un complément de provision pour risque Ukraine (-20 millions d'euros) au sein du pôle Banques de proximité à l'international.

Hors éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent ressort à 5 442 millions d'euros**, en hausse de **+17,8%** par rapport aux neuf premiers mois 2023.

Le **produit net bancaire sous-jacent** augmente de **+8,1%** par rapport aux neuf premiers mois 2023, portés par tous les métiers. Les **charges d'exploitation** sous-jacentes sont en hausse de **+10%** par rapport à 2023, en lien essentiellement avec l'accompagnement du développement des métiers et l'intégration d'effets périmètre, partiellement compensés par la fin de la période de constitution du FRU<sup>22</sup>. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'établit ainsi à 54,4% sur la période, en hausse de 1 point de pourcentage par rapport à la même période en 2023. Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent atteint ainsi 9 141 millions d'euros, **+12,5%** par rapport aux neuf premiers mois 2023. Le **coût du risque** sous-jacent affiche une diminution de **-1,3%** sur la période, s'établissant à -1 236 millions d'euros contre -1 253 millions d'euros en 2023. Enfin, les sociétés mises en équivalence sous-jacentes s'élèvent à 132 millions d'euros, en diminution de **-24,7%** sur la période.

Le  **bénéfice par action sous-jacent atteint 1,60 euro par action** sur les neuf premiers mois 2024, en hausse de **+14,5%** par rapport aux neuf premiers mois 2023.

Le **RoTE<sup>23</sup> sous-jacent**, calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé<sup>24</sup> et de charges IFRIC linéarisées sur l'année, net des coupons annualisés d'Additional Tier 1 (retour sur fonds propres part du Groupe hors incorporels) et net de l'impact de change sur les AT1 remboursés, et retraité de certains éléments volatils comptabilisés en capitaux propres (dont réserves latentes), atteint **14,5%** sur les neuf premiers mois 2024, en hausse de **+1** point de pourcentage par rapport aux neuf premiers mois 2023.

---

<sup>22</sup> La charge de FRU constatée sur les neuf premiers mois 2023 était de -509 millions d'euros.

<sup>23</sup> Voir détails du calcul du RoTE (retour sur fonds propres hors incorporels) en Annexes

<sup>24</sup> Le RNPG sous-jacent annualisé correspond à l'annualisation du RNPG sous-jacent (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année

# Analyse de l'activité et des résultats des pôles et métiers de Crédit Agricole S.A.

## Activité du pôle Gestion de l'épargne et Assurances

Au troisième trimestre 2024, les encours du pôle Gestion de l'épargne et Assurances (GEA) s'établissent à 2 809 milliards d'euros, en hausse de +46 milliards d'euros sur le trimestre (soit +1,7%), en raison essentiellement d'un effet marché favorable et d'un bon niveau de collecte nette sur les trois métiers de gestion d'actifs, d'assurance et de gestion de fortune. Sur un an, les encours gérés sont en hausse de +13,1%.

**L'activité en assurances (Crédit Agricole Assurances)** est très dynamique avec un chiffre d'affaires global de 9,7 milliards d'euros, un niveau record pour un troisième trimestre, en augmentation de +38,9% par rapport au troisième trimestre 2023, et en hausse dans les trois lignes d'activité épargne/ retraite, dommages, et prévoyance/ emprunteur/ assurances collectives. En cumulé, le chiffre d'affaires global s'établit à 32,8 milliards d'euros, en augmentation de +18,2% par rapport aux neuf premiers mois 2023.

**En Epargne/Retraite**, au troisième trimestre, le chiffre d'affaires atteint 7,2 milliards d'euros, en hausse de +56,4% par rapport au troisième trimestre 2023. L'activité s'appuie sur des campagnes de bonus sur versements euros en France, lancées au cours du premier trimestre, qui ont dynamisé la collecte brute Euro, ainsi que sur une confirmation de la reprise de l'activité à l'international. Le taux d'unités de compte est de 32,8% de la collecte brute, en baisse de -7,5 points de pourcentage par rapport au troisième trimestre 2023. Cette baisse est à mettre en lien avec la reprise de la collecte brute Euro et des conditions de marché moins favorables aux unités de compte, notamment une attractivité moins forte des unités de compte obligataires. La collecte nette atteint +1,6 milliard d'euros ce trimestre, comparable à celle du trimestre dernier. Ce niveau est constitué d'une collecte nette positive en unités de compte (+0,9 milliard d'euros) et également sur le fonds en euros (+0,8 milliard d'euros). En cumulé à fin septembre, le chiffre d'affaires Epargne/Retraite atteint 23,9 milliards d'euros, en progression de +23,1% par rapport à fin septembre 2023.

Les **encours** (épargne, retraite et prévoyance obsèques), qui s'établissent à 343,2 milliards d'euros, poursuivent leur progression et atteignent leur plus haut niveau. Ils sont en augmentation de +19,0 milliards d'euros sur un an, soit +5,8%, et de +12,9 milliards d'euros depuis le début de l'année, soit +3,9%. La croissance des encours est portée par un effet marché favorable et une collecte nette positive. La part des unités de compte dans les encours est de 29,9%, en hausse de +2,3 points de pourcentage sur un an et de +1,0 point de pourcentage par rapport à fin décembre 2023.

**En Assurance dommages**, le chiffre d'affaires s'établit à 1,2 milliard d'euros au troisième trimestre 2024, en hausse de +9,2%<sup>25</sup> par rapport au troisième trimestre 2023. Cette croissance s'appuie sur un effet volume et un effet prix. En effet, à fin septembre 2024, le portefeuille s'élève à près de 16,6 millions<sup>26</sup> de contrats, en croissance de +5,1% sur un an. En parallèle, la prime moyenne est en hausse, bénéficiant des révisions tarifaires ainsi que de l'évolution du mix produit. Enfin, le ratio combiné à fin septembre 2024 s'établit à 95,5%<sup>27</sup>, en dégradation de +0,3 point de pourcentage sur un an compte tenu d'un impact défavorable de l'actualisation. En cumulé à fin septembre 2024, le chiffre d'affaires est de 4,9 milliards d'euros, en progression de +7,8% par rapport aux neuf premiers mois 2023.

**En prévoyance/ emprunteur/ assurances collectives**, le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2024 s'établit à 1,3 milliard d'euros en hausse de +2,2% par rapport au troisième trimestre 2023. Le chiffre d'affaires sur l'assurance emprunteur augmente de +1,6% par rapport au troisième trimestre 2023, grâce à un rebond sur le crédit consommation et à la bonne tenue de l'immobilier. La prévoyance est en progression de +3,5% par rapport au troisième trimestre 2023, essentiellement portée par les assurances collectives qui affichent une hausse de +9,5%. Sur les assurances collectives, un accord a été signé avec les Industries Electriques et Gazières en octobre 2024 avec effet à compter du deuxième semestre 2025. En cumulé à fin septembre, le chiffre d'affaires en protection des personnes est de 4,0 milliards d'euros, en progression de +5,7% par rapport aux neuf premiers mois 2023.

<sup>25</sup> Le chiffre d'affaires Assurance dommages intègre un effet périmètre lié à la première consolidation de CATU (entité de dommages en Pologne) : Impact de +0,5% sur l'évolution du chiffre d'affaires Dommages (variation de chiffre d'affaires hors CATU entre le troisième trimestre 2023 et le troisième trimestre 2024 de + 8,7%) ; Impact de +2,0% sur l'évolution du portefeuille, soit un impact de 314 000 contrats (la croissance hors CATU entre septembre 2023 et septembre 2024 est de + 3,1%).

<sup>26</sup> Périmètre : dommages France et international

<sup>27</sup> Ratio combiné dommages en France (Pacific) y compris actualisation et hors désactualisation net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations ; le ratio est calculé sur les neuf premiers mois 2024. Le ratio combiné net hors effet d'actualisation sur les neuf premiers mois 2024 est de 97,7% (-0,2 point de pourcentage sur un an).

**Sur la Gestion d'actifs (Amundi)**, les **encours gérés** par Amundi au 30 septembre 2024 progressent de +11,1% sur un an et de +1,6% sur un trimestre et s'établissent à 2 192 Md€, un plus haut historique. L'augmentation des encours de +35,4 milliards d'euros sur le trimestre est liée à un effet marché et change positif de +32,5 milliards d'euros et à une collecte nette positive de +2,9 milliards d'euros.

Cette collecte nette du trimestre comprend la sortie d'un mandat de 11,6 milliards d'euros, avec un assureur européen, qui apportait peu de revenus. Corrigée de cette sortie, la collecte nette du trimestre est de +14,4 milliards d'euros, dont + 9,1 milliards en **actifs moyen long terme**<sup>28</sup> portée par la gestion active et les ETF. Les produits structurés et actifs réels et alternatifs enregistrent également une collecte positive, alors que les **produits de trésorerie**<sup>28</sup> sont à l'équilibre. Enfin, les **JV** poursuivent leur solide dynamique commerciale, avec une collecte nette de +5,3 milliards d'euros, reflétant une contribution positive de l'Inde et de la Corée du Sud.

Par segments de clientèle, la collecte **Retail** (+6,3 milliards d'euros au troisième trimestre 2024) s'appuie sur l'excellente dynamique des distributeurs tiers (+6,8 milliards d'euros), sur toutes les régions et avec une bonne diversification de la collecte par classes d'actifs. Hors perte du mandat assurantiel déjà mentionné, le segment des **Institutionnels** enregistre une collecte très positive en Actifs MLT sur tous les segments, en particulier les Institutionnels et Souverains, et sur les mandats des assureurs des groupes Crédit Agricole et Société Générale, grâce à la poursuite ce trimestre de la reprise du marché des contrats d'assurance vie en euros en France. En revanche les produits de trésorerie ont connu une forte décollecte saisonnière sur ce segment.

**En Gestion de fortune**, les encours gérés s'établissent au total (CA Indosuez Wealth Management et Banque privée de LCL) à 274 milliards d'euros à fin septembre 2024 et sont en augmentation de +2,7% par rapport à juin 2024 et de +46,9% par rapport à septembre 2023.

Pour Indosuez Wealth Management, les encours à fin septembre sont de 209,2 milliards d'euros<sup>29</sup>, en augmentation par rapport à fin juin 2024 (+4,2 milliards d'euros, soit +2,1%) en raison d'un effet marché favorable de +2,5 milliards d'euros et d'un bon niveau d'activité avec une collecte nette positive de +1,8 milliard d'euros portée notamment par la Suisse et l'Asie. A signaler également sur le trimestre, le début de la commercialisation des fonds de Degroof Petercam auprès de la clientèle d'Indosuez. Par rapport à fin septembre 2023, les encours sont en augmentation de +84,3 milliards d'euros (soit +67,5%), compte tenu d'un effet périmètre de 69 milliards d'euros (intégration de Degroof Petercam en juin 2024), d'un effet marché favorable et d'un bon niveau de collecte nette.

Pour la Banque Privée de LCL, les encours à fin septembre sont de 64,8 milliards d'euros, en augmentation par rapport à fin juin 2024 (+1,0 milliard d'euros, soit +1,5 %) grâce à un effet marché favorable et une collecte nette positive. Par rapport à fin septembre 2023, les encours sont en augmentation de +3,2 milliards d'euros (soit +5,3%), compte tenu d'un effet marché favorable essentiellement, et aussi d'une de collecte nette positive.

## Résultats du pôle Gestion de l'épargne et Assurances

Au troisième trimestre 2024 le pôle GEA réalise un **produit net bancaire** de 1 870 millions d'euros, en hausse de +12,9% par rapport au troisième trimestre 2023. Les **charges** augmentent de +20,9% et s'établissent à -868 millions d'euros. Ainsi, le **coefficient d'exploitation** s'élève à 46,4%, en hausse de +3,0 points de pourcentage par rapport au troisième trimestre 2023. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 1 002 millions d'euros, +6,9% par rapport au troisième trimestre 2023. L'impôt s'établit à -157 millions d'euros alors qu'il était de - 221 millions d'euros à fin septembre 2023 (en baisse de -29,1%). Le **résultat net part du Groupe** du pôle GEA s'établit à 728 millions d'euros, en hausse de +17,1% par rapport au troisième trimestre 2023.

A fin septembre 2024, le pôle GEA réalise un **produit net bancaire** de 5 603 millions d'euros, en hausse de +9,1% par rapport à fin septembre 2023. La hausse est expliquée par un très haut niveau de revenus sur les trois métiers, en Assurances, en Gestion d'actifs et en Gestion de fortune. Les charges hors FRU augmentent de +13,4%. Ainsi le coefficient d'exploitation hors FRU s'élève à 43,5%, en augmentation de +1,6 point de pourcentage par rapport à fin septembre 2023. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 3 168 millions d'euros, en hausse de +6,3% par rapport à fin septembre 2023. L'impôt s'établit à -659 millions d'euros alors qu'il était de -699 millions à fin septembre 2023 (en baisse de -5,7%). Le **résultat net part du Groupe** du pôle GEA s'établit à 2 180 millions d'euros, en hausse de +9,3% par rapport aux neuf premiers mois de 2023. Le résultat net part du Groupe est en hausse entre les neuf premiers

<sup>28</sup> Hors JV

<sup>29</sup> Ce chiffre est retraité des actifs en conservation pour clients institutionnels

mois de 2023 et les neuf premiers mois de 2024 sur la gestion d'actifs (+10,2%) et les métiers d'assurances (+11,3%), et en baisse sur la gestion de fortune (-18,9%).

A fin septembre 2024, le pôle GEA contribue à hauteur de 37% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) et à hauteur de 27% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Au 30 septembre 2024, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 12,6 milliards d'euros dont 10,4 milliards d'euros sur les Assurances, 1,3 milliard d'euros sur la Gestion d'actifs et 0,8 milliard d'euros sur la Gestion de fortune. Les emplois pondérés du pôle sont de 58,7 milliards d'euros dont 35,7 milliards d'euros sur les Assurances, 14,1 milliards d'euros sur la Gestion d'actifs et 8,9 milliards d'euros sur la Gestion de fortune.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) **sous-jacent** du pôle s'établit quant à lui à 27,1% sur les neuf premiers mois de 2024.

## Résultats Assurances

Au troisième trimestre 2024, le **produit net bancaire** des assurances atteint 635 millions d'euros, en baisse de -1,2% par rapport au troisième trimestre 2023. Il se compose notamment de 418 millions d'euros sur l'épargne retraite<sup>30</sup>, 117 millions d'euros sur la protection des personnes<sup>31</sup> et 40 millions d'euros sur le dommage<sup>32</sup>. Dans un contexte de hausse de l'activité, la baisse du produit net bancaire s'explique notamment par l'évolution de la sinistralité sur le Dommage, faible au troisième trimestre 2023 et plus élevée au troisième trimestre 2024 en particulier sur l'assurance récolte, ainsi que par un effet défavorable lié au remplacement de dettes AT1 (dont la charge était enregistrée en minoritaires) par de la dette Tier 2 (dont la charge vient en déduction du PNB).

La **CSM** (*Contractual service margin*) s'établit à 24,9 milliards d'euros, en augmentation depuis le 31 décembre 2023 de +4,5%. Sur les neuf premiers mois de 2024, l'impact de la réévaluation du stock est positif et l'impact des affaires nouvelles est supérieur à l'allocation de CSM.

Les charges non attribuables du trimestre s'établissent à 85 millions d'euros, en hausse de +5,1% par rapport au troisième trimestre 2023. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 550 millions d'euros, en baisse de -2,1% par rapport au troisième trimestre 2023. Les impôts s'établissent à -51 millions d'euros alors qu'ils étaient de -131 millions d'euros au troisième trimestre 2023. Cette baisse est liée à une réestimation du taux d'imposition intégrant l'impact d'opérations à taux d'imposition réduit de cessions de participation et de revalorisation de titres en juste valeur, intervenues ce trimestre. Le **résultat net part du Groupe** s'établit à 478 millions d'euros, en hausse de +16,2% par rapport au troisième trimestre 2023.

Le produit net bancaire de l'assurance sur les **neuf premiers mois 2024** atteint 2 130 millions d'euros, en hausse de +5,4% par rapport au cumulé à fin septembre 2023. Les charges non attribuables s'établissent à 264 millions d'euros, en hausse de +11,4%. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 12,4%, en deçà du plafond cible fixé par le Plan Moyen Terme de 15%. Le résultat brut d'exploitation est de 1 866 millions d'euros (+4,6% par rapport aux neuf premiers mois de 2023). La charge d'impôts s'établit à -354 millions d'euros, inférieure au niveau à fin septembre 2023 de -411 millions. Le résultat net part du groupe atteint 1 466 millions d'euros, en augmentation de +11,3% par rapport à celui des neuf premiers mois 2023.

Les Assurances contribuent à hauteur de 25 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin septembre 2024 et de 10 % à leurs revenus sous-jacents.

## Résultats Gestion d'actifs

Au troisième trimestre 2024, le **produit net bancaire** atteint 838 millions d'euros et affiche une croissance à deux chiffres (+10,3% par rapport au troisième trimestre 2023). La hausse des commissions de gestion de +9,2% par rapport au troisième trimestre 2023 reflète le bon niveau d'activité et la progression des encours moyens sous gestion hors JV (qui augmentent de +8,6% sur la même période, et de +1,2% entre le deuxième et le troisième trimestre). Les

<sup>30</sup> Montant de l'allocation de Contractual Service Margin (CSM) et de Risk Adjustment (RA) y compris assurances obsèques

<sup>31</sup> Montant d'allocation de CSM et de RA

<sup>32</sup> Net du coût de la réassurance, hors résultat financier

commissions de surperformance augmentent de +10 millions d'euros par rapport au troisième trimestre 2023, mais il y a cependant au troisième trimestre moins de dates de cristallisation qu'au deuxième ou quatrième trimestre. Les revenus d'Amundi Technology progressent de +41,8% par rapport au troisième trimestre 2023. Les revenus financiers sont en baisse de -10,6% par rapport au troisième trimestre 2023. Les **charges** d'exploitation s'élèvent à -466 millions d'euros, en hausse de +7,5% en lien notamment avec la consolidation d'Alpha Associates, l'accélération des investissements, l'effet de la croissance des revenus sur les rémunérations variables. L'effet ciseaux est positif sur le trimestre. Le **coefficent d'exploitation** s'établit ainsi à 55,6%, en amélioration sur un an (-1,5 point de pourcentage). Le **résultat brut d'exploitation** augmente de +14,1% par rapport au troisième trimestre 2023. La contribution des sociétés mises en équivalence, reprenant la contribution des *joint-ventures* asiatiques d'Amundi, s'établit à 33 millions d'euros, en hausse de +36,4% par rapport au troisième trimestre 2023 s'appuyant principalement sur la forte croissance de la contribution de SBI MF en Inde. La charge d'impôt s'élève à -92 millions d'euros, en hausse de +14,9%. Le résultat net avant déduction des minoritaires est de 312 millions d'euros, en augmentation de +16,4% par rapport au cumulé à fin septembre 2023. Le **résultat net part du Groupe** s'établit à 208 millions d'euros, en hausse de +16,8% par rapport au troisième trimestre 2023.

**Sur les neuf premiers mois de 2024**, le produit net bancaire augmente de +7,2% en gestion d'actifs, reflet de la croissance soutenue des commissions de gestion et de la forte hausse des revenus d'Amundi Technology (54 M€, +28,2%) et des produits financiers. Les commissions de surperformance sont en légère baisse (-2,0%). Les charges d'exploitation hors FRU augmentent de +6,3%. Le coefficient d'exploitation hors FRU est de 55,3%, stable par rapport au cumulé à fin septembre 2023. Ainsi, le résultat brut d'exploitation augmente de +8,8% par rapport aux neuf premiers mois de 2023. Le résultat des sociétés mises en équivalence augmente de +28,4%. Au final, le résultat net part du Groupe du semestre s'établit à 623 millions d'euros en hausse de +10,2%.

La Gestion d'actifs contribue à hauteur de 10% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin septembre 2024 et 12 % de leurs revenus sous-jacents.

Au 30 septembre 2024, les fonds propres alloués à la Gestion d'actifs s'élèvent à 1,3 milliard d'euros ; les emplois pondérés sont de 14,1 milliards d'euros.

## Résultats Gestion de fortune<sup>33</sup>

Le **produit net bancaire** de la gestion de fortune s'établit à 397 millions d'euros au troisième trimestre 2024, en hausse de +56,6% par rapport au troisième trimestre 2023. Les revenus bénéficient de l'impact de l'intégration de Degroof Petercam en juin 2024 ; hors cet effet, ils sont soutenus par la bonne dynamique des commissions de gestion qui compense l'érosion des revenus d'intérêt. Les **charges** atteignent -317 millions d'euros, en hausse de +55,5% par rapport au troisième trimestre 2023, en raison de l'impact de l'intégration de Degroof Petercam depuis juin 2024<sup>34</sup> et des coûts d'intégration de -8 millions d'euros au troisième trimestre. Retraité de ces impacts, l'évolution des charges est stable (+0,2% par rapport au troisième trimestre 2023). Le **coefficent d'exploitation** s'établit à 79,9% au troisième trimestre 2024, en baisse de -0,6 point de pourcentage par rapport au troisième trimestre 2023. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 80 millions d'euros, en hausse de +61,4% par rapport au troisième trimestre 2023. Le coût du risque est de -11 millions au troisième trimestre 2024, il intègre la prise en considération de litiges et le provisionnement de différents dossiers. Le résultat net sur autres actifs s'établit à -3 millions d'euros au troisième trimestre 2024, correspondant à des frais d'acquisition de Degroof Petercam, retraités en éléments spécifiques. Le **résultat net part du Groupe** atteint 42 millions d'euros, en hausse de +30,6% par rapport au troisième trimestre 2023.

Sur les neuf premiers mois 2024, le produit net bancaire du métier gestion de fortune est en augmentation de +24,7% par rapport à fin septembre 2023, bénéficiant notamment de l'intégration de Degroof Petercam en juin 2024, pour atteindre 967 millions d'euros. Les charges hors FRU sont en augmentation de +29,3% en raison de l'impact de l'intégration de Degroof Petercam depuis juin 2024 et des coûts d'intégration de 14 millions d'euros. Retraité de ces impacts, l'évolution des charges est maîtrisée, en augmentation de +3,6% par rapport aux neuf premiers mois 2023, augmentation notamment liée à un effet de base défavorable en 2023. Le résultat brut d'exploitation augmente de +10,0% pour s'établir à 181 millions d'euros. Le coût du risque est de -12 millions à fin septembre 2024 (il était de +1 million d'euro à fin septembre 2023). Le résultat net sur autres actifs s'établit à -23

<sup>33</sup> Périmètre Indosuez Wealth Management

<sup>34</sup> Données du trimestre Degroof Petercam intégrées aux résultats du métier Gestion de Fortune : PNB de 140 m€ et charges de -104 m€ (hors coûts d'intégration partiellement portés par Degroof Petercam)

millions d'euros à fin septembre 2024, correspondant à des frais d'acquisition de Degroof Petercam, retraités en éléments spécifiques. Le résultat net part du Groupe s'établit à 91 millions d'euros sur les neuf premiers mois 2024, en baisse de -18,9% par rapport aux neuf premiers mois 2023, mais en hausse de +4,5% après retraitement des coûts d'intégration et des coûts d'acquisition.

La Gestion de fortune contribue à hauteur de 2% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin septembre 2024 et 5 % de leurs revenus sous-jacents.

Au 30 septembre 2024, les fonds propres alloués à la Gestion de fortune s'élèvent à 0,8 milliard d'euros; les emplois pondérés sont de 8,9 milliards d'euros.

## Activité du pôle Grandes clientèles

L'ensemble de la **Banque de Financement et d'Investissement (BFI)** affiche une fois encore une très bonne performance au troisième trimestre 2024 (meilleur troisième trimestre et meilleur cumul depuis le début de l'année tant en revenus qu'en résultat). Les **Services financiers aux institutionnels** ont également connu une activité dynamique sur la période.

Au troisième trimestre, les revenus sous-jacents de la BFI sont en forte hausse à 1 528 millions d'euros, soit +8,0% par rapport au troisième trimestre 2023, portée par la croissance de ses deux métiers. Les revenus de la Banque de Financement sont en hausse de +7,2% par rapport au troisième trimestre 2023 à 809 millions d'euros. Ceci s'explique notamment par l'excellente performance de la Banque Commerciale (+9,5% par rapport au troisième trimestre 2023) portée par le développement des activités Corporate notamment sur le secteur Télécom, et un bon niveau de revenus des financements d'actifs et financements de projets. L'activité de Banque de Marché et d'Investissement affiche également une progression de ses revenus de +9,0% par rapport au troisième trimestre 2023, à 719 millions d'euros, soutenue par le maintien d'un haut niveau de performance de la Banque de Marché (+6,2% par rapport au troisième trimestre 2023 pour *FICC*) et le bon niveau d'activité de la Banque d'Investissement (+22,8% par rapport au troisième trimestre 2023), confirmant ainsi la tendance observée à la fin du premier semestre 2024.

La Banque de Financement confirme ainsi son positionnement de leader sur les crédits syndiqués (#2 en France<sup>35</sup> et #2 en EMEA<sup>35</sup>). CACIB réaffirme sa bonne **position** sur les émissions obligataires (#3 All bonds in EUR Worldwide<sup>35</sup>) et affiche la position de #2 sur les Green, Social & Sustainable bonds en EUR<sup>36</sup>. La VaR réglementaire moyenne s'établit à 10,1 millions d'euros sur le troisième trimestre 2024, stable par rapport au second trimestre 2024 à 10,1 millions d'euros. Elle demeure à un niveau reflétant la gestion prudente des risques.

Par ailleurs, le troisième trimestre 2024 marque la poursuite de la migration des portefeuilles de clients d'ISB (ex RBC Investor Services en Europe) vers les plateformes de CACEIS, suite à la fusion effective des entités légales avec celles de CACEIS, intervenue le 31 mai 2024. La migration des clients devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2024. Pour rappel, des coûts d'intégration d'ISB seront comptabilisés durant l'année pour un montant d'environ 80 à 100 millions d'euros, dont 25,9 millions d'euros au troisième trimestre 2024, soit 70 millions d'euros comptabilisés sur les neuf premiers mois 2024.

Au troisième trimestre 2024, le dynamisme de l'activité client et les effets marchés favorables soutiennent la croissance des encours sur l'année. Les **encours conservés** affichent ainsi une hausse de +1,9% à fin septembre 2024 par rapport à fin juin 2024 et une hausse de +12,1% par rapport à fin septembre 2023, pour atteindre 5 061 milliards d'euros. Les **encours administrés** sont quant à eux en baisse de -1,2% sur le trimestre (sortie planifiée de clients d'ISB) et en hausse de +4,2% sur un an, atteignant 3 386 milliards d'euros à fin septembre 2024.

## Résultats pôle Grandes clientèles

Au **troisième trimestre 2024**, le **produit net bancaire** publié du pôle Grandes clientèles atteint encore une fois un haut niveau à 2 054 millions d'euros, en hausse de +8,8% par rapport au troisième trimestre 2023, soutenu par une excellente performance, aussi bien des métiers de la Banque de Financement et d'Investissement que des services financiers aux institutionnels. Les éléments spécifiques du trimestre du pôle ont un impact de +2,8 millions d'euros dans la Banque de Financement et d'investissement et se composent de la DVA, la partie spread émetteur de la FVA et le *secured lending* pour +3,6 millions d'euros, ainsi que de la couverture des portefeuilles de prêts pour -0,8 millions d'euros. Les **charges d'exploitation** sont en hausse par rapport au troisième trimestre

<sup>35</sup> Refinitiv LSEG

<sup>36</sup> Bloomberg en EUR

2023 (+8,8%), expliquée d'une part par les investissements IT et par le développement de l'activité des métiers, et d'autre part par la comptabilisation des coûts d'intégration d'ISB pour -25,9 millions d'euros, retraités en éléments spécifiques. Ainsi le **résultat brut d'exploitation** du pôle est en croissance de +8,8% par rapport au troisième trimestre 2023 à 814 millions d'euros. Le pôle enregistre une dotation nette globale du coût du risque de -19 millions d'euros au troisième trimestre 2024, à comparer à une dotation de -13 millions d'euros au troisième trimestre 2023. Le résultat avant impôts publié s'élève à 800 millions d'euros, en croissance sur la période (+8,2%). La charge d'impôt s'élève à -234 millions d'euros. Enfin, le **résultat net part du Groupe** publié atteint 520 millions d'euros au troisième trimestre 2024, à comparer avec un résultat publié de 488 millions d'euros au troisième trimestre 2023. Le RNPG sous-jacent s'élève à 532 millions d'euros au troisième trimestre 2024, contre 488 millions d'euros au troisième trimestre 2023.

**Sur les neuf premiers mois 2024**, le **produit net bancaire** publié du pôle Grandes Clientèles s'établit au plus haut niveau historique à 6 543 millions d'euros, soit +12,0% d'euros par rapport aux neuf premiers mois 2023. Les **charges d'exploitation hors FRU** augmentent de +13,4% par rapport à la même période à -3 298 millions d'euros, essentiellement liés aux frais de personnel et aux investissements IT et incluant les coûts d'intégration d'ISB pour -70 millions d'euros. Ainsi le résultat brut d'exploitation des neuf premiers mois 2024 s'élève à 2 802 millions d'euros, en hausse de +25,4% par rapport aux neuf premiers mois 2023. Sur la période, le **coût du risque** est en dotation nette de -25 millions d'euros, par rapport à une dotation de -81 millions d'euros à la même période. Ainsi, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** publié s'établit à 1 936 millions d'euros, en forte hausse de +30,3% par rapport aux neuf premiers mois 2023. Le RNPG sous-jacent s'élève à 1 935 millions d'euros sur les neuf premiers mois 2024, contre 1 520 millions d'euros sur les neuf premiers mois 2023.

Le pôle contribue à hauteur de 33% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin septembre 2024 et de 31% aux **revenus sous-jacents** hors AHM.

Au 30 septembre 2024, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 13,3 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 140,5 milliards d'euros.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 19,0% à fin septembre 2024.

## Résultats Banque de financement et d'investissement

Au **troisième trimestre 2024** le **produit net bancaire publié** de la Banque de Financement et d'Investissement affiche une performance record à 1 531 millions d'euros en hausse de +8,2% par rapport au troisième trimestre 2023. Les éléments spécifiques du trimestre de la Banque de Financement et d'Investissement ont un impact de +2,8 millions d'euros et se composent de la DVA, la partie spread émetteur de la FVA et le secured lending pour +3,6 millions d'euros, ainsi que de la couverture des portefeuilles de prêts pour -0,8 millions d'euros. Les **charges d'exploitation** enregistrent une hausse de +7,2% pour s'établir à -864 millions d'euros, expliquée principalement par les investissements IT et par le développement de l'activité des métiers. Le **résultat brut d'exploitation** augmente fortement de +9,5% par rapport au troisième trimestre 2023 et s'établit ainsi à un haut niveau à +667 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation atteint 56,4%, en légère variation de -0,5 point de pourcentage sur la période. Le **coût du risque** enregistre une dotation nette limitée de -14 millions d'euros, stable par rapport au troisième trimestre 2023. Enfin, le **résultat avant impôt** du troisième trimestre 2024 s'élève à 653 millions d'euros, à comparer à 596 millions d'euros au troisième trimestre 2023. La charge d'impôt atteint -195 millions d'euros. Finalement, le **résultat net part du Groupe** publié enregistre une forte croissance de +10,3% pour s'établir à 446 millions d'euros au troisième trimestre 2024.

**Sur les neuf premiers mois 2024**, le **produit net bancaire publié** progresse de +7,6% par rapport à un excellent niveau enregistré sur les neuf premiers mois 2023 pour s'établir à un niveau record de 4 995 millions d'euros. Les éléments spécifiques sur la période ont un impact de +52,2 millions d'euros et se composent de la DVA, la partie spread émetteur de la FVA et le secured lending pour +45,8 millions d'euros, ainsi que de la couverture des portefeuilles de prêts pour +6,3 millions d'euros. Les **charges hors FRU** augmentent de +5,1%, principalement sur les rémunérations variables et les investissements IT et dans les effectifs, pour accompagner le développement des métiers. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** à 2 370 millions d'euros est en nette hausse (+26,5% par rapport aux neuf premiers mois 2023). Le **coût du risque** enregistre une dotation nette de -7 millions d'euros sur les neuf premiers mois 2024, contre une dotation nette de -80 millions d'euros sur les neuf premiers mois 2023. La charge d'impôt s'élève à -609 millions d'euros, en hausse de +27,1%. Au final, le

**résultat net part du Groupe** publié s'établit à 1 715 millions d'euros sur les neuf premiers mois 2024, progressant de +33,6% sur la période, soit le plus haut historique. Le RNPG sous-jacent s'élève à 1 677 millions d'euros sur les neuf premiers mois 2024, contre 1 318 millions d'euros sur la même période en 2023.

**Les emplois pondérés à fin septembre 2024** sont en baisse de -2,7 milliards d'euros par rapport à fin juin 2024 à 128,6 milliards d'euros, toujours bien maîtrisés avec une activité en croissance.

## Résultats Services financiers aux institutionnels

Au troisième trimestre 2024, le **produit net bancaire** des Services financiers aux institutionnels enregistre une hausse de +10,7% par rapport au troisième trimestre 2023 et s'établit à 523 millions d'euros. Cette progression est notamment tirée par la bonne performance des commissions bénéficiant de la hausse des encours et par l'évolution favorable de la MNI. Les **charges d'exploitation** sont en hausse de +12,8% à -376 millions d'euros, et intègrent -4 millions d'euros d'effets périmètre liés à la consolidation des dernières entités d'ISB ainsi que -25,8 millions d'euros de coûts d'intégration d'ISB retraité en éléments spécifiques. Hors ces effets, la hausse des charges se porte à +5,5% par rapport au troisième trimestre 2023. Le **résultat brut d'exploitation** affiche ainsi une progression de +5,7% et s'établit à 147 millions d'euros au troisième trimestre 2024. Ainsi, le **coefficent d'exploitation** s'élève à 71,9%, en hausse de +1,3 point de pourcentage. Hors coûts d'intégration d'ISB et consolidation des dernières entités d'ISB, il s'élève à 66,2%, en amélioration de 3,3 points de pourcentage par rapport au troisième trimestre 2023. Le trimestre enregistre également +6 millions d'euros en résultat sur les sociétés mises en équivalence. Le **résultat net** atteint ainsi 109 millions d'euros, en baisse de -10,8% par rapport au troisième trimestre 2023. Après partage avec les minoritaires pour 35 millions d'euros, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe publié** s'élève à 74 millions d'euros au troisième trimestre 2024, en baisse de -11,7% par rapport au troisième trimestre 2023. Hors coûts d'intégration d'ISB, le **résultat net part du Groupe** est en hausse de +4,8% par rapport au troisième trimestre 2023.

**Le produit net bancaire publié des neuf premiers mois 2024** est en hausse de +28,7% par rapport à la même période en 2023, porté par l'intégration d'ISB, la bonne dynamique commerciale et une marge d'intérêt en évolution favorable sur la période. Les charges **hors FRU** sont en hausse de +39,2% et intègrent un effet périmètre de -207 millions d'euros sur les six premiers mois 2024 et -70 millions de coûts d'intégrations ISB. Le **résultat brut d'exploitation** est en hausse de +20,0% par rapport aux neuf premiers mois 2023. Le **coefficent d'exploitation**, s'élève à 72,1%, en hausse de 5,5 points par rapport au troisième trimestre 2023. Le **résultat net** est ainsi en hausse de +10,1%. Au final, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** aux neufs premiers mois 2024 s'établit à 221 millions d'euros, en progression de +9,3% par rapport aux neuf premiers mois 2023.

## Activité Services financiers spécialisés

**La production commerciale de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility (CAPFM)** atteint 11,6 milliards d'euros au troisième trimestre 2024, elle est stable par rapport au troisième trimestre 2023. La part des financements automobile<sup>37</sup> dans la production trimestrielle s'élève à 50,6% ce trimestre. Le taux client moyen à la production est en baisse de -24 points de base par rapport au deuxième trimestre 2024. Les **encours gérés** de CAPFM s'établissent ainsi à 116,8 milliards d'euros à fin septembre 2024 en hausse de +5,2% par rapport à fin septembre 2023, portés par tous les périmètres (Automobile +6,9%<sup>38</sup>, LCL et Caisses Régionales +5,6%, Autres entités +3,3%). Enfin, les **encours consolidés** s'élèvent à 68,9 milliards d'euros à fin septembre 2024, en hausse de +4,7% par rapport au troisième trimestre 2023.

CAPFM a annoncé plusieurs développements récents : un projet d'acquisition de 50% de GAC Leasing, un partenariat pan-européen avec GAC Motor International pour confier à CA Auto Bank le financement des véhicules du constructeur chinois GAC, un partenariat avec FATEC pour proposer un service de gestion de flottes à ses clients, un protocole d'accord avec EDF pour accélérer l'équipement en bornes de recharge électrique en France.

**La production commerciale Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F)** progresse de +13,6% par rapport au troisième trimestre 2023. Elle est portée par tous les métiers et est particulièrement soutenue pour le **crédit-bail immobilier** et le financement des énergies renouvelables. Le **crédit-bail mobilier** poursuit sa dynamique en France et à l'international. Les **encours de crédit-bail** sont en hausse de +8,8% sur un an, à la fois en France

<sup>37</sup> CA Auto Bank, JV automobiles et activités auto des autres entités

<sup>38</sup> CA Auto Bank et JV automobiles

(+6,7%) et à l'international (+17,4%) et atteignent 20,1 milliards d'euros à fin septembre 2024 (dont 15,9 milliards d'euros en France et 4,2 milliards d'euros à l'international). La **production commerciale en affacturage** est en baisse de -17% par rapport au troisième trimestre 2023. Pour rappel, le troisième trimestre 2023 a été marqué par une production historique en Allemagne. Les **encours d'affacturage** à fin septembre 2024 sont stables par rapport à fin septembre 2023.

Crédit Agricole Leasing & Factoring a annoncé le 31 octobre 2024, la signature d'un accord portant sur l'acquisition de Merca Leasing en Allemagne.

## Résultat services financiers spécialisés

Le **produit net bancaire** du pôle Services financiers spécialisés s'élève à 869 millions d'euros au troisième trimestre 2024, en légère baisse de -1,6% par rapport au troisième trimestre 2023. Les **charges** s'élèvent à -437 millions d'euros, en hausse de +3,1% par rapport au troisième trimestre 2023. Le **coefficent d'exploitation** s'établit à 48%, soit +2,3 points de pourcentage par rapport à la même période en 2023. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 433 millions d'euros, en baisse de -5,9% par rapport au troisième trimestre 2023. Le **coût du risque** s'élève à -223 millions d'euros, il est stable par rapport au troisième trimestre 2023. Le résultat des **sociétés mises en équivalence** est en hausse significative (x4,5 par rapport au troisième trimestre 2023) et s'élève à 23 millions d'euros. Hors effet de base<sup>39</sup> lié à la réorganisation des activités Mobilités chez CAPFM, la variation est de -20,7%. Le **résultat net sur autres actifs** s'élève à -2 millions d'euros, contre 57 millions d'euros au troisième trimestre 2023. Hors effet de base<sup>39</sup> lié à la réorganisation des activités Mobilités chez CAPFM, la variation est de -52,5%. Le **résultat net part du groupe** du pôle atteint 172 millions d'euros, en baisse de -15,6% par rapport à la même période en 2023, et en baisse de -7% hors effet de base<sup>39</sup>.

Sur les **neuf premiers mois 2024**, le **produit net bancaire** du pôle Services financiers spécialisés diminue de -4,1%, toutefois il augmente de +7,8% hors effet de base<sup>40</sup> lié à la réorganisation des activités Mobilités chez CAPFM, comparé aux neuf premiers mois 2023. Cette évolution favorable est portée par une bonne performance de CAL&F (+8,5%) ainsi que par des revenus en hausse pour CAPFM hors effet de base<sup>40</sup> (+7,6%), bénéficiant des effets périmètre liés au pivot stratégique autour de la Mobilité chez CAPFM, ayant conduit à la consolidation à 100% de Crédit Agricole Auto Bank à partir du deuxième trimestre 2023 et des activités d'ALD et LeasePlan dans six pays Européens ainsi qu'à la prise de participation majoritaire au capital d'Hiflow au troisième trimestre 2023. Les **charges hors FRU** augmentent de +8,9% comparé aux neuf premiers mois 2023. Les charges hors FRU, hors effet de base<sup>40</sup> et effets périmètre sont en hausse de +3,1%. Le **coefficent d'exploitation** s'élève à 51,2%, soit +6,1 points de pourcentage par rapport à la même période en 2023 ; hors effet de base<sup>40</sup>, la variation est de +1,3 point de pourcentage. Le **coût du risque** diminue de -4,9% par rapport aux neuf premiers mois 2023, à -653 millions d'euros, et augmente de +8,4% hors effet de base<sup>40</sup>, cette hausse intègre notamment l'impact des effets périmètre. La contribution des **sociétés mises en équivalence** est en baisse de -8,5% par rapport à la même période en 2023, et en baisse de -35,9% hors effet de base<sup>40</sup>, en lien avec la consolidation de Crédit Agricole Auto Bank en intégration globale à compter du deuxième trimestre 2023 alors qu'elle était comptabilisée en mise en équivalence auparavant. Le **résultat sur autres actifs** s'élève à -3 millions d'euros à fin septembre 2024, contre 81 millions d'euros à fin septembre 2023 (-7 millions d'euros hors effet de base<sup>40</sup>). Le **résultat net part du Groupe** s'établit ainsi à 502 millions d'euros, en baisse de -21% par rapport aux neuf premiers mois 2023, toutefois en hausse de +5,4% hors effet de base<sup>40</sup> lié à la réorganisation des activités Mobilités chez CAPFM.

Le pôle contribue à hauteur de 8% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin septembre 2024 et de 13% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Au 30 septembre 2024, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 6,8 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 71,8 milliards d'euros.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 9,0% sur les neuf premiers mois 2024.

<sup>39</sup> Effet de base lié à la réorganisation des activités mobilité au T3-23 : +1 m€ en PNB, -26 m€ en MEQ, +61 m€ en résultat net sur autres actifs, -16 m€ en IS, soit +19 m€ en RNPG

<sup>40</sup> Effet de base lié à la réorganisation des activités mobilité au 9M-23 : +300 m€ en PNB, -18 m€ en charges, - 85 m€ en coût du risque, -39 m€ en MEQ, +89 m€ en résultat net sur autres actifs, -89 m€ en IS, soit +159 m€ en RNPG

## Résultats Financement Personnel et Mobilité

Le **produit net bancaire** de CAPFM atteint 678 millions d'euros au troisième trimestre 2024, en baisse de -4,2% par rapport au troisième trimestre 2023. L'effet prix demeure négatif au troisième trimestre 2024 par rapport au troisième trimestre 2023, mais il se stabilise par rapport au deuxième trimestre 2024 notamment grâce à un taux de marge à la production qui s'améliore sur les derniers trimestres (stable au troisième trimestre 2024 par rapport au deuxième trimestre 2024, et en hausse de +86 points de base par rapport au troisième trimestre 2023). Les **charges** restent maîtrisées et s'établissent à -338 millions d'euros, en hausse de +2,4% par rapport à la même période en 2023. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 340 millions d'euros, en baisse de -10%. Le **coefficent d'exploitation** s'élève à 49,8%, soit +3,2 points de pourcentage par rapport à la même période en 2023. Le **coût du risque** diminue de -2,4% à -201 millions d'euros par rapport au troisième trimestre 2023. Le **coût du risque sur encours** s'établit ainsi à 112 points de base<sup>41</sup>, en amélioration de -16 points de base par rapport au troisième trimestre 2023. Le taux de créances douteuses atteint 4,5% à fin septembre 2024, en augmentation de +0,2 point de pourcentage par rapport à fin juin 2024, et le taux de couverture atteint 74,2%, en diminution de -1,6 point de pourcentage par rapport à fin juin 2024. La contribution des **sociétés mises en équivalence** est en forte hausse (x5,1) par rapport à la même période en 2023, et en baisse de -20,7% hors effet de base lié à la réorganisation des activités Mobilités<sup>39</sup>. Le **résultat net sur autres actifs** s'élève à -2 millions d'euros au troisième trimestre 2024, contre 57 millions d'euros au troisième trimestre 2023. Hors effet de base<sup>39</sup>, le **résultat sur autres actifs** du troisième trimestre 2023 s'élève à -4 millions d'euros. Ainsi, le **résultat net part du Groupe** atteint 118 millions d'euros au troisième trimestre 2024, soit -20,9% par rapport à la même période l'année dernière. Hors effet de base<sup>39</sup>, le **résultat net part du Groupe** est en baisse de -9,3%.

**Sur les neuf premiers mois 2024**, le **produit net bancaire** de CAPFM atteint 2 042 millions d'euros, en diminution de -7,1% par rapport aux neuf premiers mois 2023, mais en progression de +7,6% hors effet de base lié à la réorganisation des activités Mobilités<sup>42</sup>, bénéficiant des effets périmètre liés au pivot stratégique autour de la Mobilité ayant conduit à la consolidation à 100% de Crédit Agricole Auto Bank à partir du deuxième trimestre 2023 et des activités d'ALD et LeasePlan dans six pays Européens ainsi qu'à la prise de participation majoritaire au capital d'Hiflow au troisième trimestre 2023. Les **charges hors FRU** s'établissent à -1 035 millions d'euros, en hausse de +9,9% par rapport à 2023. Les charges hors FRU, hors effet de base<sup>42</sup> et hors effets périmètre sont en hausse de +2,2%. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 1 007 millions d'euros, en baisse de -19%, et en hausse de +4,7% hors effet de base<sup>42</sup>. Le **coefficent d'exploitation** s'élève à 50,7%, soit +7,9 points de pourcentage par rapport à la même période en 2023 ; retraitée de l'effet de base, la variation est de +2,1 points de pourcentage. Le **coût du risque** diminue de -7,3% par rapport aux neuf premiers mois 2023, à -591 millions d'euros, et augmente de +6,8% hors effet de base<sup>42</sup>. Cette hausse intègre notamment l'impact des effets périmètre. La contribution des **sociétés mises en équivalence** est en baisse de -5,4% par rapport à la même période en 2023, et en baisse de -33,1% hors effet de base<sup>42</sup> en lien avec les effets périmètres de Crédit Agricole Auto Bank consolidée en intégration globale au deuxième trimestre 2023 alors qu'elle était comptabilisée en mise en équivalence auparavant. Le **résultat sur autres actifs** est en baisse de -55,5%, hors effet de base<sup>42</sup>, la baisse est ramenée à -63,4% Ainsi, le **résultat net part du Groupe** atteint 349 millions d'euros sur les neuf premiers mois 2024, soit -31,3% par rapport à la même période l'année dernière, et hors effet de base<sup>42</sup>, le **résultat net part du Groupe** est stable à -0,1% par rapport à la même période en 2023.

## Résultats Leasing & Affacturage

Le **produit net bancaire** de CAL&F atteint 192 millions d'euros, en hausse de +8,5% par rapport au troisième trimestre 2023. Cette hausse est tirée par l'ensemble des métiers, bénéficiant d'effets volume (hausse du chiffre d'affaires factoré et des encours de crédit-bail mobilier). Les **charges** sont en hausse maîtrisée de +4,8%, et le **coefficent d'exploitation** s'établit à 51,6%, en amélioration de -1,8 point de pourcentage par rapport au troisième trimestre 2023. Le **résultat brut d'exploitation** atteint 93 millions d'euros, en hausse de +12,7%, avec un effet ciseaux positif de +3,7 points de pourcentage. Le **coût du risque** s'élève à -22 millions d'euros, en hausse de +25,1% par rapport à la même période en 2023, en lien avec la conjoncture économique du marché

<sup>41</sup> Coût du risque des quatre derniers trimestres rapporté à la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

<sup>42</sup> Effet de base lié à la réorganisation des activités mobilité au 9M-23 : +300 m€ en PNB, -18 m€ en charges, - 85 m€ en coût du risque, -39 m€ en MEQ, +89 m€ en résultat net sur autres actifs, -89 m€ en IS, soit +159 m€ en RNPG

des entreprises. Le **coût du risque sur encours** s'élève à 22 points de base<sup>41</sup>, en légère baisse par rapport au troisième trimestre 2023. Ainsi, le **résultat net part du Groupe** s'établit à 54 millions d'euros, en baisse de -1,8% par rapport au troisième trimestre 2023.

**Sur les neuf premiers mois 2024, le produit net bancaire** est en hausse de +8,5% par rapport aux neufs premiers mois 2023 à 563 millions d'euros. **Les charges hors FRU** sont en hausse de +5,7% à 298 millions d'euros. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** affiche une bonne progression à +19,8% par rapport aux neuf premiers mois 2023 pour atteindre 265 millions d'euros. **Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU** s'établit à 53%, en amélioration de -1,4 point de pourcentage par rapport aux neuf premiers mois 2023. **Le coût du risque** est en hausse par rapport à la même période de 2023 (+26,7%). Enfin, le **résultat net part du Groupe sous-jacent** s'élève à 153 millions d'euros, en hausse de +20,2% par rapport aux neuf premiers mois 2023.

## Activité de la Banque de proximité Crédit Agricole S.A.

En **Banques de proximité** chez Crédit Agricole S.A. ce trimestre, l'activité est solide, la conquête de bon niveau et l'équipement des clients en assurances progresse. La production de crédits habitat en France est en reprise progressive et reste en hausse pour les entreprises. A l'international, l'activité de crédits est dynamique.

### Activité Banque de proximité en France

**Au troisième trimestre 2024**, l'activité reste soutenue avec la reprise confirmée du crédit immobilier et la poursuite de stabilisation du mix de la collecte.

La conquête brute du trimestre s'établit à 76 000 nouveaux clients et la conquête nette à 9 700 clients. Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV progresse de +0,3 point de pourcentage pour s'établir à 27,9% à fin septembre 2024.

La production de crédits s'élève à 7,5 milliards d'euros, en hausse de +11% sur un an. Le troisième trimestre 2024 confirme une reprise de la production de crédit immobiliers (+17% par rapport au troisième trimestre 2023 et +73% par rapport au deuxième trimestre 2023) soutenue par la politique tarifaire volontariste. Le taux moyen à la production des prêts habitats s'établit à 3,38%, en baisse de -46 points de base par rapport au deuxième trimestre 2024 et -32 points de base sur un an. Le taux du stock des crédits habitat s'améliore de +5 points de base sur le trimestre et de +18 points de base sur un an. La bonne dynamique se poursuit sur le marché des entreprises (+16% sur un an). Par ailleurs, la production est en baisse sur le marché des professionnels dans un marché concurrentiel et un environnement économique contraint.

Les encours de crédits s'établissent à 169 milliards d'euros à fin septembre 2024, en progression sur le trimestre de +0,4% et sur un an de +0,5% (dont +0,6% sur les crédits habitats, +0,7% sur les crédits aux professionnels, +1,0% sur les crédits à la consommation et -0,1 % sur les crédits aux entreprises). Les encours de collecte s'établissent à 253,3 milliards d'euros à fin septembre 2024, en hausse de +5,1% sur un an, tirée par la collecte rémunérée et les ressources hors-bilan. Sur le trimestre, les encours de collecte sont également en légère hausse de +0,6%, et s'accompagne de la poursuite de la stabilisation des encours de dépôts à vue (+0,4% par rapport à fin juin 2024) dans un environnement qui reste incertain, ainsi que des dépôts à terme (-2,9% par rapport à fin juin 2024). La collecte hors-bilan bénéficie d'un effet marché positif sur un an pour l'ensemble des segments et d'une collecte nette positive en assurance-vie.

### Activité Banque de proximité en Italie

Au troisième trimestre 2024, la conquête brute de **CA Italia** atteint 43 000 nouveaux clients, et le fonds de commerce augmente d'environ 13 000 clients.

Les encours de crédit de CA Italia à fin septembre 2024 s'établissent à 61,3 milliards d'euros<sup>43</sup>, en hausse de +3,0% par rapport à fin septembre 2023, dans un marché italien pourtant en baisse<sup>44</sup>, notamment grâce au marché des particuliers dont les encours augmentent de +3,6%. La production de crédits, portée par une bonne dynamique sur l'ensemble des marchés, est en hausse de +7,5% par rapport au troisième trimestre 2023. La production de crédits habitat reste soutenue (+7% par rapport au deuxième trimestre 2024) mais affiche toutefois une baisse par rapport au troisième trimestre 2023 (-12%) dû à un effet de base lié au succès de la campagne

<sup>43</sup> Net des encours POCI

<sup>44</sup> Source Abi Monthly Outlook octobre 2024 : -1,0% sept/sept et -1,8% depuis le début de l'année sur l'ensemble des crédits

promotionnelle qui avait été menée au troisième trimestre 2023. Le taux du stock sur les crédits diminue de -17bp par rapport au deuxième trimestre 2024, en lien avec la tendance générale des taux du marché italien. Les encours de collecte à fin septembre 2024 s'élèvent à 117,4 milliards d'euros, en hausse de +3,7% par rapport à fin septembre 2023 ; la collecte bilan est stable à -0,4% par rapport à l'année dernière et le coût de la collecte diminue. Enfin, la collecte hors bilan augmente de +9,2% et bénéficie d'un effet de marché et d'une collecte nette positive.

Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV est en hausse chez CA Italia à 20,0%, en hausse de 1,7 point de pourcentage par rapport au troisième trimestre 2023.

#### Activité Banque de proximité à l'international hors Italie

**Pour les Banques de proximité à l'international hors Italie**, les encours de crédit sont en hausse de +4,2% à cours courant à fin septembre 2024 par rapport à fin septembre 2023 (+6,7% à change constant). Les encours de collecte sont en légère hausse à +0,4% à change courant (+8,1% à change constant) sur la même période.

En particulier en Pologne, les encours de crédit augmentent de +11,8% par rapport à septembre 2023 (+3,6% à change constant) et la collecte de +14% (+5,5% à change constant), dans un contexte de concurrence élevée sur les dépôts. Par ailleurs, la production de crédit en Pologne reste dynamique et augmente de +32,4% par rapport au troisième trimestre 2023 à change courant (+26% à change constant).

En Egypte, les encours de crédit augmentent de -18,3% entre fin septembre 2024 et fin septembre 2023 (+34,6% à change constant). Sur la même période, la collecte baisse de -36,6% mais reste en hausse de +4% à change constant.

L'excédent net de collecte sur les crédits de la Pologne et de l'Egypte s'élève à 1,6 milliard d'euros au 30 septembre 2024, et atteint 3,2 milliards d'euros en incluant l'Ukraine.

#### Résultats Banque de proximité en France

**Au troisième trimestre 2024** le produit net bancaire de LCL atteint 979 millions d'euros, en baisse de -1,7% par rapport au troisième trimestre 2023, impacté par un effet de base lié à la reprise de la provision pour épargne logement au troisième trimestre 2023<sup>45</sup>. Hors cet effet de base, les revenus progressent de +3,7%, portés à la fois par la marge nette d'intérêt et les commissions. La marge nette d'intérêt, hors effet de base EL<sup>45</sup>, progresse de +2,3%<sup>45</sup> sur un an, bénéficiant d'éléments exceptionnels positifs liés à la réévaluation de titres de participation. Par ailleurs, la hausse du coût des ressources continue de peser sur la marge nette d'intérêt, partiellement compensée par l'impact positif du repricing progressif de crédit et l'impact favorable de la contribution de la macrocouverture (quasi-stable sur un an). Les commissions sont en hausse de +5,1% par rapport au troisième trimestre 2023 tirées par l'ensemble des activités.

Les charges sont en croissance de +3,2% et s'établissent à -608 millions d'euros. La hausse sur la période est principalement liée à l'augmentation des charges d'immobilier et des frais informatiques. Le coefficient d'exploitation s'établit à 62,1%, en hausse de +2,9 points de pourcentage par rapport au troisième trimestre 2023 (stable hors effet de base EL<sup>45</sup>). Le résultat brut d'exploitation est en baisse de -8,8%, à 371 millions d'euros (en hausse de +4,5% hors effet de base EL<sup>45</sup>)

Le coût du risque est en hausse de +17% par rapport au troisième trimestre 2023 et s'établit à -82 millions d'euros (dont +18 millions d'euros sur le coût du risque sur encours sains, -94 millions d'euros sur le risque avéré, et -5 millions d'euros de risques autres). Cette augmentation est notamment liée à des dossiers de place sur le marché entreprises ainsi qu'au segment du crédit à la consommation. Le coût du risque sur encours reste cependant bien maîtrisé à 23 points de base. Le taux de couverture s'établit à 59,8% à fin septembre 2024 (-1 point de pourcentage par rapport à fin juin 2024). Le taux de créances douteuses atteint 2,1% à fin septembre 2024, stable par rapport à fin juin 2024 (+0,1 point de pourcentage). Au final, le résultat net part du Groupe diminue de -19,2% par rapport au troisième trimestre 2024 (-6,2% hors effet de base EL<sup>45</sup>)

**Sur les neuf premiers mois 2024**, les revenus de LCL sont en hausse de +0,7% par rapport au neuf premiers mois 2023 et atteignent 2 912 millions d'euros. La marge nette d'intérêt est en légère hausse (+0,5%), bénéficiant du repricing progressif des crédits et de l'impact positif de la macrocouverture dans un contexte de hausse du coût du refinancement et des ressources et des éléments positifs exceptionnels au deuxième et troisième trimestres

<sup>45</sup> Effet de base EL (reprise de la provision pour épargne logement) au T3-23 de +52 M€ en PNB et +37 M€ en RNPG.

2024 (des effets de valorisation favorables sur les titres de participation). Les commissions sont en hausse de +0,9% par rapport au neuf premiers mois 2023 (impactée par un effet de base image cheque<sup>46</sup> en 2023), en particulier sur les segments de l'assurance-vie et les moyens de paiement. Les charges hors FRU sont en croissance de +3,4% sur la période, liée à la hausse des frais de personnel et informatiques, partiellement compensée par des effets *one-off* sur la fiscalité et un effet de base lié aux indemnités de fin de carrière. Le coefficient d'exploitation hors FRU s'établit à 61,8% (+1,6 point de pourcentage par rapport au neuf premiers mois 2023). Le résultat brut d'exploitation progresse légèrement à +0,5% sur un an. Le coût du risque augmente de +44,3%, impacté par la hausse du risque avéré sur les entreprises ainsi que sur la production récente de crédit à la consommation. Au final, la contribution du métier au résultat net part du groupe atteint 607 millions d'euros et diminue de -9,8% (-5% hors effet de base EL).

Au final, le métier contribue à hauteur de 10% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) aux neuf premiers mois de l'année 2024 et de 14% aux **revenus sous-jacents** hors AHM.

Au 30 septembre 2024, les **fonds propres alloués** au métier s'élèvent à 5,3 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 55,3 milliards d'euros. Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de LCL s'établit quant à lui à 14,4% sur les neuf premiers mois 2024.

## Résultats Banque de proximité à l'international<sup>47</sup>

Au **troisième trimestre 2024**, les revenus de la **Banque de proximité à l'international** s'établissent à 1 006 millions d'euros, en léger retrait de -1,8% (+1,2% à change constant) par rapport au troisième trimestre 2023. Les **charges d'exploitation** sont maîtrisées s'élèvent à 519 millions d'euros, en hausse de +3,1% (+4,4% à cours constant). Par conséquent, le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 486 millions d'euros, en baisse de -6,5% (-2,1% à change constant) sur la période. Le **coût du risque** atteint -59 millions d'euros, en baisse de -51,1% par rapport au troisième trimestre 2023 (-50,1% à change constant).

**Finalement, le résultat net part du Groupe pour CA Italia, CA Egypte et CA Pologne et CA Ukraine** s'élève à 194 millions d'euros au troisième trimestre 2024, en hausse de +13,9% (-12,9% à cours constant), intégrant un impact négatif du changement du taux d'impôt sur les sociétés en Ukraine de -40 millions d'euros.

**Sur les neuf premiers mois 2024, les revenus** de la **Banque de proximité à l'international** augmentent de +3,9% pour s'établir à 3 090 millions d'euros (+0,6% à change constant). Les **charges hors FRU et hors DGS** sont maîtrisées à -1 522 millions d'euros, en augmentation de 2,1% par rapport aux neuf premiers mois de l'année 2023. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 1 510 millions d'euros, en hausse de +4,6% (+1,1% à change constant). Le **coût du risque** est en baisse de -41,0% (-23,0% à change constant) à -213 millions d'euros par rapport aux neuf premiers mois de l'année 2023. Au final, le **résultat net part du Groupe de la Banque de proximité à l'international** s'établit à 678 millions d'euros, par rapport aux 600 millions réalisés sur les neuf premiers mois de l'année 2023, et intègre un impact négatif lié au changement du taux d'impôt sur les sociétés en Ukraine d'environ -40 millions d'euros.

Sur les neuf premiers mois de l'année 2024, la Banque de Proximité à l'International contribue à hauteur de 12% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors AHM) et de 15% à leurs revenus sous-jacents hors AHM.

Au 30 septembre 2024, le capital alloué au pôle Banque de Proximité à l'International s'élève à 4,4 milliards d'euros et les emplois pondérés sont de 46,3 milliards d'euros.

## Résultats Italie

**Au troisième trimestre 2024**, les revenus de **Crédit Agricole Italia** s'établissent à 764 millions d'euros, en baisse de -2,5% par rapport au troisième trimestre 2023 impactés par une baisse de la marge d'intermédiation de -2,5% par rapport au troisième trimestre 2023 et bénéficiant d'une stabilité des commissions à +0,7%, tirées par les encours gérés. Les charges d'exploitation sont stables à 0,9% par rapport au troisième trimestre 2023.

<sup>46</sup> Reprise amende Image Chèque de +21m€ au T2-23, sur le compartiment gestion de comptes & moyens de paiement

<sup>47</sup> Au 30 Septembre 2024 ce périmètre inclut les entités de CA Italia, CA Polska, CA Egypte et CA Ukraine

Le coût du risque s'élève à -48 millions au troisième trimestre 2024, en baisse de -43,4% par rapport au troisième trimestre 2023 et correspond pour la quasi-totalité à des provisions au titre du risque avéré. Le coût du risque sur encours<sup>48</sup> est à 44 points de base, en amélioration de 6 points de base par rapport au deuxième trimestre 2024. Le taux de créances douteuses s'améliore par rapport au premier trimestre 2024 et s'établit à 3,0% et le taux de couverture s'établit à 73,6% (+1,2 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2024). Le résultat net part du Groupe de CA Italia s'établit ainsi à 164 millions d'euros en baisse de -1,3% par rapport au troisième trimestre 2023.

**Sur les neuf premiers mois 2024, les revenus de Crédit Agricole Italia** sont en légère hausse de +0,8% pour s'établir à 2 323 millions d'euros. Les **charges hors FRU et hors DGS** (fonds de garantie des dépôts en Italie) sont maîtrisées à 1 161 millions d'euros, et diminuent légèrement de -0,2% par rapport aux neuf premiers mois de 2023. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 1 105 millions d'euros, en légère hausse de +0,3% par rapport aux neuf premiers mois de 2023. Le **coût du risque** s'établit à -170 millions d'euros, il est en baisse de -27,2% par rapport aux neuf premiers mois de 2023. Au final, **le résultat net part du Groupe** de CA Italia s'établit à 497 millions d'euros, en hausse de +4,4% par rapport aux neuf premiers mois de 2023.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de CA Italia s'établit à 22,6% au 30 septembre 2024.

## Résultats Banque de proximité à l'international - hors Italie

**Au troisième trimestre 2024, les revenus de la Banque de proximité à l'international hors Italie** s'établissent à 242 millions d'euros, en progression de +0,4% (+14,8% à change constant) par rapport au troisième trimestre 2023. Les revenus en Pologne augmentent de +22,2% par rapport au troisième trimestre 2023 (+16,1% à change constant) portés par une marge nette d'intérêts en hausse et une bonne dynamique sur les commissions. Les revenus en Egypte sont en baisse (-19,9% par rapport au troisième trimestre 2023) compte tenu de l'évolution des cours de change (dans un contexte de dévaluation de la devise EGP) mais restent très bien orientés à cours constants (+32,7%), bénéficiant en effet d'une forte augmentation de la marge d'intérêt. Les **charges d'exploitation** de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** s'élèvent à 122 millions d'euros, en hausse de +11,0% par rapport au troisième trimestre 2023 (+17,8% à change constant). Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 120 millions d'euros, en baisse de -8,5% (+11,8% à change constant) par rapport au troisième trimestre 2023. Le **coût du risque** atteint -11 millions d'euros, en baisse de -68,9% (-68,9% à change constant). Par ailleurs, à fin septembre 2024, le taux de couverture des encours de crédit reste élevé en Pologne et en Egypte à 121% et à 139% respectivement. En Ukraine, le taux de couverture locale reste prudent (335%). Au final, la contribution de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** au résultat net part du Groupe est de 30 millions d'euros, en baisse de 49,1% par rapport au troisième trimestre 2023.

**Sur les neuf premiers mois 2024, les revenus de la Banque de proximité à l'international hors Italie** s'établissent à 767 millions d'euros, en hausse de +14,3% (+25,0% à change constant) par rapport aux neuf premiers mois 2023, tirée par la hausse de la marge net d'intérêt. Les **charges d'exploitation** augmentent de +10,2% par rapport aux neuf premiers mois 2023 (+12,8% à change constant) et s'élèvent à -361 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation est de 47,1% à fin septembre 2024 (en amélioration de 1,8 point par rapport au coefficient d'exploitation à fin septembre 2023). Grâce à la forte progression des revenus, le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 406 millions d'euros, en hausse de 18,3% (+38,4% à change constant) par rapport aux neuf premiers mois 2023. Le **coût du risque** s'établit à -43 millions d'euros, en baisse de -66,4% (-65,8% à change constant) par rapport aux neuf premiers mois 2023. Au final, la contribution de la Banque de proximité à l'international hors Italie au **résultat net part du Groupe** est de 182 millions d'euros.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent des Autres BPI (hors CA Italia) s'établit à 33,0% au 30 septembre 2024.

Au 30 septembre 2024, **le pôle Banque de proximité dans son ensemble** contribue à hauteur de 22% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) et de 29% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Au 30 septembre 2024, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 9,7 milliards d'euros. Les emplois pondérés du pôle sont de 101,6 milliards.

<sup>48</sup> Sur quatre trimestres glissants

## Résultat Activités hors métiers

Le **résultat net part du Groupe** des activités hors métiers s'établit à -161 millions d'euros au troisième trimestre 2024 en baisse de -106 millions d'euros par rapport au troisième trimestre 2023. La contribution négative du pôle Activités hors métiers s'analyse en distinguant la contribution « structurelle » (-161 millions d'euros) des autres éléments (+1 millions d'euros).

La contribution de la composante « structurelle » (-161 millions d'euros) est en baisse de -138 millions d'euros par rapport au troisième trimestre 2023 et se décompose en trois types d'activités :

- Les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution atteint -140 millions d'euros au troisième trimestre 2024, en baisse de -75 millions d'euros notamment en raison d'un effet de base s'élevant à -171 millions d'euros lié aux reprises de provisions épargne logement comptabilisées au troisième trimestre 2023.
- Les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*), CA Immobilier, CATE et BforBank intégrés en mise en équivalence. Leur contribution, à -28 millions d'euros au troisième trimestre 2024, est en baisse de -65 millions d'euros par rapport au troisième trimestre 2023, intégrant l'impact défavorable de la revalorisation des titres Banco BPM pour -35 millions d'euros (+5 m€ au troisième trimestre 2024 contre +40 m€ au troisième trimestre 2023), ainsi qu'une dégradation du portefeuille entraînant une hausse du coût du risque non avéré (stages 1 et 2) notamment sur les financements garantis par Foncaris<sup>49</sup>
- Les activités support du Groupe. Leur contribution s'élève à +7 millions d'euros ce trimestre (+3 millions d'euros par rapport au troisième trimestre 2023).

La contribution des « autres éléments » est en hausse de +32 millions d'euros par rapport au troisième trimestre 2023.

L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole est comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. Sur le trimestre, l'impact des marges internes est de -211 millions d'euros en revenus et de + 211 millions d'euros en charges.

Sur les **neuf premiers mois 2024**, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle AHM s'élève à -506 millions d'euros, en baisse de -131 millions d'euros par rapport aux neuf premiers mois 2023. La composante structurelle contribue à hauteur de -513 millions d'euros et les autres éléments du pôle enregistrent une contribution de +7 millions d'euros sur les neuf premiers mois.

La contribution de la composante « structurelle » est en baisse de -2 millions d'euros comparé aux 9 premiers mois 2023 et se décompose en trois types d'activités :

- Les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution atteint -767 millions d'euros sur les neuf premiers mois 2024, en baisse de -55 millions d'euros par rapport aux neuf premiers mois 2023, intégrant notamment un effet de base s'élevant à -171 millions d'euros lié à la reprise de provision épargne logement comptabilisée au troisième trimestre 2023 ;
- Les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*), CA Immobilier et BforBank: leur contribution, à +234 millions d'euros sur les neuf premiers mois 2024, est en hausse par rapport aux 9 premiers mois 2023 (+46 millions d'euros) intégrant notamment la fin de la période de constitution du FRU (-77 millions d'euros au premier semestre 2023), ainsi que l'impact de la valorisation et du dividende des titres Banco BPM pour +99 millions d'euros ;

---

<sup>49</sup> Etablissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A. Les risques de crédit importants pris par les Caisses Régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris.

- Les fonctions support du Groupe : leur contribution est de +20 millions d'euros sur les 9 premiers mois 2024 en hausse de +7 millions d'euros comparé aux neuf premiers mois 2023.

- La contribution des « autres éléments » est en baisse de -129 millions d'euros comparé aux neuf premiers mois 2023.

Au 30 septembre 2024, les emplois pondérés sont de 29,6 milliards d'euros.

# Solidité financière

## Groupe Crédit Agricole

Au 30 septembre 2024, le **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) phasé** du Groupe Crédit Agricole s'établit à 17,4%, en hausse de +0,1 point de pourcentage par rapport à fin juin 2024. Ainsi, le Groupe Crédit Agricole affiche un coussin substantiel de 7,6 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP fixée à 9,8%. Le ratio CET1 non phasé atteint 17,3%.

Au cours du troisième trimestre 2024 :

- Le ratio CET1 bénéficie d'un impact de +25 points de base lié au **résultat conservé**.
- L'évolution des emplois pondérés liée à **la croissance organique des métiers** impacte le ratio CET1 du Groupe à hauteur de -27 points de base (cf. détail ci-dessous).
- Les effets méthodologiques et autres ont un impact favorable de + 4 points de base et intègrent notamment la contribution de l'augmentation de capital réservée aux employés et une évolution favorable des réserves latentes.

Le **ratio Tier 1** phasé ressort à 18,3% et le ratio global phasé est à 21,0% à fin septembre 2024.

Le **ratio de levier phasé** ressort à 5,5%, stable par rapport à fin juin 2024, bien au-dessus de l'exigence réglementaire de 3,5%.

Les **emplois pondérés** du Groupe Crédit Agricole s'élèvent à 636 milliards euros, en hausse de +8,2 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2024. La variation se décompose par métier de la façon suivante : Banques de proximité +7,3 milliards d'euros, Gestion de l'épargne et assurances +3,2 milliards d'euros (dont +3,1 milliards d'euros au titre de la VME de l'Assurances), Services financiers spécialisés +0,3 milliard d'euros, Grande clientèle -2,3 milliards d'euros (bénéficiant d'effets change et réglementaires favorables pour CACIB) et Activités hors métiers -0,2 milliard d'euros.

## Seuils de déclenchement du montant maximum de distribution (MMD et L-MMD)

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuable (MMD, somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions) vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

**Le Groupe Crédit Agricole**, au 30 septembre 2024, dispose d'une marge de sécurité de **670 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 43 milliards d'euros de capital CET1**.

Le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînerait une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

Au 30 septembre 2024, **le Groupe Crédit Agricole** dispose d'une marge de sécurité de **196 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du L-MMD, soit 42 milliards d'euros de capital Tier 1**. Au niveau du Groupe Crédit Agricole, c'est la distance au seuil de déclenchement du L-MMD qui détermine la distance jusqu'à la restriction de distribution.

**Crédit Agricole S.A.**, au 30 septembre 2024, dispose d'une marge de sécurité de **280 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 11 milliards d'euros de capital CET1**. Crédit Agricole S.A. n'est pas soumis à l'exigence de L-MMD.

L'émission du nouvel instrument AT1 effectuée par Crédit Agricole S.A. le 2 octobre 2024, pour un montant nominal de 1,25 milliard de dollars, a un impact positif de 18 points de base sur le ratio Tier 1 et sur le ratio de Fonds propres totaux du Groupe Crédit Agricole, et de 5 points de base sur son ratio de levier. Cette émission a également un impact positif de 28 points de base sur le ratio Tier 1 et le ratio de Fonds propres totaux de Crédit Agricole S.A. En prenant en compte cette émission dans les ratios de solvabilité au 30 septembre 2024, le

Groupe Crédit Agricole disposerait d'une marge de sécurité de 688 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 44 milliards d'euros de capital CET1, et de 201 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du L-MMD, soit 43 milliards d'euros de capital Tier 1. Crédit Agricole S.A. disposerait d'une marge de sécurité de 308 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 12 milliards d'euros de capital CET1.

## TLAC

Le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences de ratio TLAC suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 18% des actifs pondérés des risques (Risk Weighted Assets - RWA), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique fixé à 0,77%, ainsi que le coussin pour le risque systémique de 0,01% pour le Groupe CA au 30 septembre 2024). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio TLAC supérieur à 22,3% ;
- un ratio TLAC supérieur à 6,75% de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure - LRE*).

**L'objectif 2025 du Groupe Crédit Agricole est de conserver un ratio TLAC supérieur ou égal à 26% des RWA hors dette senior préférée éligible.**

Au 30 septembre 2024, le **ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole** s'élève à **27,3% des RWA et 8,2% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible**<sup>50</sup>, soit bien au-delà des exigences. Le ratio TLAC exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques s'inscrit en hausse de 20 points de base sur le trimestre, en raison d'une progression des fonds propres et éléments éligibles sur la période plus forte que celle des risques pondérés. Exprimé en pourcentage de l'exposition en levier (LRE), le ratio TLAC est en hausse de 20 points de base par rapport à juin 2024.

Le Groupe présente ainsi un ratio TLAC hors dette senior préférée éligible supérieur de 510 points de base, soit 32 milliards d'euros, au-delà de l'exigence actuelle de 22,3% des RWA.

A fin septembre 2024, 10,4 milliards d'euros équivalent ont été émis sur le marché (dettes senior non préférée et Tier 2), ainsi que 1,25 milliard d'euros d'AT1. Le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 35,2 milliards d'euros.

## MREL

Les niveaux minimums à respecter sont déterminés dans des décisions prises par les autorités de résolution et notifiées à chaque établissement, puis révisées périodiquement. Au 30 septembre 2024, le Groupe Crédit Agricole doit respecter une exigence minimale de MREL total de :

- 22,01% des RWA, niveau auquel s'ajoute d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique fixé à 0,77%, ainsi que le coussin pour le risque systémique de 0,01% pour le Groupe CA au 30 septembre 2024). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL total supérieur à 26,3% ;
- 6,25% de la LRE.

Au 30 septembre 2024, le **Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL total à 32,9% des RWA et 9,8% de l'exposition en levier**, bien au-delà de l'exigence.

Une exigence de subordination additionnelle (« MREL subordonné ») est également déterminée par les autorités de résolution et exprimée en pourcentage des RWA et de la LRE. Au 30 septembre 2024, cette exigence de MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à :

- 18,25% des RWA, niveau auquel s'ajoute l'exigence globale de coussins de fonds propres. En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL subordonné supérieur à 22,5% ;

<sup>50</sup> Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2024.

- 6,25% de l'exposition en levier.

Au 30 septembre 2024, le **Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL subordonné à 27,3% des RWA et 8,2% de l'exposition en levier**, bien au-delà de l'exigence.

La distance au seuil de déclenchement du montant maximum de distribution liée aux exigences de MREL (M-MMD) correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences de MREL, MREL subordonné et TLAC exprimées en RWA.

Au 30 septembre 2024, le **Groupe Crédit Agricole** dispose ainsi d'une marge de sécurité de **480 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du M-MMD, soit 31 milliards d'euros de capital CET1** ; la distance au seuil de déclenchement du M-MMD correspond à la distance entre le ratio MREL subordonné et l'exigence correspondante.

## Crédit Agricole S.A.

Au 30 septembre 2024, le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A. s'établit au-dessus de la cible du Plan à Moyen Terme, avec un **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 11,7%** en vision phasée, en hausse de +0,1 point de pourcentage par rapport à fin juin 2024. Ainsi, Crédit Agricole S.A. affiche un coussin confortable de 3,1 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence *SREP* fixée à 8,6%. Le ratio CET1 non phasé atteint 11,7%.

Au cours du troisième trimestre 2024 :

- Le ratio CET1 bénéficie d'un impact positif de +19 points de base lié au **résultat conservé**. Cet impact correspond au résultat net part du Groupe net des coupons AT1 (impact de +38 points de base) et de la distribution de 50% du résultat, soit une provision pour dividendes de 25 centimes d'euros par action au troisième trimestre 2024 (-19 points de base).
- L'évolution des **emplois pondérés** liée à la croissance organique des métiers impacte le ratio CET1 à hauteur de -14 points de base, dont - 5 points de base sur le métier Assurances (hausse de la VME sur le trimestre).
- Les effets méthodologiques et autres ont un impact favorable de +10 points de base et intègrent notamment la contribution de l'augmentation de capital réservée aux employés et une évolution favorable des réserves latentes.

Le **ratio de levier** phasé s'établit à 3,8% à fin septembre 2024, stable par rapport à fin juin 2024, et au-dessus de l'exigence de 3%.

Le **ratio Tier 1** phasé ressort à 13,2% et le ratio global phasé est à 17,3% ce trimestre.

Les **emplois pondérés** de Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 402 milliards euros à fin septembre 2024, en hausse de +3,1 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2024. La décomposition de la variation par pôle métier s'explique de la façon suivante :

- Les pôles Banques de proximité enregistrent une hausse de +1,7 milliards d'euros, notamment en France
- La Gestion de l'épargne et les assurances enregistrent une hausse de +3,2 milliards d'euros, dont +3,1 milliards d'euros de RWA pour les Assurances (hausse de la valeur de mise en équivalence au troisième trimestre 2024).
- Les Services financiers spécialisés sont stables à +0,2 milliard d'euros
- La Grande clientèle enregistre une baisse des emplois pondérés de -2,4 milliards d'euros sur le trimestre qui s'explique notamment par des effets change et réglementaires favorables en BFI
- Les pôles Activités hors métiers enregistrent une hausse des emplois pondérés de +0,4 milliard d'euros

# Liquidité et Refinancement

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan cash bancaire est calculé trimestriellement.

Le bilan cash bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting pour un montant de 68 milliards d'euros à fin septembre 2024. De même, 157 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 181 milliards d'euros à fin septembre 2024, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négociation à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (105 milliards d'euros à fin septembre 2024) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négociation à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions Senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment « Ressources marché long terme », sont retraités pour apparaître comme des « Ressources clientèle ».

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 719 milliards d'euros au 30 septembre 2024, fait apparaître **un excédent des ressources stables sur emplois stables de 188 milliards d'euros**, en baisse de 10 milliards d'euros par rapport à fin juin 2024.

L'encours total T-LTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 0,7 milliard d'euros au 30 septembre 2024.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, le Groupe demeure en position prêteuse à court terme au 30 septembre 2024 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme net).

**Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 263 milliards d'euros au 30 septembre 2024**, en légère hausse par rapport à fin juin 2024.

Elles comprennent les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 76 milliards d'euros, les dettes seniors préférées à hauteur de 125 milliards d'euros, les dettes seniors non préférées pour 37 milliards d'euros et des titres Tier 2 s'élevant à 25 milliards d'euros.

**Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 466 milliards d'euros au 30 septembre 2024**, en baisse de 12 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2024.

Elles couvrent plus de deux fois l'endettement court terme net (hors replacements en Banques centrales).

Cette baisse des réserves de liquidité s'explique principalement par :

- La baisse des dépôts banques centrales pour -15 Mds€ ;
- La baisse des créances éligibles BC (principalement due à la sortie temporaire de créances TRICP avec une notation interne) pour -3 Mds€ ;
- La hausse du portefeuille titres pour +6 Mds€ (+3 Mds€ de titres HQLA / +3 Mds€ de titres non HQLA).

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en banque centrale après décote s'élèvent à 152 milliards d'euros.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur le ratio LCR, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

**Au 30 septembre 2024, les ratios LCR de fin de mois s'élèvent respectivement à 147% pour le Groupe Crédit Agricole** (soit un excédent de 97,7 milliards d'euros) **et 152% pour Crédit Agricole S.A.** (soit un excédent de 92,2 milliards d'euros). Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (environ 110%).

Par ailleurs, **les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. sont supérieurs à 100%**, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021 et supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (>100%).

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de **refinancement à moyen long terme**, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

**Au 30 septembre 2024, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 51 milliards d'euros<sup>51,52</sup> de dette à moyen long terme**, dont 47% émis par Crédit Agricole S.A. On note notamment les montants suivants pour le Groupe :

- Crédit Agricole CIB a émis 17,9 milliards d'euros en format structuré dont 1,2 milliard d'euros sous format Green Bond ;
- Crédit Agricole Personal Finance & Mobility a émis 2 milliards d'euros équivalent en émission EMTN à travers l'entité Crédit Agricole Auto Bank (CAAB) et 0,7 milliard d'euros de titrisations ;
- CA Italia a émis en format senior collatéralisé deux émissions pour un total de 1,5 milliard d'euros dont 500 millions d'euros en format Green Bond ;
- Crédit Agricole next bank (Suisse) a émis deux tranches en format senior collatéralisé pour un total de 200 millions de francs suisses dont 100 millions de francs suisses en format Green Bond ;
- Crédit Agricole Assurances a émis 750 millions d'euros en dette Tier 2 10 ans et lancé une offre de rachat sur deux souches subordonnées perpétuelles (FR0012444750 & FR0012222297) pour 788,5 millions d'euros en septembre.

Le financement à moyen long terme du Groupe peut se décomposer à travers les catégories suivantes :

- 9,0 milliards d'euros de financement sécurisé ;
- 22,0 milliards d'euros de financement non sécurisé vanille ;
- 17,9 milliards d'euros de financement structuré ;
- 2,3 milliards d'euros de dépôts institutionnels long-terme et CD.

Par ailleurs, 11,7 milliards d'euros ont également été levés hors marché et se répartissent entre :

- 9,5 milliards d'euros au travers des réseaux de banques (banque de proximité du Groupe ou réseaux externes) ;
- 0,65 milliard d'euros auprès des organismes supranationaux et institutions financières ;
- 1,6 milliard d'euros auprès de véhicules de refinancement nationaux (dont CRH).

<sup>51</sup> Montant brut avant rachats et amortissements

<sup>52</sup> Hors émission AT1

**Au 30 septembre 2024, Crédit Agricole S.A. a levé sur le marché l'équivalent de 24,1 milliards d'euros<sup>53,54</sup> soit une réalisation de 93% de son programme de refinancement 2024 :**

La banque a levé l'équivalent de 24,1 milliards d'euros, dont 7,3 milliards d'euros en dette senior non préférée et 3,1 milliards d'euros en dette Tier 2, ainsi que 7,2 milliards d'euros de dette senior préférée et 6,5 milliards d'euros de dette senior collatéralisée à fin septembre. Le financement est diversifié en formats et en devises avec notamment :

- 6,3 milliards d'euros<sup>55</sup> ;
- 6,35 milliards de dollars américains (5,8 milliards d'euros équivalent) ;
- 1,1 milliard de livres sterling (1,3 milliard d'euros équivalent) ;
- 230 milliards de yen japonais (1,4 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,8 milliard de francs suisses (0,8 milliard d'euros équivalent) ;
- 1,75 milliard de dollars australiens (1,1 milliard d'euros équivalent) ;
- 7 milliards de renminbi (0,9 milliard d'euros équivalent).

A noter que Crédit Agricole S.A. a réalisé 64% de son refinancement en devises hors euros à fin septembre<sup>56,57</sup>.

De plus, Crédit Agricole S.A. a émis le 2 janvier 2024 un AT1 Perpétuel NC6 ans pour 1,25 milliard d'euros au taux initial de 6,5% et le 24 septembre 2024 un AT1 Perpétuel NC10 ans pour 1,25 milliard de dollars au taux initial de 6,7%.

---

<sup>53</sup> Montant brut avant rachats et amortissements

<sup>54</sup> Hors émission AT1

<sup>55</sup> Hors émissions senior collatéralisées

<sup>56</sup> Hors émissions senior collatéralisées

<sup>57</sup> Hors émission AT1

# Annexe 1 – Eléments spécifiques, Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A.

## Groupe Crédit Agricole – Eléments spécifiques

En m€	T3-24		T3-23		9M-24		9M-23	
	Impact brut*	Impact en RNPG						
DVA (GC)	4	3	2	2	46	34	(21)	(15)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(1)	(1)	(2)	(1)	6	5	(26)	(19)
Provisions Epargne logement (LCL)	-	-	52	38	1	1	52	38
Provisions Epargne logement (AHM)	-	-	230	171	(0)	(0)	230	171
Provisions Epargne logement (CR)	-	-	118	88	63	47	118	88
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	1	0	-	-	300	214
Amende Echange Images Chèques (AHM)	-	-	-	-	-	-	42	42
Amende Echange Images Chèques (LCL)	-	-	-	-	-	-	21	21
Amende Echange Images Chèques (CR)	-	-	-	-	-	-	42	42
<b>Total impact en PNB</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>402</b>	<b>298</b>	<b>117</b>	<b>87</b>	<b>758</b>	<b>581</b>
Coûts d'intégration Degroof Petercam (GEA)	(8)	(6)	-	-	(14)	(10)	-	-
Coûts d'intégration ISB (GC)	(26)	(14)	-	-	(70)	(37)	-	-
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	-	-	-	-	(18)	(13)
<b>Total impact en Charges</b>	<b>(34)</b>	<b>(20)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(84)</b>	<b>(47)</b>	<b>(18)</b>	<b>(13)</b>
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	-	-	-	-	(85)	(61)
Provision pour risque Ukraine (BPI)	-	-	-	-	(20)	(20)	-	-
<b>Total impact coût du risque de crédit</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(20)</b>	<b>(20)</b>	<b>(85)</b>	<b>(61)</b>
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	(26)	(26)	-	-	(39)	(39)
<b>Total impact mise en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(26)</b>	<b>(26)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(39)</b>	<b>(39)</b>
Coûts d'acquisition Degroof Petercam (GEA)	(3)	(2)	-	-	(23)	(17)	-	-
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	61	45	-	-	89	57
<b>Total impact en Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>61</b>	<b>45</b>	<b>(23)</b>	<b>(17)</b>	<b>89</b>	<b>57</b>
<b>Impact total des retraitements</b>	<b>(34)</b>	<b>(20)</b>	<b>436</b>	<b>317</b>	<b>(10)</b>	<b>3</b>	<b>705</b>	<b>525</b>
Gestion de l'épargne et Assurances	(11)	(8)	-	-	(37)	(27)	-	-
Banque de proximité-France	-	-	170	126	65	48	233	189
Banque de proximité-International	-	-	-	-	(20)	(20)	-	-
Services financiers spécialisés	-	-	35	19	-	-	247	159
Grandes Clientèles	(23)	(12)	1	0	(18)	1	(47)	(35)
Activités hors métiers	-	-	230	171	(0)	(0)	272	213

\* Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires

## Crédit Agricole S.A. – Éléments spécifiques

	T3-24		T3-23		9M-24		9M-23	
En m€	Impact brut*	Impact en RNPG						
DVA (GC)	4	3	2	2	46	33	(21)	(15)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(1)	(1)	(2)	(1)	6	5	(26)	(19)
Provisions Epargne logement (LCL)	-	-	52	37	3	2	52	37
Provisions Epargne logement (AHM)	-	-	230	171	(2)	(1)	230	171
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	1	0,5	-	-	300	214
Amende Echange Images Chèques (AHM)	-	-	-	-	-	-	42	42
Amende Echange Images Chèques (LCL)	-	-	-	-	-	-	21	20
<b>Total impact en PNB</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>284</b>	<b>209</b>	<b>53</b>	<b>39</b>	<b>598</b>	<b>450</b>
Coûts d'intégration Degroof Petercam (GEA)	(8)	(6)	-	-	(14)	(10)	-	-
Coûts d'intégration ISB (GC)	(26)	(14)	-	-	(70)	(37)	-	-
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	-	-	-	-	(18)	(13)
<b>Total impact en Charges</b>	<b>(34)</b>	<b>(19)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(84)</b>	<b>(47)</b>	<b>(18)</b>	<b>(13)</b>
Provision pour risque Ukraine (BPI)	-	-	-	-	(20)	(20)	-	-
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	-	-	-	-	(85)	(61)
<b>Total impact coût du risque de crédit</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(20)</b>	<b>(20)</b>	<b>(85)</b>	<b>(61)</b>
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	(26)	(26)	-	-	(39)	(39)
<b>Total impact Mise en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(26)</b>	<b>(26)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(39)</b>	<b>(39)</b>
Coûts d'acquisition Degroof Petercam (GEA)	(3)	(2)	-	-	(23)	(17)	-	-
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	61	45	-	-	89	57
<b>Total impact Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>61</b>	<b>45</b>	<b>(23)</b>	<b>(17)</b>	<b>89</b>	<b>57</b>
<b>Impact total des retraitements</b>	<b>(34)</b>	<b>(20)</b>	<b>318</b>	<b>227</b>	<b>(73)</b>	<b>(45)</b>	<b>545</b>	<b>394</b>
Gestion de l'épargne et Assurances	(11)	(8)	-	-	(37)	(26)	-	-
Banque de proximité-France	-	-	52	37	3	2	73	57
Banque de proximité-International	-	-	-	-	(20)	(20)	-	-
Services financiers spécialisés	-	-	35	19	-	-	247	159
Grandes Clientèles	(23)	(12)	1	0	(18)	1	(47)	(34)
Activités hors métiers	-	-	230	171	(2)	(1)	272	213

\* Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires

## Annexe 2 – Groupe Crédit Agricole : résultats par pôle

### Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôle T3-24 et T3-23

En m€	T3-24 (publié)							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 266	979	1 029	1 857	869	2 054	(842)	9 213
Charges d'exploitation hors FRU	(2 409)	(608)	(539)	(868)	(437)	(1 240)	511	(5 590)
FRU	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>857</b>	<b>371</b>	<b>490</b>	<b>989</b>	<b>433</b>	<b>814</b>	<b>(331)</b>	<b>3 623</b>
Coût du risque	(364)	(82)	(60)	(13)	(223)	(19)	(40)	(801)
Sociétés mises en équivalence	0	-	-	33	23	6	-	61
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	(3)	(2)	(0)	(2)	(5)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>493</b>	<b>290</b>	<b>430</b>	<b>1 006</b>	<b>231</b>	<b>801</b>	<b>(372)</b>	<b>2 877</b>
Impôts	(122)	(66)	(176)	(156)	(42)	(234)	210	(587)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>371</b>	<b>224</b>	<b>254</b>	<b>850</b>	<b>189</b>	<b>566</b>	<b>(162)</b>	<b>2 291</b>
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(40)	(128)	(17)	(35)	10	(211)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>371</b>	<b>223</b>	<b>214</b>	<b>722</b>	<b>172</b>	<b>531</b>	<b>(153)</b>	<b>2 080</b>
T3-23 (publié)								
En m€	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 345	996	1 046	1 657	883	1 888	(567)	9 249
Charges d'exploitation hors FRU	(2 328)	(589)	(522)	(718)	(424)	(1 139)	454	(5 265)
FRU	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 018</b>	<b>407</b>	<b>524</b>	<b>939</b>	<b>460</b>	<b>749</b>	<b>(113)</b>	<b>3 984</b>
Coût du risque	(254)	(70)	(126)	(0)	(224)	(13)	(6)	(693)
Sociétés mises en équivalence	1	-	1	24	5	6	0	37
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	18	1	(5)	57	(2)	(0)	69
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>765</b>	<b>355</b>	<b>400</b>	<b>958</b>	<b>298</b>	<b>740</b>	<b>(119)</b>	<b>3 397</b>
Impôts	(178)	(79)	(118)	(221)	(77)	(203)	65	(810)
Rés. net des activités abandonnées	(0)	-	2	-	(0)	-	-	2
<b>Résultat net</b>	<b>587</b>	<b>277</b>	<b>284</b>	<b>737</b>	<b>220</b>	<b>537</b>	<b>(53)</b>	<b>2 588</b>
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(42)	(110)	(17)	(39)	4	(204)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>587</b>	<b>277</b>	<b>242</b>	<b>628</b>	<b>204</b>	<b>497</b>	<b>(49)</b>	<b>2 384</b>

## Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôle, 9M-24 et 9M-23

En m€	9M-24 (publié)							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	9 834	2 912	3 161	5 596	2 605	6 544	(2 407)	28 244
Charges d'exploitation hors FRU	(7 453)	(1 801)	(1 637)	(2 435)	(1 333)	(3 741)	1 535	(16 866)
FRU	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 381</b>	<b>1 111</b>	<b>1 523</b>	<b>3 161</b>	<b>1 272</b>	<b>2 803</b>	<b>(872)</b>	<b>11 378</b>
Coût du risque	(1 056)	(295)	(219)	(18)	(653)	(25)	(59)	(2 324)
Sociétés mises en équivalence	7	-	-	94	83	20	-	203
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	5	0	(23)	(3)	2	(3)	(19)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 335</b>	<b>820</b>	<b>1 305</b>	<b>3 214</b>	<b>699</b>	<b>2 800</b>	<b>(935)</b>	<b>9 238</b>
Impôts	(313)	(185)	(436)	(658)	(138)	(717)	343	(2 104)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>1 022</b>	<b>635</b>	<b>869</b>	<b>2 557</b>	<b>560</b>	<b>2 083</b>	<b>(592)</b>	<b>7 134</b>
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(129)	(364)	(59)	(104)	15	(643)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 021</b>	<b>635</b>	<b>739</b>	<b>2 193</b>	<b>502</b>	<b>1 979</b>	<b>(577)</b>	<b>6 491</b>
9M-23 (publié)								
En m€	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	10 032	2 891	3 040	5 144	2 717	5 844	(1 946)	27 722
Charges d'exploitation hors FRU	(7 217)	(1 742)	(1 542)	(2 148)	(1 224)	(3 298)	1 389	(15 782)
FRU	(111)	(44)	(40)	(6)	(29)	(312)	(77)	(620)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 704</b>	<b>1 105</b>	<b>1 458</b>	<b>2 989</b>	<b>1 465</b>	<b>2 234</b>	<b>(634)</b>	<b>11 321</b>
Coût du risque	(831)	(205)	(366)	(1)	(686)	(81)	(8)	(2 179)
Sociétés mises en équivalence	9	-	1	73	90	17	-	190
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	21	1	(5)	81	3	(1)	107
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 887</b>	<b>921</b>	<b>1 095</b>	<b>3 057</b>	<b>950</b>	<b>2 173</b>	<b>(643)</b>	<b>9 438</b>
Impôts	(467)	(217)	(321)	(696)	(254)	(561)	222	(2 293)
Rés. net des activités abandonnées	(0)	-	7	1	(0)	-	-	7
<b>Résultat net</b>	<b>1 421</b>	<b>704</b>	<b>781</b>	<b>2 361</b>	<b>696</b>	<b>1 612</b>	<b>(421)</b>	<b>7 153</b>
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(121)	(343)	(61)	(93)	(0)	(619)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 420</b>	<b>704</b>	<b>660</b>	<b>2 018</b>	<b>635</b>	<b>1 519</b>	<b>(421)</b>	<b>6 534</b>

## Annexe 3 – Crédit Agricole S.A. : Résultats par pôle

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, T3-24 et T3-23							
En m€	T3-24 (publié)						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 870</b>	<b>2 054</b>	<b>869</b>	<b>979</b>	<b>1 006</b>	<b>(290)</b>	<b>6 487</b>
Charges d'exploitation hors FRU	(868)	(1 240)	(437)	(608)	(519)	(17)	(3 689)
FRU	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 002</b>	<b>814</b>	<b>433</b>	<b>371</b>	<b>486</b>	<b>(307)</b>	<b>2 799</b>
Coût du risque	(13)	(19)	(223)	(82)	(59)	(37)	(433)
Sociétés mises en équivalence	33	6	23	-	-	(19)	42
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(3)	(0)	(2)	0	0	0	(4)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 019</b>	<b>800</b>	<b>231</b>	<b>290</b>	<b>427</b>	<b>(363)</b>	<b>2 404</b>
Impôts	(157)	(234)	(42)	(66)	(176)	199	(476)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>862</b>	<b>566</b>	<b>189</b>	<b>224</b>	<b>252</b>	<b>(164)</b>	<b>1 928</b>
Intérêts minoritaires	(135)	(46)	(17)	(10)	(58)	4	(262)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>728</b>	<b>520</b>	<b>172</b>	<b>214</b>	<b>194</b>	<b>(161)</b>	<b>1 666</b>
T3-23 (publié)							
En m€	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 656</b>	<b>1 888</b>	<b>883</b>	<b>996</b>	<b>1 024</b>	<b>(103)</b>	<b>6 343</b>
Charges d'exploitation hors FRU	(718)	(1 139)	(424)	(589)	(504)	(2)	(3 376)
FRU	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>937</b>	<b>748</b>	<b>460</b>	<b>407</b>	<b>520</b>	<b>(105)</b>	<b>2 967</b>
Coût du risque	(0)	(13)	(224)	(70)	(121)	(2)	(429)
Sociétés mises en équivalence	24	6	5	-	1	(12)	23
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(5)	(2)	57	18	1	(0)	69
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>956</b>	<b>739</b>	<b>298</b>	<b>355</b>	<b>401</b>	<b>(119)</b>	<b>2 630</b>
Impôts	(221)	(203)	(77)	(79)	(118)	65	(633)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(0)	-	2	-	2
<b>Résultat net</b>	<b>736</b>	<b>536</b>	<b>220</b>	<b>277</b>	<b>285</b>	<b>(55)</b>	<b>1 999</b>
Intérêts minoritaires	(114)	(48)	(17)	(12)	(60)	0	(251)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>621</b>	<b>488</b>	<b>204</b>	<b>264</b>	<b>225</b>	<b>(55)</b>	<b>1 748</b>

## Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, 9M-24 et 9M-23

En m€	9M-24 (publié)						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 603</b>	<b>6 543</b>	<b>2 605</b>	<b>2 912</b>	<b>3 090</b>	<b>(665)</b>	<b>20 089</b>
Charges d'exploitation hors FRU	(2 435)	(3 741)	(1 333)	(1 801)	(1 580)	(88)	(10 978)
FRU	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 168</b>	<b>2 802</b>	<b>1 272</b>	<b>1 111</b>	<b>1 510</b>	<b>(752)</b>	<b>9 111</b>
Coût du risque	(18)	(25)	(653)	(295)	(213)	(53)	(1 256)
Sociétés mises en équivalence	94	20	83	-	-	(65)	132
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(23)	2	(3)	5	0	24	5
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 221</b>	<b>2 800</b>	<b>699</b>	<b>820</b>	<b>1 297</b>	<b>(846)</b>	<b>7 991</b>
Impôts	(659)	(717)	(138)	(185)	(435)	343	(1 790)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>2 563</b>	<b>2 083</b>	<b>560</b>	<b>635</b>	<b>862</b>	<b>(503)</b>	<b>6 201</b>
Intérêts minoritaires	(382)	(147)	(59)	(28)	(184)	(3)	(803)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>2 180</b>	<b>1 936</b>	<b>502</b>	<b>607</b>	<b>678</b>	<b>(506)</b>	<b>5 397</b>
9M-23 (publié)							
En m€	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 133</b>	<b>5 844</b>	<b>2 717</b>	<b>2 891</b>	<b>2 975</b>	<b>(421)</b>	<b>19 140</b>
Charges d'exploitation hors FRU	(2 148)	(3 298)	(1 224)	(1 742)	(1 491)	(20)	(9 922)
FRU	(6)	(312)	(29)	(44)	(40)	(77)	(509)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 979</b>	<b>2 234</b>	<b>1 465</b>	<b>1 105</b>	<b>1 444</b>	<b>(519)</b>	<b>8 709</b>
Coût du risque	(1)	(81)	(686)	(205)	(362)	(2)	(1 338)
Sociétés mises en équivalence	73	17	90	-	2	(45)	136
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(5)	3	81	21	1	(0)	102
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 047</b>	<b>2 173</b>	<b>950</b>	<b>921</b>	<b>1 085</b>	<b>(566)</b>	<b>7 609</b>
Impôts	(699)	(561)	(254)	(217)	(320)	218	(1 832)
Rés. net des activités abandonnées	1	-	(0)	-	7	-	7
<b>Résultat net</b>	<b>2 349</b>	<b>1 612</b>	<b>696</b>	<b>704</b>	<b>772</b>	<b>(348)</b>	<b>5 785</b>
Intérêts minoritaires	(353)	(125)	(61)	(31)	(172)	(27)	(771)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 996</b>	<b>1 486</b>	<b>635</b>	<b>673</b>	<b>600</b>	<b>(375)</b>	<b>5 014</b>

## Annexe 4 – Données par action

### Crédit Agricole S.A. – Bénéfice par action, actif net par action et RoTE

(en m€)	T3-2024	T3-2023	9M-24	9M-23
Résultat net part du Groupe - publié	1 666	1 748	5 397	5 014
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS	(130)	(136)	(351)	(371)
- Impact change sur AT1 remboursé	(19)	-	(266)	-
RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié	[A]	1 517	1 612	4 780
Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-détention (m)	[B]	3 031	3 043	3 007
<b>Résultat net par action - publié</b>	<b>[A]/[B]</b>	<b>0,50 €</b>	<b>0,53 €</b>	<b>1,59 €</b>
RNPG sous-jacent		1 686	1 520	5 442
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires	[C]	1 537	1 384	4 825
<b>Résultat net par action - sous-jacent (1)</b>	<b>[C]/[B]</b>	<b>0,51 €</b>	<b>0,46 €</b>	<b>1,60 €</b>
<b>Résultat net par action - sous-jacent (1)</b>	<b>[C]/[B]</b>	<b>0,51 €</b>	<b>0,46 €</b>	<b>1,60 €</b>

(en m€)	30/09/2024	30/09/2023
Capitaux propres - part du Groupe	71 386	69 416
- Emissions AT1	(6 102)	(7 235)
- Réserves latentes OCI - part du Groupe	1 042	1 644
<b>Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord.</b>	<b>[D]</b>	<b>66 326</b>
- Écarts d'acquisition & incorporels* - part du Groupe		(17 778)
<b>ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord.</b>	<b>[E]</b>	<b>48 548</b>
Nombre d'actions, hors titres d'auto-détention (fin de période, m)	[F]	3 040
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€)	[D]/[F]	21,8 €
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€)	[G]=[E]/[F]	16,0 €

\* y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle

(en m€)	9M-24	9M-23
Résultat net part du Groupe - publié	[K]	5 397
Dépréciation d'immobilisation incorporelle	[L]	0
IFRIC	[M]	-110
RNPG publié annualisé	[N] = ([K]-[L]-[M])*2+[M]	7 233
Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS, impact change, annualisés	[O]	-734
Résultat publié ajusté	[P] = [N]+[O]	6 499
AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ordin. *** (3)	[J]	45 219
ROTE publié ajusté (%)	= [P] / [J]	14,4%
Résultat net part du Groupe sous-jacent	[Q]	5 442
RNPG sous-jacent annualisé	[R] = ([Q]-[M])*2+[M]	7 293
Résultat sous-jacent ajusté (2)	[S] = [R]+[O]	6 559
ROTE sous-jacent ajusté (%)	= [S] / [J]	14,5%

\*\*\* y compris hypothèse de distribution du résultat en cours de formation

(1) Sous-jacent : cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes

(2) RoTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année

(3) Moyenne de l'ANC tangible non réévalué attribuable aux actions ordinaires calculée entre les bornes 31/12/2023 et 30/09/2024 (ligne [E]), retraitée d'une hypothèse de distribution du résultat en cours de formation

# Indicateurs Alternatifs de Performance<sup>58</sup>

## ANC Actif net comptable (non réévalué)

L'actif net comptable non réévalué correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes liées aux valorisations par capitaux propres recyclables et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

## ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond à l'Actif net comptable rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond à l'actif net comptable retraité des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

## BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le résultat net part du groupe de l'entreprise, net des intérêts sur la dette AT1, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente.

## Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

## Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours peut également être calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre. De manière similaire, le coût du risque de la période peut être annualisé et rapporté à la moyenne encours début de période.

Depuis le premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

Le mode de calcul de l'indicateur est spécifié lors de chaque utilisation de l'indicateur.

## Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance en défaut. Un débiteur est considéré en situation de défaut lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

## Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

## MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne « Redressement et Résolution des Banques » (*Bank Recovery and Resolution Directive - BRRD*). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer

<sup>58</sup> Les IAP sont des indicateurs financiers non présentés dans les comptes ou définis dans les normes comptables et utilisés dans le cadre de la communication financière, comme le RNPG sous-jacent ou le ROTE, à titre d'exemples. Ils sont utilisés pour faciliter la compréhension de la performance réelle de la société. Chaque IAP est rapproché dans sa définition à des données comptables.

préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée en droit français par Ordinance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Le ratio MREL correspond à un coussin de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Sous BRRD2, le ratio MREL est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques (RWA), ainsi qu'en pourcentage de l'exposition en levier (LRE). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL total les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les passifs éligibles émis par l'organe central et le réseau des affiliés, c'est-à-dire les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

### **Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux)**

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

### **Taux des créances dépréciées (ou douteux)**

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

### **TLAC**

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board - FSB*) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks - G-SIBs*). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole. Agricole. L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne via CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019.

Sont éligibles au numérateur du ratio TLAC les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les titres subordonnés et les dettes senior non préférées éligibles d'échéance résiduelle de plus d'un an émis par Crédit Agricole SA.

### **RNPG Résultat net part du Groupe**

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat net part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

### **RNPG sous-jacent**

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (i.e. non récurrents ou exceptionnels) afin de faciliter la compréhension du résultat réel de la société.

### **RNPG attribuable aux actions ordinaires**

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspond au résultat net part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

### **RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity**

Le RoTE (Return on Tangible Equity) est une mesure de la rentabilité sur fonds propres tangibles en rapportant le RNPG annualisé à l'ANC du groupe retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Le RNPG annualisé correspond à l'annualisation du RNPG (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) hors dépréciation d'immobilisations incorporelles et en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année.

## Avertissement

*L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois 2024 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>*

*Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).*

*Ces éléments sont issus de scenarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.*

*Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.*

## Normes applicables et comparabilité

*Les chiffres présentés au titre de la période de neuf mois close au 30 septembre 2024 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.*

*Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2023 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2023 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.*

*La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.*

*Au 30 juin 2024, Indosuez Wealth Management finalise l'acquisition de Degroof Petercam et détient 65% de Banque Degroof Petercam aux côtés de CLdN Cobelfret, son actionnaire historique, qui restera au capital à hauteur de 20%. Au 30 septembre 2024, la participation de Indosuez Wealth Management dans Degroof Petercam est portée à 76%.*

*Au 30 juin 2024, Amundi a finalisé l'acquisition d'Alpha Associates un gestionnaire d'actifs indépendant proposant des solutions d'investissement multi-gestion en actifs privés*

## **Agenda financier**

05 février 2025	Publication des résultats du quatrième trimestre et de l'année 2024
30 avril 2025	Publication des résultats du premier trimestre 2025
14 mai 2025	Assemblée générale
31 juillet 2025	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2025
30 octobre 2025	Publication des résultats du troisième trimestre et des neufs mois 2025



# RÉSULTATS DU 3<sup>EME</sup> TRIMESTRE ET DES 9 PREMIERS MOIS 2024

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



## Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois 2024 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés au titre de la période de neuf mois close au 30 septembre 2024 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2023 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2023 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Au 30 juin 2024, Indosuez Wealth Management finalise l'acquisition de Degroof Petercam et détient 65% de Banque Degroof Petercam aux côtés de CLiN Cobelfret, son actionnaire historique, qui restera au capital à hauteur de 20%. Au 30 septembre 2024, la participation de Indosuez Wealth Management dans Degroof Petercam est portée à 76%.

Au 30 juin 2024, Amundi a finalisé l'acquisition d'Alpha Associates un gestionnaire d'actifs indépendant proposant des solutions d'investissement multi-gestion en actifs privés.

## NOTE

### Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole comprend :

les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes lors des exercices de Stress tests récents pour apprécier la situation du Groupe.

**Crédit Agricole S.A.** est l'entité cotée, qui détient notamment les filiales métier (Gestion de l'épargne et Assurances, Grandes clientèles, Services financiers spécialisés ainsi que Banque de proximité en France et à l'international)

## Messages et chiffres clés

### TRÈS BON TRIMESTRE, CONFIRMATION DE LA CIBLE DE RÉSULTAT POUR 2024

03.

- Résultat des 9 premiers mois en croissance, objectif RNPG > 6 Mds€ en 2024 confirmé
- Résultat trimestriel de haut niveau porté par des revenus élevés, après un T3-23 marqué par des impacts positifs liés aux reprises de provisions Épargne Logement
- COEX à un niveau bas
- Positions de capital et de liquidité solides
- Poursuite des projets stratégiques : partenariat avec GAC en Chine sur le leasing et en Europe sur le financement automobile, projet d'acquisition de Merca Leasing ; acquisition de Nexit Property Management

Crédit Agricole S.A.

**5,4 Md€**  
RNPG 9M-2024

+7,6% 9M/9M

Crédit Agricole S.A.

**1,7 Md€**  
RNPG T3-2024

-4,7% T3/T3  
+8,2% T3/T3<sup>(1)</sup>

Crédit Agricole S.A.

**54,4%**  
CoEX sous-jacent<sup>(2)</sup>

9M-2024

Crédit Agricole S.A.

**14,5%**  
RoTE sous-jacent<sup>(3)</sup>

9M-2024

Crédit Agricole S.A.

**11,7%**  
CET1 phaseé

Septembre 2024

1. Croissance du RNPG hors reprises de provisions Épargne Logement comptabilisées au T3-23 pour 208 m€ d'impact en RNPG (LCL : 37m€, AHM : 171m€)  
2. Données sous-jacentes, détail des éléments spécifiques disponible page 37  
3. RoTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année

## CHIFFRES CLÉS

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE		9 PREMIERS MOIS 2024	3 <sup>EME</sup> TRIMESTRE 2024	CRÉDIT AGRICOLE S.A.		9 PREMIERS MOIS 2024	3 <sup>EME</sup> TRIMESTRE 2024
RNPG publié	<b>6 491 m€</b> -0,6% 9M/9M	<b>2 080 m€</b> -12,8% T3/T3		RNPG publié	<b>5 397 m€</b> +7,6% 9M/9M	<b>1 666 m€</b> -4,7% T3/T3	
Revenus publié	<b>28 244 m€</b> +1,9% 9M/9M	<b>9 213 m€</b> -0,4% T3/T3		Revenus publié	<b>20 089 m€</b> +5,0% 9M/9M	<b>6 487 m€</b> +2,3% T3/T3	
RBE publié	<b>11 378 m€</b> +0,5% 9M/9M	<b>3 623 m€</b> -9,1% T3/T3		RBE publié	<b>9 111 m€</b> +4,6% 9M/9M	<b>2 799 m€</b> -5,7% T3/T3	
COEX sous-jacent <sup>(1)</sup>	<b>59,7%</b> +1,2 pp 9M/9M	<b>26 pb</b> +1 pb T3/T2	<b>CDR/encours</b> 4 tr. glissants	COEX sous-jacent <sup>(1)</sup>	<b>54,4%</b> +1 pp 9M/9M	<b>32 pb</b> stable T3/T2	<b>CDR/encours</b> 4 tr. glissants
CET 1 Phasé	<b>17,4%</b> +0,1 pp Sept/Juin	<b>466 Mds€</b> -2,5% Sept./Juin	<b>Réerves de liquidité</b>	CET 1 Phasé	<b>11,7%</b> +0,1 pp Sept/Juin	<b>14,5%</b> +1 pp 9M/9M	<b>ROTE</b> Sous-jacent <sup>(2)</sup>

1. Données sous-jacentes, détail des éléments spécifiques disponible pages 37 et 72 ; variation 9M/9M hors FRU  
2. ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année

CRÉDIT AGRICOLE SA

5 RÉSULTATS DU 3<sup>EME</sup> TRIMESTRE ET DES NEUF PREMIERS MOIS 2024

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

## ACTIVITÉ

### ACTIVITÉ SOUTENUE DANS TOUS LES MÉTIERS

#### Activité solide de la banque de proximité et du crédit à la consommation

- Conquête de bon niveau
- Hausse de la collecte bilan en France, stable en Italie
- Reprise progressive de l'activité de crédit habitat et hausse de la production de crédit aux entreprises en France
- Activité de crédit à l'international toujours dynamique
- Stabilité de l'activité de crédit à la consommation à un haut niveau

#### Fort dynamisme en BFI, gestion d'actifs et assurance

- Collecte brute élevée en assurance vie et poursuite de la dynamique en assurance dommage et protection des personnes
- Bon niveau de collecte et niveau d'encours record en gestion d'actifs
- Activité toujours très dynamique en BFI, 9M record

Variations sept 24 / sept 23

<b>Nouveaux clients (T3-24)</b>	<b>+482 000 brut +104 000 net</b>
<b>Collecte au bilan banque de détail (Mds€)</b>	<b>France (CR + LCL) : 766 (+3,1%) Italie : 64 (-0,4%) Total : 830 (+2,8%)</b>
<b>Encours de crédit banque de détail (Mds€)</b>	<b>France (CR + LCL) : 815 (+0,2%) Italie : 61 (+3,0%) Total : 876 (+0,4%)</b>
<b>Équipement assurances dommages<sup>(1)</sup></b>	<b>43,8% (+0,7 pp) Caisse régionales 27,9% (+0,3 pp) LCL 20,0% (+1,7 pp) CA Italia</b>
<b>Encours sous gestion (Mds€)</b>	<b>Gestion de fortune : 274 (+46,9%) Assurance-vie : 343 (+5,8%) Gestion d'actifs : 2 192 (+11,1%) Total : 2 809 (+13,1%)</b>
<b>Encours de crédit à la consommation (Mds€)</b>	<b>Total : 117 (+5,2%) Dont Automobile<sup>(2)</sup> : 53% (stable)</b>
	<b># 2 Crédits syndiqués en France et EMEA # 3 All Bonds in EUR Worldwide</b> Sources Refinitiv

1. Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV  
2. CA Auto Bank, JV automobiles et activité automobile des autres entités

CRÉDIT AGRICOLE SA

6 RÉSULTATS DU 3<sup>EME</sup> TRIMESTRE ET DES NEUF PREMIERS MOIS 2024

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

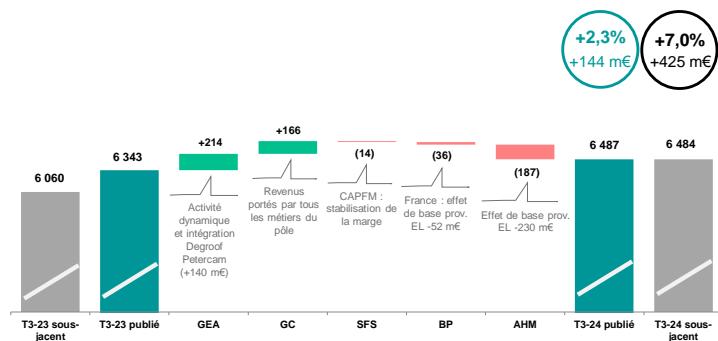
# Crédit Agricole S.A.

## Synthèse

### REVENUS

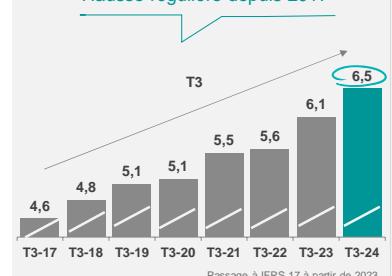
#### REVENUS DE HAUT NIVEAU, EN HAUSSE MARQUÉE EN VISION SOUS-JACENTE

Évolution des revenus par pôle T3/T3 (m€)

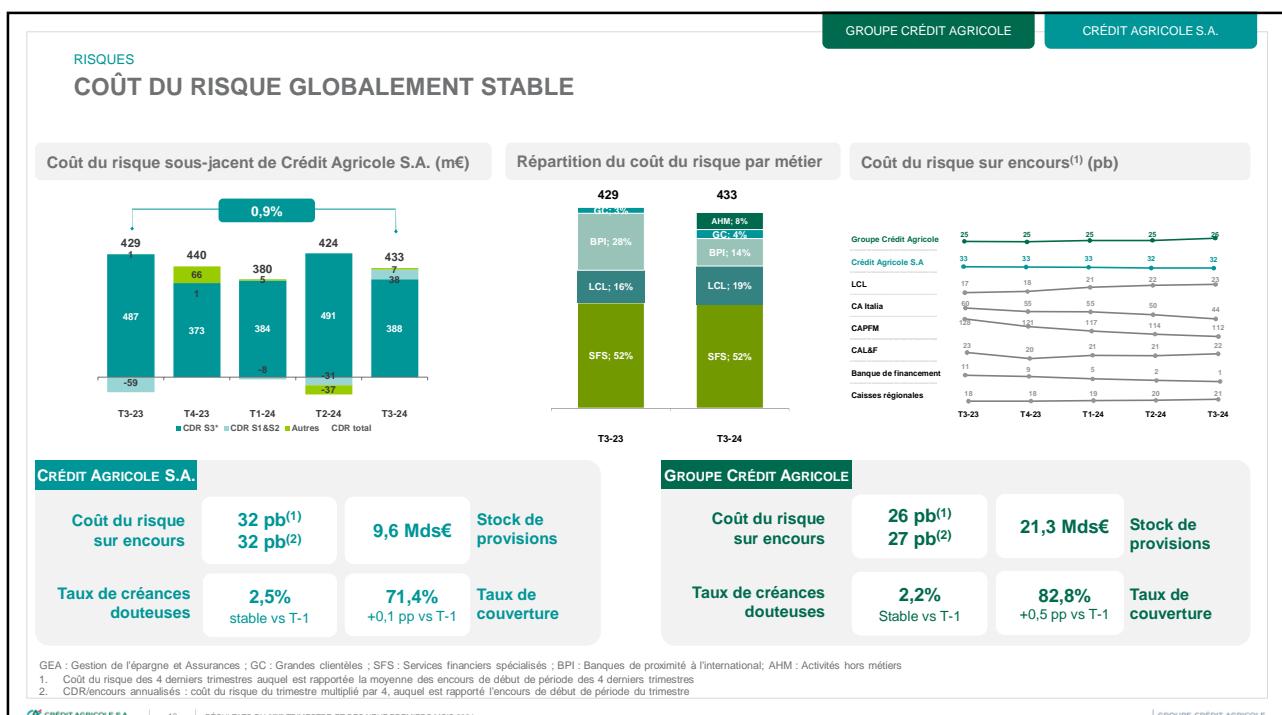
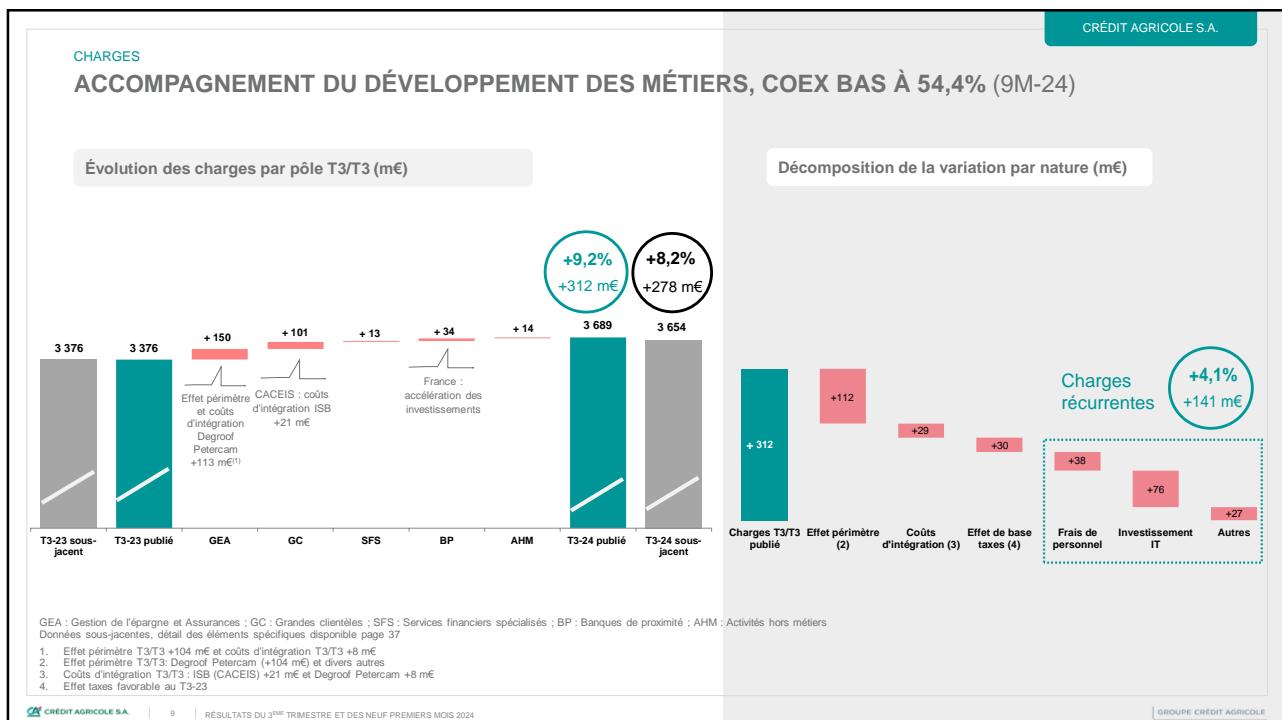


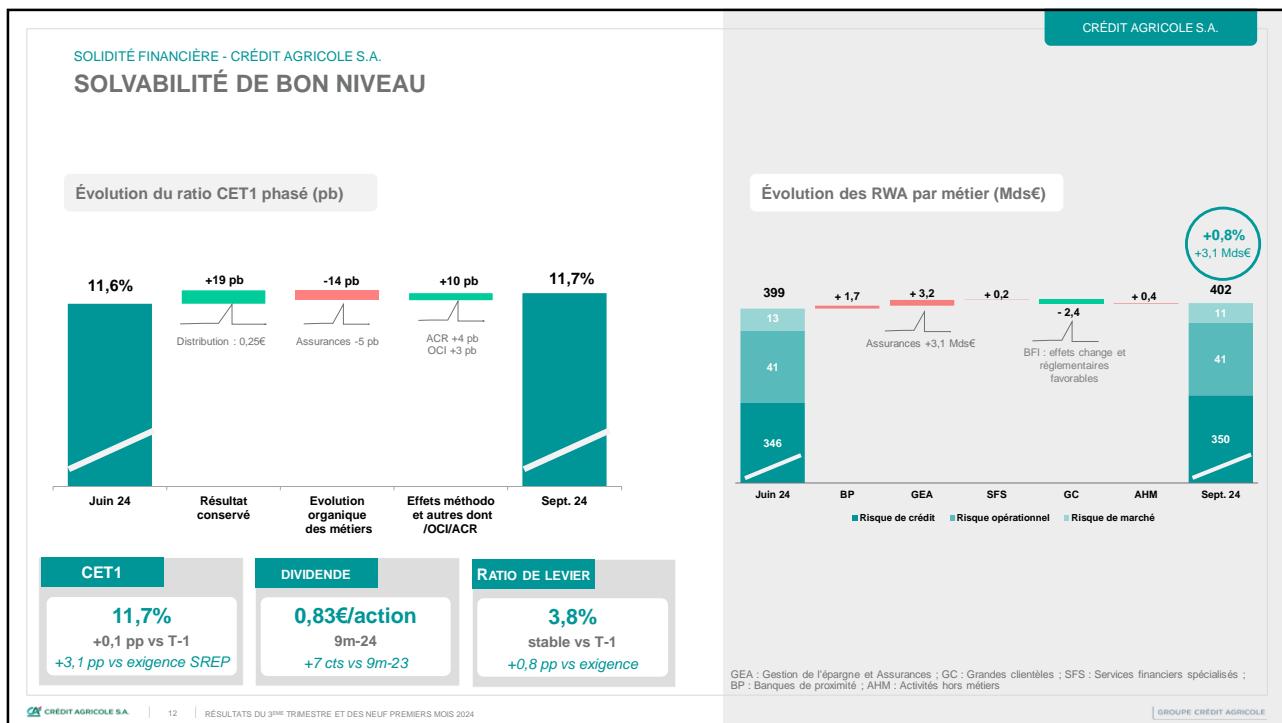
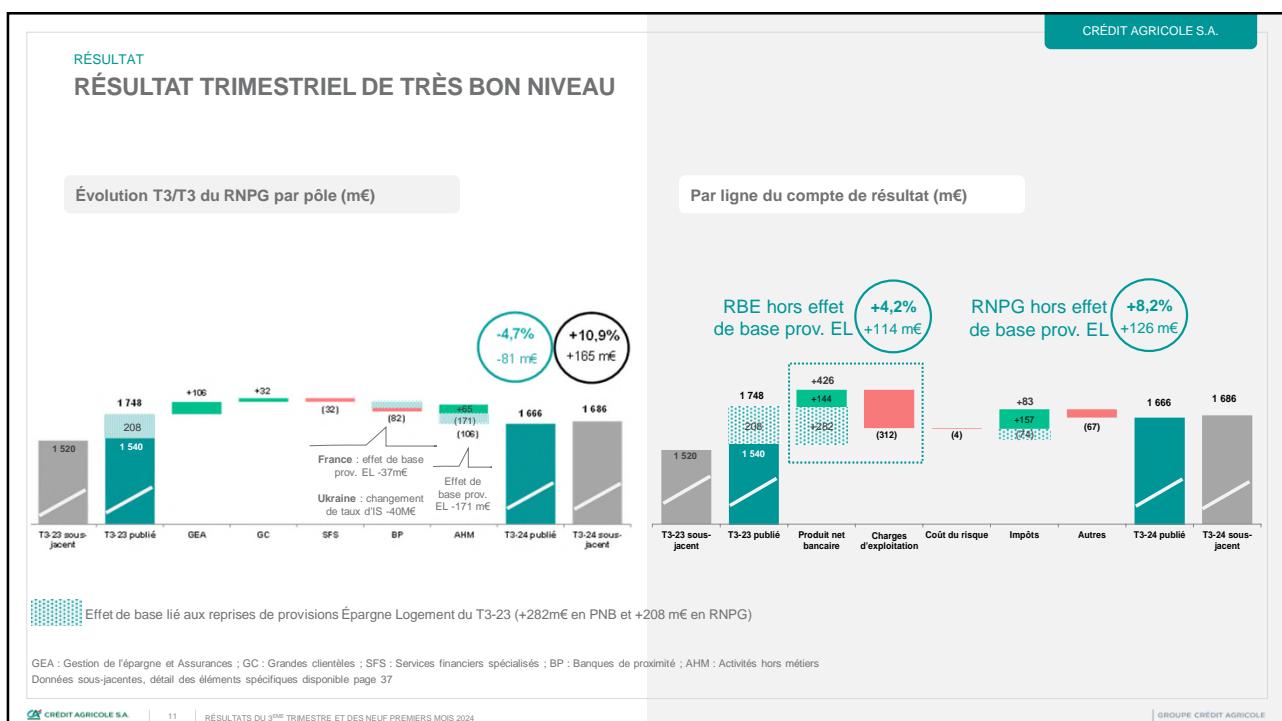
Revenus sous-jacents T3 (Mds€)

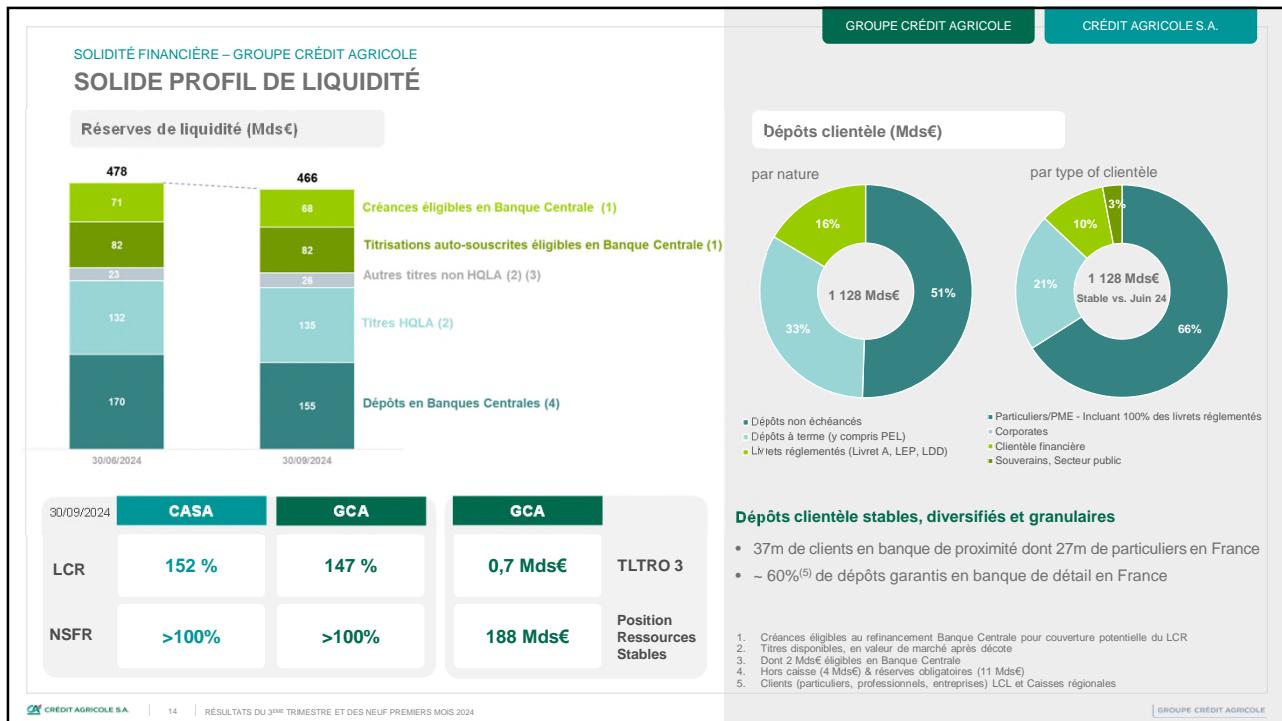
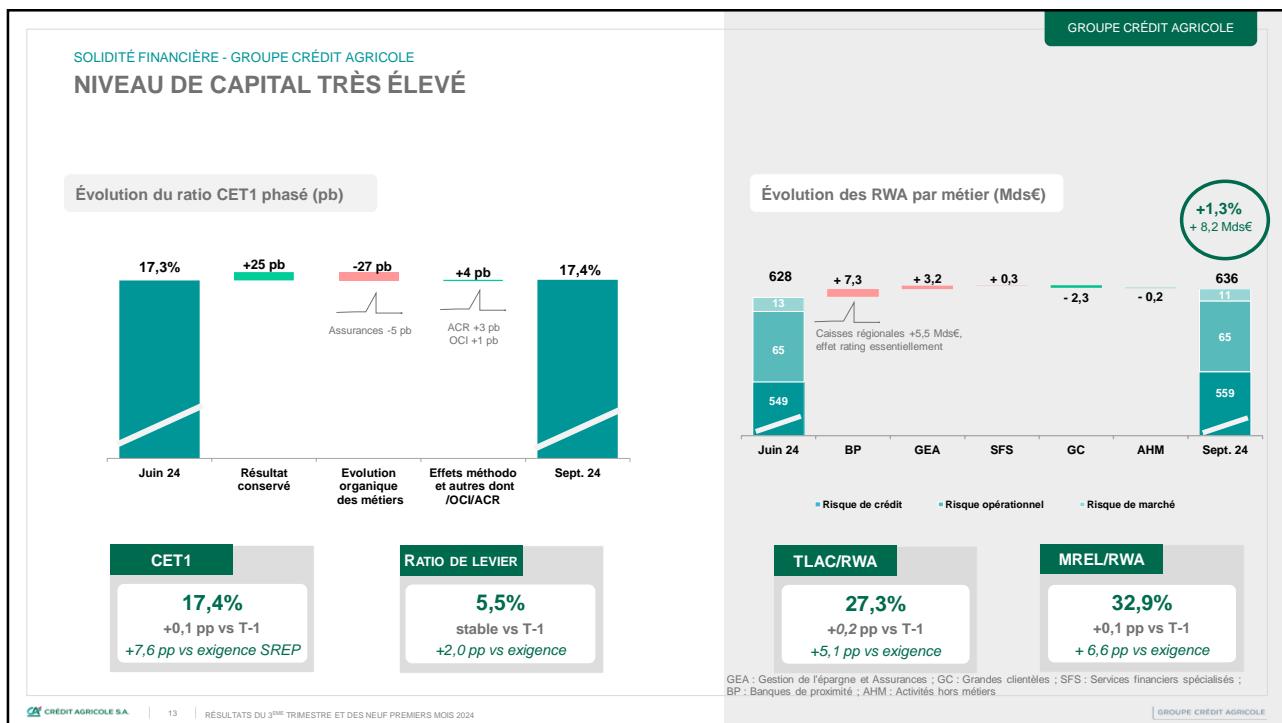
Hausse régulière depuis 2017



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; GC : Grandes clientèles ; SFS : Services financiers spécialisés ; BP : Banques de proximité ; AHM : Activités hors métiers  
Données sous-jacentes, détail des éléments spécifiques disponible page 37







## COMPTE DE RÉSULTAT

M€	T3-24	T3/T3	9M-24	9M/9M
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 487</b>	<b>+2,3%</b>	<b>20 089</b>	<b>+5,0%</b>
Charges d'exploitation	(3 689)	+9,2%	(10 978)	+10,6% <i>hors FRU</i>
Résultat brut d'exploitation	2 799	-5,7%	9 111	+4,6%
Coût du risque	(433)	+0,9%	(1 256)	-6,1%
Sociétés mises en équivalence	42	+81,3%	132	-3,4%
Gains ou pertes sur autres actifs	(4)	ns	5	-95,3%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 404</b>	<b>-8,6%</b>	<b>7 991</b>	<b>+5,0%</b>
Impôt	(476)	-24,8%	(1 790)	-2,3%
<b>Résultat net part du Groupe publié</b>	<b>1 666</b>	<b>-4,7%</b>	<b>5 397</b>	<b>+7,6%</b>
Eléments spécifiques	(20)		(45)	
<b>Résultat net part du Groupe sous-jacent</b>	<b>1 686</b>	<b>+10,9%</b>	<b>5 442</b>	<b>+17,8%</b>

## SOUTIEN CONTINU A LA TRANSITION

Nouveaux engagements en faveur du climat

Déploiement massif des financements et investissements du Groupe en faveur de la transition

**CA Assurances**  
Réduction de l'intensité carbone<sup>(1)</sup>  
**-50%**  
En 2029 vs 2019  
Tonnes CO<sub>2</sub> par M€ investi

Participation au dispositif CDC de soutien à la transition<sup>(2)</sup>  
**5,3 Md€**  
Liquidité octroyée par la banque publique  
2024-2025

Financement des énergies bas carbone<sup>(3)</sup>  
**21,9 Mds€**  
Juin 2024  
**X 2**  
Juin 24/ Déc. 20

Capacité installée Énergie Renouvelable<sup>(4)</sup>  
**13,8 GW**  
Juin 2024  
**+17%**  
Juin 24/ Déc. 22

**Green loans<sup>(5)</sup>**  
**20,7 Mds€**  
Sept. 2024  
**+67%**  
Sept. 24/ Déc. 22

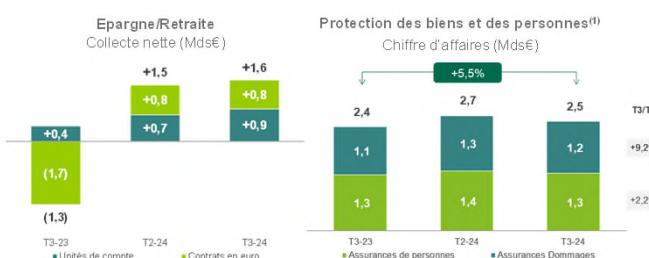
1. Réduction de 50% de l'empreinte carbone (équivalent tonnes CO<sub>2</sub> / M€ investi) de ses portefeuilles d'investissement coté en actions et obligations corporates et immobilier détenu en direct (objectif précédent de -25% sur l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement coté en actions et obligations corporates en 2025 vs 2019).  
2. Participation au dispositif de soutien du financement de la transition énergétique et écologique mis en place par la CDC. Le groupe Crédit Agricole pourra ainsi lever d'ici novembre 2025 jusqu'à 5,3 Md€ de liquidité destinée exclusivement au financement de nouveaux projets contribuant à la transition énergétique et écologique.

3. Encours liés aux énergies bas carbone constitués des énergies renouvelables produites par les clients de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, incluant également les encours liés à l'énergie nucléaire pour CACIB.  
4. Contribution au financement d'une capacité installée en ENR via les investissements de CACIB.  
5. Portefeuille d'actifs vers au sein de CACIB alignés aux critères d'éligibilité du Green Bond Framework Groupe de novembre 2023

# Crédit Agricole S.A.

## Pôles métiers

### GEA – ASSURANCES



#### Epargne/Retraite : fort dynamisme de la collecte brute

- Collecte brute : 7,2 Mds€ (+56% T3/T3) ; confirmation de la reprise à l'international et succès des campagnes sur versements euros ; taux d'UC collecte brute à 32,8%
- Encours<sup>(2)</sup> : 343,2 Mds€ (+3,9% sept/déc.) ; franchissement du seuil des 100 Mds€ en UC portés par des marchés financiers favorables et la collecte nette ; taux d'UC dans les encours à 29,9% (+1,0 pp sept/déc.)

#### Dommages : très bonne performance tirée par les prix et les volumes

- Croissance du portefeuille : +5,1% sur un an à près de 16,6 millions de contrats
- Hausse de la prime moyenne : révisions tarifaires et évolution du mix produit

#### Protection des personnes : bonne dynamique des différentes activités

- Activité emprunteur : rebond du crédit consommation et bonne tenue de l'immobilier
- Assurances collectives +9,5% ; signature en octobre d'un accord avec les Industries Électriques et Gazières

1. Prévoyance, emprunteur, assurances collectives  
2. Epargne, retraite et prévoyance obsèques

#### Contribution aux résultats (en m€)

	T3-24 publié	Δ T3/T3 publié	9M-24 publié	Δ 9M/9M publié
Produit net bancaire	635	(1,2%)	2 130	+5,4%
Résultat brut d'exploitation	550	(2,1%)	1 866	+4,6%
Résultat net part du Groupe	478	+16,2%	1 466	+11,3%

**Revenus<sup>(3)</sup>** : stables, en lien avec la sinistralité en dommages (faible au T3-23 et hausse de la sinistralité récolte au T3-24) et un effet défavorable lié au remplacement de dettes AT1 par de la dette Tier 2<sup>(4)</sup>

**CSM** : 24,9 Mds€ (+4,5% sept/déc.) ; contribution des affaires nouvelles supérieure à l'allocation de CSM ; impact positif de la réévaluation du stock

**Ratio combiné<sup>(5)</sup>** : 95,5% (+0,3 pp 9M/9M), en lien avec un impact défavorable de l'actualisation

3. PNB T3-24 incluant notamment des revenus de 418m€ sur l'épargne retraite et prévoyance obsèques, 117m€ sur la protection des personnes et 40m€ sur le dommage (net du coût de la réassurance)

4. La charge sur la dette AT1 est enregistrée en minoritaire tandis que celle de la dette Tier 2 vient en déduction du PNB.

5. Ratio combiné dommages en France (Pacific) y.c actualisation et hors désactualisation, net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations ; ratio calculé à fin sept. 2024. Le ratio non actualisé s'establit à 97,7% (-0,2 pp sur un an)

## GEA – GESTION D'ACTIFS (AMUNDI)

**Encours sous gestion (en Mds€)**

Period	Retail	Institutionnels	JV	Total
Sept. 23	310	1076	587	1973
Juin 24	356	1142	681	2156
Sept. 24	360	1151	681	2192

**Encours sous gestion à un nouveau record : 2 192 Mds€**

**Collecte** +2,9 Mds€ y compris la sortie d'un mandat assurantiel de 11,6 Mds€ à faibles revenus, +14,4 Mds€ hors cette sortie

Hors cette sortie, collecte en **Actifs MLT hors JV** de +9,1 Mds€, tirée par la gestion active et les ETF, positive sur tous les grands segments de clientèle, dans tous les grands marchés et pour toutes les expertises

**Produits de Trésorerie** à l'équilibre

**JV** : poursuite de la solide dynamique commerciale en Inde et en Corée

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T3-24 publié	Δ T3/T3 publié	9M-24 publié	Δ 9M/9M publié
Produit net bancaire	838	+10,3%	2 505	+7,2%
Charges d'exploitation	(466)	+7,5%	(1 385)	+6,3% hors FRU
Résultat brut d'exploitation	372	+14,1%	1 120	+8,8%
Sociétés mises en équivalence	33	+36,4%	94	+28,4%
Résultat net	312	+16,4%	932	+10,4%
Résultat net part du Groupe	208	+16,8%	623	+10,2%
Coefficient d'exploitation (%)	55,6%	-1,5 pp	55,3%	-0,5 pp hors FRU

**Revenus** : croissance à deux chiffres grâce aux commissions de gestion (+9,2% T3/T3), dans un contexte favorable d'appréciation des marchés, et aux revenus de technologie (+42% T3/T3) ; commissions de surperformance saisonnièrement plus faibles

**Charges** : effet ciseaux positif et amélioration du COEX ; hausse T3/T3 liée à la consolidation d'Alpha Associates, aux rémunérations variables (housse des revenus) et l'accélération des investissements

**Résultat des sociétés mises en équivalence** : très forte dynamique de croissance des JV, notamment SBI MF (Inde)

CRÉDIT AGRICOLE SA

RÉSULTATS DU 3<sup>ME</sup> TRIMESTRE ET DES NEUF PREMIERS MOIS 2024

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

## GEA – GESTION DE FORTUNE (INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT)

**Evolution des encours sous gestion sur le trimestre (en Mds€)**

Period	Collecte nette	Effet marché	Total
Sept-23			125
juin-24	1,8	2,5	205
sept-24			209

**Bon niveau d'activité sur le trimestre**

- Début de la commercialisation des fonds de Degroof Petercam auprès de la clientèle d'Indosuez
- Bon niveau de collecte nette portée notamment par la Suisse et l'Asie
- Effet marché favorable

Détail des encours Indosuez Wealth Management et LCL Banque Privée disponible en annexe

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T3-24 publié	Δ T3/T3 publié	9M-24 publié	Δ 9M/9M publié
Produit net bancaire	397	+56,6%	967	+24,7%
Charges d'exploitation	(317)	+55,5%	(786)	+29,3% hors FRU
Résultat brut d'exploitation	80	+61,4%	181	+10,0%
Gains ou pertes sur autres actifs	(3)	+9,3%	(23)	x 8,4
Résultat net part du Groupe	42	+30,6%	91	(18,9%)
Coefficient d'exploitation (%)	79,9%	-0,6 pp	81,3%	+2,9 pp hors FRU

**Revenus** bénéficiant de l'intégration de Degroof Petercam<sup>(1)</sup> ; bonne dynamique sur les commissions qui compense l'érosion des revenus d'intérêt

**Charges** stables T3/T3 après retraitement de l'impact Degroof Petercam<sup>(1)</sup> et des coûts d'intégration de -8 m€ au T3<sup>(2)</sup>

**RNPG** de 50 M€ après retraitement de l'impact des coûts d'intégration et d'acquisition<sup>(3)</sup>

CRÉDIT AGRICOLE SA

RÉSULTATS DU 3<sup>ME</sup> TRIMESTRE ET DES NEUF PREMIERS MOIS 2024

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

- Données du trimestre Degroof Petercam intégrées aux résultats du métier Gestion de Fortune : PNB de 140 m€ et charges de -104 m€ (hors coûts d'intégration partiellement portés par Degroof Petercam)
- Coûts d'intégration 9M-24 : 14 m€ (impactant la ligne charges d'exploitation)
- Coûts d'acquisition de 3 m€ sur le T3-24, 23 m€ sur le 9M-24 (impactant la ligne gains ou pertes sur autres actifs)

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

## GC – BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

**Revenus sous-jacent<sup>(1)</sup> (m€)**

Period	BMI	BFM	Total
T3-23	1 415	549	1 528
T3-24	1 528	583	1 528
9M-24	4 688	451	4 943

# 3 – All Bonds in EUR Worldwide<sup>(2)</sup>  
# 2 – Green, Social & Sustainable bonds EUR<sup>(3)</sup>

	T3-24 publié	Δ T3/T3 publié	9M-24 publié	Δ 9M/9M publié
<b>Produit net bancaire</b>	1 531	+8,2%	4 995	+7,6%
Charges d'exploitation	(864)	+7,2%	(2 626)	+5,1% hors FRU
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	667	+9,5%	2 370	+26,5%
Coût du risque	(14)	(0,6%)	(7)	(90,6%)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	446	+10,3%	1 715	+33,6%
<b>Coefficient d'exploitation (%)</b>	56,4%	-0,5 pp	52,6%	-1,2 pp hors FRU

**Banque de marché et d'investissement :** en progression de +9,0% T3/T3 en sous-jacent<sup>(1)</sup>, avec maintien d'un haut niveau de revenus sur les activités de marché et une bonne performance de la Banque d'investissement et des Structurés Actions

**Banque de financement :** +7,2% T3/T3 en sous-jacent<sup>(1)</sup>, poursuite d'une activité commerciale dynamique sur les activités Corporate notamment sur le secteur Télécom, et un bon niveau de revenus des financements d'actifs et financements de projets

1. PNB sous-jacent retraité des éléments non récurrents suivants : DVA et couverture de portefeuilles de prêt qui représentent +2,8 m€ au T3-24 vs.+0,6 m€ au T3-23 et +52,2 m€ au 9m-24 vs. -46,7 m€ au 9m-23  
 2. Refinitiv LSEG  
 3. Bloomberg in EUR

CRÉDIT AGRICOLE SA
21
RÉSULTATS DU 3<sup>ME</sup> TRIMESTRE ET DES NEUF PREMIERS MOIS 2024
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

## GC – SERVICES FINANCIERS AUX INSTITUTIONNELS (CACEIS)

**Encours conservés - AUC (Mds€)**

Period	Encours conservés - AUC (Mds€)
Sept. 23	4 515
Juin 24	4 966
Sept. 24	5 061

**Encours administrés - AUA (Mds€)**

Period	Encours administrés - AUA (Mds€)
Sept. 23	3 251
Juin 24	3 426
Sept. 24	3 386

	T3-24 publié	Δ T3/T3 publié	9M-24 publié	Δ 9M/9M publié
<b>Produit net bancaire</b>	523	+10,7%	1 548	+28,7%
Charges d'exploitation	(376)	+12,8%	(1 115)	+39,2% hors FRU
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	147	+5,7%	433	+20,0%
Coût du risque	(5)	ns	(17)	× 10,2
Sociétés mises en équivalence	6	+12,6%	18	+14,0%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	74	(11,7%)	221	+9,3%
<b>Coefficient d'exploitation (%)</b>	71,9%	+1,3 pp	72,1%	+5,5 pp hors FRU

**Encours conservés et administrés** en forte hausse sur l'ensemble de l'année bénéficiant du dynamisme commercial, malgré la sortie planifiée de clients d'ISB<sup>(1)</sup> (encours administrés). Sur le trimestre, encours bénéficiant d'effets marchés favorables

**Volume de règlement-livraison** +8% T3/T3 (hors ISB)

**Intégration d'ISB** : suite à la fusion des entités légales au T2-24, migration des clients en cours prévue jusqu'à fin 2024

1. RBC Investor Services en Europe est devenu CACEIS Investor Services Bank («ISB») et est consolidé depuis le T3-2023  
 2. Coûts d'intégration ISB : -70 m€ sur 9m-24 (fourchette estimée à -80-100 m€ en 2024)

CRÉDIT AGRICOLE SA
22
RÉSULTATS DU 3<sup>ME</sup> TRIMESTRE ET DES NEUF PREMIERS MOIS 2024
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Crédit Agricole S.A - Actualisation du document d'enregistrement universel 2023 - A04

58/153

## SFS – FINANCEMENT PERSONNEL ET MOBILITÉ

**Encours générés bruts (en Mds€)**

Période	Groupe CA (LCL & CRs)	Automobile (CA Auto Bank + JV auto)	Autres entités	Total
Sept. 23	22,1	43,6	45,4	111,1
Juin 24	23,1	46,6	46,6	115,8
Sept. 24	23,4	46,8	46,8	116,8

**Encours consolidés (en Mds€)**

Entité	Encours consolidés (Mds€)
Agos	17,5
CAPFM France	13,1
CA Auto Bank	26,6
Autres entités	11,7
Total	68,9

**CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

Contribution aux résultats (en m€)	T3-24 publié	Δ T3/T3 publié	9M-24 publié	Δ 9M/9M publié	Δ 9M/9M hors effet de base <sup>(2)</sup>
Produit net bancaire	678	(4,2%)	2 042	(7,1%)	+7,6%
Charges d'exploitation	(338)	+2,4%	(1 035)	+9,9%	+12,1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>340</b>	<b>(10,0%)</b>	<b>1 007</b>	<b>(19,0%)</b>	<b>+4,7%</b>
Coût du risque	(201)	(2,4%)	(591)	(7,3%)	+6,8%
Sociétés mises en équivalence	25	x 5,1	88	(5,4%)	(33,1%)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>118</b>	<b>(20,9%)</b>	<b>349</b>	<b>(31,3%)</b>	<b>(0,1%)</b>
<b>Coefficient d'exploitation (%)</b>	<b>49,6%</b>	<b>+3,2 pp</b>	<b>50,7%</b>	<b>+7,9 pp</b>	<b>+2,1 pp</b>

(2) Effet de base des 9M-23 lié à la réorganisation des activités Mobilités (PNB 300m€, charges -18 m€, coût du risque -85 m€, MEQ -39 m€, GPAI 89 m€, IS 89 m€, RNPG 159 m€)

3: CDR des 4 derniers trimestres / la moyenne des encours de début de période des 4 derniers trimestres

4: Effet de base du T3-23 lié à la réorganisation des activités Mobilités (PNB 1m€, MEQ -26 m€, GPAI 61 m€, IS 16 m€, RNPG -19 m€)

**Production** stable T3/T3 à 11,6 Mds€ ; financement automobile<sup>(1)</sup> représentant 50,6% de la production totale

**Taux client moyen à la production** en baisse de -24 pb T3/T2 (mesures commerciales chez GAC Sofinco en Chine)

**Encours générés** en hausse sur les trois pérимètres ; encours consolidés +4,7% sur un an

**Développements récents**

- Annonce du projet d'acquisition de 50% de GAC Leasing
- Partenariat avec GAC Motor International : financement par CA Auto Bank des véhicules du constructeur chinois GAC en Europe
- Partenariat avec FATEC : proposer un service de gestion de flotte
- Protocole d'accord avec EDF : accélérer l'équipement en bornes de recharge électrique en France

1. CA Auto Bank, JV automobiles et activités auto des autres entités

**Revenus** effet prix qui demeure négatif T3/T3, mais stable T3/T2 en lien avec un taux de marge à la production qui s'améliore sur les derniers trimestres (stable T3/T2, +86 pb T3/T3)

**Charges** sous contrôle

**Coût du risque /encours<sup>(3)</sup>** à 112 pb en amélioration de -16 pb vs. T3-23

**MEQ** -21% hors effet de base T3-23<sup>(4)</sup>

**RNPG** -9% T3/T3 hors effet de base T3-23<sup>(4)</sup> (stable 9M/9M)

2: Effet de base des 9M-23 lié à la réorganisation des activités Mobilités (PNB 300m€, charges -18 m€, coût du risque -85 m€, MEQ -39 m€, GPAI 89 m€, IS 89 m€, RNPG 159 m€)

3: CDR des 4 derniers trimestres / la moyenne des encours de début de période des 4 derniers trimestres

4: Effet de base du T3-23 lié à la réorganisation des activités Mobilités (PNB 1m€, MEQ -26 m€, GPAI 61 m€, IS 16 m€, RNPG -19 m€)

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

2: Effet de base des 9M-23 lié à la réorganisation des activités Mobilités (PNB 300m€, charges -18 m€, coût du risque -85 m€, MEQ -39 m€, GPAI 89 m€, IS 89 m€, RNPG 159 m€)

3: CDR des 4 derniers trimestres / la moyenne des encours de début de période des 4 derniers trimestres

4: Effet de base du T3-23 lié à la réorganisation des activités Mobilités (PNB 1m€, MEQ -26 m€, GPAI 61 m€, IS 16 m€, RNPG -19 m€)

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

## SFS – CREDIT-BAIL & AFFACTURAGE

**Encours crédit-bail (en Mds€)**

Période	International	France	Total
Sept. 23	3,6	14,9	18,5
Juin 24	4,1	15,7	19,8
Sept. 24	4,2	15,9	20,1

**Contribution aux résultats (en m€)**

	T3-24 publié	Δ T3/T3 publié	9M-24 publié	Δ 9M/9M publié
Produit net bancaire	192	+8,5%	563	+8,5%
Charges d'exploitation	(99)	+4,8%	(288)	+5,7%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>93</b>	<b>+12,7%</b>	<b>265</b>	<b>+19,8%</b>
Coût du risque	(22)	+25,1%	(62)	+26,7%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>54</b>	<b>(1,8%)</b>	<b>153</b>	<b>+20,2%</b>
<b>Coefficient d'exploitation (%)</b>	<b>51,6%</b>	<b>-1,8 pp</b>	<b>53,0%</b>	<b>-1,4 pp</b>

**CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

**Revenus** en hausse sur l'ensemble des métiers, bénéficiant d'effets volume favorables

**Charges** maîtrisées et effet ciseaux positif

**COEX** en amélioration

**Coût du risque** en hausse en lien avec la conjoncture économique du marché des entreprises ; coût du risque /encours<sup>(1)</sup> à 22 pb, -1 pb vs. T3-23

1: CDR des 4 derniers trimestres / la moyenne des encours de début de période des 4 derniers trimestres

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

1: CDR des 4 derniers trimestres / la moyenne des encours de début de période des 4 derniers trimestres

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

**BP – LCL**

**Encours de crédits (Mds€)**

Période	Habitat	Consommation	Entreprise	Professionnel	Total
Sept. 23	24,2	31,6	100,5	31,6	168,0
Juin 24	24,4	31,6	103,7	31,6	168,2
Sept. 24	24,4	31,6	104,1	31,6	168,8

**Encours de collecte (Mds€)**

Période	Bilan	Hors bilan	Total
Sept. 23	65,2	155,8	241,0
Juin 24	86,4	165,4	251,8
Sept. 24	88,8	164,5	253,3

**CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

Contribution aux résultats (en m€)	T3-24 publié	Δ T3/T3 publié	9M-24 publié	Δ 9M/9M publié
Produit net bancaire	979	(1,7%)	2 912	+0,7%
Charges d'exploitation	(608)	+3,2%	(1 801)	+3,4% hors FRU
Résultat brut d'exploitation	371	(8,8%)	1 111	+0,5%
Coût du risque	(82)	+17,0%	(295)	+44,3%
Résultat net part du Groupe	214	(19,2%)	607	(9,8%)
Coefficient d'exploitation (%)	62,1%	+2,9 pp	61,8%	+1,6 pp hors FRU

**Conquête<sup>(1)</sup>** : 76 K nouveaux clients au T3-24

**Encours de crédits** en progression sur le trimestre et sur un an

**Production<sup>(2)</sup> de crédit** en reprise de +11% T3/T3, dont +17% sur l'habitat (+73% T3/T2) ; sur l'habitat, taux de production moyen de 3,38% au T3 (-46 pb T3/T2) mais poursuite de l'amélioration du taux du stock (+5 pb T3/T2 et +18 pb T3/T3) ; production toujours dynamique de crédits aux entreprises +16% T3/T3

**Encours de collecte** en hausse sur un an ; poursuite de la stabilisation des DAV (+0,4% sept/juin) dans un environnement toujours incertain et des DAT (-2,9% sept/juin) ; hausse des ressources hors bilan grâce à un effet marché favorable et une collecte nette positive en assurance-vie

**Équipement assurances MRH-Auto-Santé<sup>(3)</sup>** : +0,3 pp sept/sept à 27,9%

1. Conquête nette +9,7 K  
2. Cf. slide annexe page 61

3. Taux d'équipement - Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV

**Revenus** : +3,7% T3/T3 hors EL<sup>(4)</sup> ; MNI hors EL +2,3% bénéficiant d'éléments exceptionnels positifs (réévaluation de titres de participation) ; hausse des coûts de ressources partiellement compensées par le repricing progressif des crédits, quasi-stabilité de la contribution favorable de la macrocouverture ; hausse des commissions (+5,1% T3/T3) tirées par l'ensemble des activités

**Charges** : hausse liée aux frais d'immobilier et d'informatique

**RBE** +4,5% T3/T3 hors EL<sup>(4)</sup>

**Coût du risque** : hausse du risque avéré sur les entreprises (dossiers de place) et le crédit à la consommation

**RNPG** -6,2% T3/T3 hors EL<sup>(4)</sup>

4. Reprise de la provision pour épargne logement : au T3-23 +52 M€ en PNB et +37 M€ en RNPG

## BP – CA ITALIA

**Encours de crédits (Mds€)**

Période	Total
Sept. 23	69,5
Juin 24	61,0
Sept. 24	61,3

**Encours de collecte (Mds€)**

Période	Bilan	Hors bilan	Total
Sept. 23	48,8	64,5	113,2
Juin 24	51,4	65,3	116,7
Sept. 24	53,2	64,2	117,4

**CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

Contribution aux résultats (en m€)	T3-24 publié	Δ T3/T3 publié	9M-24 publié	Δ 9M/9M publié
Produit net bancaire	764	(2,5%)	2 323	+0,8%
Charges d'exploitation	(398)	+0,9%	(1 219)	+4,8%
Charges d'exploitation hors DGS	(398)	+0,9%	(1 161)	(0,2%) hors FRU
Résultat brut d'exploitation	366	(5,9%)	1 105	+0,3%
Coût du risque	(48)	(43,4%)	(170)	(27,2%)
Résultat net part du Groupe	164	(1,3%)	497	+4,4%
Coefficient d'exploitation (%)	52,0%	+1,7 pp	52,5%	+2,0 pp hors FRU
Coefficient d'exploitation hors DGS (%)	52,0%	+1,7 pp	50,0%	-0,5 pp

**Activité / Conquête** : poursuite de la dynamique de conquête avec +43 K<sup>(1)</sup> nouveaux clients au T3 2024 ; hausse du taux d'équipement assurance dommages à 20,0% (+1,7 pp vs T3-23)

**Encours de crédits** en progression sept/sept dans un marché en baisse<sup>(2)</sup>, portés par les particuliers (+3,6% sept/sept) et les entreprises (+7,6% sept/sept) ; production habitat en hausse T3/T2 (+6,8%), en diminution T3/T3 (-12%) dû à un effet de base lié au succès de la campagne promotionnelle menée au T3 2023 ; taux du stock de crédits en baisse T3/T2 (-17bp) en lien avec l'évolution des taux du marché

**Encours de collecte** : collecte bilan stable, baisse du coût de la collecte depuis le T1-24 ; hausse de la collecte hors bilan (effet marché et collecte nette positive)

1. Conquête brute, soit +13 K de conquête nette

2. Source Abi Monthly Outlook octobre 2024 : +1,0% sept/sept et -1,8% depuis le début de l'année sur l'ensemble des crédits

**Revenus** en baisse, impacté par la baisse de la MNI T3/T3, légère hausse des commissions T3/T3 (tirés notamment par les encours gérés)

**Charges** maîtrisées (+0,9% T3/T3)

**Coût du risque** : en baisse T3/T3 ; amélioration continue de la qualité de l'actif et du taux de couverture

Crédit Agricole S.A - Actualisation du document d'enregistrement universel 2023 - A04

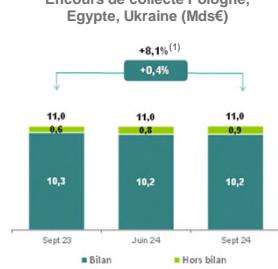
60/153

### BP – AUTRES BPI

Encours de crédits Pologne, Egypte, Ukraine (Mds€)
Encours de collecte Pologne, Egypte, Ukraine (Mds€)



7,0  
7,0  
7,3  
+4,2%  
+6,7%<sup>(1)</sup>



10,3  
10,2  
10,2  
+0,4%  
+8,1%<sup>(1)</sup>

■ Encours de crédit
■ Bilan
■ Hors bilan

**CA Pologne** : Bonne activité commerciale ; +26%<sup>(1)</sup> de production de crédits ; +4%<sup>(1)</sup> d'encours de crédits portés par les segments retail, professionnels et agriculture ; +3%<sup>(1)</sup> d'encours de collecte bilan

**CA Egypte** : Activité commerciale dynamique sur tous les marchés ; +35%<sup>(1)</sup> d'encours de crédits ; +4%<sup>(1)</sup> d'encours de collecte bilan

**Liquidité** : excédent net de collecte +3,2 Mds€ au 30 septembre 2024

**CA Pologne** : revenus +16% T3/T3<sup>(1)</sup>, tiré par la MNI et les commissions ; charges +23%<sup>(1)</sup> impactées par les taxes et les frais de personnel ; coût du risque en amélioration (dont effet base sur prêts en CHF T3 23) ; RNPG en forte hausse

**CA Egypte** : revenus en forte hausse +33% T3/T3<sup>(1)</sup>, soutenus par la MNI ; charges impactées par l'inflation (+28% T3/T3) ; coût du risque maîtrisé ; haut niveau de RNPG

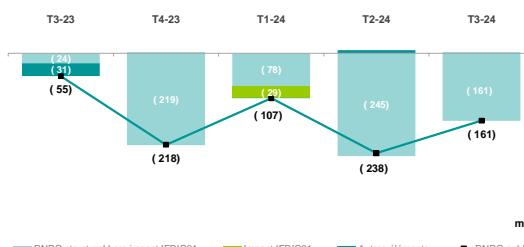
**CA Ukraine** : RNPG du trimestre négatif, impacté par le changement de taux d'impôt sur les sociétés (environ -40M€)

1. Variation à change constant

CRÉDIT AGRICOLE SA
27
RÉSULTATS DU 3<sup>ME</sup> TRIMESTRE ET DES NEUF PREMIERS MOIS 2024
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

### ACTIVITÉS HORS MÉTIERS

T3-23
T4-23
T1-24
T2-24
T3-24



(24)  
(31)  
(55)  
(219)  
(78)  
(29)  
(107)  
(245)  
(238)  
(161)  
m€

■ RNPG structurel hors impact IFRIC21
■ Impact IFRIC21
■ Autres éléments
■ RNPG publié

**RNPG structurel :**

- Effet de base défavorable lié à la reprise de provision épargne logement du T3-23 (-171 m€)
- Impact défavorable (-35 m€) de la revalorisation des titres Banco BPM (+5 m€ au T3-24 vs. +40 m€ au T3-23)
- Dégradation du portefeuille entraînant une hausse du coût du risque non avéré (stages 1 et 2), notamment sur les financements garantis par Foncaris<sup>(1)</sup>

**Autres éléments du pôle :**

- Impact de l'effet « marges internes IFRS17 » (211 m€ en revenus et en charges)

1. Établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A. Les risques de crédit importants pris par les Caisse Régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris.

CRÉDIT AGRICOLE SA
28
RÉSULTATS DU 3<sup>ME</sup> TRIMESTRE ET DES NEUF PREMIERS MOIS 2024
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Crédit Agricole S.A - Actualisation du document d'enregistrement universel 2023 - A04

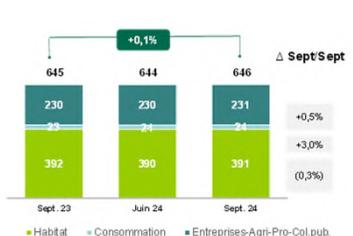
61/153

# Groupe Crédit Agricole Caisses régionales

## CAISSES RÉGIONALES

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

### Encours de crédits (Mds€)



### Encours de collecte (Mds€)



**Clients** : +275 K nouveaux clients sur le trimestre<sup>(1)</sup>, taux de principalisation du DAV et taux de clients digitaux en progression

**Crédits** : stabilité des encours sept/sept et parts de marché<sup>(2)</sup> ; production de crédit -7% T3/T3, dont -11% sur l'habitat (mais reprise progressive +20% T3/T2) ; taux de production habitat à 3,47 %<sup>(3)</sup> (- 16 pb vs.T2-24) ; taux du stock tout crédits +27 pb T3/T3

**Collecte** en hausse sur un an, portée par la collecte hors bilan, bénéficiant d'effets marché favorables et de la collecte en UCO (8 Mds€ en cumul sur un an) ; mix de la collecte bilan stable sur le trimestre (DAV -0,6% et DAT +1% sept/juin)

**Taux d'équipement<sup>(4)</sup>** : assurance dommage 43,8% (+0,7 pp vs. sept 2023)

**Moyens de paiement** : nombre de cartes +1,7% sur un an ; 16% de cartes haut de gamme dans le stock (+1,9 pt sur un an)

1. Conquête nette +27 k clients supplémentaires sur le trimestre
2. Part de marché total crédits 22,5% à fin juin 2024 (stable par rapport à juin 2023)

Résultats consolidés des Caisses Régionales (en m€) <sup>(5)</sup>	T3-24 publié	Δ T3/T3 publié	9m-24 publié	Δ 9M/9M publié
Produit net bancaire	3 220	(2,1%)	11 821	+2,2%
Charges d'exploitation	(2 385)	+3,5%	(7 391)	+1,7%
Résultat brut d'exploitation	835	(15,3%)	4 430	+3,0%
Coût du risque	(369)	+43,7%	(1 075)	+29,0%
Résultat net part du Groupe	351	(38,0%)	3 051	+0,5%
Coefficient d'exploitation (%)	74,1%	+4,0 pp	62,5%	-0,3 pp

**Revenus** hors EL +1,5% T3/T3<sup>(6)</sup> ; baisse de la marge d'intermédiation hors EL de -11,6% T3/T3 compensée par la hausse des revenus portefeuille (+41,8% T3/T3) et des commissions (+4,9% T3/T3), tirée par une activité dynamique en assurance-vie et sur la gestion de comptes.

**Charges** : hausse des frais de personnel, frais immobiliers et les charges informatiques

**Coût du risque** : hausse du risque avéré sur le secteur des entreprises

3. Taux moyen sur les réalisations pour la période juillet et août 2024
4. Taux d'équipement - Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV
5. Incluant le dividende SAS Rue La Boétie versé au T2 annuellement
6. Reprise de la provision pour épargne-logement : au T3-23 +118 M€ en PNB et +88 M€ en RNP

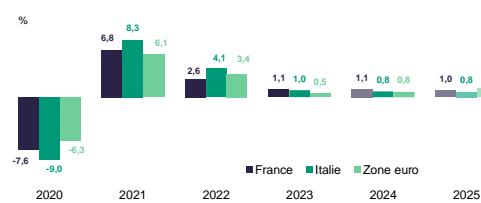
## Annexes

### Scénario économique

#### ANNEXES

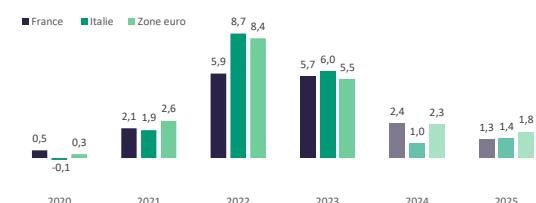
#### UNE REPRISE MODESTE DE L'ACTIVITÉ ET UN REPLI UN PEU PLUS RAPIDE DE L'INFLATION

##### France, Italie, Zone euro – Croissance du PIB



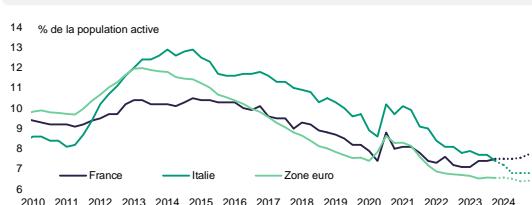
Sources : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO. Prévisions au 4 octobre 2024

##### France, Italie, Zone euro - Inflation annuelle moyenne (%)



Sources : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO. Prévisions au 4 octobre 2024

##### France, Italie, Zone euro – Taux de chômage



Sources : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO. Prévisions au 4 octobre 2024

##### France - prévisions institutionnelles (PIB France)

- FMI (Octobre 2024) : +1,1% en 2024, +1,1% en 2025
- Commission européenne (mai 2024) : +0,7% en 2024, +1,3% en 2025
- OCDE (sept. 2024) : +1,1% en 2024, +1,2% en 2025
- Banque de France (juin 2024) : +0,8% en 2024, +1,2% en 2025

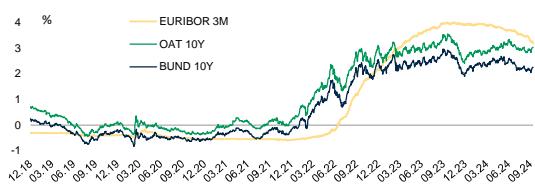
##### Provisionnement des encours sains : utilisation de scénarios alternatifs complémentaires au scénario central (avr. 2024)

- Un scénario favorable : PIB France +1,2% 2024 et +1,5% 2025
- Un scénario défavorable : PIB France -0,2% 2024 et +0,5% 2025

## ANNEXES

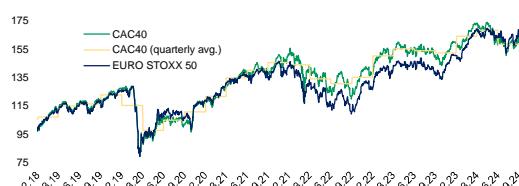
### UN ASSOUPISSEMENT MONÉTAIRE PLUS PRÉCOCE QU'ANTICIPÉ

#### Taux d'intérêt en euro (%)



Sources : LSEG Datastream, Crédit Agricole SA / ECO. Données au 10 octobre 2024

#### Indices actions (base 100 = 31/12/2018)



Sources : LSEG Datastream, Crédit Agricole SA / ECO. Données au 10 octobre 2024

#### Actions (moyennes trimestrielles)

→ EuroStoxx 50 : spot +2,2% T3/T2 ; moyenne -2,6% T3/T2 (+13,1% T3/T3)

#### Taux (fin de mois)

→ OAT 10 ans : -37 pb sur le trimestre et -48 pb vs. sept-23

→ Spread à fin septembre-24:

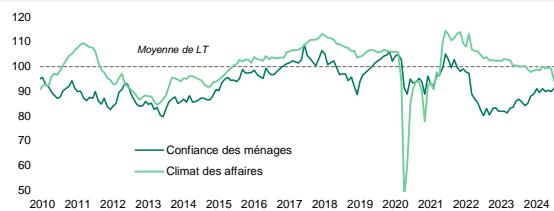
▪ OAT / Bund 79 pb (-2 pb vs. juin-24 et +23 bp vs. sept-23)

▪ BTP / Bund : 133 pb (-25 pb vs. juin-24 et -62 bp vs. sept-23)

#### Change (fin de mois)

→ EUR/USD: +3,9% vs. juin-24 et +5,3% vs. sept 23

#### France – Opinion des ménages et des chefs d'entreprises



Sources : Insee, Crédit Agricole SA / ECO. Données à septembre 2024

## Annexes Résultat / Profitabilité

ANNEXES																	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
RÉSULTATS PUBLIÉS T3-24 (MONTANTS EN M€ ET VARIATION T3/T3)																		
<strong>T3-24 publié</strong>																		
<strong>€m</strong>	<strong>GEA</strong>	<strong>Ass.</strong>	<strong>Gestion d'actifs</strong>	<strong>Gestion de Fortune</strong>	<strong>GC</strong>	<strong>BFI</strong>	<strong>SFI</strong>	<strong>SFS</strong>	<strong>CAPFM</strong>	<strong>CAL&amp;F</strong>	<strong>BPF</strong>	<strong>BPI</strong>	<strong>BPI autres</strong>	<strong>CA Italie</strong>	<strong>AHM</strong>	<strong>Total</strong>		
Produit net bancaire	1 870	635	838	397	2 054	1 531	523	869	678	192	979	1 006	242	764	(290)	6 487		
Charges d'exploitation hors FRU	(868)	(85)	(466)	(317)	(1 240)	(864)	(376)	(437)	(338)	(99)	(608)	(519)	(122)	(398)	(17)	(3 689)		
<strong>Résultat brut d'exploitation</strong>	<strong>1 002</strong>	<strong>550</strong>	<strong>372</strong>	<strong>80</strong>	<strong>814</strong>	<strong>667</strong>	<strong>147</strong>	<strong>433</strong>	<strong>340</strong>	<strong>93</strong>	<strong>371</strong>	<strong>486</strong>	<strong>120</strong>	<strong>366</strong>	<strong>(307)</strong>	<strong>2 799</strong>		
Coût du risque	(13)	(0)	(2)	(11)	(19)	(14)	(5)	(223)	(201)	(22)	(82)	(59)	(11)	(48)	(37)	(433)		
Sociétés mises en équivalence	33	-	33	-	6	0	6	23	25	-	-	-	-	-	(19)	42		
Impôts	(157)	(51)	(92)	(14)	(234)	(195)	(39)	(42)	(27)	(15)	(66)	(176)	(68)	(108)	199	(476)		
<strong>Résultat net</strong>	<strong>862</strong>	<strong>498</strong>	<strong>312</strong>	<strong>52</strong>	<strong>566</strong>	<strong>457</strong>	<strong>109</strong>	<strong>189</strong>	<strong>135</strong>	<strong>54</strong>	<strong>224</strong>	<strong>252</strong>	<strong>41</strong>	<strong>211</strong>	<strong>(164)</strong>	<strong>1 928</strong>		
Intérêts minoritaires	(135)	(21)	(104)	(10)	(46)	(11)	(35)	(17)	(17)	0	(10)	(58)	(11)	(47)	4	(262)		
<strong>Résultat net part du Groupe</strong>	<strong>728</strong>	<strong>478</strong>	<strong>208</strong>	<strong>42</strong>	<strong>520</strong>	<strong>446</strong>	<strong>74</strong>	<strong>172</strong>	<strong>118</strong>	<strong>54</strong>	<strong>214</strong>	<strong>194</strong>	<strong>30</strong>	<strong>164</strong>	<strong>(161)</strong>	<strong>1 666</strong>		
<strong>Δ T3-24/T3-23 publié</strong>																		
<strong>%</strong>	<strong>GEA</strong>	<strong>Ass.</strong>	<strong>Gestion d'actifs</strong>	<strong>Gestion de Fortune</strong>	<strong>GC</strong>	<strong>BFI</strong>	<strong>SFI</strong>	<strong>SFS</strong>	<strong>CAPFM</strong>	<strong>CAL&amp;F</strong>	<strong>BPF</strong>	<strong>BPI</strong>	<strong>BPI autres</strong>	<strong>CA Italie</strong>	<strong>AHM</strong>	<strong>Total</strong>		
Produit net bancaire	+13%	(1%)	+10%	+57%	+9%	+8%	+11%	(2%)	(4%)	+9%	(2%)	(2%)	+0%	(2%)	x 2,8	+2%		
Charges d'exploitation hors FRU	+21%	+5%	+7%	+55%	+9%	+7%	+13%	+3%	+2%	+5%	+3%	+3%	+11%	+1%	x 7,3	+9%		
<strong>Résultat brut d'exploitation</strong>	<strong>+7%</strong>	<strong>(2%)</strong>	<strong>+14%</strong>	<strong>+61%</strong>	<strong>+9%</strong>	<strong>+9%</strong>	<strong>+6%</strong>	<strong>(6%)</strong>	<strong>(10%)</strong>	<strong>+13%</strong>	<strong>(9%)</strong>	<strong>(7%)</strong>	<strong>(8%)</strong>	<strong>(6%)</strong>	<strong>x 2,9</strong>	<strong>(6%)</strong>		
Coût du risque	x 39	+44%	x 2,3	ns	+50%	(1%)	ns	(0%)	(2%)	+25%	+17%	(51%)	(69%)	(43%)	x 23,4	+1%		
Sociétés mises en équivalence	+36%	ns	+36%	ns	(5%)	(99%)	+13%	x 4,5	x 5,1	ns	ns	(100%)	(100%)	(100%)	+54%	+81%		
Impôts	(29%)	(61%)	+15%	+40%	+15%	+8%	+78%	(45%)	(60%)	+52%	(16%)	+48%	x 2,7	+16%	x 3,1	(25%)		
<strong>Résultat net</strong>	<strong>+17%</strong>	<strong>+16%</strong>	<strong>+16%</strong>	<strong>+39%</strong>	<strong>+6%</strong>	<strong>+10%</strong>	<strong>(11%)</strong>	<strong>(14%)</strong>	<strong>(19%)</strong>	<strong>(0%)</strong>	<strong>(19%)</strong>	<strong>(12%)</strong>	<strong>(43%)</strong>	<strong>(1%)</strong>	<strong>x 3</strong>	<strong>(4%)</strong>		
Intérêts minoritaires	+18%	+7%	+16%	+90%	(4%)	+13%	(9%)	+1%	(4%)	(100%)	(19%)	(3%)	(12%)	(0%)	x 50,1	+4%		
<strong>Résultat net part du Groupe</strong>	<strong>+17%</strong>	<strong>+16%</strong>	<strong>+17%</strong>	<strong>+31%</strong>	<strong>+7%</strong>	<strong>+10%</strong>	<strong>(12%)</strong>	<strong>(16%)</strong>	<strong>(21%)</strong>	<strong>(2%)</strong>	<strong>(19%)</strong>	<strong>(14%)</strong>	<strong>(49%)</strong>	<strong>(1%)</strong>	<strong>x 2,9</strong>	<strong>(5%)</strong>		
NB : ce tableau affiche les principales lignes du compte de résultat, sans être exhaustif																		

ANNEXES																	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
RÉSULTATS PUBLIÉS 9M-24 (MONTANTS EN M€ ET VARIATION 9M/9M)																		
<strong>9M-24 publié</strong>																		
<strong>€m</strong>	<strong>GEA</strong>	<strong>Ass.</strong>	<strong>Gestion d'actifs</strong>	<strong>Gestion de Fortune</strong>	<strong>GC</strong>	<strong>BFI</strong>	<strong>SFI</strong>	<strong>SFS</strong>	<strong>CAPFM</strong>	<strong>CAL&amp;F</strong>	<strong>BPF</strong>	<strong>BPI</strong>	<strong>BPI autres</strong>	<strong>CA Italie</strong>	<strong>AHM</strong>	<strong>Total</strong>		
Produit net bancaire	5 603	2 130	2 505	967	6 543	4 995	1 548	2 605	2 042	563	2 912	3 090	767	2 323	(665)	20 089		
Charges d'exploitation hors FRU	(2 435)	(264)	(1 385)	(786)	(3 741)	(2 626)	(1 115)	(1 333)	(1 035)	(298)	(1 801)	(1 580)	(361)	(1 219)	(88)	(10 978)		
<strong>Résultat brut d'exploitation</strong>	<strong>3 168</strong>	<strong>1 866</strong>	<strong>1 120</strong>	<strong>181</strong>	<strong>2 802</strong>	<strong>2 370</strong>	<strong>433</strong>	<strong>1 272</strong>	<strong>1 007</strong>	<strong>265</strong>	<strong>1 111</strong>	<strong>1 510</strong>	<strong>406</strong>	<strong>1 105</strong>	<strong>(752)</strong>	<strong>9 111</strong>		
Coût du risque	(18)	1	(7)	(12)	(25)	(7)	(17)	(653)	(591)	(62)	(295)	(213)	(43)	(170)	(53)	(1 256)		
Sociétés mises en équivalence	94	-	94	-	20	2	18	83	88	-	-	-	-	-	(65)	132		
Impôts	(659)	(354)	(275)	(30)	(717)	(609)	(107)	(138)	(94)	(45)	(185)	(435)	(140)	(294)	343	(1 790)		
<strong>Résultat net</strong>	<strong>2 563</strong>	<strong>1 514</strong>	<strong>932</strong>	<strong>116</strong>	<strong>2 083</strong>	<strong>1 757</strong>	<strong>326</strong>	<strong>560</strong>	<strong>407</strong>	<strong>153</strong>	<strong>635</strong>	<strong>862</strong>	<strong>222</strong>	<strong>640</strong>	<strong>(503)</strong>	<strong>6 201</strong>		
Intérêts minoritaires	(382)	(48)	(309)	(25)	(147)	(42)	(105)	(59)	(59)	0	(28)	(184)	(41)	(143)	(3)	(803)		
<strong>Résultat net part du Groupe</strong>	<strong>2 180</strong>	<strong>1 466</strong>	<strong>623</strong>	<strong>91</strong>	<strong>1 936</strong>	<strong>1 715</strong>	<strong>221</strong>	<strong>502</strong>	<strong>349</strong>	<strong>153</strong>	<strong>607</strong>	<strong>678</strong>	<strong>182</strong>	<strong>497</strong>	<strong>(506)</strong>	<strong>5 397</strong>		
<strong>9M-23 publié</strong>																		
<strong>%</strong>	<strong>GEA</strong>	<strong>Ass.</strong>	<strong>Gestion d'actifs</strong>	<strong>Gestion de Fortune</strong>	<strong>GC</strong>	<strong>BFI</strong>	<strong>SFI</strong>	<strong>SFS</strong>	<strong>CAPFM</strong>	<strong>CAL&amp;F</strong>	<strong>BPF</strong>	<strong>BPI</strong>	<strong>BPI autres</strong>	<strong>CA Italie</strong>	<strong>AHM</strong>	<strong>Total</strong>		
Produit net bancaire	+9%	+5%	+7%	+25%	+12%	+8%	+29%	(4%)	(7%)	+9%	+1%	+4%	+14%	+1%	+58%	+5%		
Charges d'exploitation hors FRU	+13%	+11%	+6%	+29%	+13%	+5%	+30%	+9%	+10%	+6%	+3%	+6%	+10%	+5%	x 4,4	+11%		
<strong>Résultat brut d'exploitation</strong>	<strong>+6%</strong>	<strong>+5%</strong>	<strong>+9%</strong>	<strong>+10%</strong>	<strong>+25%</strong>	<strong>+26%</strong>	<strong>+20%</strong>	<strong>(13%)</strong>	<strong>(19%)</strong>	<strong>+20%</strong>	<strong>+1%</strong>	<strong>+5%</strong>	<strong>+18%</strong>	<strong>+0%</strong>	<strong>+45%</strong>	<strong>+5%</strong>		
Coût du risque	x 14,3	+24%	+98%	ns	(70%)	(91%)	x 10,2	(5%)	(7%)	+27%	+44%	(41%)	(66%)	(27%)	x 25,6	(6%)		
Sociétés mises en équivalence	+28%	ns	+28%	ns	+19%	+100%	+14%	(8%)	(5%)	ns	ns	(100%)	(100%)	(100%)	+43%	(3%)		
Impôts	(6%)	(14%)	+9%	(14%)	(28%)	+27%	+31%	(45%)	(56%)	+4%	(15%)	+36%	x 2,3	+14%	+57%	(2%)		
<strong>Résultat net</strong>	<strong>+9%</strong>	<strong>+10%</strong>	<strong>+10%</strong>	<strong>(10%)</strong>	<strong>+29%</strong>	<strong>+34%</strong>	<strong>+10%</strong>	<strong>(19%)</strong>	<strong>(28%)</strong>	<strong>+20%</strong>	<strong>(10%)</strong>	<strong>+12%</strong>	<strong>+31%</strong>	<strong>+5%</strong>	<strong>+45%</strong>	<strong>+7%</strong>		
Intérêts minoritaires	+8%	(16%)	+11%	+45%	+17%	+33%	+12%	(4%)	(4%)	(46%)	(10%)	+7%	+11%	+6%	(89%)	+4%		
<strong>Résultat net part du Groupe</strong>	<strong>+9%</strong>	<strong>+11%</strong>	<strong>+10%</strong>	<strong>(19%)</strong>	<strong>+30%</strong>	<strong>+34%</strong>	<strong>+9%</strong>	<strong>(21%)</strong>	<strong>(31%)</strong>	<strong>+20%</strong>	<strong>(10%)</strong>	<strong>+13%</strong>	<strong>+46%</strong>	<strong>+4%</strong>	<strong>+35%</strong>	<strong>+8%</strong>		
NB : ce tableau affiche les principales lignes du compte de résultat, sans être exhaustif																		

## ANNEXES

## INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE – ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES

En m€	T3-24		T3-23		9M-24		9M-23	
	Impact brut*	Impact en RNPG						
DVA (GC)	4	3	2	2	46	33	(21)	(15)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(1)	(1)	(2)	(1)	6	5	(26)	(19)
Provisions Epargne logement (LCL)	-	-	52	37	3	2	52	37
Provisions Epargne logement (AHM)	-	-	230	171	(2)	(1)	230	171
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	1	0,5	-	-	300	214
Amende Echange Images Chèques (AHM)	-	-	-	-	-	-	42	42
Amende Echange Images Chèques (LCL)	-	-	-	-	-	-	21	20
<b>Total impact en PNB</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>284</b>	<b>209</b>	<b>53</b>	<b>39</b>	<b>598</b>	<b>450</b>
Couts d'intégration Degroof Petercam (GEA)	(8)	(6)	-	-	(14)	(10)	-	-
Couts d'intégration ISB (GC)	(26)	(14)	-	-	(70)	(37)	-	-
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	-	-	-	-	(18)	(13)
<b>Total impact en Charges</b>	<b>(34)</b>	<b>(19)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(84)</b>	<b>(47)</b>	<b>(18)</b>	<b>(13)</b>
Provision pour risque Ukraine (BPI)	-	-	-	-	(20)	(20)	-	-
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	-	-	-	-	(85)	(61)
<b>Total impact coût du risque de crédit</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(20)</b>	<b>(20)</b>	<b>(85)</b>	<b>(61)</b>
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	(26)	(26)	-	-	(39)	(39)
<b>Total impact Mise en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(26)</b>	<b>(26)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(39)</b>	<b>(39)</b>
Couts d'acquisition Degroof Petercam (GEA)	(3)	(2)	-	-	(23)	(17)	-	-
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	61	45	-	-	89	57
<b>Total impact Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>61</b>	<b>45</b>	<b>(23)</b>	<b>(17)</b>	<b>89</b>	<b>57</b>
<b>Impact total des retraitements</b>	<b>(34)</b>	<b>(20)</b>	<b>318</b>	<b>227</b>	<b>(73)</b>	<b>(45)</b>	<b>545</b>	<b>394</b>
Gestion de l'épargne et Assurances	(11)	(8)	-	-	(37)	(26)	-	-
Banque de proximité-France	-	-	52	37	3	2	73	57
Banque de proximité-International	-	-	-	-	(20)	(20)	-	-
Services financiers spécialisés	-	-	35	19	-	-	247	159
Grande Clientèles	(23)	(12)	1	0	(18)	1	(47)	(34)
Activités hors métiers	-	-	230	171	(2)	(1)	272	213

\* Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires

**-20 m€**

Impact net des éléments spécifiques en RNPG au T3-2024

CRÉDIT AGRICOLE SA | 37 | RÉSULTATS DU 3<sup>ME</sup> TRIMESTRE ET DES NEUF PREMIERS MOIS 2024 | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

En m€	T3-24 publié	Eléments spécifiques	T3-24 sous-jacent	T3-23 publié	Eléments spécifiques	T3-23 sous-jacent	Δ T3/T3 publié	Δ T3/T3 sous-jacent
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 487</b>	<b>3</b>	<b>6 484</b>	<b>6 343</b>	<b>284</b>	<b>6 060</b>	<b>+2,3%</b>	<b>+7,0%</b>
Charges d'exploitation hors FRU	(3 689)	(34)	(3 654)	(3 376)	0	(3 376)	+9,2%	+8,2%
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 799</b>	<b>(31)</b>	<b>2 830</b>	<b>2 967</b>	<b>284</b>	<b>2 684</b>	<b>(5,7%)</b>	<b>+5,5%</b>
Coût du risque de crédit	(433)	0	(433)	(429)	0	(429)	+0,9%	+0,9%
Sociétés mises en équivalence	42	-	42	23	(26)	50	+81,3%	(15,3%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(4)	(3)	(1)	69	61	8	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 404</b>	<b>(34)</b>	<b>2 438</b>	<b>2 630</b>	<b>318</b>	<b>2 312</b>	<b>(8,6%)</b>	<b>+5,4%</b>
Impôt	(476)	8	(484)	(633)	(89)	(544)	(24,8%)	(11,0%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	2	-	2	ns	ns
<b>Résultat net</b>	<b>1 928</b>	<b>(26)</b>	<b>1 954</b>	<b>1 999</b>	<b>229</b>	<b>1 770</b>	<b>(3,5%)</b>	<b>+10,4%</b>
Intérêts minoritaires	(262)	6	(268)	(251)	(2)	(250)	+4,2%	+7,5%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 666</b>	<b>(20)</b>	<b>1 686</b>	<b>1 748</b>	<b>227</b>	<b>1 520</b>	<b>(4,7%)</b>	<b>+10,9%</b>
Bénéfice par action (€)	0,50	(0,01)	0,51	0,53	0,07	0,46	(5,5%)	+11,4%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	56,9%	-	56,4%	53,2%	-	55,7%	+3,6 pp	+0,6 pp

Crédit Agricole S.A.

**1 666 m€**

RNPG publié au T3-24

Crédit Agricole S.A.

**0,51€**

Bénéfice sous-jacent par action au T3-24

CRÉDIT AGRICOLE SA | 38 | RÉSULTATS DU 3<sup>ME</sup> TRIMESTRE ET DES NEUF PREMIERS MOIS 2024 | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

## ANNEXES

## PASSAGE DU RÉSULTAT PUBLIÉ AU RÉSULTAT SOUS-JACENT – 9M-24

En m€	9M-24 publié	Eléments spécifiques	9M-24 sous-jacent	9M-23 publié	Eléments spécifiques	9M-23 sous-jacent	Δ 9M/9M publié	Δ 9M/9M sous-jacent
<b>Produit net bancaire</b>	<b>20 089</b>	<b>53</b>	<b>20 036</b>	<b>19 140</b>	<b>598</b>	<b>18 542</b>	<b>+5,0%</b>	<b>+8,1%</b>
Charges d'exploitation hors FRU	(10 978)	(84)	(10 894)	(9 922)	(18)	(9 904)	+10,6%	+10,0%
FRU	-	-	-	(509)	-	(509)	(100,0%)	(100,0%)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>9 111</b>	<b>(30)</b>	<b>9 141</b>	<b>8 709</b>	<b>580</b>	<b>8 129</b>	<b>+4,6%</b>	<b>+12,5%</b>
Coût du risque de crédit	(1 256)	(20)	(1 236)	(1 338)	(84)	(1 253)	(6,1%)	(1,3%)
Sociétés mises en équivalence	132	(0)	132	136	(39)	175	(3,4%)	(24,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	5	(23)	28	102	89	13	(95,3%)	x 2,1
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>7 991</b>	<b>(73)</b>	<b>8 064</b>	<b>7 609</b>	<b>545</b>	<b>7 064</b>	<b>+5,0%</b>	<b>+14,2%</b>
Impôt	(1 790)	12	(1 803)	(1 832)	(149)	(1 682)	(2,3%)	+7,1%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	7	7	7	ns	ns
<b>Résultat net</b>	<b>6 201</b>	<b>(61)</b>	<b>6 262</b>	<b>5 785</b>	<b>396</b>	<b>5 389</b>	<b>+7,2%</b>	<b>+16,2%</b>
Intérêts minoritaires	(803)	16	(820)	(771)	(2)	(769)	+4,2%	+6,6%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>5 397</b>	<b>(45)</b>	<b>5 442</b>	<b>5 014</b>	<b>394</b>	<b>4 620</b>	<b>+7,6%</b>	<b>+17,8%</b>
Bénéfice par action (€)	1,59	(0,01)	1,60	1,53	0,13	1,40	+3,8%	+14,5%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	54,6%		54,4%	51,8%		53,4%	+2,8 pp	+1,0 pp

Crédit Agricole S.A.

5 397 m€

RNPG publié  
au 9M-24

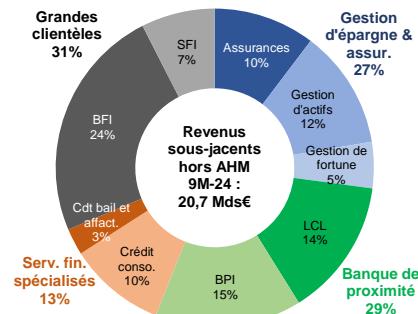
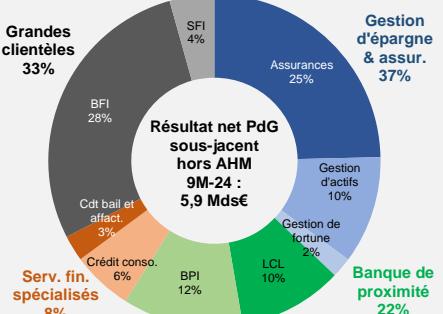
Crédit Agricole S.A.

1,60€

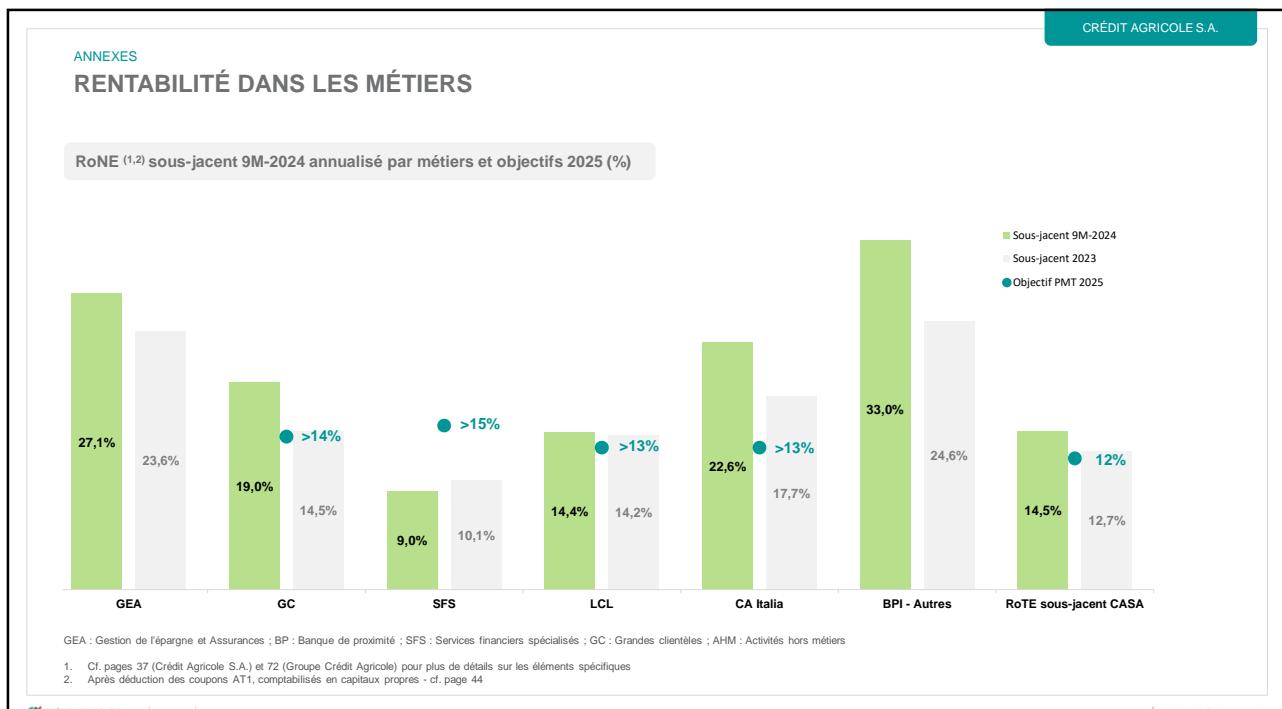
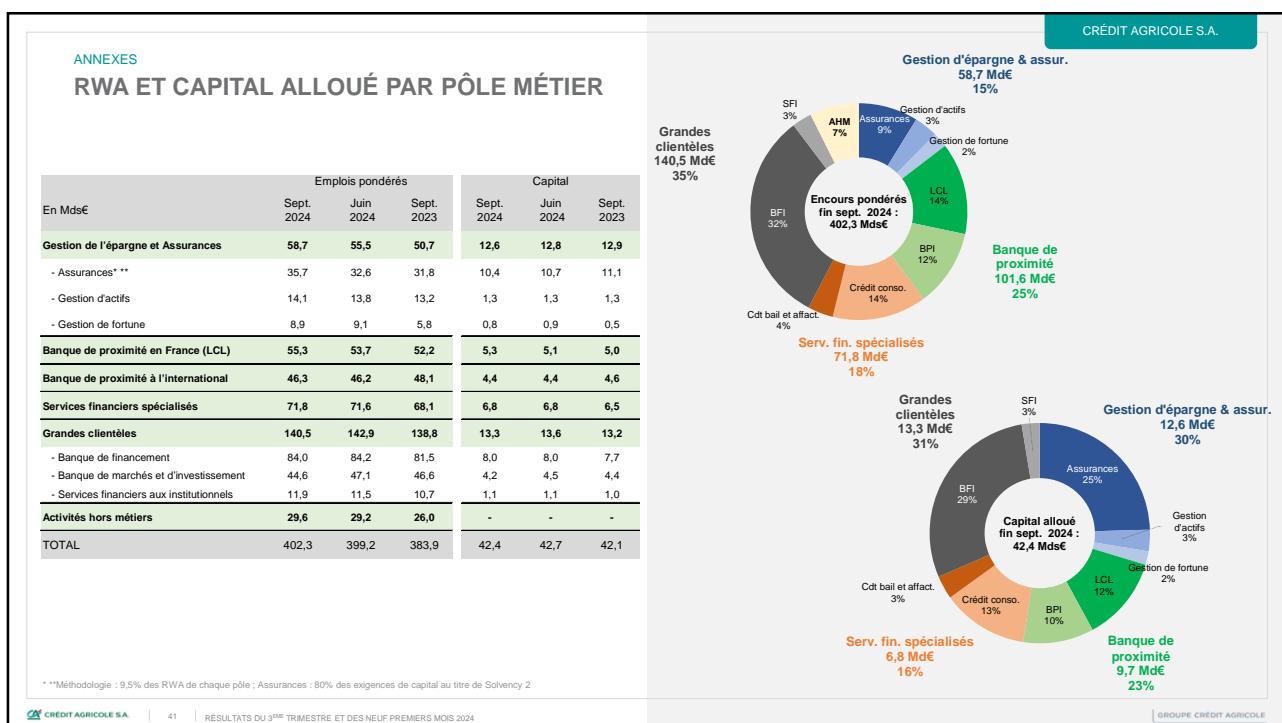
Bénéfice sous-jacent  
par action au 9M-24

## ANNEXES

## UN MODÈLE ÉCONOMIQUE STABLE, DIVERSIFIÉ ET RENTABLE

Revenus 9M-2024 sous-jacent par métier<sup>(1)</sup>  
(hors AHM) (%)RNPG<sup>(1)</sup> 9M-2024 sous-jacent par métier  
(hors AHM) (%)

1. Voir slide 37 pour le détail des éléments spécifiques



## ANNEXES

## RÉPARTITION DU CAPITAL ET NOMBRE D'Actions

Répartition du capital	30/09/2024		31/12/2023		30/09/2023	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
SAS Rue La Béthie	1 898 995 952	62,4%	1 822 030 012	59,7%	1 822 030 012	59,7%
Titres d'auto-détention <sup>(1)</sup>	827 604	0,0%	23 559 181 <sup>(2)</sup>	0,8%	1 081 163	0,0%
Employés (FCPE, PEE)	202 180 530	6,6%	199 528 922	6,5%	208 251 500	6,8%
Public	939 026 941	30,9%	1 007 619 876	33,0%	1 021 375 316	33,5%
<b>Nombre d'actions (fin de période)</b>	<b>3 041 031 027</b>		<b>3 052 737 991</b>		<b>3 052 737 991</b>	
<b>Nombre d'actions, hors auto-détention (fin de période)</b>	<b>3 040 203 423</b>		<b>3 029 178 810</b>		<b>3 051 656 828</b>	
<b>Nombre d'actions, hors auto-détention (moyenne)</b>	<b>3 006 579 827</b>		<b>3 031 055 333</b>		<b>3 030 572 143</b>	

1. Non pris en compte dans le calcul du résultat net par action

2. Tenant compte du programme de rachat d'actions portant sur un maximum de 26 835 641 actions ordinaires de Crédit Agricole S.A. annoncé le 5 octobre 2023, débuté le 6 octobre 2023 et terminé le 26 janvier 2024. Les 26 835 641 actions ordinaires ont été annulées le 06 mars 2024.

## ANNEXES

## DONNÉES PAR ACTION

(en m€)	T3-2024	T3-2023	9M-24	9M-23
Résultat net part du Groupe - publié	1 666	1 748	5 397	5 014
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS	(130)	(136)	(351)	(371)
- Impact change sur AT1 remboursé	(19)	-	(266)	-
RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié	[A]	1 517	1 612	4 780
Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-détention (m)	[B]	3 031	3 043	3 031
<b>Résultat net par action - publié</b>	<b>[A]/[B]</b>	<b>0,50 €</b>	<b>0,53 €</b>	<b>1,59 €</b>
RNPG sous-jacent	1 686	1 520	5 442	4 620
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires	[C]	1 537	1 384	4 825
<b>Résultat net par action - sous-jacent</b>	<b>[C]/[B]</b>	<b>0,51 €</b>	<b>0,46 €</b>	<b>1,60 €</b>
<b>(en m€)</b>				
Capitaux propres - part du Groupe				
- Emissions AT1			71 386	69 416
- Réserves latentes OCI - part du Groupe			(6 102)	(7 235)
<b>Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord.</b>	<b>[D]</b>		<b>1 042</b>	<b>1 644</b>
- Écarts d'acquisition & incorporels - part du Groupe			(17 778)	(17 255)
<b>ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord.</b>	<b>[E]</b>		<b>48 548</b>	<b>46 570</b>
Nombre d'actions, hors titres d'auto-détention (fin de période, m)	[F]		3 040	3 052
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€)	[D]/[F]		21,8 €	20,9 €
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€)	[G]-[E]/[F]		16,0 €	15,3 €
<i>Y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle</i>				
<b>(en m€)</b>				
Résultat net part du Groupe - publié	[K]		5 397	5 014
Dépréciation d'immobilisation incorporelle	[L]		0	0
IFRIC	[M]		-110	-542
RNPG publié annualisé	[N] = ([K]-[L]-[M]) <sup>2</sup> +[M]		7 233	6 866
Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS, impact change, annualisés	[O]		-734	-495
Résultat publié ajusté	[P] = [N]+[O]		6 499	6 371
AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ordin. *** (3)	[J]		45 219	43 200
ROTE publié ajusté (%)	= [P] / [J]		14,4%	14,7%
Résultat net part du Groupe sous-jacent	[O]		5 442	4 620
RNPG sous-jacent annualisé	[R] = ([O]-[M]) <sup>2</sup> +[M]		7 293	6 341
Résultat sous-jacent ajusté	[S] = [R]+[O]		6 559	5 844
ROTE sous-jacent ajusté (%)	= [S] / [J]		14,5%	13,5%
<i>*** y compris hypothèse de distribution du résultat en cours de formation</i>				

ROTE sous-jacent <sup>(1)</sup> ajusté<sup>(2)</sup> (%)

14,4%

14,5%

■ ROTE publié ajusté (%)

■ ROTE sous-jacent ajusté (%)

(1) Sous-jacent. Voir pages 37 pour le détail des éléments spécifiques

(2) ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC non pris en compte

(3) Moyenne de l'ANC tangible non réévalué attribuable aux actions ordinaires calculée entre les bourses 31/12/2023 et 30/09/2024 (ligne [E]), retraitée d'une hypothèse de distribution du résultat en cours de formation

## Annexes

### Indicateurs de risques

#### ANNEXES

#### EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN FRANCE – CRÉDIT AGRICOLE S.A

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

##### Activité Bancaire <sup>(4)</sup> (en milliards d'euros)

30/09/2024	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (OCI)	Actifs financiers au coût amorti	Total activité Banque <sup>(3)</sup>
OAT	-	2,1	12,3	14,4
Assimilés risque souverain France <sup>(1)</sup>	-	5,7	8,4	14,1
<b>Total risque souverain France du portefeuille bancaire</b>	<b>-</b>	<b>7,8</b>	<b>20,7</b>	<b>28,5</b>

##### Activité Assurance <sup>(4)</sup> (en milliards d'euros)

30/09/2024	Hors modèle VFA <sup>(2)</sup>				Modèle VFA <sup>(2)</sup> (Variable Fee Approach)	Total activité Assurance
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (OCI)	Actifs financiers au coût amorti	Total Actifs Hors Modèle VFA		
OAT	-	1,4	0,4	1,8	34,4	36,2
Assimilés risque souverain France <sup>(1)</sup>	-	1,8	0,6	2,4	10,6	13,0
<b>Total risque souverain France du portefeuille Assurance</b>	<b>-</b>	<b>3,2</b>	<b>1,0</b>	<b>4,2</b>	<b>45,0</b>	<b>49,2</b>

→ Les passifs comptabilisés en modèle VFA sous IFRS 17 correspondent au périmètre Epargne Retraite et Obsèques. L'impact des changements de valorisation des placements financiers adossés à ces engagements n'est pas matériel sur le résultat net ni les capitaux propres de Crédit Agricole S.A en raison des effets symétriques sur la valorisation de ces passifs.

1. Titres de dette du secteur public assimilés à des administrations centrales, régionales ou locales  
2. Modèle VFA (Variable Fee Approach) : Epargne Retraite et Obsèques ; modèle BBA (Building Block Approach) : Prévoyance Emprunteur ; modèle PAA (Premium Allocation Approach) : Dommages

3. Données brutes de couverture. Couverture sur OAT du portefeuille bancaire : 0,2 mds€ ; Couverture sur Assimilés du portefeuille bancaire : 0,3 mds€ .

4. Titres obligataires uniquement

## ANNEXES

## EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN FRANCE – GROUPE CREDIT AGRICOLE

Activité Bancaire <sup>(4)</sup> (en milliards d'euros)

30/09/2024	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (OCI)	Actifs financiers au coût amorti	Total activité Banque <sup>(6)</sup>
OAT	-	2,6	21,1	23,7
Assimilés risque souverain France <sup>(1)</sup>	-	5,7	17,5	23,2
<b>Total risque souverain France du portefeuille bancaire</b>	<b>-</b>	<b>8,3</b>	<b>38,6</b>	<b>46,9</b>

Activité Assurance <sup>(4)</sup> (en milliards d'euros)

30/09/2024	Hors modèle VFA <sup>(2)</sup>				Modèle VFA <sup>(2)</sup> (Variable Fee Approach)	Total activité Assurance
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (OCI)	Actifs financiers au coût amorti	Total Actifs Hors Modèle VFA		
OAT	-	1,6	0,4	2,0	34,4	36,4
Assimilés risque souverain France <sup>(1)</sup>	-	2,6	0,6	3,2	10,6	13,8
<b>Total risque souverain France du portefeuille Assurance</b>	<b>-</b>	<b>4,2</b>	<b>1,0</b>	<b>5,2</b>	<b>45,0</b>	<b>50,2</b>

→ Les passifs comptabilisés en modèle VFA sous IFRS 17 correspondent au périmètre Epargne Retraite et Obsèques. L'impact des changements de valorisation des placements financiers adossés à ces engagements n'est pas matériel sur le résultat net ni les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole en raison des effets symétriques sur la valorisation de ces passifs.

1. Titres de dette du secteur public assimilés à des administrations centrales, régionales ou locales

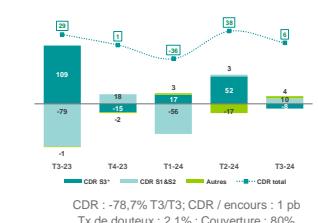
2. Modèle VFA (Variable Fee Approach) : Epargne Retraite et Obsèques ; modèle BBA (Building Block Approach) : Prévoyance Emprunteur ; modèle PAA (Premium Allocation Approach) : Dommages

3. Données brutes de couverture. Couverture sur OAT du portefeuille bancaire : 0,2 mds€ ; Couverture sur Assimilés du portefeuille bancaire : 0,3 mds€

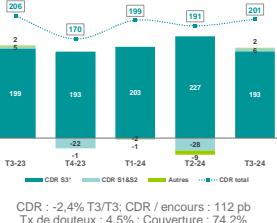
4. Titres obligataires uniquement

ANNEXES  
COÛT DU RISQUE

## CACIB – Banque de Financement

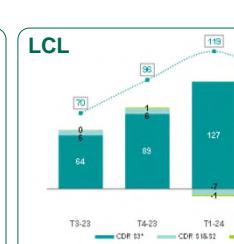


## CAPFM

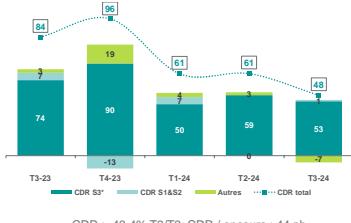


## GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

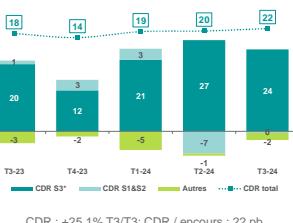
## CRÉDIT AGRICOLE S.A.



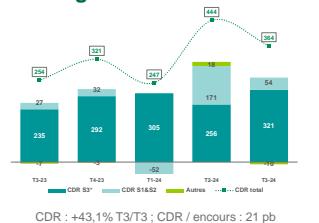
## CA Italia



## CAL&amp;F



## Caisse régionale



⇒ Coût du risque sur encours (en pb trimestre annualisé) à 2 pb pour la Banque de Financement, 115 pb pour CAPFM, 19 pb pour LCL, 31 pb pour CA Italia, 27 pb pour CAL&F et 22 pb pour les CR ; les taux de couverture sont calculés sur les prêts et créances à la clientèle en défaut

## ANNEXES

## INDICATEURS DE RISQUES

## Évolution des encours de crédit

## Groupe Crédit Agricole - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24	Juin 24	Sept. 24
<b>Encours bruts de créances clientèle</b>	<b>1 170 765</b>	<b>1 176 617</b>	<b>1 179 987</b>	<b>1 186 544</b>	<b>1 189 387</b>
Dont créances dépréciées	25 206	25 037	25 705	25 723	25 737
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	20 856	20 676	20 883	21 173	21 314
Dont dépréciations constituées au titre des encours de Stage 1 et 2	8 726	8 715	8 643	8 759	8 725
Dont dépréciations constituées au titre de Stage 3	12 130	11 962	12 240	12 414	12 588
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,2%	2,1%	2,2%	2,2%	2,2%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	48,1%	47,8%	47,6%	48,3%	48,9%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	82,7%	82,6%	81,2%	82,3%	82,8%

## Crédit Agricole S.A. - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24	Juin 24	Sept. 24
<b>Encours bruts de créances clientèle</b>	<b>522 067</b>	<b>525 847</b>	<b>532 218</b>	<b>538 317</b>	<b>539 065</b>
Dont créances dépréciées	13 904	13 518	13 826	13 549	13 461
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	9 828	9 565	9 644	9 662	9 612
Dont dépréciations constituées au titre des encours de Stage 1 et 2	3 450	3 393	3 363	3 315	3 251
Dont dépréciations constituées au titre de Stage 3	6 378	6 173	6 280	6 347	6 361
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,7%	2,6%	2,6%	2,5%	2,5%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	45,9%	45,7%	45,4%	46,8%	47,3%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	70,7%	70,8%	69,7%	71,3%	71,4%

## ANNEXES

## Exposition GCA et CASA à l'immobilier commercial limitée et de qualité

Exposition limitée à l'immobilier commercial<sup>(1)</sup> à fin juin 2024

**GCA: 57,9 Mds€ GCA (-1,4% juin/déc.)**, soit 3,3% des engagements commerciaux

- dont ~14,5 Mds€ sur l'immobilier de bureaux, ~10,4 Mds sur les locaux commerciaux et ~15,6 Mds€ sur l'immobilier résidentiel
- dont 25,8 Mds€ sur les CRS, 22,7 Mds€ sur CACIB, 5,3 Mds€ sur LCL et 1,8 Mds€ sur CA Italia

**Crédit Agricole SA : 32,1 Mds€ (-1,7% juin/déc.)**, soit 2,9% au niveau de Crédit Agricole S.A.

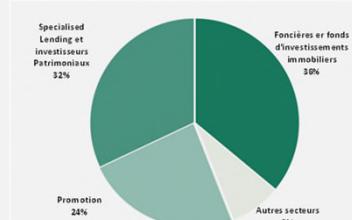
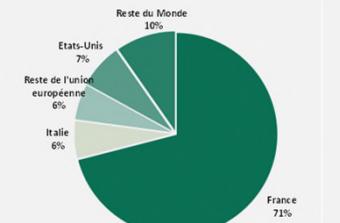
- dont ~9,6 Mds€ sur l'immobilier de bureaux, ~5,8 Mds sur les locaux commerciaux et ~5,1 Mds€ sur l'immobilier résidentiel

## Qualité des actifs sur l'immobilier commercial satisfaisante et risques maîtrisés à fin juin 2024

**LTV (loan to value)** : 70% des expositions GCA avec un LTV < 60%, 78% pour CASA<sup>(2)</sup>

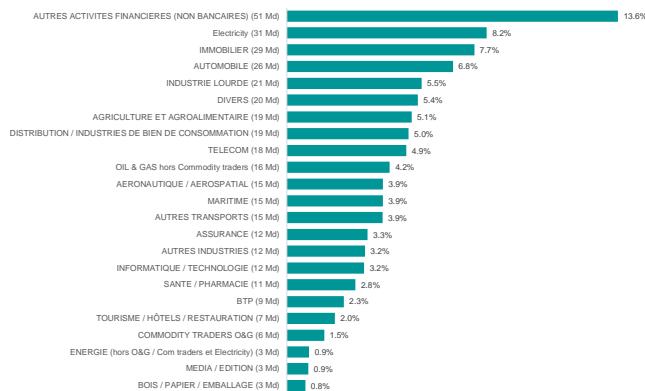
**Bonne qualité du portefeuille** des expositions en immobilier commercial : 69% sont **Investment Grade** pour GCA et 82% pour CASA<sup>(3)</sup>

**Taux de défaut bas** en immobilier commercial : 2,3% GCA et 2,8% pour CASA<sup>(4)</sup> et **taux de couverture S3** de 53% pour GCA et 52% pour CASA.

Expositions (bilan et hors bilan) / type de client (données immobilier commercial<sup>(1)</sup> GCA fin juin 2024)Expositions (bilan et hors bilan) / zone géographique (données immobilier commercial<sup>(1)</sup> GCA fin juin 2024)

## ANNEXE

## UN PORTEFEUILLE CORPORATE ÉQUILIBRÉ

Crédit Agricole SA : 376 Mds€ d'EAD<sup>(1)</sup> Corporate au 30/09/2024→ 74,7% des expositions Corporate notées Investment Grade<sup>(2)</sup>

→ Expositions aux PME de 26,2 Mds€ au 30/09/2024

→ Expositions LBO<sup>(3)</sup> de 4,0 Mds€ à fin août 2024

(1) L'EAD (exposition en cas de défaut) est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs d'atténuation du risque. Elle comprend les expositions à l'actif du bilan et une partie des engagements hors bilan après application du crédit conversion factor

(2) Équivalent notation interne

(3) Périmètre CACIB uniquement

CRÉDIT AGRICOLE SA

RÉSULTATS DU 3<sup>TRIMESTRE ET DES NEUF PREMIERS MOIS 2024</sup>

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

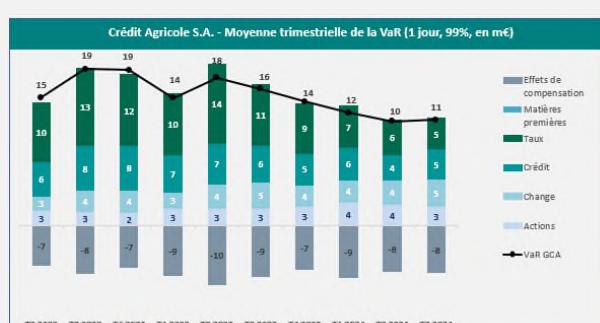
## ANNEXES

## INDICATEURS DE RISQUES

## VaR – expositions aux risques de marché

Crédit Agricole S.A. - exposition aux risques des activités de marché - VaR (99% - 1 jour)				
en m€	T3-24		30/09/2024	29/12/2023
	Minimum	Maximum	Moyenne	
Taux	4	7	5	8
Credit	4	7	5	5
Change	3	7	5	3
Actions	3	5	3	4
Matières premières	0	0	0	0
Var mutualisée de Crédit Agricole S.A.	9	12	11	10
Effet de compensation*			-8	-10
				-7

- La VaR (99%, 1 jour) de Crédit Agricole S.A. est mesurée en prenant en compte les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.
- VaR (99% - 1 jour) au 30/09/2024 : 10 m€ pour Crédit Agricole S.A.



\* Gains de diversification entre facteurs de risques

CRÉDIT AGRICOLE SA

RÉSULTATS DU 3<sup>TRIMESTRE ET DES NEUF PREMIERS MOIS 2024</sup>

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

## Annexes

### Structure financière et bilan

#### ANNEXES

#### STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

##### Solvabilité (Mds€)

	Phasé	
	30/09/24	31/12/23
Capital et réserves liées	30,0	30,9
Autres réserves / Résultats non distribués	38,5	36,3
Autres éléments du résultat global accumulés	(2,5)	(2,4)
Résultat de l'exercice	5,4	6,3
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)</b>	<b>71,4</b>	<b>71,1</b>
(-) Prévision de distribution	(2,5)	(3,2)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(6,1)	(7,2)
Intérêts minoritaires éligibles	5,0	4,6
(-) Filtres prudentiels	(0,6)	(0,5)
<i>dont : Prudent valuation</i>	(1,2)	(1,1)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(18,4)	(17,6)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,1)	(0,1)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(0,3)	(0,3)
Dépassement de franchises	0,0	0,0
Couverture insuffisante des expositions non performantes (Pilier 2)	(0,0)	(0,0)
Autres éléments du CET1	(1,1)	(1,2)
<b>TOTAL CET1</b>	<b>47,2</b>	<b>45,6</b>
Instruments AT1	6,1	6,0
Autres éléments AT1	(0,2)	(0,3)
<b>TOTAL TIER 1</b>	<b>53,1</b>	<b>51,3</b>
Instruments Tier 2	16,3	15,1
Autres éléments Tier 2	0,4	0,4
<b>TOTAL CAPITAL</b>	<b>69,8</b>	<b>66,7</b>
<b>EMPLOIS PONDÉRÉS</b>	<b>402,3</b>	<b>387,5</b>
<b>Ratio CET1</b>	<b>11,7%</b>	<b>11,8%</b>
<b>Ratio Tier1</b>	<b>13,2%</b>	<b>13,2%</b>
<b>Ratio global</b>	<b>17,3%</b>	<b>17,2%</b>

## ANNEXES

## STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

## Variation des capitaux propres (m€)

En m€	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total	Dettes subordonnées
<b>Au 31 Décembre 2023</b>	<b>71 086</b>	<b>8 833</b>	<b>79 919</b>	<b>25 317</b>
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-
Augmentation de capital	(153)	-	(153)	
Dividendes versés sur 2024	(3 177)	(581)	(3 758)	
Variation des titres auto-détenus	261	-	261	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	(1 127)	(786)	(1 913)	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(341)	(102)	(444)	
Effets des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	27	5	32	
Variation des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	(5)	(6)	(10)	
Variation de la quote-part de réserve des sociétés mises en équivalence	(49)	(16)	(65)	
Résultat de la période	5 397	805	6 202	
Autres	(533)	(64)	(596)	
<b>Au 30 septembre 2024</b>	<b>71 386</b>	<b>8 088</b>	<b>79 475</b>	<b>29 601</b>

## ANNEXES

## STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

## Bilan (Mds€)

Actif	30/09/2024	31/12/2023	Passif	30/09/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales	165,7	177,3	Banques centrales	1,1	0,3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	567,6	523,6	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	390,8	357,9
Instruments dérivés de couverture	18,4	20,5	Instruments dérivés de couverture	29,0	31,0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	222,4	215,5	Dettes envers les établissements de crédit	167,9	202,6
Prêts et créances sur les établissements de crédit	552,2	554,9	Dettes envers la clientèle	847,2	835,0
Prêts et créances sur la clientèle	529,5	516,3	Dettes représentées par un titre	278,8	253,2
Titres de dette	86,7	79,8	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-7,8	-11,6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1,1	-6,2	Passifs d'impôts courants et différés	3,8	3,1
Actifs d'impôts courants et différés	5,9	6,3	Comptes de régularisation et passifs divers	60,3	60,6
Comptes de régularisation et actifs divers	53,9	59,3	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,2	0,0
Actifs non courants destinés à être cédés	0,9	0,0	Contrats d'assurance émis - Actif	-	-
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-	Contrats d'assurance émis - Passif	361,4	348,5
Contrats de réassurance détenus - Actif	1,0	1,1	Contrats de réassurance détenus - Passif	0,1	0,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2,9	2,6	-	-	-
Immeubles de placement	10,7	10,8	Provisions	3,5	3,5
Immobilisations corporelles	9,4	8,6	Dettes subordonnées	29,6	25,3
Immobilisations incorporelles	3,1	3,1	Capitaux propres part du Groupe	71,4	71,1
Ecart d'acquisition	16,2	15,9	Participations ne donnant pas le contrôle	8,1	8,8
<b>Total actif</b>	<b>2 245,3</b>	<b>2 189,4</b>	<b>Total passif</b>	<b>2 245,3</b>	<b>2 189,4</b>

## Annexes

### Indicateurs d'activité

#### ANNEXES

#### INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE GEA

##### Encours gérés (Mds€)

En Mds€	Sept. 22	Dec. 22	Mars 23	Juin 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24	Juin 24	Sept. 24	Δ Sept./Sept.
Gestion d'actifs – Amundi	1 895	1 904	1 934	1 961	1 973	2 037	2 116	2 156	2 192	+11,1%
Epargne/retraite	318	322	325	326	324	330	335	338	343	+5,8%
Gestion de fortune(1)	180	180	185	186	186	190	197	269	274	+46,9%
<b>Encours gérés - Total</b>	<b>2 394</b>	<b>2 406</b>	<b>2 443</b>	<b>2 473</b>	<b>2 484</b>	<b>2 557</b>	<b>2 648</b>	<b>2 763</b>	<b>2 809</b>	<b>+13,1%</b>

(1) retraités des actifs en conservation pour clients institutionnels

En Mds€	Sept. 22	Dec. 22	Mars 23	Juin 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24	Juin 24	Sept. 24	Δ Sept./Sept.
LCL Private Banking	59,8	60,2	61,8	61,9	61,6	62,3	63,6	63,8	64,8	+5,3%
CAI Wealth Management	120,5	120,1	123,2	123,9	124,9	127,7	133,2	204,9	209,2	+67,5%
<i>Of which France</i>	37,6	38,0	39,5	39,6	39,3	39,5	40,9	40,7	41,6	+6,0%
<i>Of which International(1)</i>	82,9	82,1	83,7	84,3	85,6	88,1	92,2	164,3	167,5	+95,7%
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>185</b>	<b>186</b>	<b>186</b>	<b>190</b>	<b>197</b>	<b>269</b>	<b>274</b>	<b>+46,9%</b>

(1) retraités des actifs en conservation pour clients institutionnels

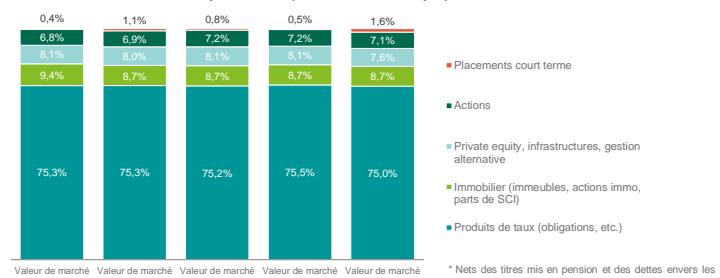
## ANNEXES

## INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE GEA – ASSURANCES

## Encours Assurance-Vie (Mds€)

en mds €	Sept. 22	Déc. 22	Mars 23	Juin 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24	Juin 24	Sept. 24	Δ Sept./Déc.
en UC	78,9	82,2	88,1	91,1	89,6	95,4	98,7	99,8	102,8	+7,7%
en Euros	239,2	239,3	236,4	235,2	234,6	234,9	236,2	238,2	240,5	+2,4%
<b>Total</b>	<b>318,0</b>	<b>321,5</b>	<b>324,6</b>	<b>326,3</b>	<b>324,3</b>	<b>330,3</b>	<b>334,9</b>	<b>337,9</b>	<b>343,2</b>	<b>+3,9%</b>
Taux d'UC	24,8%	25,6%	27,2%	27,9%	27,6%	28,9%	29,5%	29,5%	29,9%	+1,0 pt

## Assurance – Ventilation des placements (hors unités de compte) \*



Indicateur Technique, ratio combiné dommages en France (Pacific) y.c actualisation et hors désactualisation, net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions)/ cotisations ; Ratio calculé à fin septembre 2024.

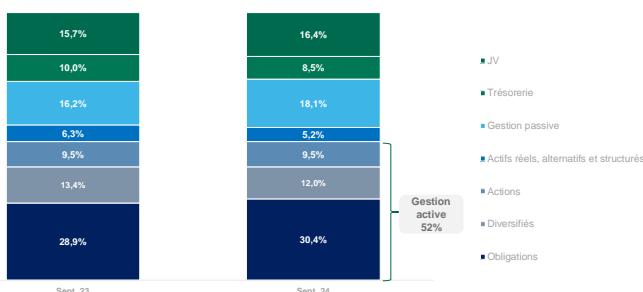
	9M-2024	9M-2023
Ratio combiné net	95,5%	95,2%

\* Nets des titres mis en pension et des dettes envers les porteurs de parts d'OPC consolidés notamment

## ANNEXES

## INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE GEA – AMUNDI

## Ventilation des actifs sous gestion par classes d'actifs (Mds€)



## ANNEXES

## INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE SFS

Encours crédit à la consommation et crédit-bail / chiffre d'affaires factoré (Mds€)

## ENCOURS CAPFM

## Financement Personnel et Mobilité - encours bruts gérés

(en Md€)	Sept. 22	Déc. 22	Mars 23	Juin 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24	Juin 24	Sept. 24	Δ Sept./Sept.
Groupe Crédit Agricole (LCL & CRs)	21,5	21,6	21,8	22,0	22,1	22,5	22,7	23,1	23,4	5,6%
Automobile (CA Auto Bank + JV auto)	35,5	38,5	40,3	40,4	43,6	44,7	45,6	46,0	46,6	6,9%
dont CA Auto Bank	-	-	-	24,7	26,8	27,5	28,9	29,3	29,6	10,3%
Autres entités	41,9	42,9	43,3	44,6	45,4	45,8	46,0	46,6	46,8	3,3%
dont CAPFM France	13,0	13,3	13,3	13,6	13,7	13,7	13,5	13,4	13,1	-3,8%
dont Agos	15,1	15,6	15,9	16,4	16,5	16,8	17,0	17,3	17,5	5,5%
dont Autres entités	13,8	14,0	14,1	14,7	15,1	15,3	15,5	15,9	16,3	7,6%
<b>Total</b>	<b>98,9</b>	<b>103,0</b>	<b>105,5</b>	<b>107,0</b>	<b>111,1</b>	<b>113,0</b>	<b>114,4</b>	<b>115,8</b>	<b>116,8</b>	<b>5,2%</b>
dont encours consolidés	38,0	39,1	39,4	64,5	65,8	66,8	68,1	68,6	68,9	4,7%

## ENCOURS CAL&amp;F

## Crédit Agricole Leasing &amp; Factoring - Encours de crédit-bail et C.A. factoré

(en Md€)	Sept. 22	Déc. 22	Mars 23	Juin 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24	Juin 24	Sept. 24	Δ Sept./Sept.
Encours Crédit-bail	17,0	17,6	17,8	18,3	18,5	18,9	19,4	19,8	20,1	8,8%
dont France	13,6	14,1	14,4	14,7	14,9	15,1	15,4	15,7	15,9	6,7%
Chiffre d'affaires factoré	28,4	31,2	29,3	30,6	28,9	32,4	30,4	32,2	30,0	3,7%
dont France	16,8	19,5	18,0	19,3	17,8	20,4	18,7	19,9	18,1	1,8%

## ANNEXES

## INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPF

Encours de collecte et de crédit (Mds€)

## Banque de proximité en France (LCL) - Encours de collecte

Encours de collecte (Mds€)*	Sept. 22	Déc. 22	Mars 23	Juin 23	Sept. 23	Déc. 23	Mar. 24	Jun. 24	Sept. 24	Δ Sept./Sept.
Titres	11,6	12,0	14,9	13,9	14,2	13,8	15,7	14,4	14,6	+2,9%
OPCVM	7,1	7,9	8,5	8,9	9,2	9,8	9,6	10,4	10,4	+17,4%
Assurance-vie	64,0	63,9	62,6	63,7	62,1	62,6	62,4	62,3	63,8	+2,7%
<b>Collecte Hors bilan</b>	<b>82,8</b>	<b>83,8</b>	<b>86,1</b>	<b>86,5</b>	<b>85,2</b>	<b>85,6</b>	<b>87,9</b>	<b>86,4</b>	<b>88,8</b>	<b>+4,3%</b>
Dépôts à vue	78,2	73,2	67,2	65,4	63,8	62,0	58,5	59,3	59,5	(6,7%)
Epargne logement	10,0	9,9	9,9	9,7	9,6	9,4	9,3	9,2	9,0	(5,9%)
Obligations	4,7	6,3	7,4	8,0	8,0	10,0	10,2	11,7	11,4	+42,2%
Livrets*	44,4	46,6	49,7	49,1	50,1	51,0	52,9	53,0	53,2	+6,3%
Comptes et dépôts à terme	10,3	15,3	20,6	22,2	24,3	29,7	32,1	32,3	31,3	+28,7%
<b>Collecte Bilan</b>	<b>147,6</b>	<b>151,4</b>	<b>154,9</b>	<b>154,4</b>	<b>155,9</b>	<b>162,0</b>	<b>162,9</b>	<b>165,4</b>	<b>164,5</b>	<b>+5,6%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>230,4</b>	<b>235,2</b>	<b>241,0</b>	<b>240,9</b>	<b>241,0</b>	<b>247,6</b>	<b>250,8</b>	<b>251,8</b>	<b>253,3</b>	<b>+5,1%</b>
<b>Livrets*, dont (Mds€)</b>	<b>Sept. 22</b>	<b>Déc. 22</b>	<b>Mars 23</b>	<b>Juin 23</b>	<b>Sept. 23</b>	<b>Déc. 23</b>	<b>Mar. 24</b>	<b>Jun. 24</b>	<b>Sept. 24</b>	<b>Δ Sept./Sept.</b>
Livret A	13,2	13,5	14,6	15,3	15,7	15,8	16,8	17,1	17,4	+10,7%
LEP	1,1	1,2	1,5	1,6	1,7	2,0	2,3	2,4	2,4	+41,9%
LDD	9,1	9,1	9,4	9,6	9,7	9,6	10,0	10,1	10,2	+5,1%
<b>TOTAL</b>	<b>23,5</b>	<b>23,9</b>	<b>25,6</b>	<b>26,5</b>	<b>27,1</b>	<b>27,5</b>	<b>29,1</b>	<b>29,6</b>	<b>30,0</b>	<b>+10,6%</b>

\* Y compris épargne liquide entreprise. Encours de Livret A, LDD et LEP avant centralisation auprès de la CDC.

## Banque de proximité en France (LCL) - Encours de crédit

Encours de crédit (Mds€)	Sept. 22	Déc. 22	Mars 23	Juin 23	Sept. 23	Déc. 23	Mar. 24	Jun. 24	Sept. 24	Δ Sept./Sept.
Entreprises	31,1	31,6	31,3	31,6	31,6	31,7	31,3	31,5	31,6	(0,1%)
Professionnels	23,2	23,5	23,9	24,1	24,2	24,4	24,4	24,4	24,4	+0,7%
Consommation	8,5	8,7	8,6	8,7	8,6	8,7	8,6	8,7	8,7	+1,0%
Habitat	98,5	100,5	101,8	102,9	103,5	103,9	103,8	103,7	104,1	+0,6%
<b>TOTAL</b>	<b>161,3</b>	<b>164,3</b>	<b>165,6</b>	<b>167,3</b>	<b>168,0</b>	<b>168,8</b>	<b>168,1</b>	<b>168,2</b>	<b>168,8</b>	<b>+0,5%</b>

## ANNEXES

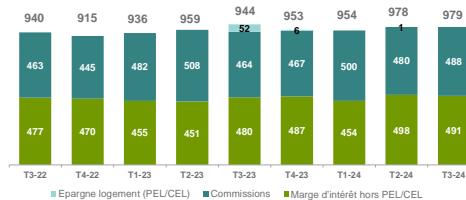
## INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPF

## Produit net bancaire (m€)

Produit net bancaire (m€)	T3-22	T4-22	T1-23	T2-23	T3-23	T4-23	T1-24	T2-24	T3-24	Δ T3/T3
<b>Marge d'intérêt *</b>	<b>477</b>	<b>470</b>	<b>455</b>	<b>451</b>	<b>532</b>	<b>493</b>	<b>454</b>	<b>500</b>	<b>491</b>	<b>(7,7%)</b>
Epargne logement (PEL/CEL)	0	0	0	0	52	6	0	1	0	(100,0%)
<b>Marge d'intérêt hors PEL/CEL</b>	<b>477</b>	<b>470</b>	<b>455</b>	<b>451</b>	<b>480</b>	<b>487</b>	<b>454</b>	<b>498</b>	<b>491</b>	<b>+2,3%</b>
<b>Commissions</b>	<b>463</b>	<b>445</b>	<b>482</b>	<b>508</b>	<b>464</b>	<b>467</b>	<b>500</b>	<b>480</b>	<b>488</b>	<b>+5,1%</b>
- Gestion mobilière	30,2	25,6	30,9	30,3	30	33	33	30	28	(7,9%)
- Assurance	182,7	165,2	196,4	196,1	182	182	204	193	190	+4,4%
- Gestion de comptes services et moyens de paiement	250,5	253,8	254,2	281,8	252	252	263	257	270	+7,1%
<b>TOTAL</b>	<b>940</b>	<b>915</b>	<b>936</b>	<b>959</b>	<b>996</b>	<b>959</b>	<b>954</b>	<b>979</b>	<b>979</b>	<b>(1,7%)</b>
<b>TOTAL HORS EL</b>	<b>940</b>	<b>915</b>	<b>936</b>	<b>959</b>	<b>944</b>	<b>953</b>	<b>954</b>	<b>978</b>	<b>979</b>	<b>+3,7%</b>

\*yc. autres revenus

## Revenus hors provision EL



## ANNEXES

## INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE CR

## Encours de collecte et de crédit (Mds€)

Encours de collecte (Mds€)*	Sept. 22	Déc. 22	Mar. 23	Jun. 23	Sept. 23	Déc. 23	Mar. 24	Jun. 24	Sept. 24	Δ Sept./Sept.
Titres	42,0	44,2	46,2	46,8	46,7	47,5	49,4	46,8	48,4	+3,6%
OPCVM	24,2	25,3	26,8	27,8	27,6	28,5	29,5	29,6	31,0	+12,3%
Assurance-vie	205,0	208,7	211,6	212,4	210,6	216,2	218,7	219,8	222,2	+5,5%
<b>Collecte Hors bilan</b>	<b>271,2</b>	<b>278,2</b>	<b>284,6</b>	<b>287,1</b>	<b>284,9</b>	<b>292,2</b>	<b>297,6</b>	<b>296,2</b>	<b>301,6</b>	<b>+5,9%</b>
Dépôts à vue	235,7	231,3	218,0	212,0	211,2	204,1	197,5	201,2	200,1	(5,3%)
Epargne logement	110,8	111,5	108,4	105,8	103,4	101,6	96,7	93,5	91,3	(11,6%)
Livrets	187,2	191,6	197,1	198,1	199,4	203,8	206,0	207,6	209,6	+5,1%
Comptes et dépôts à terme	38,7	42,3	52,8	63,1	73,0	86,3	95,3	99,3	100,3	+37,4%
<b>Collecte Bilan</b>	<b>572,4</b>	<b>576,7</b>	<b>576,4</b>	<b>579,0</b>	<b>586,9</b>	<b>595,8</b>	<b>595,5</b>	<b>601,5</b>	<b>601,3</b>	<b>+2,5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>843,6</b>	<b>854,9</b>	<b>861,0</b>	<b>866,1</b>	<b>871,9</b>	<b>888,0</b>	<b>893,1</b>	<b>897,8</b>	<b>903,0</b>	<b>+3,6%</b>

## Livrets, dont (Mds€)\*

Livrets, dont (Mds€)*	Sept. 22	Déc. 22	Mar. 23	Jun. 23	Sept. 23	Déc. 23	Mar. 24	Jun. 24	Sept. 24	Δ Sept./Sept.
Livret A	67,9	70,5	75,6	77,9	79,6	82,3	84,3	85,8	86,9	+9,2%
LEP	13,4	14,8	17,2	17,8	18,6	22,9	24,4	24,5	24,9	+34,0%
LDD	37,2	38,2	39,6	40,3	40,8	41,9	42,6	43,1	43,4	+6,3%
Livrets sociétaires	12,4	12,4	13,1	13,5	13,9	13,9	14,7	15,3	15,9	+15,0%

\* Y compris épargne liquide entreprise. Encours de Livret A, LDD et LEP avant centralisation auprès de la CDC.

Encours de crédit (Mds€)	Sept. 22	Déc. 22	Mar. 23	Jun. 23	Sept. 23	Déc. 23	Mar. 24	Jun. 24	Sept. 24	Δ Sept./Sept.
Habitat	378,9	384,2	387,2	390,5	392,1	392,7	390,7	390,4	391,0	(0,3%)
Consommation	22,6	22,9	22,8	23,2	23,2	23,6	23,5	23,6	23,9	+3,0%
Entreprises	112,8	115,3	116,8	118,1	119,5	121,0	121,7	122,4	124,1	+3,8%
Professionnels	30,7	30,6	31,0	31,1	30,8	30,5	30,1	29,9	29,8	(3,2%)
Agriculture	44,9	44,6	45,5	46,3	46,5	46,0	46,3	46,8	47,2	+1,4%
Collectivités locales	33,1	33,7	33,3	33,2	32,7	32,4	31,4	30,8	29,7	(9,1%)
<b>TOTAL</b>	<b>622,9</b>	<b>631,2</b>	<b>636,7</b>	<b>642,4</b>	<b>644,9</b>	<b>646,2</b>	<b>643,6</b>	<b>644,0</b>	<b>645,8</b>	<b>+0,1%</b>

## ANNEXES

## INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE CR

## Détail des commissions / Evolution des encours de crédit (m€)

m€	T3-22	T4-22	T1-23	T2-23	T3-23	T4-23	T1-24	T2-24	T3-24	Δ T3/T3
Services et autres opérations bancaires	223	232	228	227	227	209	240	230	231	+1,6%
Valeurs mobilières	69	68	77	68	65	71	80	76	77	+18,0%
Assurances	810	776	976	852	852	824	1 086	885	890	+4,6%
Gestion de comptes et moyens de paiement	524	506	519	530	538	543	543	550	562	+4,5%
Revenus nets des autres activités clientèle(1)	89	106	108	126	116	152	103	119	125	+7,7%
<b>TOTAL<sup>(1)</sup></b>	<b>1 715</b>	<b>1 689</b>	<b>1 908</b>	<b>1 801</b>	<b>1 798</b>	<b>1 799</b>	<b>2 052</b>	<b>1 859</b>	<b>1 886</b>	<b>+4,9%</b>

(1) Revenus générés par les filiales des Caisses régionales, notamment commissions de crédit-bail et de location simple

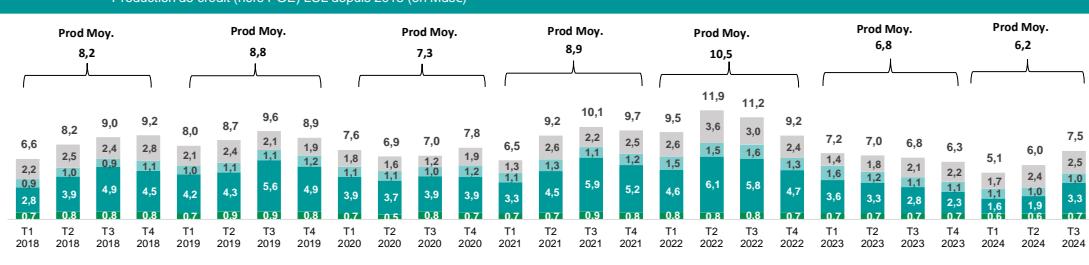
## Caisses régionales - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24	Juin 24	Sept. 24
<b>Encours bruts de créances clientèle</b>	<b>648 512</b>	<b>650 552</b>	<b>647 608</b>	<b>648 040</b>	<b>650 146</b>
dans créances dépréciées	11 299	11 516	11 875	12 172	12 272
<b>Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)</b>	<b>11 025</b>	<b>11 107</b>	<b>11 236</b>	<b>11 507</b>	<b>11 699</b>
Dont dépréciations constituées au titre des encours de Stage 1 et 2	5 276	5 322	5 280	5 443	5 474
Dont dépréciations constituées au titre de Stage 3	5 749	5 786	5 956	6 064	6 225
<b>Taux des créances dépréciées sur encours bruts</b>	<b>1,7%</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,9%</b>	<b>1,9%</b>
<b>Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)</b>	<b>50,9%</b>	<b>50,2%</b>	<b>50,2%</b>	<b>49,8%</b>	<b>50,7%</b>
<b>Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)</b>	<b>97,6%</b>	<b>96,5%</b>	<b>94,6%</b>	<b>94,5%</b>	<b>95,3%</b>

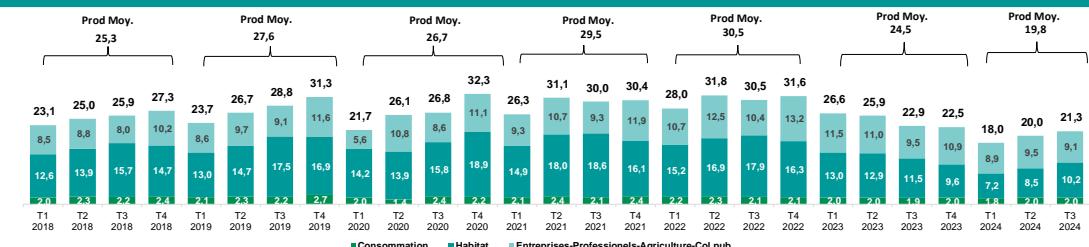
## ANNEXES

## EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CRÉDITS EN BANQUE DE PROXIMITÉ

## Production de crédit (hors PGE) LCL depuis 2018 (en Mds€)



## Production de crédit (hors PGE) des Caisses Régionales depuis 2018 (en Mds€)



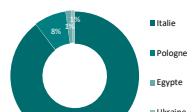
## ANNEXES

## INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPI

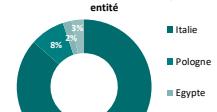
## Encours de crédit / Encours de collecte bilan / PNB par entité et par type de clientèle (%)

CA Italie (mds€) *	sept 2022	Déc 22	Mars 23	Juin 23	Sept 23	Dec 23	Mar 24	Jul 24	Sept 24	Δ Sept / Sept
<b>Total encours de crédits</b>	<b>59,0</b>	<b>59,4</b>	<b>59,2</b>	<b>59,7</b>	<b>59,5</b>	<b>61,1</b>	<b>60,1</b>	<b>61,0</b>	<b>61,3</b>	<b>+3,0%</b>
donc crédits aux particuliers	28,7	28,9	29,0	29,0	29,6	29,9	29,9	30,2	30,7	+3,6%
donc crédits aux professionnels	9,6	9,2	9,0	8,9	8,7	8,6	8,0	7,9	7,9	(9,2%)
donc crédits aux entreprises, y compris PMEs	18,1	18,4	18,4	18,8	18,2	19,5	19,1	19,7	19,6	+7,6%
<b>Total encours de collecte bilan</b>	<b>60,4</b>	<b>62,3</b>	<b>61,9</b>	<b>63,7</b>	<b>64,5</b>	<b>65,7</b>	<b>65,5</b>	<b>65,3</b>	<b>64,2</b>	<b>(0,4%)</b>
<b>Total encours de collecte hors bilan</b>	<b>49,3</b>	<b>49,6</b>	<b>49,4</b>	<b>49,5</b>	<b>48,8</b>	<b>50,1</b>	<b>50,8</b>	<b>51,4</b>	<b>53,2</b>	<b>+9,2%</b>
<b>Total collecte</b>	<b>109,7</b>	<b>111,9</b>	<b>111,3</b>	<b>113,2</b>	<b>113,2</b>	<b>115,8</b>	<b>116,3</b>	<b>116,7</b>	<b>117,4</b>	<b>+3,7%</b>

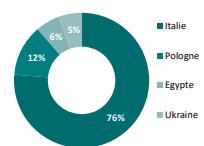
Encours de crédit T3-24 par entité



Encours de collecte bilan T3-24 par entité



PNB T3-24 par entité



\* Net des encours POCI

\*\* Cession du contrôle de Crédit du Maroc au T4 2022

## ANNEXES

## INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPI

## Produit net bancaire (m€)

## BPI Italie - Détail du produit net bancaire

Produit net bancaire (m€)	T3-22	T4-22	T1-23	T2-23	T3-23	T4-23	T1-24	T2-24	T3-24	Δ T3/T3
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>309</b>	<b>398</b>	<b>439</b>	<b>454</b>	<b>459</b>	<b>450</b>	<b>450</b>	<b>453</b>	<b>447</b>	<b>(2,5%)</b>
<b>Commissions</b>	<b>312</b>	<b>296</b>	<b>300</b>	<b>308</b>	<b>320</b>	<b>292</b>	<b>303</b>	<b>328</b>	<b>322</b>	<b>+0,7%</b>
- Commissions sur encours gérés	126	117	132	122	117	100	145	139	129	+10,6%
- Commissions bancaires	186	179	168	186	204	193	158	189	194	(5,0%)
<b>Autres revenus</b>	<b>(4)</b>	<b>(10)</b>	<b>21</b>	<b>(2)</b>	<b>4</b>	<b>(28)</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>(6)</b>	<b>N.S.</b>
<b>TOTAL</b>	<b>618</b>	<b>684</b>	<b>761</b>	<b>760</b>	<b>783</b>	<b>714</b>	<b>775</b>	<b>784</b>	<b>764</b>	<b>(2,5%)</b>

## Annexes Groupe Crédit Agricole

### ANNEXES

#### CONTRIBUTION DES PÔLES MÉTIERS AU RÉSULTAT T3-24

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

En m€	T3-24 (publié)							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 266	979	1 029	1 857	869	2 054	(842)	9 213
Charges d'exploitation hors FRU	(2 409)	(608)	(539)	(868)	(437)	(1 240)	511	(5 590)
FRU	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>857</b>	<b>371</b>	<b>490</b>	<b>989</b>	<b>433</b>	<b>814</b>	<b>(331)</b>	<b>3 623</b>
Coût du risque	(364)	(82)	(60)	(13)	(223)	(19)	(40)	(801)
Sociétés mises en équivalence	0	-	-	33	23	6	-	61
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	(3)	(2)	(0)	(2)	(5)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>493</b>	<b>290</b>	<b>430</b>	<b>1 006</b>	<b>231</b>	<b>801</b>	<b>(372)</b>	<b>2 877</b>
Impôts	(122)	(66)	(176)	(156)	(42)	(234)	210	(587)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>371</b>	<b>224</b>	<b>254</b>	<b>850</b>	<b>189</b>	<b>566</b>	<b>(162)</b>	<b>2 291</b>
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(40)	(128)	(17)	(35)	10	(211)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>371</b>	<b>223</b>	<b>214</b>	<b>722</b>	<b>172</b>	<b>531</b>	<b>(153)</b>	<b>2 080</b>

En m€	T3-23 (publié)							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 345	996	1 046	1 657	883	1 888	(567)	9 249
Charges d'exploitation hors FRU	(2 328)	(589)	(522)	(718)	(424)	(1 139)	454	(5 265)
FRU	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 018</b>	<b>407</b>	<b>524</b>	<b>939</b>	<b>460</b>	<b>749</b>	<b>(113)</b>	<b>3 984</b>
Coût du risque	(254)	(70)	(126)	(0)	(224)	(13)	(6)	(693)
Sociétés mises en équivalence	1	-	1	24	5	6	0	37
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	18	1	(5)	57	(2)	(0)	69
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>765</b>	<b>355</b>	<b>400</b>	<b>958</b>	<b>298</b>	<b>740</b>	<b>(119)</b>	<b>3 397</b>
Impôts	(178)	(79)	(118)	(221)	(77)	(203)	65	(810)
Rés. net des activités abandonnées	(0)	-	2	-	(0)	-	-	2
<b>Résultat net</b>	<b>587</b>	<b>277</b>	<b>284</b>	<b>737</b>	<b>220</b>	<b>537</b>	<b>(53)</b>	<b>2 588</b>
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(42)	(110)	(17)	(39)	4	(204)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>587</b>	<b>277</b>	<b>242</b>	<b>628</b>	<b>204</b>	<b>497</b>	<b>(49)</b>	<b>2 384</b>

CR: Caisses régionales ; GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BPI : Banque de proximité à l'international ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

## ANNEXES

## CONTRIBUTION DES PÔLES MÉTIERS AU RÉSULTAT 9M-24

En m€	9M-24 (publié)							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	9 834	2 912	3 161	5 596	2 605	6 544	(2 407)	28 244
Charges d'exploitation hors FRU	(7 453)	(1 801)	(1 637)	(2 435)	(1 333)	(3 741)	1 535	(16 866)
FRU	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat brut d'exploitation	2 381	1 111	1 523	3 161	1 272	2 803	(872)	11 378
Coût du risque	(1 056)	(295)	(219)	(18)	(653)	(25)	(59)	(2 324)
Sociétés mises en équivalence	7	-	-	94	83	20	-	203
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	5	0	(23)	(3)	2	(3)	(19)
Résultat avant impôt	1 335	820	1 305	3 214	699	2 800	(935)	9 238
Impôts	(313)	(185)	(436)	(658)	(138)	(717)	343	(2 104)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	1 022	635	869	2 557	560	2 083	(592)	7 134
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(129)	(364)	(59)	(104)	15	(643)
Résultat net part du Groupe	1 021	635	739	2 193	502	1 979	(577)	6 491
En m€	9M-23 (publié)							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	10 032	2 891	3 040	5 144	2 717	5 844	(1 946)	27 722
Charges d'exploitation hors FRU	(7 217)	(1 742)	(1 542)	(2 148)	(1 224)	(3 298)	1 369	(15 782)
FRU	(111)	(44)	(40)	(6)	(29)	(312)	(77)	(620)
Résultat brut d'exploitation	2 704	1 105	1 458	2 989	1 465	2 234	(634)	11 321
Coût du risque	(831)	(205)	(366)	(1)	(686)	(81)	(8)	(2 179)
Sociétés mises en équivalence	9	-	1	73	90	17	-	190
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	21	1	(5)	81	3	(1)	107
Résultat avant impôt	1 887	921	1 095	3 057	950	2 173	(643)	9 438
Impôts	(467)	(217)	(321)	(696)	(254)	(561)	222	(2 293)
Rés. net des activités abandonnées	(0)	-	7	1	(0)	-	-	7
Résultat net	1 421	704	781	2 361	696	1 612	(421)	7 153
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(121)	(343)	(61)	(93)	(0)	(619)
Résultat net part du Groupe	1 420	704	660	2 018	635	1 519	(421)	6 534

CR: Caisse régionale ; GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BPI : Banque de proximité à l'international ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

## ANNEXES

## INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE – ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES

En m€	T3-24		T3-23		9M-24		9M-23	
	Impact brut*	Impact en RNPG						
DVA (GC)	4	3	2	2	46	34	(21)	(15)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(1)	(1)	(2)	(1)	6	5	(26)	(19)
Provisions Epargne logement (LCL)	-	-	52	38	1	1	52	38
Provisions Epargne logement (AHM)	-	-	230	171	(0)	(0)	230	171
Provisions Epargne logement (CR)	-	-	118	88	63	47	118	88
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	1	0	-	-	300	214
Amende Echange Images Chèques (AHM)	-	-	-	-	-	-	42	42
Amende Echange Images Chèques (LCL)	-	-	-	-	-	-	21	21
Amende Echange Images Chèques (CR)	-	-	-	-	-	-	42	42
<b>Total impact en PNB</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>402</b>	<b>298</b>	<b>117</b>	<b>87</b>	<b>758</b>	<b>581</b>
Coûts d'intégration Degroot Petercam (GEA)	(6)	(6)	-	-	(14)	(10)	-	-
Coûts d'intégration ISB (GC)	(26)	(14)	-	-	(70)	(37)	-	-
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	-	-	-	-	(18)	(13)
<b>Total impact en Charges</b>	<b>(34)</b>	<b>(20)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(84)</b>	<b>(47)</b>	<b>(18)</b>	<b>(13)</b>
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	-	-	-	-	(85)	(61)
Provision pour risque Ukraine (BPI)	-	-	-	-	(20)	(20)	-	-
<b>Total impact coût du risque</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(20)</b>	<b>(20)</b>	<b>(85)</b>	<b>(61)</b>
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	(26)	(26)	-	-	(39)	(39)
<b>Total impact mise en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(26)</b>	<b>(26)</b>	<b>(23)</b>	<b>(17)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Coûts d'acquisition Degroot Petercam (GEA)	(3)	(2)	-	-	(23)	(17)	-	-
Réorganisation des activités Mobilité (SFS)	-	-	61	45	-	-	89	57
<b>Total impact en Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>61</b>	<b>45</b>	<b>(23)</b>	<b>(17)</b>	<b>89</b>	<b>57</b>
<b>Impact total des retraitements</b>	<b>(34)</b>	<b>(20)</b>	<b>436</b>	<b>317</b>	<b>(10)</b>	<b>3</b>	<b>705</b>	<b>525</b>
Gestion de l'épargne et Assurances	(11)	(8)	-	-	(37)	(27)	-	-
Banque de proximité-France	-	-	170	126	65	48	233	189
Banque de proximité-International	-	-	-	-	(20)	(20)	-	-
Services financiers spécialisés	-	-	35	19	-	-	247	159
Grandes Clientèles	(23)	(12)	1	0	(18)	1	(47)	(35)
Activités hors métiers	-	-	230	171	(0)	(0)	272	213

**-20 m€**

Impact net des éléments spécifiques en RNPG au T3-2024

## ANNEXES

## Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – T3-24

En m€	T3-24 publié	Eléments spécifiques	T3-24 sous-jacent	T3-23 publié	Eléments spécifiques	T3-23 sous-jacent	Δ T3/T3 publié	Δ T3/T3 sous-jacent
<b>Produit net bancaire</b>	<b>9 213</b>	<b>3</b>	<b>9 210</b>	<b>9 249</b>	<b>402</b>	<b>8 847</b>	<b>(0,4%)</b>	<b>+4,1%</b>
Charges d'exploitation hors FRU	(5 590)	(34)	(5 556)	(5 265)	0	(5 265)	+6,2%	+5,5%
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 623</b>	<b>(31)</b>	<b>3 654</b>	<b>3 984</b>	<b>402</b>	<b>3 582</b>	<b>(9,1%)</b>	<b>+2,0%</b>
Coût du risque de crédit	(801)	0	(801)	(693)	0	(693)	+15,6%	+15,6%
Sociétés mises en équivalence	61	-	61	37	(26)	63	+65,7%	(3,5%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(5)	(3)	(2)	69	61	9	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 877</b>	<b>(34)</b>	<b>2 912</b>	<b>3 397</b>	<b>436</b>	<b>2 961</b>	<b>(15,3%)</b>	<b>(1,6%)</b>
Impôt	(587)	8	(595)	(810)	(120)	(691)	(27,6%)	(13,8%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	2	-	2	(100,0%)	(100,0%)
<b>Résultat net</b>	<b>2 291</b>	<b>(26)</b>	<b>2 317</b>	<b>2 588</b>	<b>317</b>	<b>2 272</b>	<b>(11,5%)</b>	<b>+2,0%</b>
Intérêts minoritaires	(211)	6	(217)	(204)	-	(204)	+3,4%	+6,5%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>2 080</b>	<b>(20)</b>	<b>2 100</b>	<b>2 384</b>	<b>317</b>	<b>2 068</b>	<b>(12,8%)</b>	<b>+1,5%</b>
<b>Coefficient d'exploitation hors FRU (%)</b>	<b>60,7%</b>		<b>60,3%</b>	<b>56,9%</b>		<b>59,5%</b>	<b>+3,7 pp</b>	<b>+0,8 pp</b>

Groupe Crédit Agricole

**2 080 m€**RNPG publié  
au T3-24

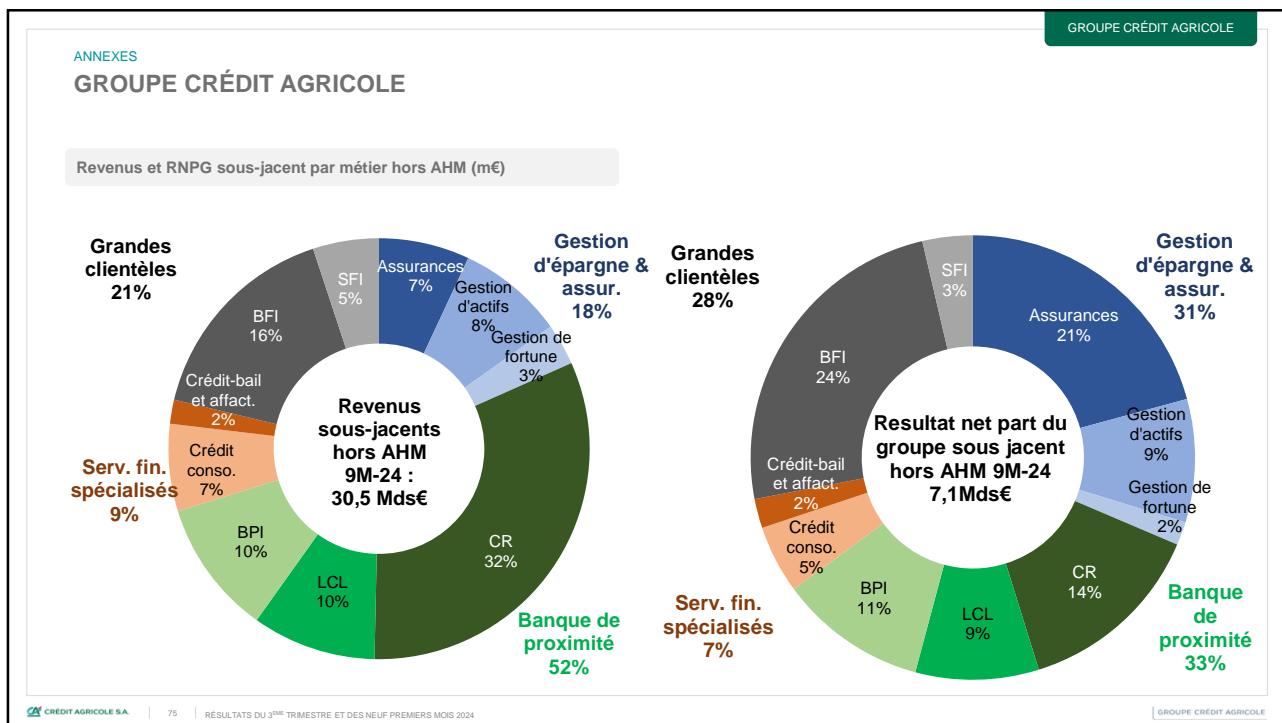
## ANNEXES

## Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – 9M-24

En m€	9M-24 publié	Eléments spécifiques	9M-24 sous-jacent	9M-23 publié	Eléments spécifiques	9M-23 sous-jacent	Δ 9M/9M publié	Δ 9M/9M sous-jacent
<b>Produit net bancaire</b>	<b>28 244</b>	<b>117</b>	<b>28 127</b>	<b>27 722</b>	<b>758</b>	<b>26 965</b>	<b>+1,9%</b>	<b>+4,3%</b>
Charges d'exploitation hors FRU	(16 866)	(84)	(16 782)	(15 782)	(18)	(15 764)	+6,9%	+6,5%
FRU	-	-	-	(620)	-	(620)	(100,0%)	(100,0%)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>11 378</b>	<b>33</b>	<b>11 345</b>	<b>11 321</b>	<b>739</b>	<b>10 581</b>	<b>+0,5%</b>	<b>+7,2%</b>
Coût du risque de crédit	(2 324)	(20)	(2 304)	(2 179)	(84)	(2 095)	+6,6%	+10,0%
Sociétés mises en équivalence	203	(0)	203	190	(39)	229	+6,7%	(11,2%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(19)	(23)	4	107	89	18	ns	(78,5%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>9 238</b>	<b>(10)</b>	<b>9 248</b>	<b>9 438</b>	<b>705</b>	<b>8 733</b>	<b>(2,1%)</b>	<b>+5,9%</b>
Impôt	(2 104)	(4)	(2 100)	(2 293)	(180)	(2 113)	(8,2%)	(0,6%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	7	-	7	(100,0%)	(100,0%)
<b>Résultat net</b>	<b>7 134</b>	<b>(14)</b>	<b>7 148</b>	<b>7 153</b>	<b>525</b>	<b>6 628</b>	<b>(0,3%)</b>	<b>+7,9%</b>
Intérêts minoritaires	(643)	17	(659)	(619)	(0)	(619)	+3,8%	+6,5%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>6 491</b>	<b>3</b>	<b>6 489</b>	<b>6 534</b>	<b>525</b>	<b>6 009</b>	<b>(0,6%)</b>	<b>+8,0%</b>
<b>Coefficient d'exploitation hors FRU (%)</b>	<b>59,7%</b>		<b>59,7%</b>	<b>56,9%</b>		<b>58,5%</b>	<b>+2,8 pp</b>	<b>+1,2 pp</b>

Groupe Crédit Agricole

**6 491 m€**RNPG publié  
au 9M-24



GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

**STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN**

Solvabilité (Mds€)

	Phasé	
	30/09/24	31/12/23
Capital et réserves liées	31,1	31,2
Autres réserves / Résultats non distribués	102,9	97,9
Autres éléments du résultat global accumulés	(2,2)	(2,2)
Résultat de l'exercice	6,5	8,3
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)</b>	<b>138,3</b>	<b>135,1</b>
(-) Prévision distribution	(0,9)	(1,7)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(6,1)	(7,2)
Intérêts minoritaires éligibles	4,0	3,7
(-) Filtres prudentiels	(1,9)	(1,5)
dont : <i>Prudent valuation</i>	(2,5)	(2,2)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(19,1)	(18,3)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,1)	(0,1)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(0,4)	(0,4)
Dépassement de franchises	0,0	0,0
Couverture insuffisante des expositions non performantes (Pilier 2)	(1,4)	(1,3)
Autres éléments du CET1	(2,0)	(1,4)
<b>TOTAL CET1</b>	<b>110,3</b>	<b>106,9</b>
Instruments AT1	6,1	6,0
Autres éléments AT1	(0,1)	(0,2)
<b>TOTAL TIER 1</b>	<b>116,3</b>	<b>112,6</b>
Instruments Tier 2	16,2	15,0
Autres éléments Tier 2	1,3	1,2
<b>TOTAL CAPITAL</b>	<b>133,8</b>	<b>128,9</b>
<b>EMPLOIS PONDÉRÉS</b>	<b>635,9</b>	<b>609,9</b>
<b>Ratio CET1</b>	<b>17,4%</b>	<b>17,5%</b>
<b>Ratio Tier1</b>	<b>18,3%</b>	<b>18,5%</b>
<b>Ratio global</b>	<b>21,0%</b>	<b>21,1%</b>

CRÉDIT AGRICOLE SA | 76 | RÉSULTATS DU 3<sup>ME</sup> TRIMESTRE ET DES NEUF PREMIERS MOIS 2024

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

## ANNEXES

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

## STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

## Bilan (Mds€)

Actif	30/09/2024	31/12/2023	Passif	30/09/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales	168,9	180,7	Banques centrales	1,1	0,3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	572,4	527,3	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	385,3	353,9
Instruments dérivés de couverture	27,6	32,1	Instruments dérivés de couverture	33,5	34,4
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	232,4	224,4			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	138,3	132,4	Dettes envers les établissements de crédit	74,3	108,5
Prêts et créances sur la clientèle	1168,1	1155,9	Dettes envers la clientèle	1144,3	1121,9
Titres de dette	120,5	111,3	Dettes représentées par un titre	285,9	260,2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-6,6	-14,7	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-8,3	-12,2
Actifs d'impôts courants et différés	8,5	8,8	Passifs d'impôts courants et différés	3,6	2,9
Comptes de régularisation et actifs divers	52,6	59,8	Comptes de régularisation et passifs divers	68,9	72,2
Actifs non courants destinés à être cédés	0,9	0,0	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,2	0,0
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-	Contrats d'assurance émis - Passif	365,4	351,8
Contrats de réassurance détenus - Actif	1,0	1,1	Contrats de réassurance détenus - Passif	0,1	0,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2,5	2,4			
Immeubles de placement	12,3	12,2	Provisions	5,4	5,5
Immobilisations corporelles	14,3	13,4	Dettes subordonnées	29,4	25,2
Immobilisations incorporelles	3,5	3,5	Capitaux propres part du Groupe	138,3	135,1
Ecart d'acquisition	16,8	16,5	Participations ne donnant pas le contrôle	6,4	7,2
<b>Total actif</b>	<b>2 533,8</b>	<b>2 467,1</b>	<b>Total passif</b>	<b>2 533,8</b>	<b>2 467,1</b>

## Annexes

### Risques juridiques

## ANNEXES

**RISQUES JURIDIQUES**

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2023, au sein du Document d'enregistrement universel 2023.

Leur mise à jour sera décrite dans l'Amendement A04 au Document d'enregistrement universel 2023.

**Notations**

## ANNEXES

NOTATIONS FINANCIÈRES<sup>(1)</sup>

## Crédit Agricole S.A. - Notations

Notation	Contrepartie LT / CT	Emetteur / Dette senior préférée LT	Perspective / surveillance	Dette senior préférée CT	Dernière date de revue	Décision de notation
S&P Global Ratings	AA-/A-1+ (RCR)	A+	Perspective stable	A-1	01/10/2024	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée
Moody's	Aa2/P-1 (CRR)	Aa3	Perspective négative	P-1	29/10/2024	Affirmation des notes LT / CT ; perspective changée
Fitch Ratings	AA- (DCR)	A+/AA-	Perspective stable	F1	16/10/2024	Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée
DBRS	AA (high) / R-1 (high) (COR)	AA (low)	Perspective stable	R-1 (middle)	19/07/2024	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée

1. Les notations reflètent l'analyse du Groupe Crédit Agricole

LES NOTATIONS<sup>(2)</sup> ILLUSTRENT SON MODÈLE DE BANQUE UNIVERSELLE TRÈS DIVERSIFIÉ ET SA SOLIDITÉ FINANCIÈRE

## S&amp;P Global

A+ stable<sup>(1)</sup>

- “La forte solidité du capital du groupe est soutenue par son statut mutualiste, sa politique conservatrice de capital et sa performance opérationnelle.”
- “La position de leader sur la banque de proximité en France assure de bons résultats prévisibles”.
- “Un modèle de banque universelle et des sources de revenus très diversifiés, des positions de leaders sur la banque de proximité, l’assurance et la gestion d’actifs.”

11/10/2024

## MOODY'S

Aa3 neg<sup>(1)</sup>

- “Des résultats stables, soutenus par des sources de revenus diversifiés en France et à l’international”
- “Une solide qualité d’actifs”
- “Un coussin de capital confortable, qui reflète une forte capacité de rétention de capital au niveau du groupe”

29/10/2024

## Fitch Ratings

A+/AA- stable<sup>(1)</sup>

- “Un business model très diversifié, des positions de leaders sur différentes lignes de métiers,
- une faible appétence au risque, une forte solidité financière, une bonne rentabilité et qualité d’actifs,
- ainsi que des sources de refinancement stables en comparaison avec les pairs européens.”

16/10/2024

1. Notation émetteur / Dette senior préférée LT

2. Les notations reflètent l'analyse du Groupe Crédit Agricole

## ANNEXES

## NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

	Moody's Analytics	ISS ESG	MSCI	Sustainalytics <sup>1</sup>	CDP Climat
Crédit Agricole S.A.	71	C+	AA	21,9 > 0	A-
BNP Paribas	73	C+	AA	20,7 > 0	A
Société Générale	72	C	AA	18,9 > 0	B
Banco Santander	65	C	AA	20 > 0	A-
UniCredit	65	C	AA	12,9 > 0	B
B.F. Crédit Mutuel	64	C	AA	21,5 > 0	
Barclays plc	62	C	AA	22 > 0	B
BPCE S.A.	61	C	AA	18,5 > 0	B
ING Group	54	C+	AA	17,2 > 0	C
Deutsche Bank	54	C+	A	22,9 > 0	B
UBS Group	53	C	AA	26,6 > 0	A-
Standard Chartered	50	C	AA	25 > 0	A-
HSBC Holdings	48	C	AA	24,2 > 0	A-

1. Note de risque ESG sur une échelle inversée (100-0) : plus la note est faible, meilleur est le risque ESG

## LISTE DE CONTACTS :

## CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CRÉDIT AGRICOLE S.A. :

Investisseurs institutionnels + 33 1 43 23 04 31 [investor.relations@credit-agricole-sa.fr](mailto:investor.relations@credit-agricole-sa.fr)  
 Actionnaires individuels + 33 800 000 777 [credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com](mailto:credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com)  
 (numéro d'appel gratuit France uniquement)

## CONTACTS PRESSE CRÉDIT AGRICOLE :

Alexandre Barat + 33 1 57 72 12 19 [alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr](mailto:alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr)  
 Olivier Tassain + 33 1 43 23 25 41 [olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr](mailto:olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr)  
 Mathilde Durand + 33 1 57 72 19 43 [mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr](mailto:mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr)  
 Bénédicte Gouvert + 33 1 49 53 43 64 [benedicte.gouvert@ca-fnca.fr](mailto:benedicte.gouvert@ca-fnca.fr)

**Cécile Mouton** + 33 1 57 72 86 79 [cecile.mouton@credit-agricole-sa.fr](mailto:cecile.mouton@credit-agricole-sa.fr)  
 Jean-Yann Asseraf + 33 1 57 72 23 81 [jean-yann.asseraf@credit-agricole-sa.fr](mailto:jean-yann.asseraf@credit-agricole-sa.fr)  
 Fethi Azzoug + 33 1 57 72 03 75 [fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr](mailto:fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr)  
 Oriane Cante + 33 1 43 23 03 07 [oriane.cante@credit-agricole-sa.fr](mailto:oriane.cante@credit-agricole-sa.fr)  
 Nicolas Ianna + 33 1 43 23 55 51 [nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr](mailto:nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr)  
 Leïla Mamou + 33 1 57 72 07 93 [leila.mamou@credit-agricole-sa.fr](mailto:leila.mamou@credit-agricole-sa.fr)  
 Anna Pigurevski + 33 1 43 23 40 59 [anna.pigurevski@credit-agricole-sa.fr](mailto:anna.pigurevski@credit-agricole-sa.fr)

Cette présentation est disponible sur : [www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres](http://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres)

Tous nos communiqués de presse sur : [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com) - [www.creditagricole.info](http://www.creditagricole.info)



@Crédit\_Agricole



Groupe Crédit Agricole



@créditagricole\_sa

**GROUPE  
CRÉDIT  
AGRICOLE**



# Solidité financière

## Solvabilité

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuable (MMD, somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions) vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

**Le Groupe Crédit Agricole**, au 30 septembre 2024, dispose d'une marge de sécurité de **670 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 43 milliards d'euros de capital CET1**.

Le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînerait une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

Au 30 septembre 2024, le **Groupe Crédit Agricole** dispose d'une marge de sécurité de **196 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du L-MMD, soit 42 milliards d'euros de capital Tier 1**. Au niveau du Groupe Crédit Agricole, c'est la distance au seuil de déclenchement du L-MMD qui détermine la distance jusqu'à la restriction de distribution.

**Table 1. Groupe Crédit Agricole - Seuil de restrictions de distribution**

	CET1	Tier 1	Fonds propres totaux	Ratio de levier
30/09/24 Ratios de solvabilité phasés	<b>17,4%</b>	<b>18,3%</b>	<b>21,0%</b>	
Distance à l'exigence SREP	<b>759 pb</b>	<b>670 pb</b>	<b>702 pb</b>	<b>196 pb</b>
Distance au seuil de restrictions de distribution (1)	<b>48 Mds€</b>	<b>43 Mds€</b>	<b>45 Mds€</b>	<b>42 Mds€</b>
				14,02%
				0,01%
				0,77%
				1,00%
				2,50%
				1,75%
				3,50%
				0,50%
				3,00%
42 Mds€				
Distance au seuil de restrictions de distribution (1)				
	■ Coussin pour risque systémique	<b>9,76%</b>		
	■ Coussin contracyclique	0,01%		
	■ Coussin systémique	0,77%		
	■ Coussin de conservation	1,00%		
	■ Exigence de Pilier 2 (P2R)	2,50%		
	■ Exigence minimale de Pilier 1	0,98%		
		4,50%		
			Exigence SREP CET1	Exigence SREP Tier 1
			Exigence globale de capital	Exigence de levier

<sup>(1)</sup> Selon CRD5, les établissements doivent satisfaire à l'exigence combinée de coussin (composé du coussin de conservation, du coussin contracyclique, du coussin systémique et du coussin pour le risque systémique). En cas de manquement à l'exigence, la banque doit calculer le montant maximum distribuable (MMD). La plus petite des distances entre les ratios réalisés et les exigences réglementaires correspondantes est la distance au seuil de déclenchement du Montant Maximum Distribuable (MMD). La recommandation Pilier 2 (P2G) n'est pas prise en compte, car le non-respect de cette recommandation (avéré ou probable) n'a pas de conséquence automatique sur les distributions. À compter du 1/1/2023, les G-SII maintiennent également, en plus de l'exigence minimale de levier du premier pilier, une exigence de coussin de ratio de levier égale à 50 % du taux de coussin des G-SII. L'exigence de coussin relatif au ratio de levier doit être satisfaite uniquement avec les fonds propres de première catégorie. La distance par rapport au seuil de déclenchement du L-MMD est égale à la distance par rapport à l'exigence globale du ratio de levier. Le minimum entre les seuils MMD et L-MMD détermine la distance jusqu'à la restriction de distribution.

**Crédit Agricole S.A.**, au 30 septembre 2024, dispose d'une marge de sécurité de **280 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 11 milliards d'euros de capital CET1**. Crédit Agricole S.A. n'est pas soumis à l'exigence de L-MMD.

**Table 2. Crédit Agricole SA - Seuil de restrictions de distribution**

	CET1	Tier 1	Fonds propres totaux
30/09/24 Ratios de solvabilité phasés	<b>11,7%</b>	<b>13,2%</b>	<b>17,3%</b>
Distance à l'exigence SREP	<b>315 pb</b>	<b>280 pb</b>	<b>453 pb</b>
Distance au seuil de restrictions de distribution (1)	<b>13 Mds€</b>	<b>11 Mds€</b>	<b>18 Mds€</b>
			12,81%
■ Coussin pour risque systémique	<b>8,59%</b>	<b>10,40%</b>	0,01%
■ Coussin contracyclique	0,01% 0,65%	0,65%	0,65%
■ Coussin de conservation	2,50%	2,50%	2,50%
■ Exigence de Pilier 2 (P2R)	0,93%	1,24%	1,65%
■ Exigence minimale de Pilier 1	4,50%	6,00%	8,00%
	Exigence SREP CET1	Exigence SREP Tier 1	Exigence globale de capital

**11 Mds€**  
Distance au seuil de restrictions de distribution (1)

<sup>(1)</sup> Selon CRD5, les établissements doivent satisfaire à l'exigence combinée de coussin (composé du coussin de conservation, du coussin contracyclique et du coussin pour le risque systémique). En cas de manquement à l'exigence, la banque doit calculer le montant maximum distribuable (MMD). La plus petite des distances entre les ratios réalisés et les exigences réglementaires correspondantes est la distance au seuil de déclenchement du Montant Maximum Distribuable (MMD). La recommandation Pilier 2 (P2G) n'est pas prise en compte, car le non-respect de cette recommandation (avéré ou probable) n'a pas de conséquence automatique sur les distributions. Crédit Agricole S.A. n'est pas soumis à l'exigence de L-MMD.

L'émission du nouvel instrument AT1 effectuée par Crédit Agricole S.A. le 2 octobre 2024, pour un montant nominal de 1,25 milliard de dollars, a un impact positif de 18 points de base sur le ratio Tier 1 et sur le ratio de Fonds propres totaux du Groupe Crédit Agricole, et de 5 points de base sur son ratio de levier. Cette émission a également un impact positif de 28 points de base sur le ratio Tier 1 et le ratio de Fonds propres totaux de Crédit Agricole S.A. En prenant en compte cette émission dans les ratios de solvabilité au 30 septembre 2024, le Groupe Crédit Agricole disposerait d'une marge de sécurité de 688 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 44 milliards d'euros de capital CET1, et de 201 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du L-MMD, soit 43 milliards d'euros de capital Tier 1. Crédit Agricole S.A. disposerait d'une marge de sécurité de 308 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 12 milliards d'euros de capital CET1.

## TLAC

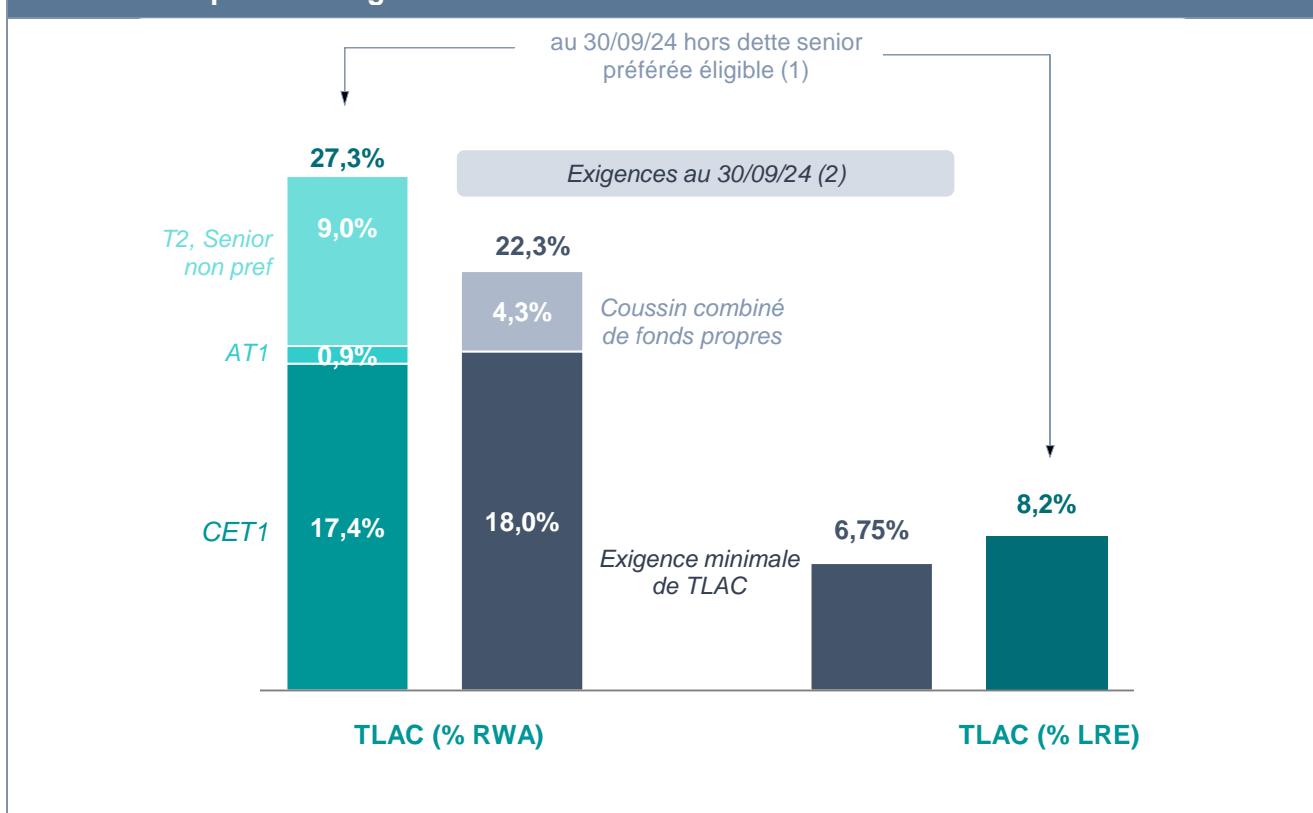
Le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences de ratio TLAC suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 18% des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets - RWA*), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1%, le

coussin contracyclique fixé à 0,77%, ainsi que le coussin pour le risque systémique de 0,01% pour le Groupe CA au 30 septembre 2024). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio TLAC supérieur à 22,3% ;

- un ratio TLAC supérieur à 6,75% de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure - LRE*).

**Table 3. Groupe Crédit Agricole - Ratio TLAC**



<sup>(1)</sup> Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2024.

<sup>(2)</sup> D'après la directive CRD5, l'exigence globale de coussins de fonds propres (coussin combiné) qui s'ajoute à l'exigence minimale de TLAC exprimée en % des RWA inclut 2,5% de coussin de conservation, 1% de coussin systémique, le coussin contracyclique, fixé à 0,77% et le coussin pour le risque systémique fixé à 0,01% pour le Groupe Crédit Agricole au 30/09/24.

**L'objectif 2025 du Groupe Crédit Agricole est de conserver un ratio TLAC supérieur ou égal à 26% des RWA hors dette senior préférée éligible.**

Au 30 septembre 2024, le **ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole** s'élève à **27,3% des RWA et 8,2% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible**<sup>1</sup>, soit bien au-delà des exigences. Le ratio TLAC exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques s'inscrit en hausse de 20 points de base sur le trimestre, en raison d'une progression des fonds propres et éléments éligibles sur la période plus forte que celle des risques pondérés. Exprimé en pourcentage de l'exposition en levier (LRE), le ratio TLAC est en hausse de 20 points de base par rapport à juin 2024.

Le Groupe présente ainsi un ratio TLAC hors dette senior préférée éligible supérieur de 510 points de base, soit 32 milliards d'euros, au-delà de l'exigence actuelle de 22,3% des RWA.

A fin septembre 2024, 10,4 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché (dette senior non préférée et Tier 2), ainsi que 1,25 milliard d'euros d'AT1. Le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 35,2 milliards d'euros.

<sup>1</sup> Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2024.

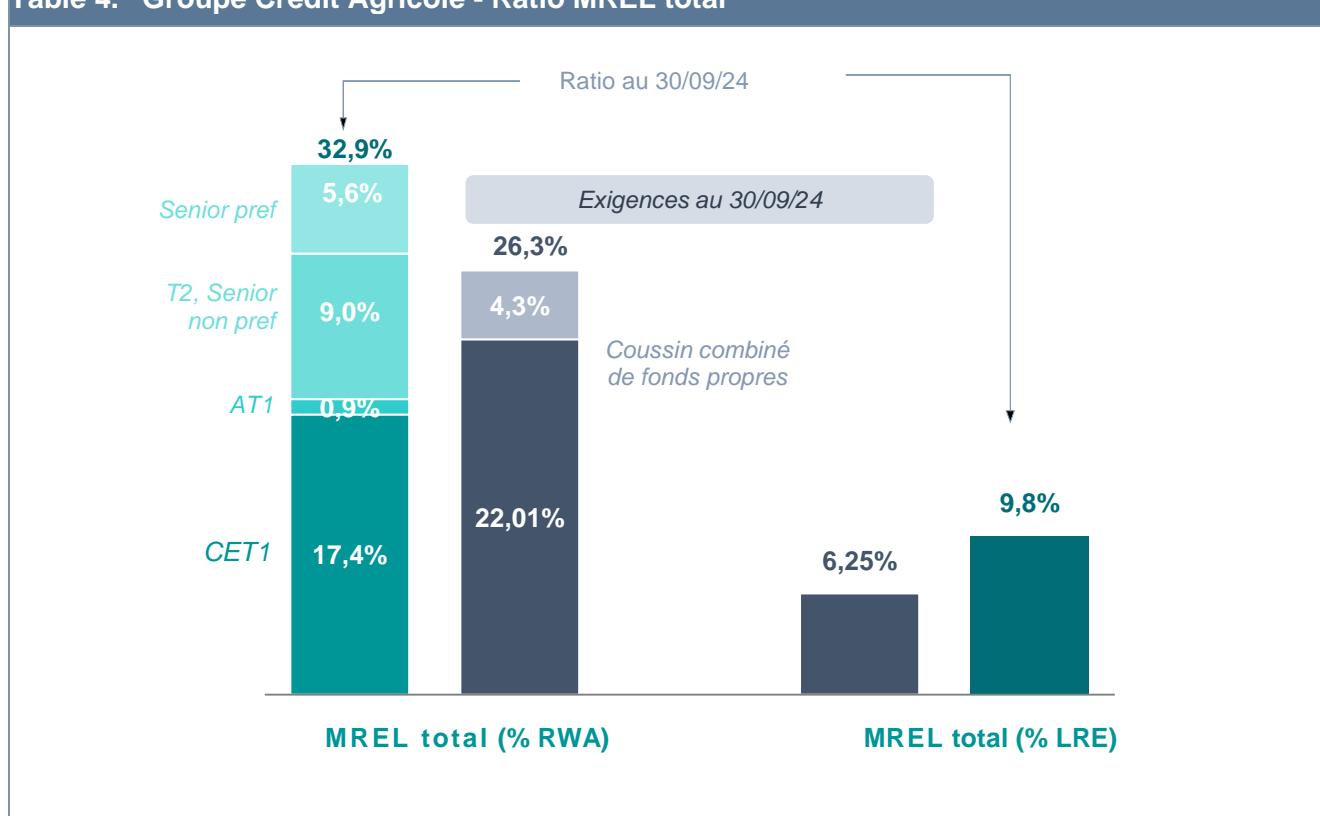
## MREL

Les niveaux minimums à respecter sont déterminés dans des décisions prises par les autorités de résolution et notifiées à chaque établissement, puis révisées périodiquement. Au 30 septembre 2024, le Groupe Crédit Agricole doit respecter une exigence minimale de MREL total de :

- 22,01% des RWA, niveau auquel s'ajoute d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1%, le coussin contracyclique fixé à 0,77%, ainsi que le coussin pour le risque systémique de 0,01% pour le Groupe CA au 30 septembre 2024). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL total supérieur à 26,3% ;
- 6,25% de la LRE.

Au 30 septembre 2024, le **Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL total à 32,9% des RWA et 9,8% de l'exposition en levier**, bien au-delà de l'exigence.

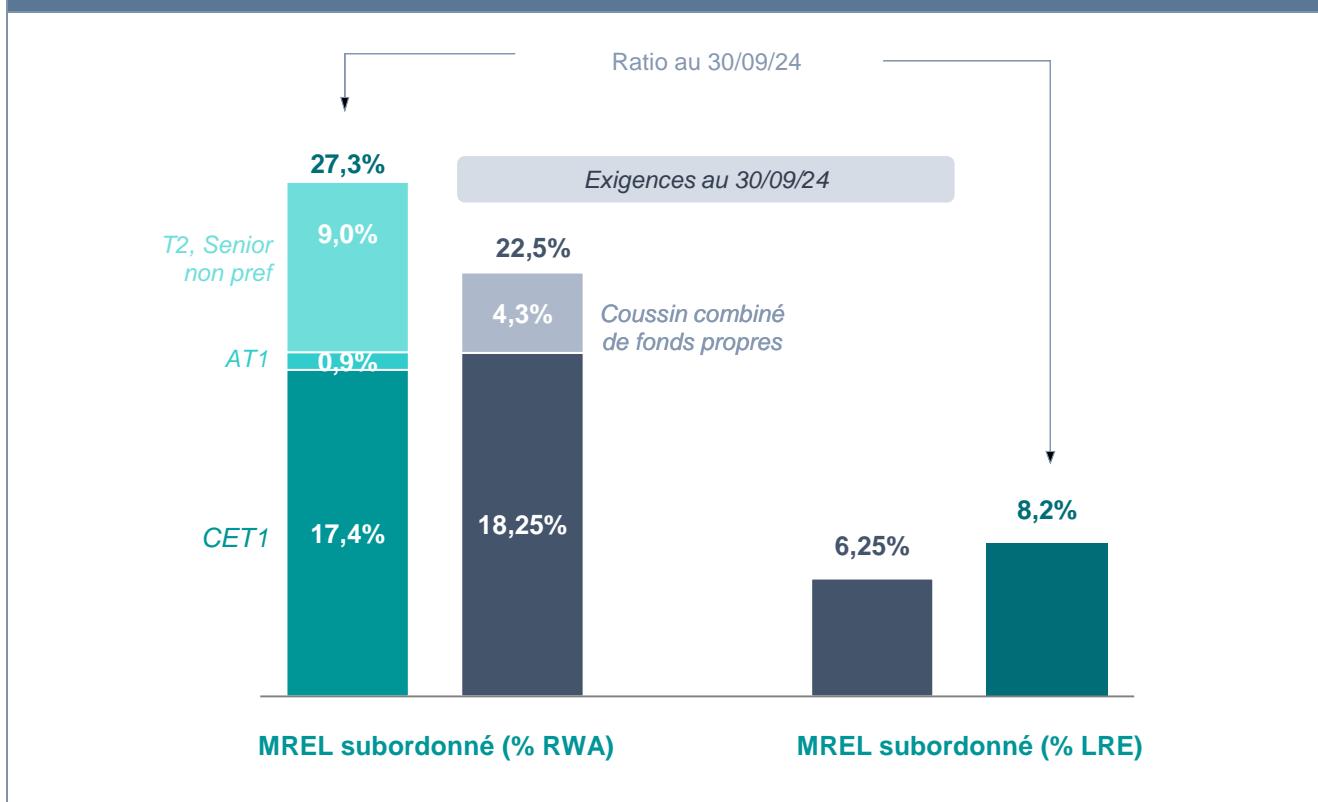
**Table 4. Groupe Crédit Agricole - Ratio MREL total**



Une exigence de subordination additionnelle (« MREL subordonné ») est également déterminée par les autorités de résolution et exprimée en pourcentage des RWA et de la LRE. Au 30 septembre 2024, cette exigence de MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à :

- 18,25% des RWA, niveau auquel s'ajoute l'exigence globale de coussins de fonds propres. En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL subordonné supérieur à 22,5% ;
- 6,25% de l'exposition en levier.

Table 5. Groupe Crédit Agricole - Ratio MREL subordonné



Au 30 septembre 2024, le **Groupe Crédit Agricole** présente un ratio MREL subordonné à 27,3% des RWA et 8,2% de l'exposition en levier, bien au-delà de l'exigence.

La distance au seuil de déclenchement du montant maximum de distribution liée aux exigences de MREL (M-MMD) correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences de MREL, MREL subordonné et TLAC exprimées en RWA.

Au 30 septembre 2024, le **Groupe Crédit Agricole** dispose ainsi d'une marge de sécurité de **480 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du M-MMD, soit 31 milliards d'euros de capital CET1** ; la distance au seuil de déclenchement du M-MMD correspond à la distance entre le ratio MREL subordonné et l'exigence correspondante.

# Liquidité et Refinancement

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan cash bancaire est calculé trimestriellement.

Le bilan cash bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting pour un montant de 68 milliards d'euros à fin septembre 2024. De même, 157 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 181 milliards d'euros à fin septembre 2024, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négociation à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (105 milliards d'euros à fin septembre 2024) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négociation à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions Senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment « Ressources marché long terme », sont retraités pour apparaître comme des « Ressources clientèle ».

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

Table 6. Groupe Crédit Agricole - Construction du bilan cash bancaire au 30/09/2024

2 535 Md€		2 535 Md€	
Autres éléments de bilan, passif, repos et CT, netting	68	Autres éléments de bilan, passif, repos et CT, netting	68
Reverse repos	169	net = 12	157
Instruments dérivés actif et autres éléments nécessaires à l'activité	192	net = 131	160
Comptes de régularisation - actif	15		21
Centralisation CDC	105		
Caisse et dépôts Banques Centrales (y compris réserves obligatoires)	170	174	
Reverse repos et autres CT	12		
Actifs interbancaires	13		
Portefeuille titres (hors reverse repos et autres CT)	168		
Actifs de négocié à la clientèle	131		
Actifs clientèle (hors actifs de négocié à la clientèle)	1171		
Actifs tangibles et intangibles	54		151
Passage au périmètre prudentiel (soustraction principalement de l'activité d'assurance)	410		410
Actif		Passif	
Netting		Netting	

Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 719 milliards d'euros au 30 septembre 2024, fait apparaître **un excédent des ressources stables sur emplois stables de 188 milliards d'euros**, en baisse de 10 milliards d'euros par rapport à fin juin 2024.

L'encours total T-LTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 0,7 milliard d'euros au 30 septembre 2024.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, le Groupe demeure en position prêteuse à court terme au 30 septembre 2024 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme net).

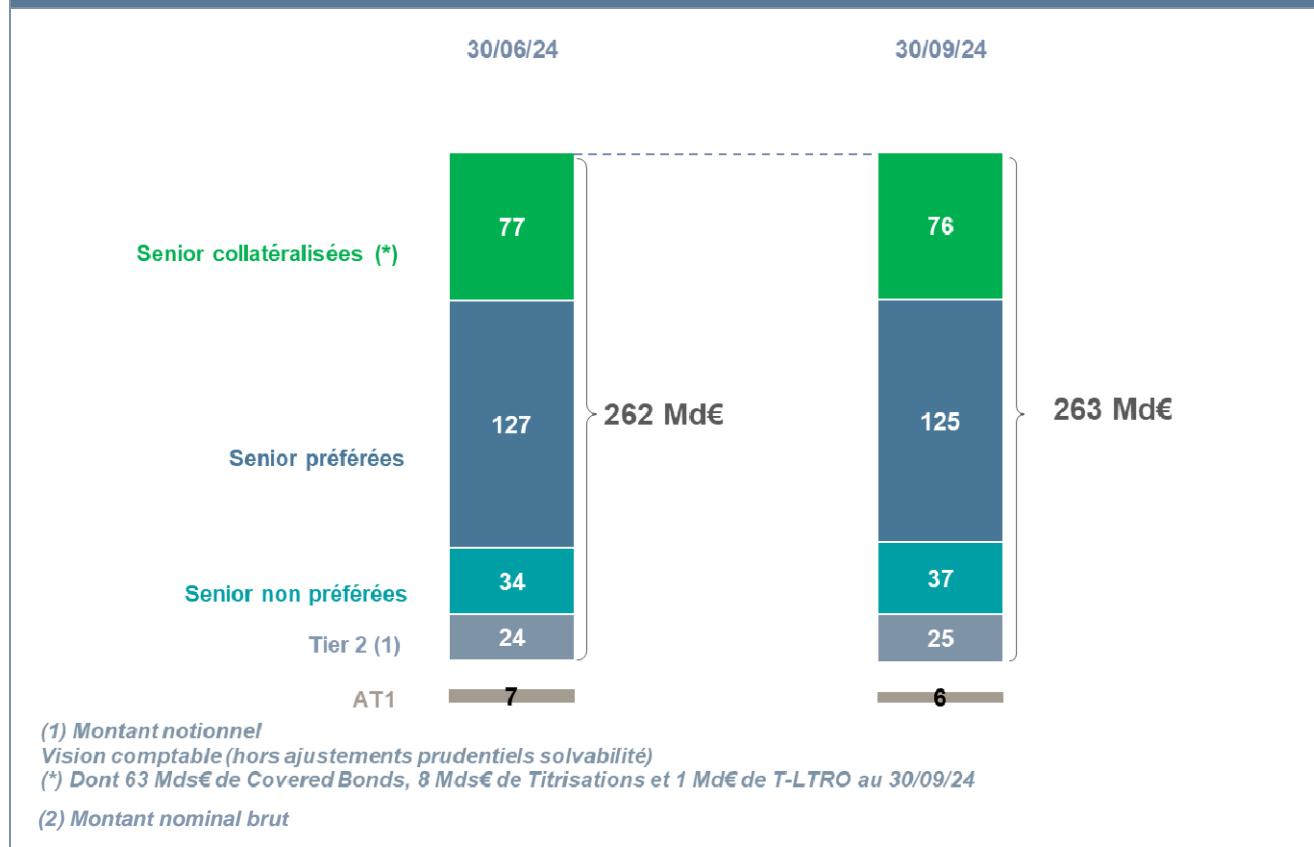
Table 7. Groupe Crédit Agricole - Bilan cash au 30/09/2024

	ACTIF	PASSIF	
Caisse et dépôts Banques Centrales (y compris réserves obligatoires)	1 722	1 719	Surplus: 188 Md€
Actifs interbancaires	184	170	
Reverse repos (net) et autres CT	16	1213	
Portefeuille titres	159	168	
Actifs de négocié à la clientèle	127	131	
Actifs clientèle	1 170	1 171	
Actifs tangibles et intangibles	53	54	
30/06/2024		30/09/2024	
30/09/2024		30/06/2024	
(1) y compris Centralisation CDC			
Ressources marché CT		Ressources marché MLT	
Ressources clientèle (1)			
Capitaux propres et assimilés			

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 263 milliards d'euros au 30 septembre 2024, en légère hausse par rapport à fin juin 2024.

Elles comprennent les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 76 milliards d'euros, les dettes seniors préférées à hauteur de 125 milliards d'euros, les dettes seniors non préférées pour 37 milliards d'euros et des titres Tier 2 s'élevant à 25 milliards d'euros.

**Table 8. Groupe Crédit Agricole - Répartition des encours comptables de ressources de marché moyen-long terme au 30/09/2024<sup>(2)</sup>**



**Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 466 milliards d'euros au 30 septembre 2024**, en baisse de 12 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2024.

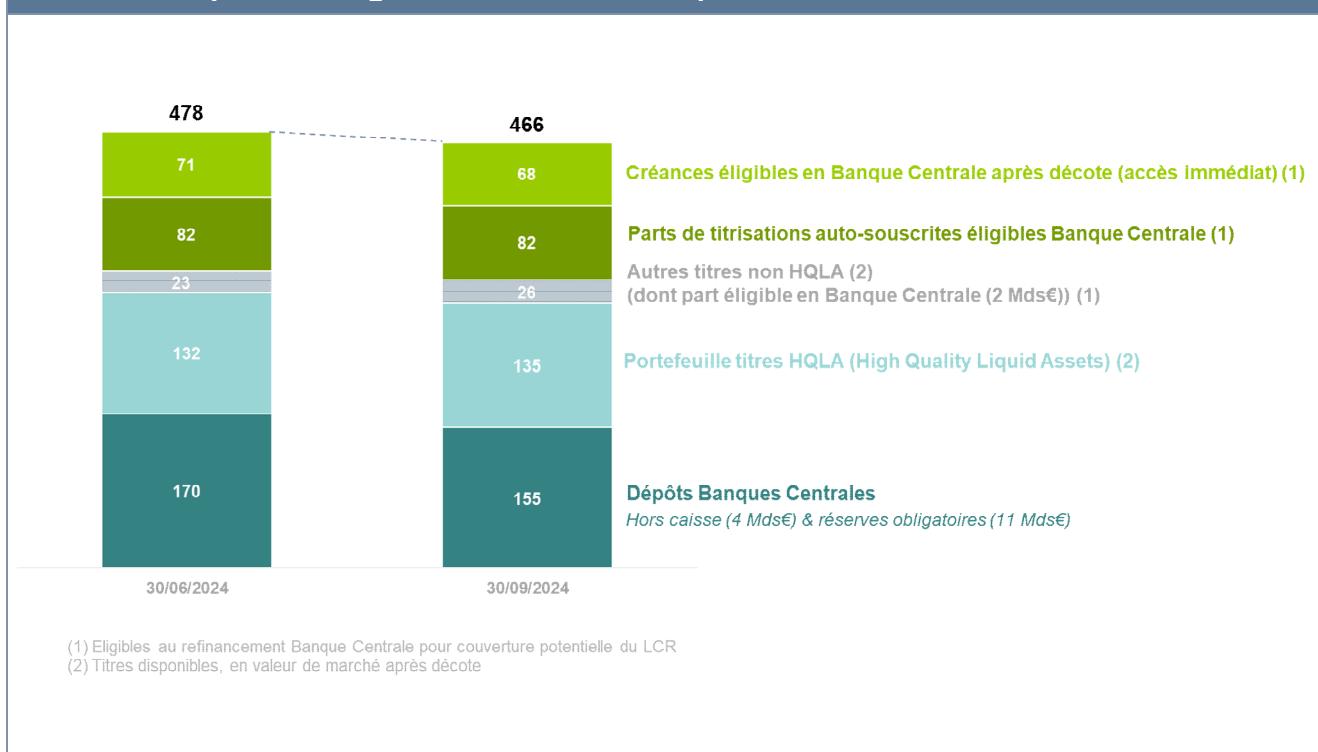
Elles couvrent plus de deux fois l'endettement court terme net (hors replacements en Banques centrales).

Cette baisse des réserves de liquidité s'explique principalement par :

- La baisse des dépôts banques centrales pour -15 Mds€ ;
- La baisse des créances éligibles BC (principalement due à la sortie temporaire de créances TRICP avec une notation interne) pour -3 Mds€ ;
- La hausse du portefeuille titres pour +6 Mds€ (+3 Mds€ de titres HQLA / +3 Mds€ de titres non HQLA).

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en banque centrale après décote s'élèvent à 152 milliards d'euros.

Table 9. Groupe Crédit Agricole - Réserves de liquidité au 30/09/2024



Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur le ratio LCR, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

**Au 30 septembre 2024, les ratios LCR de fin de mois s'élèvent respectivement à 147% pour le Groupe Crédit Agricole** (soit un excédent de 97,7 milliards d'euros) **et 152% pour Crédit Agricole S.A.** (soit un excédent de 92,2 milliards d'euros). Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (environ 110%).

Par ailleurs, **les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. sont supérieurs à 100%**, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021 et supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (>100%).

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de **refinancement à moyen long terme**, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

**Au 30 septembre 2024, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 51 milliards d'euros<sup>2,3</sup> de dette à moyen long terme**, dont 47% émis par Crédit Agricole S.A. On note notamment les montants suivants pour le Groupe :

- Crédit Agricole CIB a émis 17,9 milliards d'euros en format structuré dont 1,2 milliards d'euros sous format Green Bond ;
- Crédit Agricole Personal Finance & Mobility a émis 2 milliards d'euros équivalent en émission EMTN à travers l'entité Crédit Agricole Auto Bank (CAAB) et 0,7 milliard d'euros de titrisations ;
- CA Italia a émis en format senior collatéralisé deux émissions pour un total de 1,5 milliard d'euros dont 500 millions d'euros en format Green Bond ;
- Crédit Agricole next bank (Suisse) a émis deux tranches en format senior collatéralisé pour un total de 200 millions de francs suisses dont 100 millions de francs suisses en format Green Bond ;
- Crédit Agricole Assurances a émis 750 millions d'euros en dette Tier 2 10 ans et lancé une offre de rachat sur deux souches subordonnées perpétuelles (FR0012444750 & FR0012222297) pour 788,5 millions d'euros en septembre.

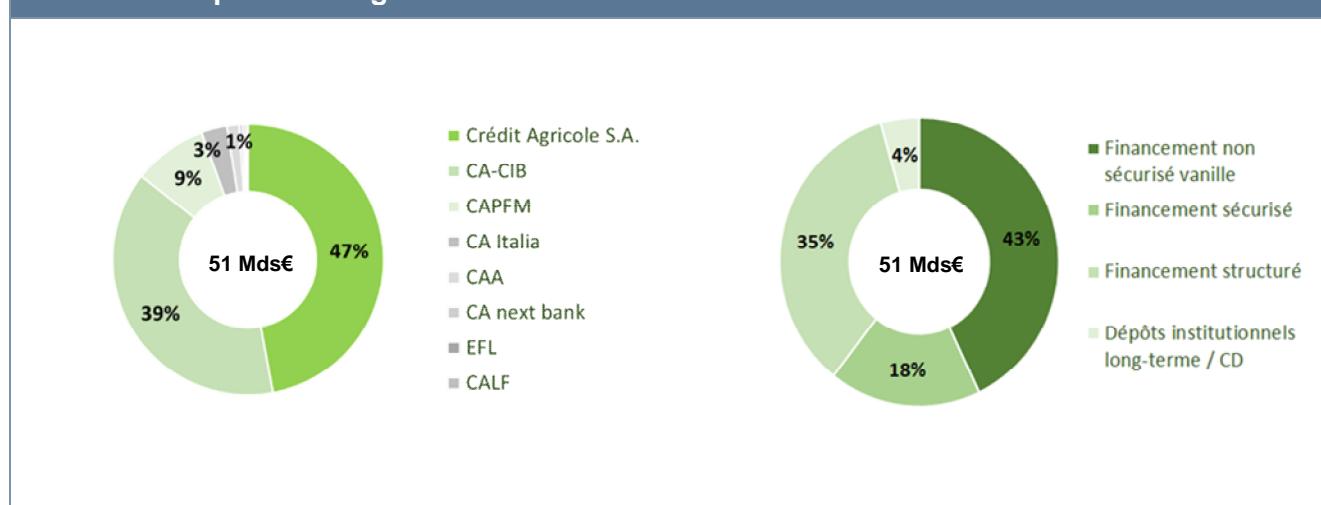
Le financement à moyen long terme du Groupe peut se décomposer à travers les catégories suivantes :

- 9,0 milliards d'euros de financement sécurisé ;
- 22,0 milliards d'euros de financement non sécurisé vanille ;
- 17,9 milliards d'euros de financement structuré ;
- 2,3 milliards d'euros de dépôts institutionnels long-terme et CD.

Par ailleurs, 11,7 milliards d'euros ont également été levés hors marché et se répartissent entre :

- 9,5 milliards d'euros au travers des réseaux de banques (banque de proximité du Groupe ou réseaux externes) ;
- 0,65 milliard d'euros auprès des organismes supranationaux et institutions financières ;
- 1,6 milliard d'euros auprès de véhicules de refinancement nationaux (dont CRH).

**Table 10. Groupe Crédit Agricole - Levées MLT de marché**



<sup>2</sup> Montant brut avant rachats et amortissements

<sup>3</sup> Hors émission AT1

**Au 30 septembre 2024, Crédit Agricole S.A. a levé sur le marché l'équivalent de 24,1 milliards d'euros<sup>4,5</sup> soit une réalisation de 93% de son programme de refinancement 2024 :**

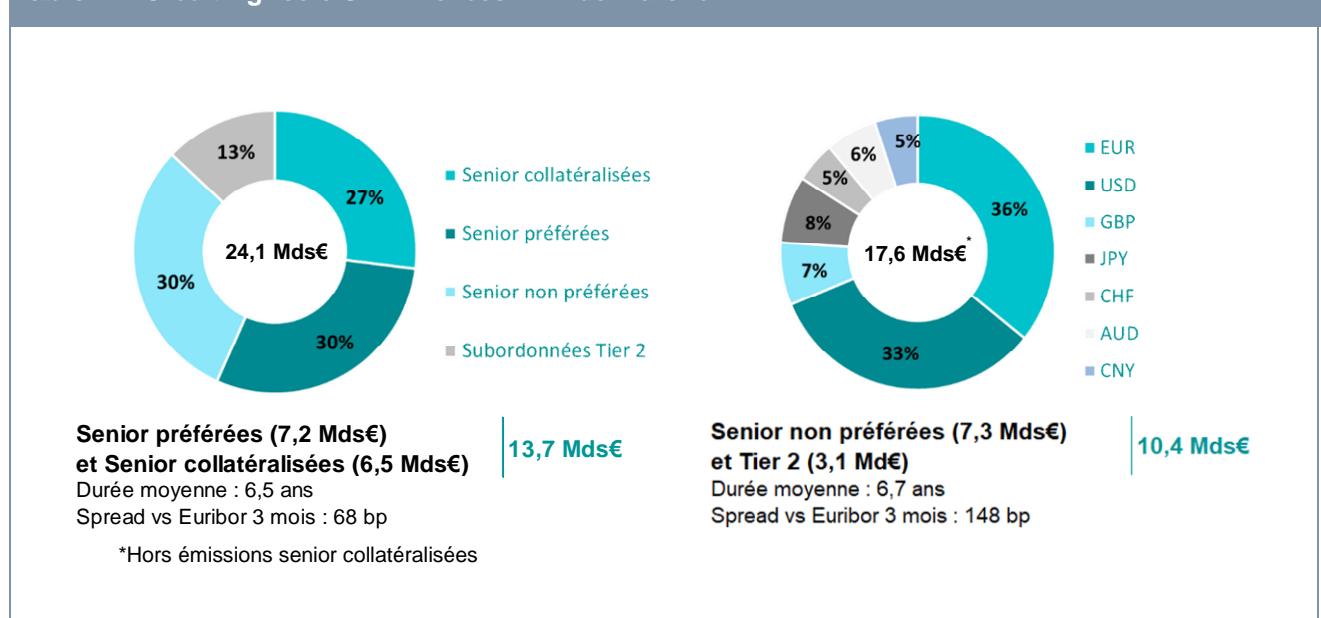
La banque a levé l'équivalent de 24,1 milliards d'euros, dont 7,3 milliards d'euros en dette senior non préférée et 3,1 milliards d'euros en dette Tier 2, ainsi que 7,2 milliards d'euros de dette senior préférée et 6,5 milliards d'euros de dette senior collatéralisée à fin septembre. Le financement est diversifié en formats et en devises avec notamment :

- 6,3 milliards d'euros<sup>6</sup> ;
- 6,35 milliards de dollars américains (5,8 milliards d'euros équivalent) ;
- 1,1 milliard de livres sterling (1,3 milliard d'euros équivalent) ;
- 230 milliards de yen japonais (1,4 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,8 milliard de francs suisses (0,8 milliard d'euros équivalent) ;
- 1,75 milliard de dollars australiens (1,1 milliard d'euros équivalent) ;
- 7 milliards de renminbi (0,9 milliard d'euros équivalent).

A noter que Crédit Agricole S.A. a réalisé 64% de son refinancement en devises hors euros à fin septembre<sup>7,8</sup>.

De plus, Crédit Agricole S.A. a émis le 2 janvier 2024 un AT1 Perpétuel NC6 ans pour 1,25 milliard d'euros au taux initial de 6,5% et le 24 septembre 2024 un AT1 Perpétuel NC10 ans pour 1,25 milliard de dollars au taux initial de 6,7%.

**Table 11. Crédit Agricole S.A. - Levées MLT de marché**



## GLOSSAIRE

### TLAC

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board - FSB*) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks - G-SIBs*). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole. Agricole. L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne *via* CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019.

<sup>4</sup> Montant brut avant rachats et amortissements

<sup>5</sup> Hors émission AT1

<sup>6</sup> Hors émissions senior collatéralisées

<sup>7</sup> Hors émissions senior collatéralisées

<sup>8</sup> Hors émission AT1

Sont éligibles au numérateur du ratio TLAC les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les titres subordonnés et les dettes senior non préférées éligibles d'échéance résiduelle de plus d'un an émis par Crédit Agricole SA.

## **MREL**

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne « Redressement et Résolution des Banques » (*Bank Recovery and Resolution Directive* - BRRD). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée en droit français par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Le ratio MREL correspond à un coussin de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Sous BRRD2, le ratio MREL est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques (RWA), ainsi qu'en pourcentage de l'exposition en levier (LRE). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL total les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les passifs éligibles émis par l'organe central et le réseau des affiliés, c'est-à-dire les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.



CRÉDIT  
AGRICOLE S.A.

## CREDIT AGRICOLE S.A.

Société Anonyme au capital de 9 123 093 081 €  
Siège social : 12, Place des États-Unis - 92127 MONTROUGE CEDEX  
784 608 416 RCS NANTERRE

=<>=<>=<>=

## STATUTS

MIS A JOUR AU 29 AOUT 2024

Pour copie certifiée conforme  
Directeur Juridique Groupe  
Crédit Agricole S.A.

Francis VICARI

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 - Forme.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 - Dénomination .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3 - Objet social.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 4 - Siège social.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 5 - Durée .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 6 - Capital social .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 7 - Modifications du capital social : augmentation, réduction et amortissement du capital social .....</b>	<b>5</b>
A.    Augmentation du capital social.....	5
B.    Réduction du capital social.....	5
C.    Amortissement du capital social .....	5
<b>ARTICLE 8 - Forme des actions .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 9 - Déclaration de franchissements de seuil et identification des porteurs d'actions.....</b>	<b>6</b>
A.    Déclaration de franchissements de seuil.....	6
B.    Identification des porteurs d'actions .....	6
<b>ARTICLE 10 Droits de vote - Indivisibilité des actions - droits et obligations attachés aux actions .....</b>	<b>7</b>
A.    Droits de vote .....	7
B.    Indivisibilité des actions.....	8
C.    Droits et obligations attachés aux actions .....	8
<b>ARTICLE 11 - Conseil d'administration.....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 12 - Censeurs.....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 13 - Actions des administrateurs .....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 14 - Délibérations du conseil d'administration .....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 15 - Pouvoirs du conseil d'administration.....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 16 - Présidence du conseil d'administration .....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 17 - Direction générale .....</b>	<b>12</b>
A.    Directeur général.....	12
B.    Directeurs généraux délégués .....	13
<b>ARTICLE 18 - Disposition générale relative aux limites d'âge.....</b>	<b>13</b>
<b>ARTICLE 19 - Rémunération des administrateurs .....</b>	<b>13</b>
<b>ARTICLE 20 - Commissaire aux comptes .....</b>	<b>13</b>
<b>ARTICLE 21 - Assemblées Générales .....</b>	<b>14</b>
<b>ARTICLE 22 - Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales .....</b>	<b>14</b>
<b>ARTICLE 23 - Ordre du jour et procès-verbaux des Assemblées Générales.....</b>	<b>14</b>
<b>ARTICLE 24 - Accès aux Assemblées Générales – Pouvoirs.....</b>	<b>14</b>
A.    Accès aux Assemblées Générales - Pouvoirs .....	14
B.    Dispositions applicables à toutes les Assemblées Générales .....	15
<b>ARTICLE 25 - Feuille de présence – bureau des Assemblées Générales .....</b>	<b>16</b>
<b>ARTICLE 26 - Quorum – vote – nombre de voix aux Assemblées Générales .....</b>	<b>16</b>
<b>ARTICLE 27 - Assemblée Générale Ordinaire.....</b>	<b>17</b>
<b>ARTICLE 28 - Assemblée Générale Extraordinaire.....</b>	<b>17</b>
<b>ARTICLE 29 - Exercice social.....</b>	<b>18</b>
<b>ARTICLE 30 - Fixation - Affectation et répartition des bénéfices .....</b>	<b>18</b>
<b>ARTICLE 31 - Dissolution - liquidation.....</b>	<b>18</b>
<b>ARTICLE 32 - Contestations .....</b>	<b>19</b>

# **CREDIT AGRICOLE S.A.**

## **STATUTS MIS A JOUR AU 29 AOUT 2024**

### **ARTICLE 1 - FORME**

Crédit Agricole S.A. (la "Société") est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce, ainsi que, le cas échéant, par les dispositions du Livre dixième du Code de commerce relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants, ainsi qu'aux dispositions non abrogées du Livre V ancien du Code rural.

Antérieurement à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société était dénommée Caisse nationale de Crédit agricole, désignée en abrégé C.N.C.A.

La Société est issue de la transformation de l'établissement public industriel et commercial Caisse nationale de Crédit agricole après absorption du Fonds commun de garantie des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle reste titulaire de l'ensemble des droits, obligations, garanties et sûretés de ces personnes morales avant leur transformation ; elle exerce tous les droits afférents aux hypothèques consenties au profit de l'État.

### **ARTICLE 2 - DENOMINATION**

La Société a pour dénomination : CREDIT AGRICOLE S.A.

Dans tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination devra être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société anonyme" ou des initiales S.A. "régie par le Livre deuxième du Code de commerce et par les dispositions du Code monétaire et financier" et de l'énonciation du montant du capital social.

### **ARTICLE 3 - OBJET SOCIAL**

Crédit Agricole S.A. a pour mission de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des caisses régionales de crédit agricole mutuel et de l'ensemble du groupe crédit agricole. A cet effet :

1. Elle exerce la fonction de caisse centrale et assure l'unité financière du groupe dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des caisses régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte.

Elle consent des avances aux caisses régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour la Société et ses filiales et les caisses régionales. Elle met en œuvre les mécanismes de garantie des opérations des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle négocie et conclut en son nom et pour le compte des sociétés du groupe crédit agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du groupe. Elle signe toute convention nationale avec l'État.

2. Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des caisses régionales de crédit agricole mutuel.
3. En qualité d'organe central du crédit agricole mutuel, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du crédit agricole mutuel, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier ; elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Et, de façon générale, elle effectue toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de service se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

#### ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé 12, Place des États-Unis (92127) MONTROUGE Cedex.

#### ARTICLE 5 - DUREE

La Société, issue de la transformation mentionnée au dernier alinéa de l'article 1er des présents statuts, prendra fin le 31 décembre 2086 sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

#### ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 9 123 093 081 euros. Il est divisé en 3 041 031 027 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Pour les besoins des présents statuts :

- "Assemblée Générale" désigne l'assemblée générale des porteurs d'actions ;
- "Assemblée Générale Extraordinaire" désigne l'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire ;
- "Assemblée Générale Ordinaire" désigne l'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire.

## **ARTICLE 7 - MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL : AUGMENTATION, REDUCTION ET AMORTISSEMENT DU CAPITAL SOCIAL**

### **A. Augmentation du capital social**

1. Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, dans les conditions légales et réglementaires, l'augmentation du capital social, sous réserve des dispositions relatives au paiement du dividende en actions prévues à l'article 30 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.
3. Les porteurs d'actions ont, dans les conditions légales et réglementaires, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.
4. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, dans les conditions légales et réglementaires, les apports en nature.

### **B. Réduction du capital social**

1. La réduction du capital social est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui peut déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser.
2. Toute réduction de capital motivée par des pertes est imputée sur le capital social entre les différentes actions proportionnellement à leur part dans le capital social.

Les pertes seront imputées prioritairement sur le report à nouveau, puis sur les réserves dont l'Assemblée Générale a la disposition, puis sur les autres réserves, puis sur les réserves statutaires, puis sur les primes de toute nature, puis sur la réserve légale et enfin sur le capital social.

3. La Société pourra procéder à des réductions de capital non motivées par des pertes dans les conditions légales et réglementaires.

### **C. Amortissement du capital social**

Le capital peut être amorti conformément aux articles L.225-198 et suivants du Code de commerce.

## **ARTICLE 8 - FORME DES ACTIONS**

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du porteur d'actions, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compté.

## **ARTICLE 9 - DECLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUIL ET IDENTIFICATION DES PORTEURS D'ACTIONS**

### **A. Déclaration de franchissements de seuil**

Sans préjudice des obligations de déclaration de franchissements de seuils prévues par la loi, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 1 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs porteurs d'actions détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale.

### **B. Identification des porteurs d'actions**

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées Générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par le dépositaire central, la Société a la faculté de demander dans les mêmes conditions soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaire pour compte de tiers, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant ces propriétaires de titres.

Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

A l'issue des demandes d'informations visées ci-dessus, la Société est en droit de demander à toute personne morale propriétaire d'actions de la Société représentant plus du quarantième du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions du présent article 9.B. n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs porteurs d'actions détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

## **ARTICLE 10 -DROITS DE VOTE - INDIVISIBILITE DES ACTIONS - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHEES AUX ACTIONS**

### **A. - Droits de vote**

Le droit de vote attaché aux actions de la Société est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Les actions de la Société (y compris celles qui pourraient être attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission) ne bénéficient pas de droit de vote double conformément à l'article L. 22-10-46 et au dernier alinéa de l'article L.225-123 du Code de commerce.

### **B. Indivisibilité des actions**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Le droit de vote attaché à chaque action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales, par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes de toute nature, appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

#### C. Droits et obligations attachés aux actions

1. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par les Assemblées Générales.
2. Chaque action dispose de droits identiques dans l'actif social et dans les bénéfices, définis respectivement à l'article 31 "Dissolution- liquidation" et à l'article 30 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.

Chaque action donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales et d'y voter. Chaque action donne droit à une voix dans ces Assemblées Générales.

3. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, motivés ou non par des pertes, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions ou de droits formant rompus nécessaires.

### **ARTICLE 11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de :

- **3 au moins et 18 au plus administrateurs élus par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce;**
- **1 administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles**, désigné conformément aux dispositions de l'article L.512-49 du Code monétaire et financier ;
- **1 ou 2 administrateurs représentant les salariés**, désignés conformément aux dispositions de l'article L.225-27-1-III- 3° du Code de commerce,
- **1 administrateur représentant les salariés actionnaires**, conformément aux dispositions de l'article L.225-23 et L. 22-10-5 du Code de commerce, élu par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition des actionnaires visés à l'article L. 225-102.

Participant également aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative :

- Le ou les censeurs désignés conformément à l'article 12 des présents statuts ;
- 1 membre titulaire du Comité Social et Economique de l'entreprise désigné par celui-ci.

En cas de vacance de l'un des postes des administrateurs représentant les salariés ou du poste de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le conseil, constitué des membres élus par l'Assemblée Générale, pourra valablement délibérer.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 65 ans. Si un administrateur vient à dépasser l'âge de 65 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

## 2. Administrateurs élus par l'Assemblée Générale

Les administrateurs élus par l'Assemblée Générale peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La durée de leurs fonctions est de trois années. Toutefois, l'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer plus de quatre mandats successifs. Cependant, si un administrateur vient à cesser ses fonctions avant la fin de son mandat, l'administrateur nommé pour la durée restant à courir dudit mandat peut solliciter un cinquième mandat, dans la limite d'une durée correspondant à quatre mandats successifs. Il sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire suivant le douzième anniversaire de sa première nomination.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

A l'exception des administrateurs élus par les salariés et l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le renouvellement des administrateurs élus par l'Assemblée générale s'effectue de manière à favoriser, dans la mesure du possible, un échelonnement équilibré des dates d'expiration des mandats.

## 3. Administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles

La durée du mandat de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles est de trois années. Ce mandat est renouvelable et il peut y être mis fin à tout moment par l'autorité qui a désigné cet administrateur.

## 4. Administrateurs représentant les salariés

Lorsqu'un seul administrateur représentant les salariés doit être nommé, celui-ci est désigné par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections mentionnées aux articles L. 2122-1 et L. 2122-4 du Code du travail dans la Société et ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français. Lorsque deux administrateurs représentant les salariés doivent être nommés, ils sont désignés par chacune des deux organisations syndicales ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour de ces élections.

Le nombre d'administrateurs représentant les salariés est égal à deux lorsque le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L.225-17 et L.225-18 du Code de commerce est supérieur à huit, et à un s'il est égal ou inférieur à huit. Si au cours d'un exercice, le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L.225-17 et L.225-18 du Code de commerce devient inférieur ou égal à huit, le mandat du second administrateur représentant les salariés se poursuivra jusqu'à son terme mais ne sera pas renouvelé si le nombre d'administrateurs demeure inférieur ou égal à huit à la date du renouvellement. Si le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L.225-17 et L.225-18 redevient supérieur à huit, un second

administrateur représentant les salariés devra être nommé dans les conditions prévues ci-dessus, dans un délai de six mois après la cooptation par le conseil d'administration ou la nomination par l'Assemblée Générale du nouvel administrateur, étant précisé que ce dernier entrera en fonction lors de la première réunion du conseil d'administration tenue après sa désignation.

Tout administrateur représentant les salariés est désigné pour une durée de trois ans. Ses fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

En cas de vacance, par décès, démission, révocation, rupture du contrat de travail ou pour toute autre cause que ce soit, d'un siège d'administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu pour la durée restante du mandat conformément aux dispositions de l'article L.225-34 du Code de commerce. Jusqu'à la date de remplacement, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Dans le cas où l'obligation de désignation d'un ou plusieurs administrateurs représentant les salariés deviendrait caduque (y compris en cas d'abrogation des dispositions légales la prévoyant), le mandat du ou des administrateurs représentant les salariés prendra fin à la première des deux dates suivantes : au terme du mandat en cours ou à l'issue de la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle le conseil d'administration constate la sortie de la Société du champ d'application de la loi.

Sous réserve des dispositions du présent article ou de la loi, les administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les autres administrateurs.

En l'absence de désignation d'un ou des administrateurs représentant les salariés conformément à la loi et aux présents statuts, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

## 5. Administrateur représentant les salariés actionnaires.

### a. Modalités de désignation du candidat au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires

Dans les conditions définies à l'article L.225-102 du Code de commerce, le candidat à la nomination au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires est désigné :

- 1) d'une part, par l'ensemble des membres élus des conseils de surveillance desdits FCPE pour les porteurs de parts de fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) investis principalement en actions Crédit Agricole S.A., et ;
- 2) d'autre part, par des grands électeurs élus par toutes les personnes ayant acquis des actions en qualité de salarié lorsque ces dernières exercent directement les droits de vote attachés aux actions qu'elles détiennent en propre (étant précisé que les salariés visés par le présent paragraphe 2) sont ceux visés à l'article L.225-102 du Code de commerce, à savoir les salariés actionnaires de la Société et des entités ou groupements liés ou affiliés à la Société en application de l'article L.225-180 du Code de commerce).

Les membres des conseils de surveillance visés au paragraphe 1) et les grands électeurs visés au paragraphe 2) sont réunis au sein d'un collège (Collège) chargé de l'élection parmi eux du

candidat au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires et de son suppléant en vue de leur élection par l'Assemblée générale.

Les conditions de désignation des grands électeurs et du candidat, non précisées dans les présents statuts, sont arrêtées par le conseil d'administration, leur mise en œuvre étant assurée par toute personne et/ou direction de Crédit Agricole S.A. à qui il aura donné délégation, en accord avec le Directeur général.

En tout état de cause,

- le conseil d'administration, lorsqu'il arrête les conditions d'éligibilité à la candidature aux postes de grands électeurs, doit s'assurer que le nombre de grands électeurs sera tel que la composition du Collège sera raisonnablement représentative du poids respectif des actions dont le droit de vote est exercé directement par les personnes ayant acquis des actions en qualité de salarié et des actions dont le droit de vote est exercé par les conseils de surveillance des FCPE ;
- sera proposé à l'Assemblée Générale le candidat et son suppléant ayant reçu la majorité absolue des suffrages exprimés au sein du Collège, étant précisé que si, à l'issue du vote, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, alors les deux candidats ayant obtenu le plus de voix devront se présenter à un second tour, à l'issue duquel celui ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sera proposé à l'Assemblée Générale. L'identité du candidat et celle de son suppléant doivent figurer dans l'avis de convocation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur sa désignation.

b. Statut de l'administrateur représentant les salariés actionnaires

La durée des fonctions de l'administrateur représentant les salariés actionnaires est identique à celle des administrateurs élus par l'Assemblée Générale conformément à l'article L.225-18 du Code de commerce. Toutefois, son mandat prendra fin de plein droit et l'administrateur représentant les salariés actionnaires sera réputé démissionnaire d'office en cas de perte de sa qualité d'actionnaire (individuellement ou par l'intermédiaire d'un FCPE), ou de salarié de la Société ou d'une société ou d'un groupement d'intérêt économique lié à la Société au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Tout candidat doit se présenter avec un suppléant, qui est appelé à le remplacer en cas de cessation définitive, en cours de mandat, des fonctions d'administrateur du titulaire avec lequel il a été nommé. Le suppléant est dans cette hypothèse coopté par le conseil d'administration pour exercer le mandat d'administrateur représentant les salariés actionnaires jusqu'au terme fixé. La cooptation du suppléant par le conseil d'administration sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Jusqu'à la cooptation du suppléant, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

En cas d'empêchement définitif du suppléant, le remplacement de ce dernier s'effectuera dans les conditions prévues au paragraphe a. pour la désignation du candidat, au plus tard avant la réunion de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire ou, si celle-ci se tient moins de quatre mois après l'empêchement définitif du suppléant, avant l'assemblée générale ordinaire suivante. Jusqu'à la désignation du remplaçant, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Dans l'hypothèse où en cours de mandat le rapport présenté annuellement par le conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale, en application de l'article L.225-102 du Code de commerce, établit que les actions détenues dans le cadre dudit article représente un pourcentage inférieur à 3 % du capital de la Société, le mandat du membre du conseil d'administration représentant les salariés actionnaires prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale où sera présenté le rapport du conseil d'administration le constatant.

## **ARTICLE 12 - CENSEURS**

Sur proposition du président, le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Ils sont nommés pour une durée de 3 années, renouvelable quatre fois au plus. Il peut, à tout moment, être mis fin à leurs fonctions par le conseil.

Ils peuvent, en contrepartie des services rendus, recevoir une rémunération déterminée par le conseil d'administration.

## **ARTICLE 13 - ACTIONS DES ADMINISTRATEURS**

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'au moins une action. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire d'au moins une action ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas regularisé sa situation dans le délai de trois mois.

## **ARTICLE 14 - DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président, de toute personne mandatée à cet effet par le conseil d'administration ou, si la dernière réunion date de plus de deux mois, sur la convocation de son président à la demande d'un tiers au moins de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.

Le cas échéant, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En principe, la convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Toute convocation doit mentionner les principales questions figurant à l'ordre du jour.

2. Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

A la demande du président, des collaborateurs exerçant des fonctions de responsabilité dans le groupe peuvent assister aux délibérations du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration sont tenus à la discrétion en ce qui concerne les délibérations du conseil ainsi qu'à l'égard de toutes informations et de tous documents revêtant un caractère confidentiel et présentés comme tels par le président du conseil d'administration.

3. Les décisions relevant des attributions du Conseil relatives aux nominations d'administrateurs à titre provisoire, à la mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives et réglementaires, à la convocation de l'assemblée générale et au transfert du siège social dans le même département peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs.

#### **ARTICLE 15 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen.

Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

#### **ARTICLE 16 - PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration élit, parmi ses membres ayant la qualité d'administrateur de Caisse régionale de crédit agricole mutuel, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut élire un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Par dérogation aux dispositions de l'article 11-1 dernier alinéa des présents statuts, la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du conseil d'administration est fixée à 67 ans. Dans cette limite et par dérogation aux dispositions de l'article 11-2 3ème alinéa des présents statuts, le président en exercice peut solliciter un cinquième mandat consécutif d'administrateur.

## **ARTICLE 17 - DIRECTION GENERALE**

### **A. Directeur général**

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration procède à la nomination du directeur général de la Société, il peut également mettre fin à ses fonctions.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Il participe aux réunions du conseil d'administration.

Il nomme à tous emplois de la Société et détermine la rémunération des personnels, en conformité avec les dispositions du Code monétaire et financier

Il a faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de déléguaires qu'il avisera.

### **B. Directeurs généraux délégués**

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration procède à la nomination d'une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

À l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

#### **ARTICLE 18 - DISPOSITION GENERALE RELATIVE AUX LIMITES D'AGE**

Tout dirigeant atteint par une limite d'âge, fixée par les statuts ou par la loi, est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui suit cette date anniversaire.

#### **ARTICLE 19 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS**

L'Assemblée Générale Ordinaire détermine et approuve l'enveloppe de rémunération des administrateurs.

#### **ARTICLE 20 - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le contrôle des comptes est exercé conformément à la loi par deux commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

La durée du mandat des commissaires aux comptes est de six exercices.

Les commissaires aux comptes sortants sont rééligibles dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la durée de leurs mandats et au rythme de rotation

Ils peuvent agir ensemble ou séparément, mais sont tenus d'établir un rapport commun sur les opérations de la Société. Ils rendent compte de leur mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

#### **ARTICLE 21 - ASSEMBLEES GENERALES**

Les décisions collectives sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

#### **ARTICLE 22 - CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES**

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

## **ARTICLE 23 - ORDRE DU JOUR ET PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES**

L'ordre du jour des Assemblées Générales est arrêté par l'auteur de la convocation conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

## **ARTICLE 24 - ACCES AUX ASSEMBLEES GENERALES**

### **A. Pouvoirs**

Tout porteur d'actions, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous réserve que les titres soient inscrits en compte à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de la Société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription ou enregistrement qui est constaté par une attestation de participation délivrée par celui-ci, le cas échéant par voie électronique.

Le porteur d'actions, à défaut d'assister personnellement ou par mandataire à l'Assemblée Générale, peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- voter à distance ;

**ou**

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### **B. Participations aux Assemblées Générales**

Lorsque le porteur d'actions a demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ou, le cas échéant, exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale. Toutefois, il peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte, notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisée après le deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, n'est notifié par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la Société.

Les propriétaires d'actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée Générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les porteurs d'actions peuvent, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées Générales par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris Internet, dans les conditions des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations et l'intégrité du vote exprimé.

Ceux des porteurs d'actions qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée Générale, sont assimilés aux porteurs d'actions présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1367 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration et le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée Générale par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de transfert de propriété intervenant avant le deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

## **ARTICLE 25 - FEUILLE DE PRESENCE - BUREAU DES ASSEMBLEES GENERALES**

1. À chaque Assemblée Générale est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les porteurs d'actions présents et les mandataires et à laquelle sont annexés, les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant, les formulaires de vote à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée Générale.

2. Les Assemblées Générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil.

Si l'Assemblée Générale est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale est présidée par l'un d'eux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée Générale, celle-ci élit son président.

Le bureau désigne un secrétaire qui peut ne pas être un porteur d'actions.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

#### **ARTICLE 26 - QUORUM - VOTE - NOMBRE DE VOIX AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions dans les Assemblées Générales, déduction faite dans chaque cas des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi ou des statuts.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur.

En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution.

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre d'une Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte des porteurs d'actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des porteurs d'actions qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'Assemblée Générale.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

#### **ARTICLE 27 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

1. L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux ou réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis ;
- statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires ;
- donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs ;
- nommer et révoquer les administrateurs ;
- approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration ;

- autoriser le rachat d'actions dans le cadre de programmes de rachat d'actions mis en œuvre dans les conditions prévues par les articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée) ;
  - nommer les commissaires aux comptes ;
  - statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les porteurs d'actions présents, représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les porteurs d'actions présents ou représentés y compris les porteurs d'actions ayant voté à distance.

#### **ARTICLE 28 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des porteurs d'actions, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les porteurs d'actions présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les porteurs d'actions présents ou représentés y compris les porteurs d'actions ayant voté à distance.

3. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserve, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

#### **ARTICLE 29 - EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### **ARTICLE 30 - FIXATION - AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES**

1. Sur le bénéfice de l'exercice social diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

2. Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée Générale Ordinaire affecte afin de :

- doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires, ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ;
- distribuer un dividende aux porteurs d'actions .

L'Assemblée Générale Ordinaire peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire ou, en cas d'acompte sur dividende, le conseil d'administration, peut, au titre d'un exercice considéré, décider de distribuer ou de ne pas distribuer de dividende aux porteurs d'actions, notamment aux fins de respecter les obligations prudentielles de la Société.

4. L'Assemblée Générale Ordinaire a la faculté d'accorder à chaque porteur d'actions, dans les limites et conditions qu'elle détermine, pour tout ou partie du dividende distribué ou d'acompte sur dividende, une option pour le paiement du dividende soit en numéraire soit en actions à émettre.

#### **ARTICLE 31 - DISSOLUTION - LIQUIDATION**

1. La Société est en liquidation dès l'instant de sa dissolution pour quelque cause que ce soit. Sa personnalité morale subsiste pour les besoins de cette liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Les actions demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

La dissolution de la Société ne produit ses effets à l'égard des tiers qu'à compter de la date à laquelle elle est publiée au registre du commerce et des sociétés.

À l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, celle-ci règle le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi. La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs, du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

L'Assemblée Générale conserve pendant toute la durée de la liquidation les mêmes pouvoirs qu'au cours de l'existence de la Société.

2. Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée Générale peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Il sera procédé au remboursement de la valeur nominale des actions au prorata de leur part dans le capital social, puis le cas échéant au partage du boni de liquidation.

#### **ARTICLE 32 - CONTESTATIONS**

Toutes contestations qui pourraient s'élever au cours de l'existence de la Société ou après sa dissolution pendant le cours des opérations de liquidation, soit entre les porteurs d'actions, les organes de gestion ou d'administration et la Société, soit entre les porteurs d'actions eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.



# Evolution des risques juridiques

Dans le cadre habituel de ses activités, Crédit Agricole S.A. fait régulièrement l'objet de procédures contentieuses, ainsi que de demandes d'informations, d'enquêtes, de contrôles et autres procédures de nature réglementaire ou judiciaire de la part de différentes institutions en France et à l'étranger. Les provisions comptabilisées reflètent la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2023.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document et actualisés au deuxième trimestre 2024 dans le document A03, la seule évolution se trouve :

- au quatrième alinéa du paragraphe « Bonds SSA »,

## Faits exceptionnels et litiges

### ***Office of Foreign Assets Control (OFAC)***

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

## **Euribor/Libor et autres indices**

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles ont été en discussion. Depuis, ces autorités ne se sont plus manifestées auprès de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor, autorité qui ne s'est pas manifestée depuis lors auprès de Crédit Agricole CIB.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 20 décembre 2023, le Tribunal de l'Union européenne a rendu sa décision, laquelle réduit à 110 millions euros l'amende infligée à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, en les exonérant de certaines pratiques alléguées, mais rejette la plupart des moyens d'annulation invoqués. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé un pourvoi contre cette décision devant la Cour de Justice de l'Union européenne le 19 mars 2024. La Commission européenne a également déposé un pourvoi sollicitant l'annulation de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de CHF 4.465.701 et de coûts de procédure d'un montant de CHF 187.012, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est désormais clôturée, les demandeurs ayant décidé de renoncer à la procédure. S'agissant de l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants, à laquelle la Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, avait fait droit. Le 14 juin 2019, les demandeurs avaient interjeté appel de cette décision. Dans l'attente du délibéré sur cet appel, la Cour d'appel fédérale du 2<sup>ème</sup> district a rendu

le 31 décembre 2021, dans une affaire distincte (dite GELBOIM), une décision modifiant sa jurisprudence sur la compétence personnelle des juridictions américaines à l'égard de défendeurs étrangers. Afin d'éviter de possibles effets négatifs de ce revirement de jurisprudence sur l'appel en cours, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient négocié avec les demandeurs un accord destiné à mettre un terme définitif à la procédure prévoyant le versement aux demandeurs d'un montant de 55 millions de dollars US, lequel est intervenu en 2022. Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 15 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel. Suivant les engagements standards de coopération pris dans ce type d'accord, une demande de communication de pièces (confirmatory discovery) pourrait encore être éventuellement adressée en 2023 à Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB par les demandeurs, dans l'hypothèse où ceux-ci en auraient le besoin dans le cadre de discussions avec d'autres parties n'ayant pas encore transigé.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole SA de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices Sibor et Sor ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Le 17 mars 2021, un panel de trois juges de la cour d'appel fédérale du 2<sup>ème</sup> circuit a fait droit à l'appel des plaignants, considérant dès lors la nouvelle plainte recevable et renvoyant l'affaire devant la cour fédérale de New York pour reprise de la procédure. Les défendeurs, incluant Crédit Agricole CIB, ont demandé à la cour d'appel fédérale, statuant en formation plénière, de reconSIDérer cette décision. Cette demande a été rejetée par la cour d'appel le 6 mai 2021. Un autre recours a été déposé le 12 mai 2021 par les défendeurs afin d'obtenir la suspension de ce retour du dossier devant la juridiction de première instance, lequel a été rejeté le 24 mai 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les défendeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême des Etats-Unis, laquelle a pris la décision, le 10 janvier 2022, de ne pas examiner l'affaire. Une nouvelle requête, en cours d'examen, a été déposée par les défendeurs devant la Cour fédérale pour tenter de mettre un terme à cette action.

Le 27 mai 2022, l'ensemble des 13 défendeurs a signé un accord transactionnel avec les demandeurs afin de mettre un terme définitif à cette action. Cet accord prévoit le versement d'un montant forfaitaire aux demandeurs avec une clé de répartition pour chacun des demandeurs. Il prévoit en conséquence le versement par Crédit Agricole CIB d'un montant de 7,3 millions de dollars US (8,03 % du montant total). Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 29 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel.

## Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes

afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. L'audience devant le Tribunal s'est tenue le 16 juin 2023 et la décision est attendue au mois de novembre 2024 .

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « motions to dismiss » visant à rejeter cette plainte. S'agissant de CACIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du 2<sup>ème</sup> circuit a confirmé la position du Tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi antitrust américaine. Le délai imparti aux plaignants pour saisir la Cour suprême des États-Unis afin de contester cette décision a expiré le 2 décembre 2021, sans que les plaignants n'engagent une action en ce sens. Les plaignants ont ensuite demandé l'autorisation de déposer une motion visant à annuler le jugement du tribunal de première instance, au motif que le juge de ce tribunal n'avait pas divulgué un conflit d'intérêts au début de l'action. L'action a été affectée à un nouveau juge afin d'examiner cette demande, lequel nouveau juge a ordonné aux parties de soumettre leurs observations sur ce point. Le 3 octobre 2022, ce juge, le District Judge Valerie Caproni, a rendu une opinion et une ordonnance rejetant la requête des plaignants en annulation du jugement et donnant instruction au greffier de clore l'affaire. Les plaignants n'ont pas fait appel de cette décision du juge Caproni.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont conclu un accord de principe visant à mettre un terme à la procédure devant la Cour fédérale. L'accord définitif doit encore être homologué par la Cour.

## **O'Sullivan and Tavera**

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« *O'Sullivan I* »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« *O'Sullivan II* »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« *Tavera* »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act et réclament des dommages-intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Dans l'affaire O'Sullivan I, le tribunal a rejeté la plainte le 28 mars 2019, a rejeté la requête des demandeurs visant à modifier leur plainte le 25 février 2020 et a rejeté la requête des demandeurs visant à obtenir un jugement définitif afin de permettre aux demandeurs de faire appel le 29 juin 2021. Le tribunal a alors suspendu la procédure dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans l'affaire Freeman c. HSBC Holdings, PLC, no 14-cv-6601 (E.D.N.Y.) (« *Freeman I* »), Freeman c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7359 (E.D.N.Y.) (« *Freeman II* ») et Stephens c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7439 (E.D.N.Y.).

L'affaire O'Sullivan II est suspendue en attendant la résolution de l'affaire O'Sullivan I.

L'affaire Tavera est également suspendue en attendant la résolution de certaines requêtes dans les affaires *Freeman I*, *Freeman II* et *Stephens*.

#### **Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.**

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées. D'autres établissements aux Pays-Bas ont mis en place des plans de compensation. Le Conseil de surveillance de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a décidé de clôturer ce plan de compensation le 1<sup>er</sup> mars 2021.

#### **CACEIS Allemagne**

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank SA) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank SA a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank SA qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS

Bank SA sur le fond. CACEIS Bank SA a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank SA n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

#### **CA Bank Polska**

Entre 2007 et 2008, CA Bank Polska ainsi que d'autres banques polonaises ont accordé des prêts hypothécaires libellés ou indexés sur la monnaie suisse (CHF) et remboursables en PLN. L'augmentation significative du taux de change du CHF par rapport à la monnaie polonaise (PLN) a occasionné une augmentation importante de la charge de remboursement pour les emprunteurs.

Les tribunaux considérant que les clauses de ces contrats de prêts qui permettent aux banques de déterminer unilatéralement le taux de change applicable sont abusives, le nombre de litiges avec les banques est en constante augmentation.

En mai 2022, CA Bank Polska a ouvert un programme de règlement amiable des réclamations soulevées par les emprunteurs.

#### **Action des porteurs de fonds H2O**

Les 20 et 26 décembre 2023, 6077 personnes physiques et morales, membres d'une association dénommée « Collectif Porteurs H2O », ont assigné CACEIS Bank devant le tribunal de commerce de Paris aux côtés des sociétés Natixis Investment Managers et KPMG Audit, dans le cadre d'une action au fond introduite à titre principal à l'encontre des sociétés H2O AM LLP, H2O AM Europe SAS et H2O AM Holding.

Le 28 mai 2024, de nouvelles personnes sont intervenues dans la procédure pendante devant le tribunal de commerce de Paris, portant le nombre total de demandeurs à 9004.

Les demandeurs se présentent comme des porteurs de parts de fonds gérés par les sociétés du groupe H2O dont certains actifs ont été cantonnés dans des « side pockets » en 2020, et des titulaires de contrats d'assurance-vie investis dans des unités de compte représentatives de ces fonds. Ils sollicitent la condamnation solidaire de l'ensemble des défendeurs à des dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'ils estiment lié au cantonnement des fonds concernés, qu'ils évaluent à 824 416 491,89 euros.

Pour rechercher la responsabilité « in solidum » de CACEIS Bank avec le groupe H2O et les autres codéfendeurs, les demandeurs allèguent qu'elle aurait manqué à ses obligations de contrôle en sa qualité de dépositaire des fonds.

#### **Dépendances éventuelles**

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

# Actualisation du pilier 3 au 30 septembre 2024

# 1. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3

## Indicateurs clés phasés au niveau de Crédit Agricole S.A. (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les entités d'assurance de Crédit Agricole S.A. appliquent la norme IFRS 17.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9 et des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ces montants incluent également le résultat conservé de la période<sup>1</sup>.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023	30/09/2023
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	47 206	46 236	46 508	45 614	45 196
2	Fonds propres de catégorie 1	53 100	53 361	53 571	51 301	52 732
3	Fonds propres totaux	69 767	70 251	69 971	66 738	68 908
<b>Montants d'expositions pondérées</b>						
4	Montant total d'exposition au risque	402 294	399 170	392 684	387 545	383 921
<b>Ratios des fonds propres (en pourcentage % du montant d'exposition au risque)</b>						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	11,73%	11,58%	11,84%	11,77%	11,77%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	13,20%	13,37%	13,64%	13,24%	13,74%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	17,34%	17,60%	17,82%	17,22%	17,95%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition au risque)</b>						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	1,65%	1,65%	1,65%	1,50%	1,50%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,93	0,93	0,93	0,84	0,84
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,24	1,24	1,24	1,13	1,13
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,65%	9,65%	9,65%	9,50%	9,50%
<b>Exigences globales de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)</b>						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,65%	0,65%	0,63%	0,38%	0,39%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,16%	3,16%	3,13%	2,88%	2,89%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	12,81%	12,81%	12,78%	12,38%	12,39%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	5,96%	6,13%	6,40%	6,11%	6,43%

<sup>1</sup> Les ratios de solvabilité réglementaires CET1, Tier 1, Total capital et levier, qui n'intègrent pas le résultat conservé de la période, s'élèvent au 30/09/2024 à respectivement 11,51%, 12,98%, 17,12% et 3,73%.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023	30/09/2023
<b>Ratio de levier</b>						
13	Mesure de l'exposition totale	1 399 424	1 388 570	1 380 824	1 333 305	1 303 165
14	Ratio de levier (%)	3,79%	3,84%	3,88%	3,85%	4,05%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET 1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
<b>Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité</b>						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	299 538	299 426	303 509	309 166	325 740
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	303 505	304 412	307 861	310 669	320 175
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	98 371	97 250	96 053	93 943	95 209
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	205 134	207 162	211 808	216 726	224 965
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	146,16%	144,67%	143,28%	142,74%	145,19%
<b>Ratio de financement stable net</b>						
18	Financement stable disponible total	1 013 506	1 018 581	989 940	951 621	939 183
19	Financement stable requis total	891 982	897 284	862 297	851 355	845 894
20	Ratio NSFR (%)	113,62%	113,52%	114,80%	111,78%	111,03%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

## Impact de l'application des dispositions transitoires IFRS 9

Les dispositions transitoires d'IFRS 9 ont été appliquées pour la première fois à partir de l'arrêté du 30 juin 2020.

Comparaison des fonds propres et des ratios de fonds propres et de levier des établissements, avec et sans l'application des dispositions transitoires relatives à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues (IFRS 9-FL)						
en millions d'euros		30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023	30/09/2023
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>						
1	Fonds propres de base de catégorie (CET1)	47 206	46 236	46 508	45 614	45 196
2	Fonds propres de base de catégorie (CET1) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	47 034	46 050	46 332	45 251	44 810
3	Fonds Propres de catégorie 1 (T1)	53 100	53 361	53 571	51 301	52 732
4	Fonds propres T1 si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	52 927	53 175	53 395	50 938	52 346
5	Total Fonds Propres	69 767	70 251	69 971	66 738	68 908
6	Total des Fonds Propres si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	69 595	70 065	69 795	66 375	68 522
<b>Total des Actifs pondérés en fonction du risque (Montants)</b>						
7	Total des actifs pondérés en fonction du risque	402 294	399 170	392 684	387 545	383 921
8	Total des actifs pondérés comme si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	402 227	399 103	392 622	387 423	383 796
<b>Ratios de Fonds Propres</b>						
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	11,73%	11,58%	11,84%	11,77%	11,77%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	11,69%	11,54%	11,80%	11,68%	11,68%
11	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	13,20%	13,37%	13,64%	13,24%	13,74%
12	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	13,16%	13,32%	13,60%	13,15%	13,64%
13	Total Fonds Propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	17,34%	17,60%	17,82%	17,22%	17,95%
14	Total Fonds Propres (en pourcentage du montant de l'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	17,30%	17,56%	17,78%	17,13%	17,85%
<b>Ratio de levier</b>						
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 399 424	1 388 570	1 380 824	1 333 305	1 303 165
16	Ratio de levier	3,79%	3,84%	3,88%	3,85%	4,05%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	3,78%	3,83%	3,87%	3,82%	4,02%

Crédit Agricole S.A. n'applique pas le traitement temporaire décrit à l'article 468 du règlement n°2020/873 et n'est impacté par aucun changement relatif à cette disposition au cours de la période. Les fonds propres et les ratios de fonds propres et de levier de Crédit Agricole S.A. reflètent déjà l'incidence totale des plus-values et des pertes non réalisées mesurées à leur juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global. Ces dispositions ont été renouvelées à la suite de la publication du règlement 2024/1623 et prennent fin le 31 décembre 2025.

## Indicateurs clés – Exigence en matière de fonds propres et d'engagements éligibles applicable aux EISm (EU KM2)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 10 du Règlement d'Exécution (UE) 2021/763 de la Commission. Il présente une vue globale des ratios de résolution ainsi que les exigences de MREL s'appliquant au Groupe Crédit Agricole.

EU KM2: Indicateurs clés – MREL et TLAC							
		MREL	TLAC				
		30/09/2024	30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023	30/09/2023
<b>Fonds propres et engagements éligibles, ratios et composantes (en m€)</b>							
1	Fonds propres et engagements éligibles	209 082	173 769	169 911	168 662	164 066	164 243
EU-1a	dont: fonds propres et engagements subordonnés	173 769					
2	Montant total d'exposition au risque du groupe de résolution (TREA) <sup>1</sup>	635 856	635 856	627 666	617 810	609 852	605 464
3	<b>Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage du TREA<sup>1</sup></b>	<b>32,88%</b>	<b>27,33%</b>	<b>27,07%</b>	<b>27,30%</b>	<b>26,90%</b>	<b>27,13%</b>
EU-3a	dont: fonds propres et engagements subordonnés	<b>27,33%</b>					
4	Mesure de l'exposition totale (TEM) <sup>1</sup> du groupe de résolution	2 129 697	2 129 697	2 111 716	2 106 002	2 061 506	2 014 964
5	<b>Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage de la TEM<sup>1</sup></b>	<b>9,82%</b>	<b>8,16%</b>	<b>8,05%</b>	<b>8,01%</b>	<b>7,96%</b>	<b>8,15%</b>
EU-5a	dont: fonds propres et engagements subordonnés	<b>8,16%</b>					
6a	L'exemption de la subordination permise par l'article 72 ter, paragraphe 4, du règlement (UE) no 575/2013 s'applique-t-elle? (exemption de 5 %)		Non	Non	Non	Non	Non
6b	Montant agrégé d'instruments d'engagements éligibles non subordonnés autorisés si l'exemption de la subordination permise par l'article 72 ter, paragraphe 3, du règlement (UE) no 575/2013 est appliquée (exemption de 3,5 % max.) <sup>2</sup>		0	0	0	0	0
6c	Si une exemption de la subordination plafonnée s'applique en vertu de l'article 72 ter, paragraphe 3, du règlement (UE) no 575/2013, le montant de financement émis d'un rang égal aux engagements exclus et qui est comptabilisé à la ligne 1, divisé par le financement émis d'un rang égal aux engagements exclus et qui serait comptabilisé à la ligne 1 si aucun plafond n'était appliqué (en %)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL)</b>							
EU-7	<b>MREL exprimée en pourcentage du TREA<sup>3</sup></b>	<b>22,01%</b>					
EU-8	dont: à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés <sup>3</sup>	<b>18,25%</b>					
EU-9	<b>MREL exprimée en pourcentage de la TEM</b>	<b>6,25%</b>					
EU-10	dont: à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	<b>6,25%</b>					

<sup>1</sup>Aux fins du calcul des ratios de résolution, le montant total d'exposition au risque (Total Exposure Risk Amount – TREA) du groupe de résolution est équivalent au montant des actifs pondérés des risques (Risk Weighted Assets – RWA) du Groupe Crédit Agricole ; la mesure de l'exposition totale (Total Exposure Measure – TEM) du groupe de résolution est équivalente à l'exposition en levier (Leverage Ratio Exposure – LRE) du Groupe Crédit Agricole.

<sup>2</sup>Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2024.

<sup>3</sup>Niveau auquel s'ajoute d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1%, un coussin pour risque systémique de 0,01% et le coussin contracyclique fixé à 0,77% pour le Groupe CA au 30 septembre 2024). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL total supérieur à 26,3% et un ratio MREL subordonné supérieur à 22,5%.

Au 30 septembre 2024, le ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 27,33% des RWA et 8,16% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible<sup>2</sup>. Il est supérieur aux exigences respectives de 22,27% des RWA (exigence incluant un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1%, un coussin pour risque systémique de 0,01% et le coussin contracyclique fixé à

<sup>2</sup> Le ratio TLAC réglementaire, qui n'intègre pas le résultat conservé de la période, s'élève au 30/09/2024 à 27,04% des RWA et 8,07% de l'exposition en levier. Le ratio MREL lui s'élève à 32,59% des RWA et 9,73% de l'exposition levier.

0,77% pour le Groupe CA au 30 septembre 2024) et de 6,75% de l'exposition en levier.

A la même date, le Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL 32,88% des RWA et 9,82% de l'exposition en levier, bien au-delà de l'exigence de MREL total.

## 2. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

### 2.1 Synthèse des emplois pondérés

#### 2.1.1 Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque (OV1)

30/09/2024 (en millions d'euros)		Montants total d'exposition au risque RWA		Exigences totales de fonds propres
		30/09/2024	30/06/2024	
<b>1</b>	<b>Risque de crédit (hors CCR)</b>	<b>316 583</b>	<b>311 187</b>	<b>25 327</b>
2	Dont approche standard	109 623	111 199	8 770
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	16 614	15 843	1 329
4	Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	49 542	46 052	3 963
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	136 277	133 537	10 902
<b>6</b>	<b>Risque de crédit de contrepartie - CCR</b>	<b>24 342</b>	<b>25 652</b>	<b>1 947</b>
7	Dont approche standard	3 565	3 880	285
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	9 519	11 496	761
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	716	775	57
EU 8b	Dont ajustement de la valeur de crédit - CVA	4 914	4 721	393
9	Dont autres CCR	5 630	4 780	450
<b>15</b>	<b>Risque de règlement</b>	<b>9</b>	<b>26</b>	<b>1</b>
<b>16</b>	<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)</b>	<b>8 938</b>	<b>8 696</b>	<b>715</b>
17	Dont approche SEC-IRBA	1 625	2 129	130
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	5 572	5 214	446
19	Dont approche SEC-SA	1 708	1 320	137
EU 19a	Dont 1250%	34	34	3
<b>20</b>	<b>Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)</b>	<b>11 405</b>	<b>12 747</b>	<b>912</b>
21	Dont approche standard	3 913	4 135	313
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	7 491	8 612	599
<b>EU 22a</b>	<b>Grands risques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>23</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>41 018</b>	<b>40 862</b>	<b>3 281</b>
EU 23a	Dont approche élémentaire	-	-	-
EU 23b	Dont approche standard	17 005	16 739	1 360
EU 23c	Dont approche par mesure avancée	24 012	24 123	1 921
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)	10 337	12 849	827
<b>29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>402 294</b>	<b>399 170</b>	<b>32 184</b>

## 2.2 Risque de crédit

### 2.2.1 Évolution des RWA : approche fondée sur les notations internes

#### ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (CR8)

30/09/2024

(en millions d'euros)		RWA
1	<b>RWA à la fin de la période précédente (30/06/2024)</b>	<b>149 380</b>
2	Taille de l'actif (+/-)	2 071
3	Qualité de l'actif (+/-)	2 802
4	Mise à jour des modèles (+/-)	(485)
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	(1 224)
8	Autres (+/-)	346
<b>9</b>	<b>RWA à la fin de la période considérée (30/09/2024)</b>	<b>152 890</b>

La variation figurant en ligne 8 " Autres (+/-) " du tableau CR8 s'explique principalement par les gains de RWA liés à la titrisation synthétique chez Crédit Agricole CIB : au troisième trimestre 2024, l'amortissement des programmes de titrisation entraîne une baisse des gains de RWA.

## 2.3 Risque de contrepartie

### 2.3.1 Évolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM)

#### ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU CCR DANS LE CADRE DE L'IMM (CCR7)

30/09/2024

(en millions d'euros)		RWA
1	<b>RWA à la fin de la période précédente (30/06/2024)</b>	<b>11 496</b>
2	Taille de l'actif	740
3	Qualité de crédit des contreparties	(8)
4	Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	(700)
5	Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	(1 439)
6	Acquisitions et cessions	-
7	Variation des taux de change	(564)
8	Autres	(6)
<b>9</b>	<b>RWA à la fin de la période considérée (30/09/2024)</b>	<b>9 519</b>

## 2.4 Risque de marché

### 2.4.1 Évolution des RWA en méthode des modèles internes (AMI)

#### ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DU MODÈLES INTERNES (AMI) (MR2-B)

30/09/2024 (en millions d'euros)		VaR	SVaR	IRC	Mesure du risque global	Autres	Total RWA	Total des fonds propres requis
<b>1</b>	<b>RWA à la fin de la période précédente (30/06/2024)</b>	<b>1 709</b>	<b>4 934</b>	<b>1 969</b>	-	-	<b>8 612</b>	<b>689</b>
1a	Ajustement réglementaire	1 289	3 458	14	-	-	4 761	381
1b	RWA à la fin du précédent trimestre (fin de journée)	420	1 476	1 955	-	-	3 852	308
2	Variations des niveaux de risque	122	124	256	-	-	502	40
3	Actualisations/variations du modèle	-	(395)	-	-	-	(395)	(32)
4	Méthodologie et politique	-	-	-	-	-	-	-
5	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-
6	Variations des taux de change	(183)	(75)	(46)	-	-	(305)	(24)
7	Autres	-	-	-	-	-	-	-
8a	RWA à la fin de la période considérée (fin de journée)	359	1 130	2 164	-	-	3 653	292
8b	Ajustement réglementaire	1 126	2 712	-	-	-	3 838	307
<b>8</b>	<b>RWA à la fin de la période considérée (30/09/2024)</b>	<b>1 485</b>	<b>3 842</b>	<b>2 164</b>	-	-	<b>7 491</b>	<b>599</b>

### 3. RATIO REGLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE COURT-TERME (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)

#### Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité LCR (EU LIQ1)

LCR moyen\* sur 12 mois glissants calculé au 31/12/2023, 31/03/2024, 30/06/2024 et 30/09/2024 (\*moyenne des 12 dernières mesures de fin de mois)

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR)		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
Niveau de consolidation : CREDIT AGRICOLE S.A. (en millions d'euros)		30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023	30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023
EU 1a	Trimestre se terminant le	30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023	30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023
EU 1b	Nombre de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
<b>ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITE</b>									
1	Total des actifs de haute qualité (HQLA)					299 538	299 426	303 509	309 166
<b>SORTIES DE TRESORERIE</b>									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	407 852	408 238	409 203	410 534	25 460	25 591	25 868	26 231
3	Dépôts stables	290 227	291 931	293 772	295 198	14 511	14 597	14 689	14 760
4	Dépôts moins stables	117 625	116 306	115 431	115 335	10 949	10 995	11 179	11 471
5	Financement de gros non garanti	351 031	348 875	350 363	355 650	172 146	172 945	176 338	181 078
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	161 178	161 342	163 542	167 816	53 507	55 304	59 523	63 542
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	166 486	163 564	162 082	162 361	95 272	93 672	92 076	92 063
8	Créances non garanties	23 367	23 969	24 738	25 473	23 367	23 969	24 738	25 473
9	Financement de gros garanti					37 158	36 746	36 815	35 895
10	Exigences supplémentaires	202 690	206 671	205 173	201 281	55 602	56 500	56 822	56 399
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	37 928	42 537	42 429	40 092	22 809	23 533	23 506	23 029
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance								
13	Facilités de crédit et de trésorerie	164 762	164 134	162 743	161 189	32 793	32 967	33 316	33 370
14	Autres obligations de financement contractuel	56 215	54 584	53 924	51 389	9 385	8 916	8 356	7 425
15	Autres obligations de financement éventuel	71 294	70 475	69 450	69 001	3 755	3 714	3 662	3 640
16	<b>TOTAL DES SORTIES DE TRESORERIE</b>					303 505	304 412	307 861	310 669
<b>ENTREES DE TRESORERIE</b>									
17	Opérations de prêt garantis (par exemple, prises en pension)	269 593	253 922	246 498	243 109	37 703	37 042	36 649	36 373
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	71 076	70 163	69 474	68 611	50 684	50 231	50 147	49 246
19	Autres entrées de trésorerie	9 984	9 977	9 257	8 324	9 984	9 977	9 257	8 324
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)								
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit lié)								
20	<b>TOTAL DES ENTREES DE TRESORERIE</b>	350 653	334 062	325 229	320 043	98 371	97 250	96 053	93 943
EU-20a	<b>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	<b>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</b>								
EU-20c	<b>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</b>	284 045	269 796	261 539	257 300	98 371	97 250	96 053	93 943
21	<b>COUSSIN DE LIQUIDITE</b>					299 538	299 426	303 509	309 166
22	<b>TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE*</b>					205 134	207 162	211 808	216 726
23	<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE**</b>					146,16%	144,67%	143,28%	142,74%

\*les sorties nettes de trésorerie sont calculées en moyenne sur les montants observés (sur les 12 déclarations réglementaires concernées) incluant l'application d'un plafond sur les entrées de trésorerie (75% maximum des sorties brutes), le cas échéant

\*\*les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

**Attestation concernant la publication des informations requises au titre de la partie 8**  
**du règlement (UE) n°575/2013**

Jérôme GRIVET, Directeur général délégué Crédit Agricole S.A.

**ATTESTATION DU RESPONSABLE**

Je certifie qu'à ma connaissance les informations requises en vertu de la partie 8 du règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) ont été publiées en conformité avec les politiques formelles et les procédures, systèmes et contrôles internes.

Fait à Montrouge, le 13 novembre 2024

**Le Directeur général délégué Crédit Agricole S.A.**

Jérôme GRIVET

Siège social : 12 place des Etats-Unis – 92127 MONTROUGE CEDEX  
Tél. 01 43 23 52 02

Etablissement de crédit soumis aux articles L 225-1 et suivants du Code de commerce et aux articles L 512-47 et suivants du Code monétaire et financier - 784 608 416 RCS Nanterre - FR 77 784 608 416 - Capital 9 123 093 081 euros.

# Autres informations récentes

## Communiqués de presse

Les communiqués ci-dessous sont disponibles à l'adresse internet suivante :

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiques-de-presse-financiers>

### Communiqué de presse du 06 novembre 2024

Crédit Agricole Immobilier finalise l'acquisition de Nexity Property Management et devient le leader du Property Management en France

[Crédit Agricole Immobilier finalise l'acquisition de Nexity Property1 \(credit-agricole.com\)](https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiques-de-presse-financiers)

### Communiqué de presse du 06 novembre 2024

Résultats du 3e trimestre et des 9 premiers mois 2024

[Résultats du 3e trimestre et des 9 premiers mois 2024 | Crédit Agricole \(credit-agricole.com\)](https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiques-de-presse-financiers)

### Communiqué de presse du 31 octobre 2024

Crédit Agricole Leasing & Factoring accélère le développement de son activité en Allemagne et annonce avoir conclu un accord en vue d'acquérir Merca Leasing

[Crédit Agricole Leasing & Factoring accélère le développement de son activité1 \(credit-agricole.com\)](https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiques-de-presse-financiers)

### Communiqué de presse du 15 octobre 2024

Crédit Agricole Personal Finance & Mobility entre au capital de GAC Leasing pour soutenir la croissance des ventes du groupe GAC en Chine

[Crédit Agricole Personal Finance & Mobility entre au capital de GAC Leasing1 \(credit-agricole.com\)](https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiques-de-presse-financiers)

### Communiqué de presse du 30 septembre 2024

Crédit Agricole S.A. lance un programme de rachat d'actions portant sur un maximum de 15 128 677 actions ordinaires de Crédit Agricole S.A.

[Crédit Agricole S.A. lance un programme de rachat d'actions portant sur1 \(credit-agricole.com\)](https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiques-de-presse-financiers)

### Communiqué de presse du 29 août 2024

Augmentation de capital 2024 réservée aux salariés

[Augmentation de capital 2024 réservée aux salariés | Crédit Agricole \(credit-agricole.com\)](https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiques-de-presse-financiers)

**Communiqué de presse du 08 août 2024**

Mise à disposition du rapport financier semestriel 2024

[Mise à disposition du rapport financier semestriel 2024 | Crédit Agricole \(credit-agricole.com\)](https://www.credit-agricole.com)

# Indicateurs Alternatifs de Performance<sup>58</sup>

## ANC Actif net comptable (non réévalué)

L'actif net comptable non réévalué correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes liées aux valorisations par capitaux propres recyclables et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

## ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond à l'Actif net comptable rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond à l'actif net comptable retraité des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

## BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le résultat net part du groupe de l'entreprise, net des intérêts sur la dette AT1, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente.

## Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

## Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours peut également être calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre. De manière similaire, le coût du risque de la période peut être annualisé et rapporté à la moyenne encours début de période.

Depuis le premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

Le mode de calcul de l'indicateur est spécifié lors de chaque utilisation de l'indicateur.

## Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance en défaut. Un débiteur est considéré en situation de défaut lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

## Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

## MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne « Redressement et Résolution des Banques » (*Bank Recovery and Resolution Directive - BRRD*). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer

<sup>58</sup> Les IAP sont des indicateurs financiers non présentés dans les comptes ou définis dans les normes comptables et utilisés dans le cadre de la communication financière, comme le RNPG sous-jacent ou le ROTE, à titre d'exemples. Ils sont utilisés pour faciliter la compréhension de la performance réelle de la société. Chaque IAP est rapproché dans sa définition à des données comptables.

préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée en droit français par Ordinance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Le ratio MREL correspond à un coussin de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Sous BRRD2, le ratio MREL est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques (RWA), ainsi qu'en pourcentage de l'exposition en levier (LRE). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL total les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les passifs éligibles émis par l'organe central et le réseau des affiliés, c'est-à-dire les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

### **Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux)**

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

### **Taux des créances dépréciées (ou douteux)**

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

### **TLAC**

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board - FSB*) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks - G-SIBs*). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole. Agricole. L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne via CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019.

Sont éligibles au numérateur du ratio TLAC les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les titres subordonnés et les dettes senior non préférées éligibles d'échéance résiduelle de plus d'un an émis par Crédit Agricole SA.

### **RNPG Résultat net part du Groupe**

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat net part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

### **RNPG sous-jacent**

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (i.e. non récurrents ou exceptionnels) afin de faciliter la compréhension du résultat réel de la société.

### **RNPG attribuable aux actions ordinaires**

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspond au résultat net part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

### **RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity**

Le RoTE (Return on Tangible Equity) est une mesure de la rentabilité sur fonds propres tangibles en rapportant le RNPG annualisé à l'ANC du groupe retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Le RNPG annualisé correspond à l'annualisation du RNPG (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) hors dépréciation d'immobilisations incorporelles et en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année.

## **Agenda financier**

05 février 2025	Publication des résultats du quatrième trimestre et de l'année 2024
30 avril 2025	Publication des résultats du premier trimestre 2025
14 mai 2025	Assemblée générale
31 juillet 2025	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2025
30 octobre 2025	Publication des résultats du troisième trimestre et des neufs mois 2025

# CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

## Commissaires aux comptes

Forvis Mazars	PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Hervé Hélias et Jean Latorzeff	Société représentée par Agnès Hussherr et Bara Naija
61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

**Forvis Mazars** a été nommé Commissaire aux comptes sous la dénomination Mazars par l'Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2024.

**PricewaterhouseCoopers Audit** a été nommé Commissaire aux comptes par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2024. Conformément aux dispositions de l'article L.821-45 du Code de commerce relatif à la rotation des cabinets de Commissaires aux comptes, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenue en 2028.

## RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

**M. Philippe Brassac**, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

### ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste que les informations contenues dans le présent Amendement n°4 au Document d'Enregistrement Universel 2023 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Montrouge, le 13 novembre 2024

**Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.**

Philippe BRASSAC

Siège social : 12 place des Etats-Unis – 92127 MONTROUGE CEDEX  
Tél. 01 43 23 52 02

---

Etablissement de crédit soumis aux articles L 225-1 et suivants du Code de commerce et aux articles L 512-47 et suivants du Code monétaire et financier - 784 608 416 RCS Nanterre - FR 77 784 608 416 - Capital 9 123 093 081 euros.

# TABLES DE CONCORDANCE

## Incorporation par référence

Le présent Amendement au Document d'enregistrement universel doit être lu et interprété conjointement avec les documents visés ci-dessous. Ces documents sont incorporés dans le présent Amendement et sont réputés en faire partie intégrante :

- le Document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 mars 2024 sous le numéro D.24-0156 (ci-après le « DEU 2023 ») qui inclut le rapport financier annuel, disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.
- son actualisation A01 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2024 sous le numéro D.24-0156-A01 (ci-après l'« A01 »), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.
- son actualisation A02 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mai 2024 sous le numéro D.24-0156-A02 (ci-après l'« A02 »), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.
- son actualisation A03 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 août 2024 sous le numéro D.24-0156-A03 (ci-après l'« A03 »), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent document d'enregistrement ont été déposés après de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>) et sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

## TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT ANNUEL

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la Directive dite "Prospectus". Elle renvoie aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistrement universel (A01)	N° de page de l'actualisation du DEU (A02)	N° de page de l'actualisation du DEU (A03)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A04)
<b>Section 1</b>	<b>Personnes responsables</b>					
1.1	Identité des personnes responsables	867	481	133	291	139 ; 146
1.2	Déclaration des personnes responsables	867	481	133	291	139 ; 146
1.3	Attestation ou rapport des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
1.4	Informations provenant d'un tiers	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
1.5	Déclaration relative à l'autorité compétente	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Section 2</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>					
2.1	Identité des contrôleurs légaux	867	481	132	292	145
2.2	Changement éventuel	867	481	132	292	145
<b>Section 3</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>348-363</b>	<b>45-60</b>	<b>101</b>	<b>109-133</b>	<b>N/A</b>
<b>Section 4</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>					
4.1	Raison sociale et nom commercial	578 ; 842	3	N/A	167 ; 299	102 à 105
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	578 ; 842	N/A	N/A	167 ; 299	N/A
4.3	Date de constitution et durée de vie	578 ; 842	N/A	N/A	167	102 à 105
4.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	38 ; 842-849 ; 877	N/A	40 ; 139	167	102 à 105
<b>Section 5</b>	<b>Aperçu des activités</b>					
5.1	Principales activités	14-28 ; 323-334 ; 672-675	7-16 ; 19-20 ; 364-387	4-24 ; 45-78	210-212	3 à 30 ; 48 à 89
5.2	Principaux marchés	9 ; 14-28 ; 672-675 ; 803-804	6 ; 10-16 ; 364-387	14-24 ; 45-56	210-212	16 à 30 ; 56 à 61
5.3	Événements importants dans le développement des activités	16-28 ; 29 ; 30-31	10-16 ; 315-316	4-6 ; 42 ; 45	3-5	3 à 4
5.4	Stratégie et objectifs	339-343	38-43	6 ; 44	126-130	5-6 ; 49 ; 55
5.5	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	409	N/A	97	156	128
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	7	5	N/A	N/A	N/A
5.7	Investissements					
5.7.1	Investissements importants réalisés	29-31 ; 590-591 ; 624-625 ; 756-772 ; 854	315-316	4 ; 42	3 ; 56	3 ; 49
5.7.2	Principaux investissements en cours ou à venir	854	N/A	4 ; 42	3 ; 56	3 ; 49

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistrement universel (A01)	N° de page de l'actualisation du DEU (A02)	N° de page de l'actualisation du DEU (A03)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A04)
5.7.3	Informations sur les co-entreprises et entreprises associées	710-714	401-407	4 ; 42	3 ; 56	3 ; 49
5.7.4	Questions environnementales pouvant influer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	43-51	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Section 6</b>	<b>Structure organisationnelle</b>					
6.1	Description sommaire du Groupe	5	3	N/A	210-212	N/A
6.2	Liste des filiales importantes	582-583 ; 759-772 ; 808-810	450-467	N/A	210-212	N/A
<b>Section 7</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>					
7.1	Situation financière	584-591 ; 786-787	274-281	4; 11-13; 42; 43 ; 45-48	3 ; 12 -32 81 – 82 167 -175	3 ; 12-36 ; 50-55 ; 75
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	318-338	20-38	4; 11-13; 42; 43 ; 45-48	3 ; 12 -32 81 – 82 167 -175	3 ; 12-36 ; 50-55 ; 75
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	338-340	38 -43	4 ; 42	3 ; 56	3 ; 49
7.2	Résultat d'exploitation	584 ; 787	274	4 ; 42 ; 43 ; 46	3 ; 12 -32 55-62	3 ; 12-30 ; 50-55
7.2.1	Facteurs importants, évènements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	318-323	20-25			
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Section 8</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>					
8.1	Informations sur les capitaux	9-10 ; 415-434 ; 587-589 ; 726 ; 786 ; 824	3 ; 6 ; 8-9 ; 36-37 ; 108-134 ; 276-279 ; 357 ; 363	25-27;48 ; 80-83; 118-121	33-35 60-61 172-173	31-36 53-54
8.2	Flux de trésorerie	590-591	280-281	28-30; 49; 84-89	174-175	34-36 ; 54 ; 95-100
8.3	Besoins de financement et structure de financement	322-323 ; 394-398 ; 656-658	23 ; 89-95 ; 348-350	84-89	102-108	95-100
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	415-419 ; 756	108-128 ; 447	26; 48 ; 80-83	33-35;97-101	32 ; 53-54 ; 90 - 94
8.5	Sources de financement attendues	854	N/A	N/A	97-108	N/A
<b>Section 9</b>	<b>Environnement réglementaire</b>					
	Description de l'environnement réglementaire pouvant influer sur les activités de la Société	357-359 ; 595-623 ; 624-625	53-56 ; 282-311	N/A	121-126 177-179	N/A
<b>Section 10</b>	<b>Informations sur les tendances</b>					
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	338-340 ; 855	38-43	N/A	12-32	12-30
10.2	Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	338-340 ; 855	38-43	N/A	39-42	N/A
<b>Section 11</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>					

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistrement universel (A01)	N° de page de l'actualisation du DEU (A02)	N° de page de l'actualisation du DEU (A03)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A04)
11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A	N/A	4;13;42-43;130	3 ; 56	3 ; 49
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A	N/A	13 ; 43 ; 130	N/A	N/A
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	N/A	N/A	130	N/A	N/A
<b>Section 12</b>	<b>Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale</b>					
12.1	Informations concernant les membres	193-207 ; 231-260	N/A	98-100	157-161	N/A
12.2	Conflits d'intérêts	197 ; 204 ; 261	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Section 13</b>	<b>Rémunération et avantages</b>					
13.1	Rémunération versée et avantages en nature	197 ; 262-306 ; 730-734	420-424	102-116	N/A	N/A
13.2	Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	801 ; 817	420-424	102-116	N/A	N/A
<b>Section 14</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>					
14.1	Date d'expiration des mandats	195 ; 199 ; 231-232 ; 233-258 ; 259 ; 260	N/A	N/A	N/A	N/A
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	261	N/A	N/A	N/A	N/A
14.3	Informations sur les comités d'audit et de rémunérations	211-218	N/A	N/A	N/A	N/A
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	194-230 ; 307-311	N/A	N/A	N/A	N/A
14.5	Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Section 15</b>	<b>Salariés</b>					
15.1	Nombre de salariés	105 ; 171-173 ; 309 ; 832 ; 856-857	8 ; 9 ; 420	N/A	N/A	N/A
15.2	Participations et stock-options	233-258 ; 265-266 ; 282-284 ; 285-304 ; 801	424	N/A	N/A	N/A
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	852-853 ; 801	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Section 16</b>	<b>Principaux actionnaires</b>					
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	34-35 ; 726	N/A	N/A	239	N/A
16.2	Existence de droits de vote différents	34-35 ; 843-844	N/A	N/A	N/A	N/A
16.3	Contrôle direct ou indirect	5 ; 34-35	3	N/A	N/A	N/A
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Section 17</b>	<b>Transactions avec les parties liées</b>	580-581 ; 710-715 ; 785-792 ; 825	271-273 ; 401-407 ; 480	N/A	261	N/A

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistrement universel (A01)	N° de page de l'actualisation du DEU (A02)	N° de page de l'actualisation du DEU (A03)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A04)
<b>Section 18</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société</b>					
18.1	Informations financières historiques					
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit	320 ; 576-782 ; 786-839	271-477	N/A	164-265	N/A
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
18.1.3	Normes comptables	595-623 ; 792-795	282-314	N/A	176-179	N/A
18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
18.1.5	Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	9 ; 786-834	6 ; 276-470	60 ; 66-67	168-265	67-69 ; 74-75
18.1.6	États financiers consolidés	576-783	270-477	N/A	164-265	N/A
18.1.7	Date des dernières informations financières	584-591 ; 786-787	274-283	N/A	164-265	N/A
18.2	Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)	N/A	N/A	N/A	164-265	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques					
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	776-782	471-477	N/A	N/A	N/A
18.3.2	Autres informations auditées	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
18.3.3	Informations financières non auditées	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
18.5	Politique de distribution de dividendes					
18.5.1	Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	35	N/A	N/A	240-241	N/A
18.5.2	Montant du dividende par action	2 ; 10 ; 35 ; 335 ; 345 ; 359 ; 727	N/A	39 ; 130	240-241	33 ; 69
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	406-409 ; 706 ; 720-724 ; 817-820	412-417	91-97	150-156	123-128
18.7	Changement significatif de la situation financière	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Section 19</b>	<b>Informations complémentaires</b>					
19.1	Informations sur le capital social					
19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	34-35; 850-851 ; 726 ; 824 ; 842-844	N/A	N/A	76 ; 239-240	N/A
19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société	34-35 ; 852-853	N/A	N/A	76 ; 239-240	N/A

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistrement universel (A01)	N° de page de l'actualisation du DEU (A02)	N° de page de l'actualisation du DEU (A03)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A04)
19.1.4	Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
19.1.6	Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du groupe	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
19.1.7	Historique du capital social	34-35	N/A	N/A	N/A	N/A
19.2	Acte constitutif et statuts		N/A	N/A	N/A	N/A
19.2.1	Registre et objet social	842-849	N/A	N/A	N/A	N/A
19.2.2	Droits, priviléges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
19.2.3	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	34-35 ; 842-849	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Section 20</b>	<b>Contrats importants</b>	855	N/A	N/A	N/A	<b>N/A</b>
<b>Section 21</b>	<b>Documents disponibles</b>	855	N/A	N/A	N/A	<b>N/A</b>

N/A : non applicable.

En application de l'annexe I du règlement européen 2017/1129, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 638 à 685 et 448 à 628, aux pages 686 à 689 et 629 à 636 et aux pages 246 à 273 du Document de référence 2021 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2022 sous le n° D.22-0142. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/192553>
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 698 à 742 et 528 à 688, aux pages 743 à 746 et 689 à 696 et aux pages 280 à 309 du Document de référence 2022 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2023 sous le n° D.23-0154. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/197620>.

Les parties des Documents de référence n° D.22-0142 et n° D.23-0154 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document d'enregistrement universel.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Document d'enregistrement ont été déposés après de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent Document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>) et sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-dessus. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

[www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire](http://www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire)

Crédit Agricole S.A.

Société anonyme au capital de 9 123 093 081 euros

RCS Nanterre 784 608 416

12 place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex - France

Tél. (33) 1 43 23 52 02

Relations avec les actionnaires individuels : 0 800 000 777

Relations avec les investisseurs institutionnels : + 33 (0) 1 43 23 04 31

[www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com)

---